

TRATADO DE LISBOA

2007



Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[septembre-décembre] 2007

Bulletin d'information et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

PHOTOS

Conseil de l'Union européenne
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur
Ministère des Finances
Service information et presse
SIP/Charles Caratini
SIP/Luc Deflorenne
SIP/Christophe Olinger

LAYOUT

M&V Concept

TEXTES ET COORDINATION

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois,
Département édition

IMPRESSION

xxx

PUBLICATION

Service information et presse
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu



À la une

Visites officielles de Jean-Claude Juncker en Estonie et en Bulgarie 24-26 septembre 2007	12
Jean Asselborn à la 62 ^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies à New York 24-28 septembre 2007	20
Première mission écolo-économique du ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, aux Pays-Bas 16-17 octobre 2007	22
Le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, en visite de travail au Vietnam, Laos et Japon 10-20 octobre 2007	24
Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République du Chili 22-23 novembre 2007	30
Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République fédérative du Brésil 26-29 novembre 2007	38

Visites et entrevues au Luxembourg

Jean-Claude Juncker accueille Dieter Althaus, ministre-président de Thuringe: «Finaliser le traité modifié sous Présidence portugaise» 5 septembre 2007	49
Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la Principauté d'Andorre, Albert Pintat 10 septembre 2007	49
Visite au Luxembourg du ministre portugais José Mariano Gago: renforcer la coopération entre le Luxembourg et le Portugal dans le domaine de l'enseignement supérieur 12 septembre 2007	50
Visite de travail au Luxembourg de Marc Perrin de Brichambaut, secrétaire général de l'OSCE 19 septembre 2007	51
Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la Mongolie, Miyegombo Enkhbold 5 octobre 2007	52
Visite de travail au Luxembourg du chancelier de la République d'Autriche, Alfred Gusenbauer 11 octobre 2007	53
Visite officielle au Luxembourg du directeur général du Bureau international du travail, Juan Somavia 15 octobre 2007	54
La commissaire européenne chargée de la Politique régionale, Danuta Hübner, en visite au Luxembourg 22 octobre 2007	55
Réunion à Luxembourg du ministre Fernand Boden et de la secrétaire d'État Octavie Modert avec Iztok Jarc, ministre de l'Agriculture de la Slovénie 23 octobre 2007	58
Visite de travail au Luxembourg de Victor Borges, ministre des Affaires étrangères du Cap-Vert 26 octobre 2007	58

Visite de travail au Luxembourg de Lulzim Basha, ministre des Affaires étrangères de la République d'Albanie
29 octobre 2007 60

L'intégration et la réussite scolaire des jeunes d'origine cap-verdienne dans le système scolaire luxembourgeois au centre de la visite au Luxembourg de la ministre cap-verdienne, Filomena Martins
26 novembre 2007 60

Autres visites au Luxembourg
Septembre-décembre 2007 62

Visites et entrevues à l'étranger

Visite de S.A.R. le Grand-Duc à Bucarest et à Sibiu
12 octobre 2007 65

Visite de travail du ministre Luc Frieden aux États-Unis d'Amérique
22-25 octobre 2007 66

Nicolas Schmit en visite de travail dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine
23-24 octobre 2007 67

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en mission en Chine
29 octobre-3 novembre 2007 68

Entrevue du Premier ministre Jean-Claude Juncker avec la chancelière allemande Angela Merkel à Berlin
6 novembre 2007 70

Jeannot Krecké en visite de travail au Liechtenstein
6 décembre 2007 71

Regard sur les activités gouvernementales

Premier ministre

CARE-Millenniumspreis décerné à Jean-Claude Juncker pour son engagement en faveur d'un ordre global économique juste et équilibré
22 octobre 2007 75

Remise des insignes de docteur *honoris causa* de l'université Robert Schuman à Strasbourg à Jean-Claude Juncker
25 octobre 2007 76

Coudenhove-Kalergi-Plakette attribuée à Jean-Claude Juncker pour ses mérites dans la construction et l'intégration européennes
15 novembre 2007 77

Jean-Claude Juncker honoré par le Conseil de l'Europe: «Un grand Européen et un ami authentique du Conseil de l'Europe»
24 novembre 2007 78

1982-2007: 25 ans de gouvernement pour Jean-Claude Juncker
21 décembre 2007 79

Affaires européennes

Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE
7-8 septembre 2007 79

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Porto
14-15 septembre 2007 80

Fernand Boden à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture à Porto
17-18 septembre 2007 81

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche
26 septembre 2007 82

Jean-Louis Schiltz au Conseil «Télécommunications»: délai supplémentaire de deux ans pour l'implémentation de la directive de libéralisation des services postaux
1^{er}-2 octobre 2007 84

Conseil des ministres des Transports de l'UE: Lucien Lux a réitéré le soutien du Luxembourg au projet Galileo 2 octobre 2007	84	Marie-Josée Jacobs au Conseil des ministres de la Jeunesse de l'UE à Bruxelles: adoption de conclusions concernant le développement futur des politiques de jeunesse en Europe 16 novembre 2007	97
Jean Asselborn à la 1 ^{re} réunion ministérielle Benelux-États baltes: le respect du mandat soumis à la CIG est essentiel 2-3 octobre 2007	85	Nicolas Schmit à la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les migrations 18-19 novembre 2007	98
Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, assiste à la conférence «Emploi en Europe: perspectives et priorités» à Lisbonne 8-9 octobre 2007	86	Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»: préparation du Conseil européen du 14 décembre 19 novembre 2007	99
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 8-9 octobre 2007	87	Jean-Louis Schiltz participe à Bruxelles aux réunions des ministres de la Défense et des ministres de la Coopération au développement 19-20 novembre 2007	99
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg 15 octobre 2007	89	Jean-Claude Juncker devant la commission des Affaires économiques et financières du Parlement européen: présentation de l'analyse de l'Eurogroupe sur l'évolution conjoncturelle et la situation budgétaire des États membres de la zone euro 20 novembre 2007	100
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 à Washington 19 octobre 2007	90	Le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, participe au sommet commémoratif ASEAN-UE à Singapour 21-23 novembre 2007	101
Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg 22-23 octobre 2007	91	François Biltgen au Conseil «Compétitivité»: le Luxembourg parmi les membres fondateurs du programme sur l'assistance à l'autonomie à domicile 23 novembre 2007	102
Lucien Lux se montre optimiste pour la conférence de Bali après l'accord sur un mandat au Conseil «Environnement» 30 octobre 2007	93	Jean-Marie Halsdorf participe à la réunion informelle des ministres en charge du Développement territorial et de la Politique régionale 23-24 novembre 2007	102
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 12-13 novembre 2007	94	Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture à Bruxelles 26-27 novembre 2007	104
Conférence de haut niveau sur la promotion de services d'intérêt général sûrs, efficaces et durables 15 novembre 2007	96	Dialogue macroéconomique entre la zone euro et la Chine: Jean-Claude Juncker en République populaire de Chine 27-28 novembre 2007	105
Le Conseil «Éducation, jeunesse, culture» adopte des conclusions sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants 15 novembre 2007	97		

Le troisième paquet législatif sur la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité à l'ordre du jour du Conseil «Énergie»
3 décembre 2007 106

Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe: rapport sur la récente visite en Chine
3-4 décembre 2007 107

Conseil «Affaires économiques et financières»: accord sur le paquet TVA
4 décembre 2007 108

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au 2^e sommet UE-Afrique
8-9 décembre 2007 109

Signature du traité de Lisbonne
13 décembre 2007 111

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles
14 décembre 2007 112

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche
17-19 décembre 2007 112

Festivités à l'occasion de l'élargissement de l'espace Schengen
Décembre 2007 114

Conseil des ministres de l'Environnement: accord politique sur la proposition de directive visant à intégrer le secteur de l'aviation dans le régime communautaire d'échange de quotas d'émission
20 décembre 2007 116

Affaires étrangères et relations internationales

Participation de Jean Asselborn à la 51^e Conférence générale de l'AIEA à Vienne
17 septembre 2007 117

Jean Asselborn au 15^e Conseil ministériel de l'OSCE à Madrid
29-30 novembre 2007 118

Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien
17 décembre 2007 119

Aménagement du territoire

Présentation du concept de mobilité intégré pour la Nordstad
18-19 septembre 2007 120

Communications

Présentation d'une étude sur les compétences et métiers TIC: «Le Luxembourg est dorénavant un lieu central pour les activités TIC»
15 novembre 2007 121

Coopération au développement/ action humanitaire

Rapport 2006 de la coopération luxembourgeoise: l'aide publique au développement s'élève à 231 millions d'euros (0,89% du RNB)
10 septembre 2007 122

4^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Burkina Faso
12 novembre 2007 123

5^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Sénégal
21 novembre 2007 124

Culture et langues

Octavie Modert à la 34^e session de la Conférence générale de l'Unesco à Paris
18 octobre 2007 125

Défense

L'armée luxembourgeoise à l'horizon 2015-2020: le ministre de la Défense présente le projet de réorganisation de l'armée
13 septembre 2007 126

Visite de S.A.R. le Grand-Duc et du ministre Jean-Louis Schiltz auprès du contingent luxembourgeois KFOR/23 au Kosovo
24 septembre 2007 **127**

Économie

Présentation du projet de loi introduisant un nouveau régime d'aides régionales à l'investissement
17 septembre 2007 **129**

Bilan compétitivité en 2007: l'indicateur global de compétitivité place le Luxembourg en 5^e position au sein de l'UE-27
26 septembre 2007 **130**

Présentation de l'agence de promotion du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg for Business
6 novembre 2007 **131**

Jeannot Krecké présente deux projets logistiques pour Eurohub Sud
8 novembre 2007 **132**

Éducation nationale

Ambition réussite: Mady Delvaux-Stehres présente les priorités de l'année scolaire 2007-2008
13 septembre 2007 **133**

Le ministère de l'Éducation nationale et l'Université du Luxembourg signent une convention de collaboration
25 septembre 2007 **135**

Mady Delvaux-Stehres présente les amendements gouvernementaux proposés au projet de loi portant réforme de la formation professionnelle
17 octobre 2007 **135**

PIRLS 2006: «Les élèves de la 5^e année d'études font preuve de bonnes compétences en lecture»
28 novembre 2007 **137**

Présentation des résultats de l'étude PISA 2006
4 décembre 2007 **139**

Égalité des chances

Présentation de la nouvelle approche de mise en œuvre du ministère de l'Égalité des chances concernant le programme «Actions positives dans les entreprises du secteur privé»
13 novembre 2007 **144**

Enseignement supérieur

François Biltgen et Octavie Modert ouvrent l'année académique 2007-2008
11 septembre 2007 **145**

Environnement

Signature officielle du contrat de mise à disposition de puissance thermique entre Twinerg SA et le GIE-Sudcal, en présence des ministres Jeannot Krecké et Lucien Lux
14 novembre 2007 **146**

Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Bali
13 décembre 2007 **147**

Finances, trésor et budget

Présentation de Luxembourg for Finance, l'agence pour le développement du centre financier
24 septembre 2007 **148**

Réforme fiscale: le Premier ministre Jean-Claude Juncker annonce une adaptation du barème d'impôt et un bonus fiscal pour enfants à charge
5 octobre 2007 **149**

Dépôt du projet de budget de l'État pour 2008
10 octobre 2007 **149**

Intérieur

Jean-Marie Halsdorf et l'OCDE présentent l'examen territorial sur le Grand-Duché de Luxembourg
6 décembre 2007 **151**

Jean-Marie Halsdorf signe la convention pour un développement coordonné et intégratif des communes de la vallée de l'Alzette
13 décembre 2007 155

Prix et décorations

Prix Daniel Strasser de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France décerné au ministre d'État honoraire, Jacques Santer
12 novembre 2007 156

Recherche

Adhésion du Luxembourg à la Conférence européenne de biologie moléculaire et au Laboratoire européen de biologie moléculaire: visite d'Octavie Modert à Heidelberg
21 novembre 2007 157

François Biltgen et Jeannot Krecké au premier forum «Business meets Research»
11 décembre 2007 158

Sécurité sociale

Réunion du Comité quadripartite: équilibre budgétaire fragile des caisses de maladie
16 octobre 2007 159

Sports

Jeannot Krecké à la 3^e Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid: révision du Code mondial antidopage
15-16 novembre 2007 160

Tourisme

Tourisme: lancement du label ServiceQualitéit Lëtzebuerg pour éveiller l'esprit de qualité dans les entreprises du secteur
27 septembre 2007 161

Saison touristique 2007 globalement satisfaisante
19 novembre 2007 162

Transports

Lucien Lux assiste à la présentation d'un bus à propulsion hybride
20 septembre 2007 163

Présentation du concept de mobilité intégré: *mobil 2020 – Mobilitéit déi beweegt*
1^{er} octobre 2007 163

Première place pour le Luxembourg dans le classement du programme européen Road Safety Performance Index
10 octobre 2007 164

Bilan des accidents routiers au 1^{er} semestre 2007: hausse du nombre d'accidents et de personnes tuées sur les routes
20 novembre 2007 164

Travail et emploi

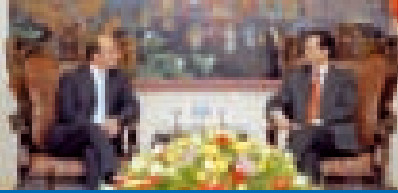
Ouverture du marché du travail du Luxembourg aux travailleurs de huit nouveaux États membres de l'UE
20 septembre 2007 165

François Biltgen présente les conclusions de l'audit du service public de l'emploi (SPE) réalisé par l'OCDE
27 septembre 2007 166

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, ouvre la Luxembourg HR Convention
24 octobre 2007 169

Discours et déclarations

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 51 ^e session de la Conférence générale de l'AIEA à Vienne 17 septembre 2007	173	Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'hôtel de ville de Santiago lors de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République du Chili 22 novembre 2007	230
Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la réunion de haut niveau de l'ONU consacrée au changement climatique: «L'avenir entre nos mains – Les changements climatiques: un défi à relever pour nos dirigeants» 24 septembre 2007	176	Allocution de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner offert par S.E. Mme Michelle Bachelet, présidente de la République du Chili 22 novembre 2007	231
Discours de Jean Asselborn à l'occasion du débat général à la 62 ^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York 28 septembre 2007	178	Discours de Jean Asselborn à l'Université catholique de Santiago de Chili: « <i>EU as a global player: the view of Luxembourg</i> » 23 novembre 2007	232
Discours de François Biltgen à l'occasion de la conférence «Emploi en Europe: perspectives et priorités» à Lisbonne 8-9 octobre 2007	181	Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 15 ^e réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Madrid 29 novembre 2007	237
Discours de Luc Frieden à l'occasion du dépôt du budget 2008 à la Chambre des députés 10 octobre 2007	185	Intervention de Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés au sujet de l'accord intervenu au Conseil «Affaires économiques et financières» sur le paquet TVA 5 décembre 2007	239
Intervention de Jean-Claude Juncker à l'occasion du dépôt du projet de budget 2008 à la Chambre des députés 10 octobre 2007	194	Discours de Jean Asselborn à la réunion ministérielle UE-Afrique à Charm el-Cheikh 5 décembre 2007	244
Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire d'automne 2007 à Luxembourg 13 octobre 2007	198	Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la conférence d'Eurostat « <i>Modern Statistics for Modern Society</i> » 7 décembre 2007	245
Intervention de Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés à l'occasion de l'heure d'actualité au sujet du traité réformateur 23 octobre 2007	203	Message de Noël de Son Altesse Royale le Grand-Duc 24 décembre 2007	247
Discours de François Biltgen à l'occasion de la cérémonie des HR Awards 24 octobre 2007	208		
Discours de Luc Frieden devant l'académie militaire de West Point aux États-Unis 24 octobre 2007	213		
Déclaration de politique étrangère prononcée par Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, devant la Chambre des députés 13 novembre 2007	218		



À la une

24-26 septembre 2007

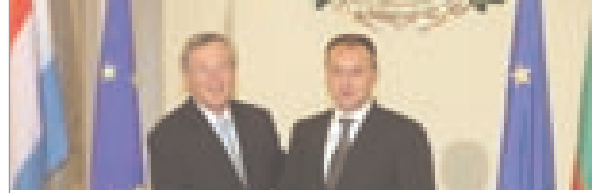
Visites officielles de Jean-Claude Juncker

en Estonie et en Bulgarie

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué des visites officielles en République d'Estonie et en République de Bulgarie du 24 au 26 septembre 2007. Il était accompagné du ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit. Le président de la Banque centrale du Luxembourg, Yves Mersch, faisait également partie de la délégation.



Jean-Claude Juncker et Sergueï Stanichev, Premier ministre bulgare

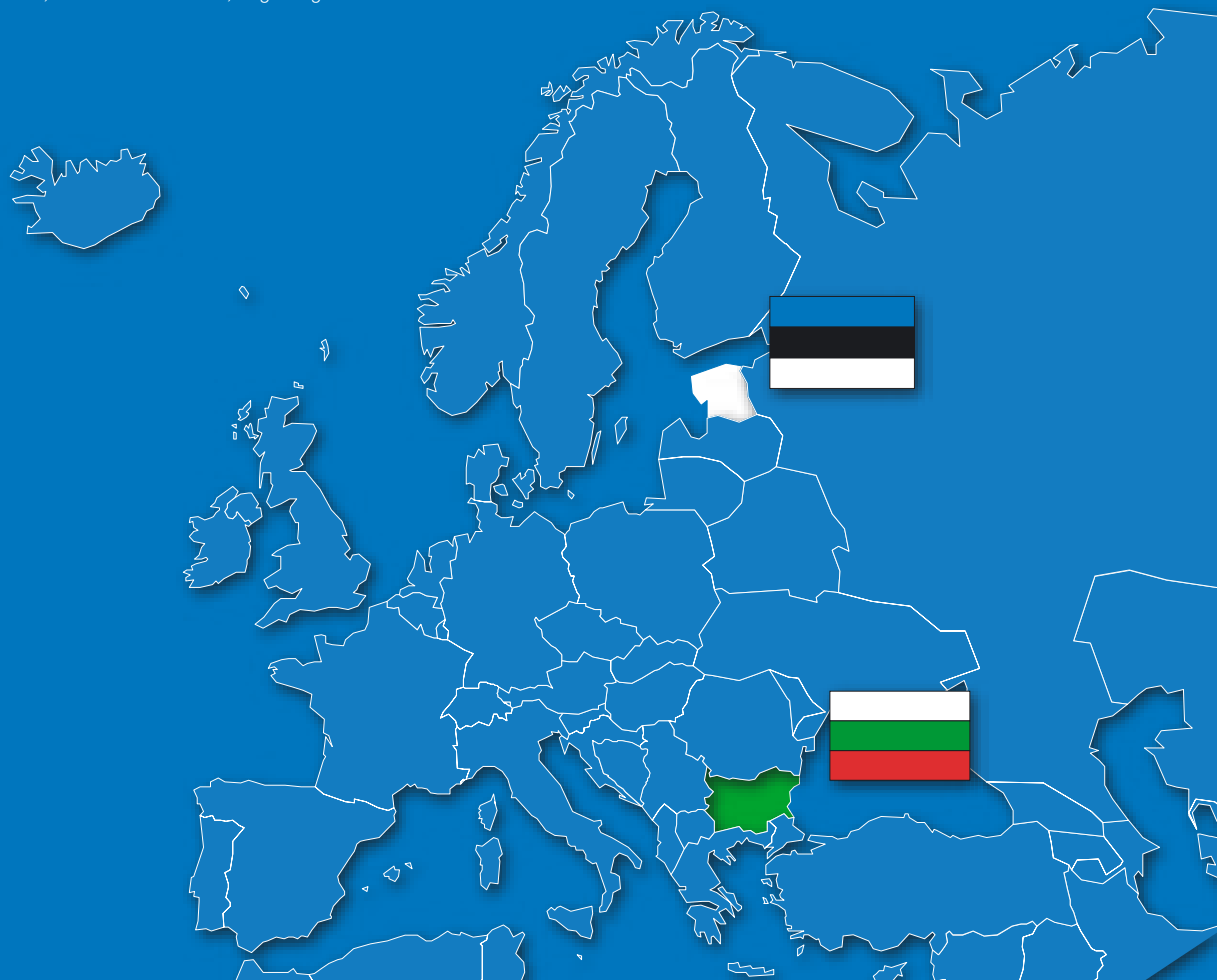


Estonie et Bulgarie

À la une



Andrus Ansip, Premier ministre d'Estonie, Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, et Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, à l'Hôtel de Stenbock, siège du gouvernement estonien



Visite officielle en Estonie

Le 24 septembre, le chef du gouvernement luxembourgeois a été reçu par le Premier ministre estonien, Andrus Ansip, à Tallinn, la capitale de l'Estonie. Les pourparlers ont été qualifiés de «très fructueux» par les deux chefs de gouvernement.

Entrevue avec le Premier ministre estonien

À l'ordre du jour de cet entretien figuraient surtout des sujets d'actualité européenne, notamment la Conférence intergouvernementale qui devrait déboucher sur un nouveau traité modificatif. Les deux délégations ont souligné leur approche commune sur ce dossier et leur souhait de rester amis et alliés en ce qui «concerne la construction européenne» en général.

Jean-Claude Juncker – dont la dernière visite officielle à Tallinn re-



Ivari Padar, ministre des Finances d'Estonie, Jean-Claude Juncker et Nicolas Schmit au ministère des Finances

monte à 1995 – et son homologue estonien ont également pu avoir un échange de vues sur la politique européenne dans le domaine de

l'énergie. En effet, il s'agit là d'un sujet qui tient à cœur au gouvernement estonien dans la mesure où l'Estonie fait de nombreux efforts dans le domaine des énergies renouvelables en développant surtout l'énergie éolienne, et, grâce à sa production de schiste bitumineux, elle n'importe que 30% de l'énergie qu'elle consomme.

En ce qui concerne le souhait estonien d'une future adhésion à la zone euro, Jean-Claude Juncker, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, a souligné qu'il s'agissait pour l'Estonie de remplir tous les critères de Maastricht, comme le prévoit le traité.

Les relations bilatérales ont été qualifiées d'«excellentes» par Andrus



Andrus Ansip et Jean-Claude Juncker en conversation à l'Hôtel de Stenbock, siège du gouvernement estonien



Ansip, avant d'ajouter que le Luxembourg était un exemple pour l'Estonie dans la mesure où le Grand-Duché, pays de taille relativement modeste, peut faire valoir sa voix dans l'Union européenne. Jean-Claude Juncker, de son côté, a exprimé son admiration pour la performance économique impressionnante de l'Estonie au cours des dernières années, dont la croissance annuelle s'élevait à 11,4% du PIB en 2006. «On oublie trop vite que l'Estonie se trouve [depuis son indépendance en 1991] dans un processus de transformation énorme», a précisé le Premier ministre luxembourgeois. Lors de sa visite, Jean-Claude Juncker a par ailleurs annoncé qu'une mission économique du Luxembourg se rendrait en Estonie au cours de l'année 2008.

Le chef du gouvernement estonien a présenté son *e-government* à la délégation luxembourgeoise, qui se traduit par une informatisation complète des réunions du Conseil des ministres: les séances de travail se déroulent sans papier, sur base d'un système de documentation en réseau. En effet, l'Estonie est le seul pays en Europe où l'accès à Internet est un droit constitutionnel. Cette informatisation poussée s'est traduite également par le fait que lors des élections en mars 2007, environ 30 000 électeurs avaient choisi de voter par Internet, une première mondiale pour des élections législatives.

Après sa visite auprès du Premier ministre de l'Estonie, Jean-Claude Juncker a eu des entrevues avec le ministre des Finances estonien, Ivri Padar, et avec le gouverneur

de la Banque d'Estonie, Andres Lipstok. Les discussions ont porté sur le processus de convergence en vue d'une future adhésion à l'espace euro de l'Estonie. Le Premier ministre a également eu un échange de vues avec Kristiina Ojuland, vice-présidente du Riigikogu, le Parlement estonien. L'entretien a tourné surtout autour de sujets européens, tels que les questions énergétiques et les perspectives pour l'élargissement de l'Union européenne.

De son côté, Nicolas Schmit a rencontré la sous-secrétaire d'État aux Affaires européennes de l'Estonie,

Kaja Tael. Lors de leur entrevue, ils ont abordé les sujets d'actualité européenne, dont notamment le processus de réforme des traités et l'élargissement.

Enfin, la délégation luxembourgeoise a eu l'occasion de visiter le Musée de l'occupation et de la lutte pour la liberté à Tallinn, un musée consacré aux occupations allemande et soviétique pendant la période de 1940 à 1991. Ouvert en 2003, le musée a pour objectif d'aider à conserver l'histoire récente du pays dans la mémoire collective.



Jean-Claude Juncker et la délégation luxembourgeoise accompagnés du directeur du Musée de l'occupation et de la lutte pour la liberté, Heiki Ahonen

Visite officielle en Bulgarie

Après sa visite officielle en République d'Estonie, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu le 25 septembre en visite officielle en République de Bulgarie.

À Sofia, Jean-Claude Juncker a été accueilli par son homologue bulgare, Sergueï Stanichev, sur la place Alexandre Nevski. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, le chef du gouvernement luxembourgeois a déposé une gerbe de fleurs devant le monument au Soldat inconnu à Sofia.

Entrevue avec le Premier ministre bulgare

Jean-Claude Juncker a ensuite été reçu pour une entrevue avec le Premier ministre bulgare au Conseil des ministres. À l'ordre du jour des discussions figuraient, entre autres, l'actualité européenne, et plus particulièrement le nouveau traité modificatif. La Bulgarie et le Luxembourg ont tous les deux exprimé leur souhait de voir aboutir les négociations en cours à la Conférence intergouvernementale lors du Conseil européen informel en octobre 2007.

La perspective européenne pour les pays des Balkans occidentaux est un sujet qui tient à cœur à la Bulgarie.

En effet, Sergueï Stanichev a souligné que la Bulgarie voulait apporter «sa propre contribution» pour la stabilité dans cette région. Le Premier ministre luxembourgeois a reconnu considérer cette région avec «le même souci» que la Bulgarie, avant d'ajouter que les souffrances endurées par les populations des Balkans au cours des années 1990 ne doivent pas s'y répéter. Le devoir de l'Union européenne était clair, car «il faut offrir une perspective européenne» à cette région.

Concernant les relations bilatérales, Sergueï Stanichev a d'abord rappelé la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Bulgarie en 2005, pour préciser



Dépôt de gerbe devant la tombe du Soldat inconnu par Jean-Claude Juncker, accompagné par Sergueï Stanichev



Signature du programme de coopération dans les domaines de l'enseignement, de la science et de la culture entre les gouvernements luxembourgeois et bulgare pour les années 2007-2009: Nicolas Schmit, Jean-Claude Juncker, Sergueï Stanichev, Guy Dockendorf (assis), premier conseiller de gouvernement, et Evgenia Koldanova, vice-ministre des Affaires étrangères de Bulgarie

ensuite que les relations entre le Luxembourg et la Bulgarie se «développent de façon très dynamique». Le Premier ministre bulgare a précisé que le Grand-Duché aurait par ailleurs toujours une signification particulière dans l'histoire bulgare, étant donné que la cérémonie de signature du traité d'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne s'était déroulée à Luxembourg.

De son côté, Jean-Claude Juncker s'est réjoui de se retrouver pour la troisième fois en République de

Bulgarie. Il a tenu à rappeler que le Grand-Duché avait, dès le début, fortement soutenu la candidature bulgare à l'Union européenne. «Nous venons en Bulgarie avec un sentiment de devoir accompli», a-t-il souligné dans ce contexte. D'après le Premier ministre, l'Union européenne ne serait pas complète sans la Bulgarie; «nous avons été séparés pendant trop longtemps».

Le Premier ministre luxembourgeois a reconnu que la Bulgarie – et surtout la population bulgare – avait

derrière elle une période d'ajustement longue et particulièrement difficile comparée aux autres pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Si le président de l'Eurogroupe s'est dit convaincu que la Bulgarie adopterait un jour la monnaie unique européenne, il a tout de même souligné que de nombreux efforts supplémentaires restaient encore à faire, et ce notamment dans le domaine de l'inflation (7,3% en 2006). Les délégations luxembourgeoise et bulgare se sont également mises d'accord sur une



Accueil de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, par Gueorgui Parvanov, président de la Bulgarie

une des plus hautes décorations honorifiques bulgares. Jean-Claude Juncker a reçu cette décoration non seulement en raison de sa contribution au développement des relations bilatérales entre la Bulgarie et le Luxembourg, mais également à cause de son engagement en faveur de l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne. Le président bulgare a dit apprécier le rôle et l'activité de Jean-Claude Juncker dans la construction européenne. «J'aimerais qu'il reste l'ami de la Bulgarie», a-t-il conclu. Le lauréat a tenu à dédier cette décoration «à ceux qui la méritent vraiment: les citoyens de Bulgarie qui ont su, par d'innombrables efforts et sacrifices, préparer leur pays à l'Union européenne».

visite future d'une mission économique du Grand-Duché en Bulgarie pour étudier des possibilités d'investissement.

À cette occasion, le Premier ministre luxembourgeois s'est vu décerner l'ordre Stara Planina 1^{er} degré,

Un dîner à la résidence Boyana offert par le Premier ministre bulgare

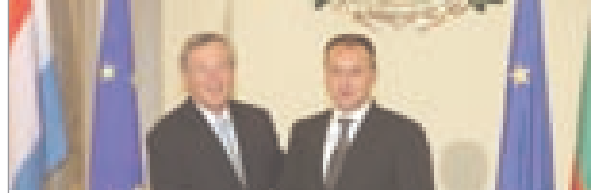
Pour le chef du gouvernement bulgare, la visite de la délégation luxembourgeoise constitue une incitation à davantage de coopération entre les deux pays. En ce sens, le Luxembourg et la Bulgarie ont signé un programme de coopération dans les domaines de l'enseignement, de la science et de la culture pour les années 2007-2009.

Remise de l'ordre Stara Planina 1^{er} degré au Premier ministre Juncker

Au palais de la Présidence de la République de Bulgarie, Jean-Claude Juncker a été reçu en audience par le président bulgare Gueorgui Parvanov.



Jean-Claude Juncker décoré de l'ordre Stara planina 1^{er} degré par Gueorgui Parvanov, président de la Bulgarie



Ivan Iskrov, gouverneur de la Banque nationale de Bulgarie, et Jean-Claude Juncker

en l'honneur de son homologue luxembourgeois a clôturé la première journée de la visite en République de Bulgarie.

En date du 26 septembre 2007, Jean-Claude Juncker a eu des entretiens avec le ministre des Finances, Plamen Orecharski, et avec le gouverneur de la Banque nationale de Bulgarie, Ivan Iskrov. Une entrevue

avec le président de l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie, Guéorgui Pirinski, figurait également au programme.

Avant de quitter la Bulgarie, Jean-Claude Juncker a en outre eu l'occasion de rencontrer l'ancien Premier ministre bulgare, Simeon de Saxe-Cobourg.

24-28 septembre 2007

Jean Asselborn à la 62^e session ordinaire
de l'Assemblée générale des

Nations unies à New York



Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a assisté du 24 au 28 septembre 2007 au débat général de la 62^e session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) à New York.

La veille du débat général, le Vice-Premier ministre a participé à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au changement climatique, convoquée par le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon.

Dans son discours (page 176), Jean Asselborn a souligné l'importance de la prévention du changement climatique et de la réduction des émissions de CO₂. Il a insisté sur la nécessité de créer un cadre approprié pour encourager la diffusion des technologies requises afin de faire baisser les émissions, de stimuler les progrès technologiques et d'orienter les investissements vers des options plus durables.



Jean Asselborn lors de son discours à l'Assemblée générale des Nations unies sur le changement climatique



Jean Asselborn et Manouchehr Mottaki, ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, en marge de la 62^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies

D'après le chef de la diplomatie luxembourgeoise, «la dégradation de l'environnement, la déperdition des ressources naturelles et le caractère – dorénavant inéluctable – du changement climatique représentent un frein, sinon un obstacle, à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement».

Le Vice-Premier ministre a estimé qu'il revient aux pays industrialisés d'assurer non seulement leur rôle de leader pour ce qui est de la diminution de leurs propres émissions, mais également de se montrer solidaires envers les pays en voie de développement, souvent les plus exposés aux conséquences du changement climatique. Jean Asselborn a ensuite lancé un appel pour examiner de nouveaux moyens de mobilisation de ressources supplémentaires, afin de financer des projets d'adaptation au changement climatique dans les pays les moins développés.

Le 28 septembre, dans son intervention à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies dans le cadre du débat général (voir page 178), le Vice-Premier ministre a insisté notamment sur la nécessité d'une prise en compte simultanée des dimensions de la paix et de la sécurité, des droits de l'Homme et de l'État de droit, du développement socioéconomique ainsi que de la recherche de solutions communes aux grandes problématiques internationales.

Au cours d'un survol de la situation internationale en matière de paix et de sécurité, Jean Asselborn a abordé notamment des sujets comme le Kosovo, les événements en Birmanie/Myanmar et le dossier nucléaire iranien. Il a lancé un appel à l'Iran afin qu'il se mette enfin en conformité avec les trois résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et suspende toute activité liée à l'enrichissement.

Lors de son séjour à New York, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également eu une série d'entrevues bilatérales, notamment avec les Premiers ministres d'Albanie et du Monténégro, ainsi qu'avec ses homologues d'Afghanistan, de Bosnie-Herzégovine, du Costa Rica, d'Égypte, d'Indonésie, d'Iran, de Namibie, du Niger, de Serbie, de Singapour, d'Ukraine et de Turquie. Il a aussi eu l'occasion de s'entretenir avec le président de la 62^e session ordinaire de l'Assemblée générale, Srgjan Kerim.

À l'instar des années précédentes, des réunions des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne avec la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, et le ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov, ont également eu lieu.

Le Vice-Premier ministre a enfin participé à des réunions ministérielles sur «L'alliance des civilisations» ainsi que sur l'abolition de la peine de mort. De plus, il a assisté à un événement de haut niveau à l'occasion du 10^e anniversaire de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Le débat général de la 62^e session de l'Assemblée générale a finalement servi de cadre à l'établissement de relations diplomatiques avec des îles des Caraïbes, à savoir Antigua-et-Barbuda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, les Bahamas et Timor Leste.

16-17 octobre 2007

Première mission écolo-économique du ministre de l'Économie, Jeannot Krecké,

aux Pays-Bas

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a effectué une première mission écolo-économique aux Pays-Bas les 16 et 17 octobre 2007 pour s'informer sur plusieurs projets néerlandais en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et en vue de sonder les possibilités de collaboration entre les deux pays. Une vingtaine de représentants des secteurs privé et public, dont le député Marcel Oberweis, ont accompagné le ministre lors de ce voyage.

Le premier jour, Jeannot Krecké a eu l'occasion de visiter un parc d'éoliennes *off-shore* au large du port de Rotterdam. Il a ensuite été reçu par son homologue néerlandaise, Maria van der Hoeven, au ministère des Affaires économiques à La Haye. Lors d'un déjeuner de travail, les deux ministres se sont entretenus



*Maria Van der Hoeven, ministre des Affaires économiques des Pays-Bas,
et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur*



Jeannot Krecké et Theo Van Deurzen, chief executive officer de la société Philips Lighting

sur les politiques énergétiques des deux pays ainsi que sur différentes possibilités de collaboration, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

Au cours d'un séminaire organisé au ministère des Affaires économiques, les membres de la délégation luxembourgeoise ont été éclairés sur différents aspects de la politique énergétique néerlandaise et des programmes de développement durable en matière d'énergie.

Le 17 octobre, Jeannot Krecké s'est rendu à Eindhoven pour une rencontre avec Theo van Deursen, *chief executive officer* de Philips Lighting, qui a exposé les récents développements en matière de lampes à consommation électrique réduite aux membres de la délégation. L'utilisation de telles lampes, tant dans le domaine privé que dans un environnement professionnel, constitue

un des mécanismes les plus intéressants en matière de réduction de consommation énergétique. L'installation en est relativement aisée et les économies en énergie et en émissions de gaz à effet de serre peuvent être spectaculaires.



Visite de la société Ecofys

Dans la région de Maastricht, la délégation luxembourgeoise a ensuite été reçue par les responsables d'Ecofys, entreprise spécialisée dans le développement de solutions intégrées pour réduire la consommation d'énergie ainsi que dans la mise en place de systèmes d'énergies renouvelables. Plusieurs membres d'Ecofys font d'ailleurs partie de l'IPCC (UN Intergovernmental Panel on Climate Change) qui partage le prix Nobel 2007 avec Al Gore, ancien vice-président des États-Unis.

La mission s'est clôturée par la visite auprès du producteur de panneaux solaires Solland Solar. En pleine expansion, l'entreprise va augmenter en 2007 sa capacité de production à 60 MW/an, en 2008, il est prévu d'atteindre 170 MW/an. Actuellement, Solland Solar emploie 160 personnes (400 prévues en 2008).

10-20 octobre 2007

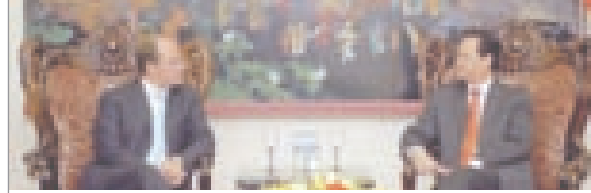
**Le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz,
en visite de travail au**

Vietnam, Laos et Japon

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a effectué du 10 au 20 octobre 2007 une visite de travail en Asie. Il s'est rendu successivement en République socialiste du Vietnam et en République démocratique populaire lao, les deux pays partenaires asiatiques de la coopération luxembourgeoise, ainsi qu'au Japon.



Poignée de mains entre Vo Hong Phuc, ministre du Plan et des Investissements du Vietnam, et Jean-Louis Schiltz à l'occasion de la 4^e commission de partenariat Luxembourg-Vietnam



Vietnam, Laos et Japon

À la une

KỶ HỌP ỦY BAN ĐỐI TÁC LẦN THỨ IV



Visite au Vietnam

Au Vietnam, le ministre Jean-Louis Schiltz a présidé la 4^e commission de partenariat avec son homologue vietnamien, Vo Hong Phuc, ministre du Plan et des Investissements, qui est en charge de la Coopération au développement.

Cette commission de partenariat, qui fait le point sur le programme indicatif de coopération signé entre le Luxembourg et le Vietnam et couvre les années 2006 à 2010, s'est conclue par la signature de deux accords de financement relatifs à des projets de développement mis en œuvre par le système des Nations unies.

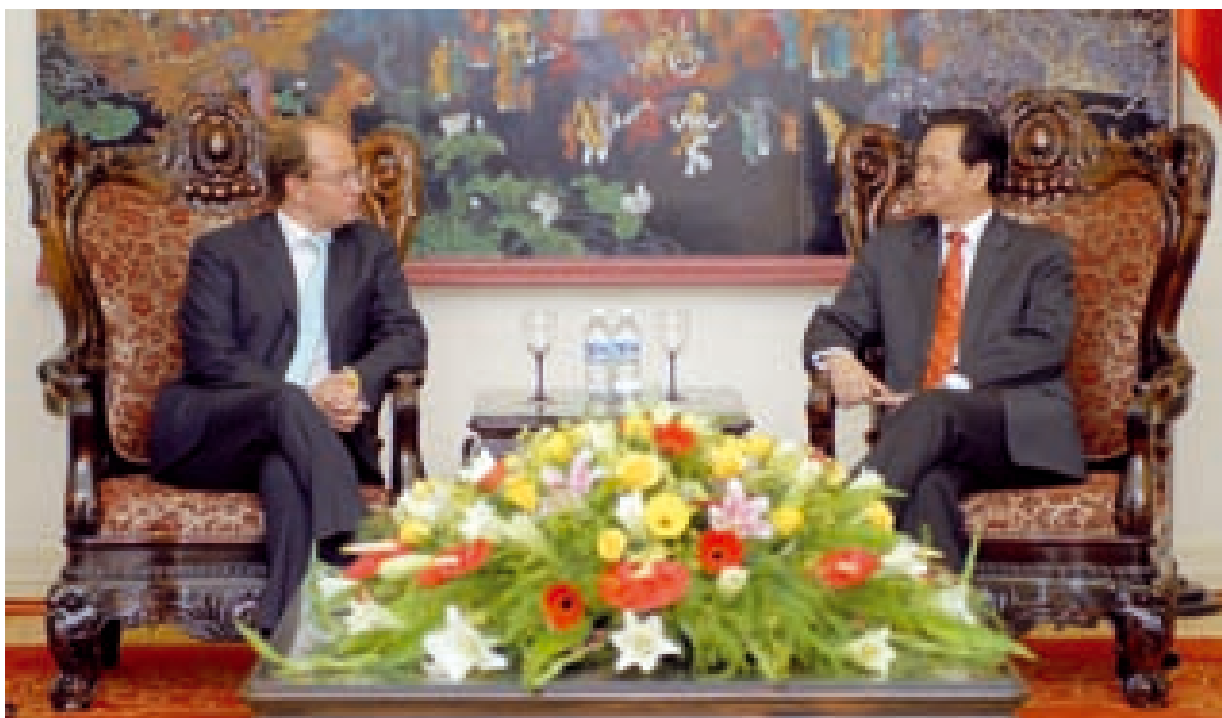
Le 11 octobre, le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, a visité un projet de réhabilitation de personnes souffrant de lésions de la colonne vertébrale, un projet mis en œuvre par l'ONG Handicap International Luxembourg. Il a également visité l'école hôtelière de Hué, un projet de formation professionnelle dans le domaine du développement touristique.

Jean-Louis Schiltz a par ailleurs profité de son séjour pour s'adresser à Ho Chi Minh-Ville et à Hanoï aux participants d'un séminaire de promotion économique intitulé «*Luxembourg: your privileged partner in Europe*».

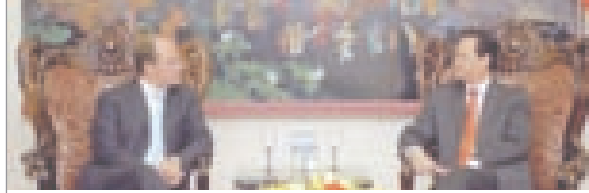
Le troisième jour de la visite du ministre Jean-Louis Schiltz au Vietnam était placé sous le signe des entrevues politiques.

Après avoir rencontré le ministre de la Santé pour faire le point sur les projets de la coopération luxembourgeoise dans le domaine de la santé, le ministre Schiltz, en sa qualité de ministre des Communications, a eu un échange de vues avec son homologue vietnamien Le Doan Hop. Cette entrevue a été l'occasion d'évoquer la participation de la société luxembourgeoise SES dans le programme de satellite Vinasat.

Le ministre Schiltz a également rencontré le Premier ministre Nguyen



Visite de courtoisie auprès du Premier ministre vietnamien, Nguyen Tan Dung



Jean-Louis Schiltz s'informe sur un projet de Handicap International Luxembourg au Vietnam

Tan Dung. Cette entrevue a permis de faire le point sur les relations entre le Vietnam et le Luxembourg.

Jean-Louis Schiltz et le ministre des Finances, Vu Van Ninh, ont signé un protocole d'accord relatif à un projet de développement des marchés de capitaux. À la suite de cette signature, le ministre Schiltz, accompagné de représentants de l'Association luxembourgeoise des banques et banquiers (ABBL) et des Fonds d'investissement (ALFI), a ouvert un séminaire d'information

sur les atouts de la place financière internationale du Luxembourg devant le monde politique et financier à Hanoï.

Après avoir rencontré les représentants du Comité populaire de la province de Hué, le ministre a visité l'école hôtelière et la Villa Hué, l'hôtel d'application où les étudiants acquièrent une première expérience professionnelle les préparant à leur future carrière dans ce secteur. Ces deux établissements constituent des éléments importants du projet de tourisme réalisé au cours des dernières dix années.

Visite au Laos

La deuxième étape de son déplacement en Asie a conduit le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, au Laos. La visite était placée sous le signe du dixième anniversaire des relations diplomatiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République démocratique populaire lao.

Les travaux de la quatrième commission de partenariat ont dominé l'ordre du jour. C'était l'occasion de passer en revue les différents aspects de la coopération entre le Luxembourg et le Laos, notamment dans les domaines de la santé, du développement local ainsi que de l'éducation et de la formation professionnelle.

Au terme de la commission de partenariat, il a été procédé à la signature de plusieurs accords, notamment d'un programme intégré de développement du secteur de la santé, d'un projet de formation bancaire et d'un programme de réforme du secteur public, dont la mise en œuvre est confiée aux Nations unies.

Des rencontres avec le Premier ministre Bouasone Bouphavanh et le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Thongloun Sisoulith, ont permis de faire le point sur les relations entre les deux pays, mais aussi d'aborder des sujets d'actualité politique, en



Jean-Louis Schiltz et Bouasone Bouphavanh, Premier ministre de la République démocratique populaire lao



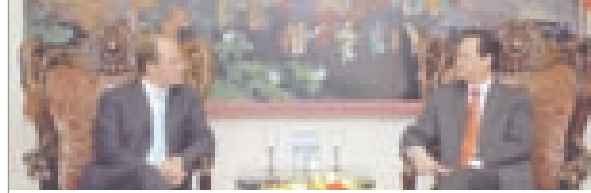
Cérémonie de signature d'un programme intégré de développement du secteur de la santé, d'un projet de formation bancaire et d'un programme de réforme du secteur public au Laos

particulier la situation au Myanmar, les droits de l'Homme et la question de la minorité Hmong.

La visite au Laos s'est clôturée par la visite d'un projet de l'ONG Aide au développement de la santé. Cette ONG luxembourgeoise, dont la cheville ouvrière est le Dr Richard Schneider, est active depuis dix ans dans le domaine de la chirurgie cardiaque au Laos.



Jean-Louis Schiltz et Thongloun Sisoulith, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Laos



Visite au Japon

La troisième étape de son voyage en Asie a conduit le ministre Jean-Louis Schiltz pour trois jours au Japon. Le déplacement était placé sous le signe de la prospection dans le domaine des technologies de l'information. Le ministre Schiltz y a rencontré son homologue, le ministre des Communications japonais, Hiroya Masuda, de même que le vice-ministre

des Communications et un groupe de parlementaires de la Japan-Luxembourg Parliamentary Friendship League. Il a visité plusieurs entreprises japonaises et il a rencontré leurs dirigeants.

Jean-Louis Schiltz a en outre présenté les atouts du Luxembourg lors d'un séminaire organisé par la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise au Japon devant un parterre de professionnels des télécommunications. Il a aussi profité



de son déplacement pour rencontrer son homologue en charge de la Défense, Shigeru Ishiba. De même, il a rencontré des étudiants à l'université de Sophia à Tokyo, avec lesquels il a discuté des défis dans le domaine de la coopération au développement.

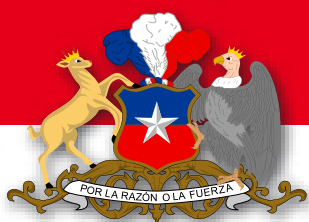


Cérémonie pour le 10^e anniversaire des relations diplomatiques Luxembourg-Laos

ຂົນເຊີຍ ວັນສ້າງຕັ້ງສາຍພົວພັນການທູດລະຫວ່າງ ລາວ ລູກຊ່າບວກ ຄົບຮອບ 10 ປີ ຢ່າງສຸກໃຈ

22-23 novembre 2007

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en



République du Chili



*Accueil officiel de Leurs Altesses
Royales par Michelle Bachelet,
présidente de la République du
Chili, au palais de La Moneda*



Chili

À la une



La ville de Santiago

Sur invitation de Michelle Bachelet, présidente de la République du Chili, LLAA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'État en République du Chili du 22 au 23 novembre 2007. Elles étaient accompagnées par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ainsi que d'une importante délégation d'hommes d'affaires.

Accueil officiel à Santiago

Le couple grand-ducal et sa délégation ont été officiellement accueillis par la présidente de la République du Chili le jeudi 22 novembre 2007 place de la Constitution, au centre de la ville de Santiago.

Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, le couple grand-ducal a eu l'occasion de s'entretenir avec le chef d'État chilien au palais présidentiel de La Moneda, siège de la présidence.

Par ailleurs, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont déposé une couronne de fleurs au monument national Bernardo O'Higgins, considéré comme le père de l'indépendance du Chili.

En début d'après-midi, S.A.R. le Grand-Duc a eu un échange de



Dépôt d'une couronne de fleurs au monument national Bernardo O'Higgins, considéré comme le père de l'indépendance du Chili

vues avec le président de la Cour suprême. Une rencontre avec le vice-président de la Chambre des députés figurait également au programme grand-ducal.

De son côté, S.A.R. la Grande-Duchesse s'est rendue à la Fondation Cristo Vive, dirigée par sœur Karolina. Cette religieuse allemande mène avec une conviction ardente un combat en faveur de la réinsertion des jeunes, en mettant l'accent avant tout sur l'éducation et la qualification. L'objectif de cette fondation est d'améliorer les conditions de vie des plus démunis dans les banlieues difficiles de Santiago.

Accompagnée de sœur Karolina et des élèves, S.A.R. la Grande-Duchesse a pu se faire une idée du travail remarquable de la fondation et de l'engagement hors pair de la directrice et de son équipe lors de la visite des différents ateliers de formation, de la crèche et de la garderie d'enfants.



Rencontre avec la population de Santiago



Chili

À la une

Entrevue de Jean Asselborn avec son homologue chilien

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a eu des pourparlers politiques avec son homologue chilien Alejandro Foxley. L'entretien a porté sur la situation politico-économique en République du Chili, les relations bilatérales, les relations avec l'Union européenne ainsi que les sujets liés à l'actualité politique internationale.



Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, en compagnie d'Alejandro Foxley, ministre des Affaires étrangères de la République du Chili (au centre)



Visite de S.A.R. la Grande-Duchesse à la Fondation Cristo Vive en compagnie de sœur Karolina

Cérémonie de remise des clés de la ville de Santiago

C'est le maire de la ville de Santiago, Raul Alcaïno Lihn, qui a accueilli le couple grand-ducal à l'hôtel de ville, où le chef d'État luxembourgeois s'est vu remettre les clés de la capitale chilienne. «J'apprécie évidemment ce geste hautement symbolique», a tenu à souligner S.A.R. le Grand-Duc dans son discours (📄 page 230). «Il traduit de façon éloquentes tant le caractère ouvert

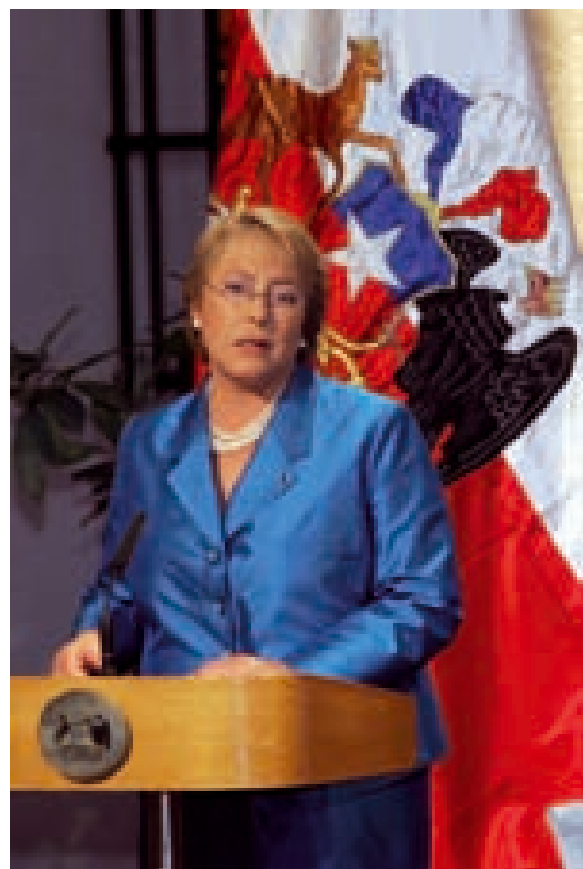
de la ville que l'attachement indéfectible de sa population aux vertus ancestrales d'hospitalité et de générosité. Depuis sa fondation en 1541, Santiago n'a pas toujours été épargnée par les calamités naturelles, ni par les revers de l'histoire. Il n'en demeure pas moins que même dans l'adversité la plus écrasante, elle a systématiquement réussi à redresser la situation grâce à la détermination, à la persévérance et au courage de ses habitants.»

À l'issue de cette sympathique cérémonie, les souverains ont assisté avec les dignitaires de la ville à un spectacle de danse folklorique.

Dîner de gala

Un dîner de gala offert par la présidente de la République du Chili en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais présidentiel a clôturé cette première journée de visite.

Dans son allocution, la présidente Michelle Bachelet a retracé l'histoire qui lie le Chili et le Luxembourg et a souligné avant tout le geste de solidarité remarquable du Luxembourg, qui a accueilli un nombre important de Chiliens dans les années 1970. La présidente socialiste a en outre précisé: «Nos pays partagent des



Discours de Michelle Bachelet prononcé lors du dîner de gala offert en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse



Remise des clés de la ville de Santiago à S.A.R. le Grand-Duc par Raul Alcaïno Lihn, bourgmestre de la ville

valeurs, des visions et des perspectives communes. Le Chili considère le Luxembourg comme un modèle dans la recherche d'un développement économique à croissance soutenue, garantissant également une prospérité au bénéfice de chacun de nos citoyens.»



Chili

À la une

De son côté, le chef d'État luxembourgeois a noté dans son discours (📄 page 231) que «la visite que nous effectuons est en quelque sorte une première. Cependant, des liens profonds d'amitié existent déjà entre nos deux pays et entre nos deux peuples. En des temps difficiles, les Luxembourgeois ont manifesté leur solidarité à l'égard des ardents défenseurs des valeurs de démocratie, de liberté et de paix contre le pouvoir autoritaire et l'oppression. Je suis fier qu'à l'époque sombre durant laquelle la population chilienne, tout comme vous-même, Madame, avez connu la plus douloureuse épreuve, certains de vos concitoyens aient pu trouver au Luxembourg une terre d'accueil et de réconfort. Parmi ceux-ci, certains sont restés dans notre pays. Je veux ici leur rendre hommage, tout comme je tiens à rendre hommage à



Palais de La Moneda

tous les réfugiés chiliens qui prirent le chemin d'exil en poursuivant leur engagement politique, fidèles à leur patrie, et soucieux de son destin».

Au sujet de la République du Chili, S.A.R. le Grand-Duc a souligné que c'était «un pays ouvert, dynamique et rayonnant, qui constitue un exemple de transition démocratique réussie au point que la démocratie chilienne, reconnaissant au citoyen des droits, mais aussi des obligations, fait maintenant figure de modèle. C'est un pays qui enregistre des performances économiques impressionnantes et qui s'engage pour une communauté internationale plus juste et plus solidaire.»



Dîner de gala au palais de La Moneda

Séminaire financier ouvert par le ministre Jeannot Krecké

Le vendredi 23 novembre 2007 a été organisé dans la capitale chilienne un séminaire financier par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur ainsi que par le ministère des Finances, en collaboration avec la Chambre de commerce. Le chef d'État, en présence du ministre Jeannot Krecké, a ouvert le séminaire financier en présence d'une importante délégation de personnalités des milieux économiques et financiers du Luxembourg et du Chili.

Table ronde de la microfinance sous la présidence de la souveraine

Dans le cadre de cette visite d'État, un accent tout particulier a été mis sur le thème de la microfinance. Sous la présidence de S.A.R. la Grande-Duchesse, une table ronde de la microfinance intitulée «Étendre les frontières de la microfinance au Chili» a été organisée à Santiago, permettant notamment aux acteurs de la microfinance du Chili et du Luxembourg d'échanger leurs expériences et de renforcer les liens entre le secteur financier classique et la microfinance.



Visite de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de l'atelier de fabrication de chocolat de Juana Donoso, microentrepreneur

«Il y a une prise de conscience par la communauté internationale du gisement exceptionnel en potentiel de la microfinance, de son caractère révolutionnaire pour réduire la pauvreté dans le monde», a affirmé la Grande-Duchesse à ce sujet. «L'outil du microcrédit apporte quelque chose de neuf en permettant aux plus démunis de retrouver leur dignité et d'apporter par eux-mêmes la solution à leur condition. Ils retrouvent ainsi les moyens de redevenir pleinement acteurs de leur vie et de maîtriser leur destin», a conclu la souveraine dans son discours d'introduction.

En visitant le Fondo Esperanza, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont eu également l'occasion de se rendre compte sur le terrain de l'efficacité de ce mode d'investissement plus éthique. Cette association sans but lucratif a été fondée en 1966 pour redresser les écarts sociaux et économiques de la population pauvre. Le couple grand-ducal a pu s'entretenir avec trois microentrepreneurs actifs dans le domaine de la confection, du chocolat et de la vente de détail.



Séminaire économique à Santiago: Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, S.A.R. le Grand-Duc et Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce du Luxembourg



À la une

Musée d'art précolombien

S.A.R. le Grand-Duc a profité de son séjour à Santiago pour visiter l'exposition permanente du Musée d'art précolombien, qui regroupe une collection d'objets de culte et de cérémonie des cultures précolombiennes issus de quelque 80 peuples du Chili et d'Amérique latine.

Discours de Jean Asselborn à l'Université catholique de Santiago

C'est à l'Université catholique de Santiago que le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a prononcé un discours intitulé «*EU as a global player: the view of Luxembourg*» (📄 page 232) devant des étudiants de l'Institut des sciences politiques.



Visite de S.A.R. le Grand-Duc de l'exposition permanente du Musée d'art précolombien

La visite d'État en République du Chili s'est terminée par une réception offerte par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur des hauts représentants politiques, économiques et financiers chiliens.

26-29 novembre 2007

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc
et la Grande-Duchesse en

République fédérative du Brésil

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendues en visite d'État en République fédérative du Brésil du 26 au 29 novembre 2007. Elles étaient accompagnées du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ainsi que d'une importante délégation d'hommes d'affaires.





Brésil

À la une



Revue des troupes par S.A.R. le Grand-Duc à Brasília

Ouro Preto

La première destination de la visite d'État au Brésil était Ouro Preto, ancienne capitale de l'État de Minas Gerais. Cette ville, classée par l'Unesco comme patrimoine mondial de l'humanité en 1981, est l'un des plus riches ensembles d'art colonial de toute l'Amérique du Sud.

Le couple grand-ducal et sa délégation, accompagnés du bourgmestre de la ville, Angelo Oswaldo de Araujo Santos, ont eu l'occasion de découvrir l'ambiance historique de cette pittoresque ville du XVIII^e siècle.

Par ailleurs, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité le Musée des sciences et des technologies, ancien palais du



Accueil de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Minas Gerais: Leurs Altesses Royales sont accompagnées par Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et d'Angelo Oswaldo de Araujo Santos, bourgmestre d'Ouro Preto



gouverneur et abritant aujourd'hui une prestigieuse exposition de pierres précieuses de la région.

L'église de São Francisco de Assis, d'une singulière architecture baroque, a servi de cadre au concert de l'Orchestre expérimental de l'Université fédérale d'Ouro Preto donné en l'honneur du chef d'État luxembourgeois et de son épouse. À l'issue de ce concert, le couple grand-ducal a rencontré, lors d'une réception, la petite communauté luxembourgeoise installée dans l'État du Minas Gerais.



São Paulo: capitale économique du Brésil

São Paulo, capitale économique du Brésil et un des plus grands centres d'affaires de la planète, était la deuxième destination inscrite au programme grand-ducal.

En présence du chef d'État et des membres du gouvernement luxembourgeois, des séminaires financiers et économiques ont eu lieu le mardi 27 novembre 2007 à São Paulo, permettant notamment aux hommes d'affaires luxembourgeois de promouvoir les atouts du Luxembourg comme centre économique et financier privilégié des entreprises et sociétés étrangères.

La lutte contre le VIH/sida est une des priorités d'Unicef au Brésil, qui y soutient des interventions



Présentation des produits issus du sucre de canne: S.A.R. le Grand-Duc en présence d'Anselmo Rodrigues, chief executive officer de Santa Elisa, André Biagi, président du conseil d'administration, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration

spéciales axées sur les enfants et les jeunes. C'est dans ce contexte que la souveraine a visité, en sa

qualité d'avocate éminente de l'Unicef, le Centro Franciscano de Combate a Aids/HIV, une association soutenue par l'Unicef dans son combat contre le sida, très répandu parmi les jeunes Brésiliens. Elle a pu s'y entretenir notamment avec les coordinateurs des différents projets s'inscrivant dans la prévention du sida, mais a eu également un échange très intense avec les adolescents atteints du VIH, ce qui a été une expérience très enrichissante, selon les dires de la Grande-Duchesse.

Le chef d'État, de son côté, accompagné des ministres Jean Asselborn et Jeannot Krecké, s'est rendu à Ribeirão Preto, à une heure de vol de São Paulo, pour la visite d'une société de production d'éthanol à partir de la canne à sucre. L'objectif de cette visite était de s'informer



S.A.R. la Grande-Duchesse à la présentation à São Paulo de l'association et des projets Cefran, CEDOC, Fala Sério! e Viração



Le congrès national du Brésil est le siège du pouvoir législatif. L'ensemble a été dessiné par Oscar Niemeyer.

Accueil officiel à Brasilia

En date du mercredi 28 novembre 2007, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont été accueillies officiellement au palais présidentiel Planalto à Brasilia par le président de la République fédérative du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva, et Mme Marisa Leticia Da Silva.

Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, le couple grand-ducal a eu l'occasion de s'entretenir avec le chef d'État brésilien et son épouse. Les questions bilatérales ainsi que des sujets d'intérêt commun au niveau régional et multilatéral ont été abordées.

À l'issue de l'entrevue, le chef d'État brésilien a offert un déjeuner en

sur le développement pionnier des énergies renouvelables entrepris par le Brésil.

nous n'avons pas les moyens d'importer du bioéthanol, car notre situation est différente».

Lors d'un point de presse conjoint avec le *chief executive officer* de la société de production, le ministre Jeannot Krecké a tenu à préciser que «nous ne sommes pas ici pour conclure un marché, mais pour observer et se laisser convaincre par les éléments de cette *success story* brésilienne avec l'espoir qu'à domicile, ces arguments feront avancer le débat», tout en ajoutant que «contrairement à d'autres pays d'Europe – la Suède par exemple –,



Accueil de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par Luiz Inácio Lula da Silva, président de la République fédérative du Brésil, et Marisa Leticia Lula da Silva, épouse du président



Conférence de Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, à l'université de Brasilia

l'honneur du couple grand-ducal au palais d'Itamaraty. Dans son discours, S.A.R. le Grand-Duc a avant tout souligné les liens étroits qui existent entre le Luxembourg et le Brésil depuis le XVII^e siècle, étant donné que c'était un père jésuite luxembourgeois, Jean Philippe Bettendorf, qui a découvert les vertus curatives de Guaranà, plante utilisée par les Indiens d'Amazonie à l'époque, qui est devenu aujourd'hui une boisson nationale. «[...] je vois dans ce fait anecdotique tout un symbole, une vérité même: les relations entre nos deux pays, qui

paraissent parfois à première vue lâches et éloignées, sont beaucoup plus anciennes, étroites et proches que la plupart ne se l'imaginent», a

tenu à préciser le chef d'État luxembourgeois. Mais il a aussi évoqué lors de son allocution l'action personnelle du président à la recherche d'une plus grande cohésion et justice sociales, tout en soulignant sa volonté de conjuguer stabilité économique et inclusion sociale.

En début d'après-midi, S.A.R. le Grand-Duc a eu l'occasion d'avoir des échanges de vues avec les présidents en exercice du Sénat, de la Chambre des députés et de la Cour suprême.

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est entretenu en fin d'après-midi avec les étudiants de l'Université fédérale de Brasilia sur les défis de l'Union européenne.



Jeannot Krecké lors de son entrevue avec le ministre du Développement, de l'Industrie et du Commerce, Miguel Jorge

Par ailleurs, le ministre Jeannot Krecké a eu des entrevues bilatérales avec le ministre des Finances, Guido Mantega, le ministre

des Mines et de l'Énergie, Nelson Hubner, ainsi qu'avec le ministre du Développement, de l'Industrie et du Commerce, Miguel Jorge. La situa-

tion économique des deux pays, les relations commerciales ainsi que les marchés énergétiques étaient au centre des différents échanges.



Visite de l'usine Arcelor Mittal Tubarão en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Luiz Inácio Lula da Silva, président de la République fédérative du Brésil, Lakshmi Mittal, président et chief executive officer d'Arcelor Mittal, et Joseph Kinsch, président du conseil d'administration d'Arcelor Mittal



Brésil

À la une



Cérémonie d'inauguration de l'usine Arcelor Mittal Tubarão en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, du président Lula, de Paulo Hartung, gouverneur de l'État Espírito Santo, et de Lakshmi Mittal

Vitoria

Avant de quitter le Brésil pour le Luxembourg, le couple grand-ducal et sa délégation se sont rendus le jeudi 29 novembre 2007 à Vitoria, sur la côte Atlantique, dans l'État d'Espírito Santo, pour assister, en

présence du président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva, et du *chief executive officer* d'Arcelor Mittal, Lakshmi Mittal, à l'inauguration officielle de l'extension d'une usine d'acier plat au carbone sur le site d'Arcelor Mittal Tubarão.



Visites et entrevues au Luxembourg

Jean-Claude Juncker accueille Dieter Althaus, ministre-président de Thuringe: «Finaliser le traité modifié sous Présidence portugaise»

5 septembre 2007

En date du 5 septembre 2007, le ministre-président de Thuringe, Dieter Althaus, a effectué une visite de travail au Luxembourg où il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne.

Les discussions ont porté essentiellement sur les relations bilatérales et les dossiers européens. Le contenu et la ratification du traité modifié ont prédominé l'échange de vues, a

déclaré Jean-Claude Juncker après la rencontre. «Nous sommes tous deux d'avis qu'il est impératif que le projet du traité modifié soit finalisé sous Présidence portugaise.»

En ce qui concerne les orientations futures de la politique européenne, le Premier ministre luxembourgeois a souligné que les services d'intérêt général ne devraient pas être réglés et coordonnés au niveau européen, mais que les libertés de décisions y relatives devraient persister aux niveaux communal et régional.

Au sujet des divergences sociales en Europe, les deux interlocuteurs ont évoqué la création de salaires sociaux minimums et exploré différentes voix d'une fiscalité sociale européenne, notamment celle du concept de l'impôt négatif.

En outre, Jean-Claude Juncker et Dieter Althaus ont convenu de renforcer la coopération économique et de favoriser le rapprochement entre les universités de Thuringe et l'Université du Luxembourg. En ce qui concerne la manifestation Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, Dieter Althaus s'est intéressé plus particulièrement au volet régional et international du programme.

Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la Principauté d'Andorre, Albert Pintat

10 septembre 2007

En date du 10 septembre 2007, le Premier ministre de la Principauté d'Andorre, Albert Pintat, accompagné de la ministre des Affaires étrangères, Meritxell Mateu, a effectué une visite de travail au Luxembourg.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a accueilli son homologue andorran pour discuter essentiellement des relations bilatérales, des relations entre l'Union européenne et la Principauté d'Andorre ainsi que des grands dossiers d'actualité politique européenne.

Après l'entrevue, Jean-Claude Juncker a qualifié d'excellentes les relations entre le Grand-Duché et la Principauté. Le Premier ministre luxembourgeois a exprimé ses «sentiments d'amitié et de compréhension» envers l'Andorre concernant sa difficulté «de trouver sa place sur une orbite européenne [...] pour garantir l'essor de la Principauté».



Conférence de presse conjointe de Dieter Althaus et Jean-Claude Juncker

Et d'ajouter que le Grand-Duché serait pour Andorre «une espèce d'ambassadeur des intérêts de la Principauté en Europe».

Dans le cadre de cette visite de travail, les deux chefs de gouvernement ont en outre signé un *memorandum of understanding* en vue des négociations d'un accord de non double imposition entre le Luxembourg et la Principauté d'Andorre. Ce mémorandum s'inscrit dans le contexte de la directive de l'Union européenne sur la fiscalité de l'épargne, qui vise à inclure par des accords bilatéraux également des pays tiers. Selon Jean-Claude Juncker, ce mémorandum facilitera beaucoup les échanges et «renforcer[a] les liens entre les deux pays».

Le Premier ministre andorran a aussi eu un échange de vues avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour discuter de l'actualité internationale.

Visite au Luxembourg du ministre portugais José Mariano Gago: renforcer la coopération entre le Luxembourg et le Portugal dans le domaine de l'enseignement supérieur

12 septembre 2007

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, ont rencontré José Mariano Gago,

le ministre de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur de la République du Portugal, en date du 12 septembre 2007 à Luxembourg.

Cette entrevue a offert aux ministres la possibilité d'un échange de vues approfondi sur les perspectives du développement futur de l'espace européen de la recherche, et en particulier du renforcement des activités de coopération scientifique et technologique sur le plan européen.

Dans ce contexte, la Présidence portugaise du Conseil de l'UE attache une importance particulière à la promotion de l'investissement privé et public en matière de recherche, ainsi qu'au renforcement du développement des ressources humaines scientifiques en Europe.

La modernisation de l'enseignement supérieur et l'apprentissage tout au long de la vie constituent des éléments importants des initia-

tives de la Présidence portugaise en matière d'enseignement supérieur. «Le Luxembourg est bien situé en matière de modernisation de l'enseignement supérieur, puisque le pays possède l'université la plus récente d'Europe, qui est le fruit du débat et de la transformation générés par le processus de Bologne», a estimé le ministre portugais à l'issue de l'entrevue.

Concernant la coopération entre les universités des deux pays, François Biltgen a évoqué la possibilité d'inciter les étudiants en sciences de l'éducation de l'Université du Luxembourg à effectuer leur semestre obligatoire à l'université Aveiro au Portugal, dans le cadre du projet «Campus Europae». Ceci permettrait aux futurs enseignants d'apprendre quelques notions de portugais et de mieux comprendre la culture portugaise.

Après une entrevue avec le rectorat de l'Université du Luxembourg, José Mariano Gago a effectué une



François Biltgen et José Mariano Gago lors de la conférence de presse

visite de la future Cité des sciences sur le site des anciennes friches industrielles d'Esch-Belval.

Le chef de gouvernement de la Principauté d'Andorre a également eu l'occasion de s'entretenir avec le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger, ainsi qu'avec des représentants de la Chambre de commerce.

Visite de travail au Luxembourg de Marc Perrin de Brichambaut, secrétaire général de l'OSCE

19 septembre 2007

Le secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Marc Perrin de Brichambaut, a effectué une visite de travail au Luxembourg en date du 19 septembre 2007. Il a été accueilli par Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin.

À l'ordre du jour des pourparlers figuraient les relations entre le Luxembourg et l'OSCE, les défis qui se posent à l'OSCE ainsi que la préparation de la réunion ministérielle des 29 et 30 novembre 2007 à Madrid, sous Présidence espagnole. La question d'un engagement de l'OSCE en Afghanistan, les missions de l'OSCE au Kosovo et en Croatie, le rôle de l'OSCE dans le cadre des missions d'observation électorale ont été abordés dans ce contexte.



Marc Perrin de Brichambaut, Marie-Josée Jacobs et Marc Thill, représentant permanent du Luxembourg auprès de l'OSCE

Concernant l'état actuel des négociations en vue du futur statut du Kosovo, Jean Asselborn a souligné lors de la conférence de presse conjointe l'importance des travaux de la troïka composée de l'UE, de la Russie et des États-Unis, qui a pour mission de faciliter les discussions entre Belgrade et Pristina. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a exprimé son plein soutien aux efforts de la troïka, qui remettra son rapport au secrétaire général des Nations unies le 10 décembre 2007.

Marc Perrin de Brichambaut a aussi eu un échange de vues avec la ministre de l'Égalité des chances, Marie-Josée Jacobs, au sujet de la lutte contre la traite des êtres humains dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En 2003, le conseil ministériel a adopté le plan d'action pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Le plan d'action souligne l'approche multidimensionnelle de l'OSCE en matière de traite des êtres humains et met l'accent sur:

- la protection des victimes;
- la prévention de la traite;
- la poursuite des personnes qui facilitent ou commettent des crimes.

Définition internationale de la traite des êtres humains

L'expression «traite des êtres humains» désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité, une situation de vulnérabilité, par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres

formes d'exploitation sexuelle (y compris la pornographie), le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

Le consentement d'une victime de la traite d'êtres humains à l'exploitation envisagée, telle qu'énoncée ci-dessus, est indifférent lorsqu'un des moyens énoncés plus haut a été utilisé. Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme traite d'êtres humains, même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés ci-dessus. Le terme «enfant» désigne toute personne âgée de moins de dix-huit ans.

Lors de sa visite au Luxembourg, le secrétaire général de l'OSCE a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Une rencontre avec les membres luxembourgeois de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe figura aussi au programme.

Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la Mongolie, Miyegombo Enkhbold

5 octobre 2007

Le Premier ministre de la Mongolie, Miyegombo Enkhbold, a effectué le 5 octobre 2007 une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné par le ministre de l'Environnement, Ichinkhorloo Erdenebaatar. Le chef du gouvernement mongol a été reçu

par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne. Il a également eu un échange de vues avec le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

Les pourparlers ont porté sur les relations bilatérales politico-économiques, les relations entre l'Union européenne et la Mongolie ainsi que sur les relations en matière de coopération au développement. Les grands dossiers d'actualité européenne et internationale figuraient également à l'ordre du jour des discussions.

Lors de la conférence de presse conjointe des deux Premiers ministres, Jean-Claude Juncker a d'emblée signalé que la Mongolie a réalisé des progrès considérables au cours des dernières années et qu'il s'agissait maintenant «de mettre la Mongolie sur la carte mondiale de la globalisation». Selon le Premier ministre luxembourgeois,

la coopération bilatérale, qui a déjà donné des premiers résultats, devrait s'intensifier. À son avis, la Mongolie pourrait même devenir un pays cible de la coopération luxembourgeoise.

Le chef du gouvernement luxembourgeois a ensuite annoncé que le Luxembourg continuerait à financer un projet pilote lancé en 2001 en matière de télémédecine. En matière de coopération multilatérale, Jean-Claude Juncker et Miyegombo Enkhbold se sont mis d'accord sur le financement de la 3^e phase du projet «Strengthening the Disaster Migration and Management System in Mongolia». En coopération avec le Programme des Nations unies pour le développement, le Luxembourg y investira 1,3 millions d'euros entre 2008 et 2010.

De plus, des projets de coopération sont prévus dans le domaine bancaire et financier: accueil de stagiaires bancaires mongols au



Miyegombo Enkhbold, Premier ministre de la Mongolie, reçu par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz



Miyegombo Enkhbold reçu au ministère d'État par le Premier ministre Jean-Claude Juncker

Luxembourg et formation de spécialistes mongols dans le domaine bancaire à la place financière du Luxembourg.

Dans le cadre de sa visite au Luxembourg, le Premier ministre mongol et sa délégation ont en outre eu l'occasion de rencontrer le vice-président de la Banque européenne d'investissement, Carlos da Silva Costa.

Visite de travail au Luxembourg du chancelier de la République d'Autriche, Alfred Gusenbauer

11 octobre 2007

En date du 11 octobre 2007, le chancelier de la République d'Autriche, Alfred Gusenbauer, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et par le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

L'entretien avec le Premier ministre était essentiellement consacré aux préparatifs du prochain sommet informel de Lisbonne, à la question de l'accès à l'enseignement supérieur en Autriche, à la politique énergétique de l'Union européenne et aux relations bilatérales politico-

économiques entre la République d'Autriche et le Grand-Duché de Luxembourg.

À l'issue de l'entrevue, Jean-Claude Juncker a qualifié les relations entre le Luxembourg et l'Autriche d'excellentes.

Au sujet du traité modificatif de l'Union européenne, le Premier ministre luxembourgeois a souligné que les deux parties étaient unanimes sur le fait que les négociations sur le nouveau traité devraient s'achever au sommet de Lisbonne. Ceci permettrait de signer le texte avant la fin de l'année 2007 et d'entamer par la suite le processus de ratification. Ce faisant, le traité modificatif pourrait entrer en vigueur après les élections européennes de 2009.

Pour ce qui est des soucis autrichiens au sujet de l'accès d'étudiants étrangers à l'enseignement supérieur en Autriche, Jean-Claude



Jean-Claude Juncker et Alfred Gusenbauer lors de sa visite à Luxembourg



Jean Asselborn et le chancelier autrichien Alfred Gusenbauer

Juncker a déclaré: «Le gouvernement luxembourgeois comprend le souci autrichien concernant l'accès à l'enseignement supérieur. [...] Il faut aborder ce problème de façon constructive et nous serions contents si une solution à ce sujet pouvait être trouvée avant le sommet de Lisbonne.»

Alfred Gusenbauer s'est également réjoui des bonnes relations bilatérales entre le Luxembourg et l'Autriche. Au sujet du traité modificatif, il a déclaré que les citoyens de l'UE s'attendaient à ce que le processus de ratification s'achève rapidement et que de nouveaux défis puissent être attaqués en Europe. Finalement, Alfred Gusenbauer a invité le Premier ministre Juncker à effectuer une visite de travail en Autriche au printemps 2008 à l'occasion de la réunion annuelle de la Banque nationale autrichienne.

À l'occasion de sa visite au Luxembourg, le chancelier autrichien a également été reçu en audience

par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Il a en outre rencontré le président de la Banque européenne d'investissement, Philippe Maystadt.

Visite officielle au Luxembourg du directeur général du Bureau international du travail, Juan Somavia

15 octobre 2007

Le directeur général du Bureau international du travail (BIT), Juan Somavia, a effectué le 15 octobre 2007 une visite officielle au Luxembourg. Il a été accueilli par le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin. Cette rencontre était suivie d'une réunion de travail à laquelle ont participé le ministre de l'Économie et du Commerce exté-

rieur, Jeannot Krecké, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

Juan Somavia a rencontré par la suite le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne. Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations du Luxembourg avec le BIT, la question de la croissance et de la création d'emplois au niveau mondial, la promotion du concept du travail décent, le développement de la protection sociale et le renforcement du dialogue social dans la gestion des problèmes liés au monde du travail.

L'accent a surtout été mis, d'un côté, sur la question du champ de tension entre les politiques financières et les activités du BIT en faveur d'une dimension sociale de la mondialisation et, de l'autre, sur la question d'une charpente institutionnelle garantissant la coopération permanente entre les organisations internationales à vocation économique, financière et commerciale et l'OIT.

L'OIT a pour vocation de promouvoir la justice sociale et les droits internationalement reconnus de la personne humaine et du travail, en cherchant à améliorer les conditions de travail et de vie par l'adoption de conventions internationales de travail et des recommandations établissant des standards minima dans des domaines comme les salaires, les heures de travail et les conditions d'emploi et la Sécurité sociale. De ce fait ont été abordées lors de cette entrevue la question de la continuation, voire de l'intensification, de la coopération du Luxembourg à des projets de développement dans le

cadre des activités de l'OIT, ainsi que la question du financement de l'OIT suite à la croissance budgétaire «zéro» décidée dans les institutions du système onusien.

Les entretiens ont finalement porté sur la mobilisation internationale contre les changements climatiques et les autres problèmes environnementaux et, plus précisément, sur l'esquisse faite par l'OIT d'un nouveau plan pour une «Initiative d'emplois verts» qui fera la promotion d'un développement écologiquement durable et garantira que les questions relatives au lieu de travail figurent au débat.

Lors de sa visite officielle au Luxembourg, le directeur général du BIT a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. De plus, figuraient au programme une rencontre avec le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, ainsi qu'une réunion avec les membres

de la commission du Travail et de l'Emploi et avec ceux de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense et de la Coopération. Juan Somavia a eu en outre l'occasion de s'entretenir avec les différents partenaires sociaux.

Conférence publique «Les liens entre les politiques financières et le travail décent»

Dans le cadre de sa visite officielle, le directeur général du BIT, Juan Somavia, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, et le président du Conseil économique et social (CES), Romain Schmit, ont présidé la conférence publique «Les liens entre les politiques financières et le travail décent» organisée au CES.

Cette conférence était ouverte à toutes les personnes intéressées par les activités de l'Organisation internationale du travail, l'agence tripartite de l'ONU qui rassemble gouvernements, employeurs et tra-

vailleurs de ses États membres dans une action commune pour promouvoir le travail décent à travers le monde.

La commissaire européenne chargée de la Politique régionale, Danuta Hübner, en visite au Luxembourg

22 octobre 2007

En date du 22 octobre 2007, Danuta Hübner, membre de la Commission européenne chargée de la Politique régionale, a effectué une visite au Luxembourg.

Elle a été accueillie d'abord par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un entretien à l'Hôtel de Bourgogne. Les discussions ont porté essentiellement sur les dossiers d'actualité de politique européenne et plus particulièrement sur la politique de cohésion.

Des échanges de vues avec le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, figuraient également au programme de la visite. Danuta Hübner et Jeannot Krecké ont notamment signé, en présence du ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, le Cadre de référence stratégique national (CRSN). La signature de ce document a officiellement lancé le plan 2007-2013 du programme de cofinancement par le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE (Fonds social européen) de projets luxembourgeois.



François Biltgen accueille Juan Somavia lors de sa visite au Luxembourg

Le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, coordinateur du processus de rédaction du CRSN, a élaboré avec le ministère du Travail et de l'Emploi ainsi que le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire le document en ligne avec les orientations stratégiques communautaires et le programme national de réforme. Au moins 75% des dépenses devront être exécutées dans le cadre des lignes directrices de la stratégie de Lisbonne.

Le CRSN fixe les orientations de l'intervention du FEDER et du FSE au Grand-Duché de Luxembourg pour la période 2007-2013. Il a été préparé en y associant les partenaires économiques et sociaux ainsi que les représentants des autorités locales, conformément aux règles et pratiques nationales en vigueur.

La dimension territoriale a été prise en compte comme grille supplémentaire d'analyse pertinente pour l'établissement de la stratégie nationale en faveur de l'objectif «compétitivité régionale et emploi». Elle a abouti aux axes prioritaires suivants:

- Axe prioritaire 1: contribuer à rendre le site luxembourgeois plus attractif pour les investissements et l'emploi
 - o Priorité 1.1: améliorer les infrastructures de base en vue de la croissance économique et promouvoir de nouvelles activités économiques
 - o Priorité 1.2: renforcer les synergies entre protection environnementale et économie



François Biltgen, Jeannot Krecké et Danuta Hübner lors de la signature du Cadre de référence stratégique national. Debout: les députés Alex Bodry et Ben Fayot.

- Axe prioritaire 2: améliorer la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance
 - o Priorité 2.1: renforcer les investissements en R & D
 - o Priorité 2.2: faciliter la R & D et l'innovation sous toutes ses formes
- Axe prioritaire 3: des emplois plus nombreux et de meilleure qualité

La dotation financière globale pour le Luxembourg pour la période allant de 2007 à 2013 se chiffre à 65 millions d'euros, dont 50 millions pour l'objectif «compétitivité régionale et emploi» et 15 millions pour l'objectif «coopération territoriale» (ancien programme Interreg).

L'objectif «compétitivité régionale et emploi» prévoit une enveloppe financière de 25 millions d'euros pour le FEDER, gérée par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, et de 25 millions pour le FSE, gérée par le ministère du Travail et de l'Emploi.

Le CRSN ayant défini la stratégie et les priorités globales de l'intervention des fonds structurels, il prévoit deux programmes opérationnels (PO), dont un pour le FEDER et un pour le FSE.

Les PO précisent la stratégie pour le FEDER, respectivement pour le FSE, avec les modalités de mise en œuvre. La décision d'adoption des PO est attendue dans les semaines à venir et un appel à candidatures sera organisé prochainement.

Jean-Marie Halsdorf et Danuta Hübner ont visité l'autorité de coordination ESPON/ORATE (European Spatial Planning Observation Network – Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen) installé à Esch-sur-Alzette et dont l'autorité de gestion est assurée par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

Initié en 2002 pour une première phase d'une durée de cinq ans, les États membres et la Commission européenne ont décidé de continuer à soutenir ESPON II en lui allouant un montant total de 46 millions d'euros (34 millions d'euros issus des fonds structurels et 12 millions d'euros provenant des États membres). ESPON est un outil important pour rationaliser la discussion en matière de développement territorial et de politique régionale, tout en permettant mener les recherches nécessaires sur les sujets d'actualité du débat politique.

L'implantation du secrétariat ESPON au Grand-Duché de Luxembourg permet, compte tenu de sa qualité et de son rayonnement européen, de positionner le pays en tant que centre d'excellence en matière de développement du territoire européen.

Suite à cette visite d'ESPON, les deux délégations se sont rendues sur le site de Belval-Ouest pour une visite des lieux suivie de rencontres avec les responsables d'Agora et du Fonds Belval. La reconversion des friches industrielles de Belval est un cas concret d'infrastructures réalisées avec le cofinancement de l'Union européenne par le biais du programme FEDER, dans le cadre de sa priorité 2 visant, d'une part, l'intégration des friches dans une

politique de développement économique et spatial durable et, d'autre part, une amélioration des cadres de vie de zones en reconversion.

Dans ce contexte, le ministre a notamment souligné l'importance que revêtait la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation en tant que grand projet d'avenir du gouvernement. Cette réalisation, partie intégrante du Plan national pour l'innovation et le plein emploi, répond aux exigences et aux objectifs retenus dans la stratégie de Lisbonne lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000.

Le ministre a également rappelé que les importantes mutations de la sidérurgie luxembourgeoise depuis le milieu des années 1990 avaient rendu possible et nécessaire l'étude de la reconversion des friches industrielles devenues à ce moment-là disponibles, notamment dans le sud du pays, et dont la plus importante est celle de Belval. Leur reconversion ouvre la voie à un potentiel de développement

territorial et économique exceptionnel pour le Luxembourg et la région du Sud en particulier.

C'est dans ce contexte que le projet urbain de Belval intégrant des institutions scientifiques et de recherche, des commerces et des services de qualité ainsi que de nombreux logements a été élaboré.

L'ensemble des mesures déjà mises en place et celles en cours d'élaboration répondent aux principes du développement durable et de recherche d'un niveau élevé de la qualité de vie. Ces principes sont précisément les piliers du Programme directeur de l'aménagement du territoire et du concept IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept).

Finalement, le ministre a remercié la Commission européenne pour son engagement et son soutien par le biais des cofinancements du FEDER dans le cadre des politiques et processus de reconversion régionale menés par le Luxembourg.



Jean-Marie Halsdorf, Danuta Hübner et Étienne Reuter lors de la visite du site de Belval-Ouest

Réunion à Luxembourg du ministre Fernand Boden et de la secrétaire d'État Octavie Modert avec Iztok Jarc, ministre de l'Agriculture de la Slovénie

23 octobre 2007

Le 23 octobre 2007, Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, ont rencontré à Luxembourg le ministre de l'Agriculture de la Slovénie, Iztok Jarc, et la secrétaire d'État à l'Agriculture de la Slovénie, Branka Tome, pour un échange de vues en marge du Conseil «Agriculture et pêche».

Cette réunion était organisée notamment en vue du premier semestre 2008, où la Slovénie sera le premier des États membres ayant adhéré à l'Union européenne en 2004 à présider le Conseil des ministres de l'Union européenne. Fernand Boden a ainsi souligné la volonté du Grand-Duché de Luxembourg de soutenir la Slovénie dans cette tâche difficile.

Iztok Jarc, pour sa part, a déclaré que le Luxembourg faisait figure de modèle pour son pays, particulièrement pour ce qui était de son intégration dans le processus européen. Il a précisé que la taille des exploitations agricoles en Slovénie, d'environ 7,5 ha en moyenne, était modeste, et ce, surtout pour des raisons historiques. En outre, la majeure partie du territoire était classée en zone défavorisée. C'est

ainsi que la Slovénie, à l'instar du Luxembourg, entend mener une politique de développement rural ambitieuse afin de dynamiser la restructuration du secteur agricole.

Sous sa présidence, le ministre Iztok Jarc souhaite approfondir le débat relatif au bilan de santé de la politique agricole commune (PAC), sur la base du document de réflexion que la Commission présentera fin 2007. Les conclusions de cette discussion devront fournir les orientations nécessaires pour établir les textes législatifs. Dans ce cadre, la discussion sur l'avenir des quotas laitiers sera de la plus haute importance, autant pour la Slovénie que pour le Luxembourg. De même, les deux ministres ont souligné leur attachement au premier pilier de la PAC, dans lequel les instruments de gestion de crises en particulier devront jouer un rôle majeur.

Cette rencontre a aussi permis de faire le point sur la réforme de l'organisation commune du marché du vin, en discussion au Conseil.

Visite de travail au Luxembourg de Victor Borges, ministre des Affaires étrangères du Cap-Vert

26 octobre 2007

En date du 26 octobre 2007, le ministre des Affaires étrangères de la République du Cap-Vert, Victor Borges, a effectué une visite de travail au Luxembourg.



Fernand Boden en discussion avec Iztok Jarc, ministre de l'Agriculture de la Slovénie



Marie-Josée Jacobs et Victor Borges, ministre des Affaires étrangères cap-verdien

Il a été accueilli par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz. Les discussions ont porté essentiellement sur les relations bilatérales ainsi que sur le partenariat spécial Union européenne/Cap-Vert.

Lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre Victor Borges, Jean-Louis Schiltz a signalé que les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Cap-Vert étaient excellentes et que les contacts politiques étaient intenses. Jean-Louis Schiltz s'est réjoui de la récente adoption par la Commission européenne d'une communication sur l'avenir des relations entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert. «Cette adoption est l'aboutissement d'un long processus et Victor Borges est le grand ordonnateur de ce partenariat spécial entre l'Union européenne et la Cap-Vert», a déclaré le ministre luxembourgeois, avant d'ajouter: «Le fait que

ce partenariat ait pu se concrétiser constitue un grand moment pour le Cap-Vert, mais également un grand moment pour l'Union européenne.»

Le ministre de la Coopération a ensuite énuméré les raisons qui justifiaient ce partenariat spécial:

- les liens historiques entre l'Union européenne et le Cap-Vert;
- la proximité du Cap-Vert avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne;
- les valeurs communes que sont la démocratie, les droits de l'Homme, la bonne gouvernance et l'État de droit.

Jean-Louis Schiltz a ajouté qu'il y avait aussi de nombreux intérêts communs à prendre en compte, notamment dans le domaine de la sécurité avec la coopération judiciaire et policière pour combattre l'immigration clandestine et le trafic de drogues.

«Le partenariat spécial entre l'Union européenne et le Cap-Vert est une occasion unique de passer au-delà des relations bilatérales et de dépasser une fois pour toutes la relation donateur-bénéficiaire», a déclaré Jean-Louis Schiltz, qui s'est aussi réjoui du fait qu'au niveau des Nations unies, le Cap-Vert était en train de réussir sa graduation pour accéder au cercle des pays à revenus intermédiaires, ce qui témoignait de la vigueur des efforts entrepris au Cap-Vert.

«C'est un signal politique fort et une étape importante dans le rapprochement entre le Cap-Vert et l'Union européenne. Le Luxembourg a modestement contribué à réaliser ce rapprochement. Le Grand-Duché a été dans cet exercice l'un des avocats du Cap-Vert au sein de l'Union européenne. J'exprime donc au nom du gouvernement luxembourgeois notre satisfaction face à ce partenariat spécial», a déclaré Jean-Louis Schiltz.

Au cours de sa visite de travail, Victor Borges a également eu un échange de vues avec la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs. Les deux ministres ont principalement évoqué les mesures à prendre pour améliorer et faciliter l'accueil et l'intégration des Cap-Verdiens au Luxembourg.

Victor Borges a en outre eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit. Leur rencontre était consacrée à la question de la migration cap-verdienne au Luxembourg.

Visite de travail au Luxembourg de Lulzim Basha, ministre des Affaires étrangères de la République d'Albanie

29 octobre 2007

Le ministre des Affaires étrangères de la République d'Albanie, Lulzim Basha, a effectué le 29 octobre 2007 une visite de travail au Luxembourg. Il a été accueilli par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour une entrevue bilatérale à l'Hôtel Saint-Maximin.

Rappelant sa visite d'octobre 2006 en Albanie, Jean Asselborn a salué les efforts de réforme entrepris par Tirana et a encouragé la poursuite du processus, en particulier dans le domaine de la consolidation de l'État de droit et en matière de lutte contre la corruption et le crime organisé.

Lulzim Basha a exprimé sa reconnaissance au vu du soutien luxembourgeois dans le cadre du processus de stabilisation et d'association (PSA), qui fournit le cadre général de la politique de l'UE dans les pays des Balkans occidentaux. Dans ce contexte, Jean Asselborn a invité l'Albanie à poursuivre ses réformes, afin de préparer la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association (ASA).

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que le Luxembourg considérait favorablement la candidature de l'Albanie à l'OTAN, qu'il revenait cependant aux autorités albanaises de mettre en œuvre les réformes nécessaires. Les deux parties ont également fait le point sur la situation dans la région des Balkans occidentaux. Dans ce contexte, les deux ministres ont exprimé leur soutien au processus dirigé par la troïka dans le dossier du Kosovo.

Une rencontre avec le vice-président de la Chambre des députés, Henri Grethen, et avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration figurait également au programme la visite.

L'intégration et la réussite scolaire des jeunes d'origine cap-verdienne dans le système scolaire luxembourgeois au centre de la visite au Luxembourg de la ministre cap-verdienne, Filomena Martins

26 novembre 2007

Le 26 novembre 2007, la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Cap-Vert, Filomena Martins, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Elle a été reçue par la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen.

Entrevue avec la ministre Mady Delvaux-Stehres

L'échange de vues entre les ministres Mady Delvaux-Stehres et Filomena Martins, auquel a également assisté l'ambassadeur Fernando Wahnnon-Ferreira, a notamment porté sur l'intégration et la réussite scolaire des jeunes d'origine cap-verdienne dans le système scolaire luxembourgeois.



Jean Asselborn et Lulzim Basha lors de la conférence de presse



Jean-Louis Schiltz et Filomena Martins, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Cap-Vert

L'entrevue au ministère de l'Éducation nationale était précédée, le 25 novembre, d'une rencontre avec la communauté cap-verdienne organisée à l'Athénée de Luxembourg, lors de laquelle de nombreux parents cap-verdiens ont eu l'occasion de s'entretenir avec les deux ministres sur la situation de leurs enfants et les mesures d'aide spécifiques que l'école luxembourgeoise propose à leur intention. Par ailleurs, Filomena Martins a été accueillie, le 26 novembre, à l'école primaire de Bonnevoie et au Lycée technique de Bonnevoie pour s'entretenir avec des élèves d'origine cap-verdienne.

Lors d'une conférence de presse donnée au Lycée technique de Bonnevoie, Mady Delvaux-Stehres et Filomena Martins ont exposé les conclusions de leurs échanges de vues.

«Je me réjouis de l'excellente collaboration que nous entretenons avec

Madame Martins et les collaborateurs du ministère cap-verdien», a affirmé Mady Delvaux-Stehres. «Nous sommes conscients que le système scolaire luxembourgeois constitue un défi particulier pour tous les enfants d'origine étrangère. Nous poursuivons des objectifs communs et, ensemble, nous nous donnerons les moyens pour amener chaque élève à une qualification.»

Filomena Martins, de son côté, a constaté avec satisfaction que «les élèves cap-verdiens sont bien intégrés dans le système scolaire luxembourgeois». La ministre cap-verdienne a remercié son homologue luxembourgeois des efforts consentis pour favoriser l'intégration et la réussite des jeunes de sa communauté. Elle a notamment tenu à souligner l'importance des services assurés par la Cellule d'accueil scolaire pour nouveaux arrivants (CASNA) et les médiateurs interculturels.

Dans l'intérêt d'une meilleure réussite scolaire des élèves d'origine cap-verdienne, les responsables ministériels cap-verdiens et luxembourgeois ont retenu les champs d'action suivants comme domaines de collaboration prioritaires:

- L'amélioration de l'information des parents cap-verdiens déjà installés au pays, dans une action conjointe entre le ministère, l'ambassade du Cap-Vert et les associations cap-verdiennes;
- l'amélioration de la prise en charge des parents cap-verdiens lors de leur arrivée au Luxembourg, dans le cadre d'une étroite collaboration entre la CASNA et l'ambassade du Cap-Vert;
- l'amélioration de la préparation des familles cap-verdiennes avant leur arrivée au Luxembourg, notamment par le biais d'une information ciblée sur les moments de passage les plus opportuns entre les deux systèmes scolaires, qui ont chacun leurs spécificités, et les possibilités de reconnaissance des compétences acquises à l'école cap-verdienne.

Entrevue avec le ministre Jean-Louis Schiltz

La rencontre de la ministre du Cap-Vert, un des dix pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise, avec Jean-Louis Schiltz a permis de faire le point sur la coopération entre les deux pays, en particulier sur les projets dans le secteur de l'éducation. À noter que 40% de l'enveloppe du 2^e programme indicatif de coopération conclu pour la période 2006-2010 sont alloués à ce secteur.

Entrevue avec le ministre François Biltgen

François Biltgen et Filomena Martins, pour leur part, se sont entretenus sur une coopération renforcée dans le domaine de l'enseignement supérieur. Des contacts directs entre l'Université du Luxembourg et l'Université du Cap-Vert exploreront des pistes de coopération dans la formation des enseignants ainsi que dans la mise en place de systèmes informatiques d'apprentissage.

Dans le cadre de la loi du 6 juillet 2006 portant approbation de l'accord de coopération entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République du Cap-Vert dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences, les deux ministres se sont mis d'accord sur l'envoi au printemps 2008 d'une commission mixte chargée d'élaborer un programme de coopération dans les domaines précités pour les quatre années à venir.

Autres visites au Luxembourg

Septembre-décembre 2007

15 octobre 2007

Visite à Luxembourg du ministre des Affaires étrangères de la Géorgie, Gela Bezhuashvili

15 octobre 2007

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec son homologue de la République du Monténégro, Zeljko Sturanovic

17 octobre 2007

Entrevue du Premier ministre Jean-Claude Juncker avec l'ancien président du gouvernement de Catalogne, Jordi Pujol

25 octobre 2007

Visite au Luxembourg du secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf

26 octobre 2007

Jeannot Krecké reçoit Joachim Rippel, ministre de l'Économie et des Sciences de la Sarre

8 novembre 2007

Entrevue de Jean Asselborn avec le président de l'Assemblée nationale de la République démocratique populaire lao, Thongsing Thammavong

9 novembre 2007

Jean-Claude Juncker reçoit Michael Glos, ministre fédéral allemand de l'Économie et de la Technologie

16 novembre 2007

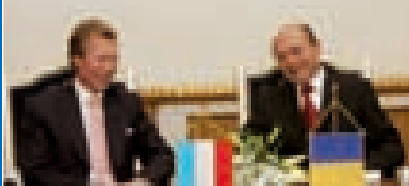
Entrevue de Nicolas Schmit avec la secrétaire d'État slovaque en charge des Affaires étrangères, Olga Algayerová

22 novembre 2007

Visite du directeur exécutif d'Onusida au Luxembourg

11 décembre 2007

Visite de travail au Luxembourg de Mustafa Jassem Al Shamali, ministre des Finances du Koweït



Visites et entrevues à l'étranger

Visite de S.A.R. le Grand-Duc à Bucarest et à Sibiu

12 octobre 2007

S.A.R. le Grand-Duc s'est rendu le 12 octobre 2007 en visite à Bucarest et à Sibiu. Il était accompagné par la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert. Faisaient également partie de la délégation l'ambassadeur du Luxembourg en Roumanie, Conrad Bruch, le consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Bucarest, Mihai Ferariu, le président de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, Guy Dockendorf, ainsi que la coordinatrice des projets de l'année culturelle entre Sibiu et Luxembourg, Anne Schiltz.



S.A.R. le Grand-Duc et Traian Basescu, président de la Roumanie

Au palais de Cotroceni à Bucarest, le chef d'État luxembourgeois a eu un entretien privé avec le président

roumain, Traian Basescu. Après un déjeuner offert par le chef d'État roumain en l'honneur de S.A.R. le Grand-Duc, la délégation luxembourgeoise s'est rendue à Sibiu, qui partage avec le Luxembourg et la Grande Région le titre de «capitale européenne de la culture 2007».

À Sibiu, S.A.R. le Grand-Duc a été accueilli par Sergiu Nistor, secrétaire d'État au ministère de la Culture et des Cultes et commissaire de Sibiu 2007, Klaus Johannis, maire de Sibiu et président de Sibiu 2007, ainsi que de Ion Ariton, préfet du département de Sibiu.

Ensuite, au lycée Brukenthal, S.A.R. le Grand-Duc s'est entretenu avec le directeur, Gerold Hermann, et les lycéens qui ont réalisé, en collaboration avec le Lycée classique de Diekirch, le film *Exil, oder...*, un des projets phares de la collaboration entre Sibiu et Luxembourg.

Pour témoigner de la coopération entre les deux villes lors de l'année



(de g. à dr.) Klaus Johannis, maire de Sibiu, en présence de Sergiu Nistor, secrétaire d'État au ministère de la Culture et des Cultes et commissaire de Sibiu 2007, S.A.R. le Grand-Duc, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche du Luxembourg, ainsi que Guy Dockendorf, président de Luxembourg et Grande Région, lors de la signature d'un exemplaire de l'émission philatélique commune «Luxembourg-Sibiu 2007», à la Casa Luxemburg

culturelle 2007, le chef d'État luxembourgeois a dévoilé une plaque commémorative à la Casa Luxemburg, maison restaurée par le Service des sites et monuments nationaux du Luxembourg et inaugurée en mars 2004 par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse dans le cadre de leur visite d'État en Roumanie. Par ailleurs, S.A.R. le Grand-Duc et la secrétaire d'État Octavie Modert ont eu l'occasion de s'entretenir avec des porteurs de projets de l'année culturelle et des représentants de la communauté des Saxons de Transylvanie.

Dans le cadre de l'année culturelle, le chef d'État luxembourgeois, en présence de nombreuses personnalités, a en outre inauguré une exposition philatélique, projet commun entre les fédérations de philatélie luxembourgeoise et roumaine.

Visite de travail du ministre Luc Frieden aux États-Unis d'Amérique

22-25 octobre 2007

Luc Frieden, ministre de la Justice, a effectué du 22 au 25 octobre 2007 une visite de travail aux États-Unis consacrée essentiellement à la coopération entre l'Europe et les États-Unis dans le domaine de la sécurité intérieure.

À New York, le ministre Frieden a rencontré les responsables de la Joint Terrorism Task Force qui regroupe les différents départements américains chargés de la lutte contre le terrorisme. Face à la complexité de la menace terroriste, le ministre Frieden a insisté sur l'importance



Luc Frieden et Ann L. Wagner, ambassadrice des États-Unis d'Amérique au Luxembourg, entourés par des officiers aspirants de l'académie militaire de West Point

d'une bonne coopération entre les différents services nationaux responsables de la sécurité nationale d'une part, et les services des autres pays d'autre part, pour prévenir les attaques terroristes.

À Ground Zero, le ministre de la Justice a déposé une gerbe devant le monument provisoire en hommage aux milliers de victimes des attentats du 11 septembre 2001.

Face à la menace fondamentaliste qui continue d'exister et de se développer, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour que de tels attentats ne puissent plus se reproduire et de défendre notre liberté et notre façon de vivre, a estimé Luc Frieden en visitant le lieu des attentats terroristes de 2001.

Les relations transatlantiques furent ensuite à l'ordre du jour d'un discours (page 213) de Luc Frieden

à la prestigieuse académie militaire de West Point. Devant les futurs officiers de l'armée américaine, Luc Frieden s'est prononcé pour un renforcement de la coopération institutionnelle entre les États-Unis et l'Europe.

Face aux défis de notre société, tels que le changement climatique, la lutte contre la pauvreté, l'organisation de l'économie mondiale ou la lutte contre le crime organisé et le terrorisme international, seule une action concertée et conjointe des partenaires naturels que sont les États-Unis et l'Europe en raison de leur histoire et de leurs valeurs communes peut aboutir aux objectifs de paix, de stabilité et de démocratie dans le monde, a souligné le ministre de la Justice.

Luc Frieden a également effectué une mission de promotion de la place financière à New York et

à Boston. Ainsi, en sa qualité de ministre en charge de la place financière, Luc Frieden a eu une série d'entretiens bilatéraux avec les plus importants représentants du secteur financier d'origine américaine actifs à Luxembourg.

Les États-Unis sont en effet le plus important promoteur de fonds d'investissement luxembourgeois avec une part de marché de près de 20%. La place financière du Luxembourg, grâce à son ouverture internationale traditionnelle et à l'expertise développée spécifiquement dans le domaine de la distribution transfrontalière de fonds d'investissement, est considérée comme parfaitement complémentaire au marché national américain.

À Boston, Luc Frieden a rencontré en outre les dirigeants des plus importantes banques dépositaires américaines présentes à Luxembourg.

Nicolas Schmit en visite de travail dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine

23-24 octobre 2007

Les 23 et 24 octobre 2007, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, était en déplacement dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

Dans le cadre de cette visite, le ministre délégué a assisté à l'Assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la

francophonie qui avait pour thème «Les politiques migratoires dans l'espace francophone européen».

À cette occasion, Nicolas Schmit a prononcé un discours intitulé «L'Union européenne et le défi des politiques d'immigration et d'intégration. Comment améliorer la cohésion interne au niveau européen?». Il y a souligné qu'un défi commun, tel l'immigration, nécessitait une réponse et une approche communes. Ainsi, il faut «s'assurer que ce début de politique commune de l'Union européenne, mise en place en 1999, se transforme graduellement en une approche européenne globale et cohérente». De même, il a rappelé qu'il ne pouvait y avoir «une immigration réussie sans politique d'intégration, sans stratégie réfléchie d'intégration».

Lors de sa visite, Nicolas Schmit a également rencontré Gabriela Konevska-Trajkovska, Vice-Première ministre en charge de l'Intégra-

tion européenne, ainsi qu'Antonio Milososki, ministre des Affaires étrangères.

Leurs entretiens ont porté notamment sur la question du statut du Kosovo, sur le processus d'adhésion de l'ARYM à l'Union européenne et à l'OTAN ainsi que sur la situation politique dans ce pays.

Lors de ces entrevues, Nicolas Schmit a estimé que les réformes internes, dont la lutte contre la corruption et la criminalité, constituaient le volet central du processus d'intégration dans les structures euro-atlantiques et dans l'Union européenne. De même, il s'agit pour l'ARYM de renforcer sa stabilité démocratique interne et de continuer à mettre en œuvre l'accord d'Ohrid.

Pour ce qui est du Kosovo, les deux parties ont appuyé les propositions de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, Martti Ahtisaari,



Nicolas Schmit et Gabriela Konevska-Trajkovska, Vice-Première ministre de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, chargée de l'Intégration européenne

et les efforts de la troïka dans ce dossier. Ils se sont également exprimés en faveur d'une solution prochaine de la question du statut du Kosovo.

Lors de sa visite de travail, Nicolas Schmit a rencontré par ailleurs Zoran Petrov, vice-ministre des Affaires étrangères, Flora Kadriu, présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée de l'ARYM, et Tito Petkovski, président de la commission des Affaires européennes de cette Assemblée.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en mission en Chine

29 octobre-3 novembre 2007

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a effectué une visite officielle en Chine du 29 octobre au 3 novembre 2007.

Beijing

Le 29 octobre, le ministre Krecké a assisté à Beijing au premier symposium sino-luxembourgeois sur l'efficacité énergétique, co-organisé par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et la National Development and Reform Commission (NDRC). Cet événement a permis à six entreprises luxembourgeoises (Arcelor Mittal, Paul Wurth, Rotarex, 3P-Solutions, IEE et Noctron) de présenter leurs technologies de pointe à un public chinois fort de 200 personnes intéressées par une utilisation plus économe des ressources.

À l'issue de cette conférence, Jeannot Krecké a donné une réception afin de célébrer le 35^e anniversaire des relations diplomatiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République populaire de Chine. La présence de l'invité d'honneur, le vice-ministre chinois des Affaires étrangères, Kong Quang, témoigne de l'excellence de ces relations.

Le 30 octobre, Jeannot Krecké a assisté à l'Asia-Europe Meeting sur les petites et moyennes entreprises (PME), rassemblant les États membres de l'Union européenne ainsi que la plupart des pays asiatiques. À cette occasion, le ministre a tenu un discours soulignant trois points principaux:

- L'importance des réseaux d'appui aux entreprises pour le développement d'un tissu fort de PME.

- La nécessité d'une internationalisation accrue des PME et de la diversification de leurs marchés, tout en améliorant le cadre réglementaire en matière d'accès au marché, de protection des investissements ainsi que de propriété intellectuelle.

- Le rôle vital des PME dans le développement de technologies innovantes et leur importance pour une politique de développement durable.

En marge de cette réunion, Jeannot Krecké s'est entretenu avec le Premier vice-ministre du NDRC, Chen Dongmin, sur les derniers développements en termes de politique sur les investissements étrangers suite au 17^e congrès du Parti communiste chinois. Le ministre Krecké et le vice-ministre Chen ont également évoqué les stratégies des



Jeannot Krecké signe l'accord de non double imposition à Hong-Kong

entreprises luxembourgeoises présentes en Chine ainsi que les priorités de la nouvelle China International Investment Corporation.

Les Jeux olympiques de Beijing 2008

En sa qualité de ministre des Sports, Jeannot Krecké a eu une entrevue importante avec Liu Jingmin, vice-président du comité d'organisation des Jeux olympiques de Beijing 2008 (BOCOG). Le ministre Krecké a pu se rendre compte du niveau de préparation très avancé des travaux du BOCOG en vue des Jeux de 2008, avant de s'entretenir plus en détail avec Liu Jingmin des difficultés plus spécifiques et d'ordre pratique rencontrées par les petites délégations participant aux jeux, notamment sur le plan de l'encadrement de leurs athlètes.

À cet égard, le ministre Krecké a obtenu l'accord du vice-président du BOCOG pour que la délégation luxembourgeoise puisse bénéficier, comme d'autres petites délégations, d'accréditations supplémentaires spéciales, valables sur certains sites précis, respectivement à certaines dates et compétitions bien définies, pour le personnel d'encadrement de ses athlètes. Ceci est indispensable notamment pour les disciplines nécessitant un encadrement plus nombreux en personnel, par exemple sur le parcours du cyclisme ou du triathlon.

Le ministre Krecké a insisté par ailleurs sur le fait que le BOCOG désigne dès à présent un officier de liaison permanent sur place pour les besoins de la délégation luxembourgeoise d'ici et pendant les Jeux, compte tenu également de



Jeannot Krecké et le vice-ministre chinois des Affaires étrangères, Kong Quang

l'encadrement restreint dont devra se satisfaire la délégation luxembourgeoise sur place.

Le ministre s'est félicité d'avoir pu discuter de ces problèmes très pratiques en temps utile avec le BOCOG pour contribuer ainsi à un meilleur séjour et encadrement de la délégation luxembourgeoise.

Enfin, Jeannot Krecké a annoncé l'engagement particulier d'une personne à plein temps à l'ambassade du Luxembourg en Chine, pour qu'elle puisse s'occuper des besoins de la délégation olympique luxembourgeoise participant aux Jeux olympiques de Beijing.

Province de Hangzhou

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a poursuivi sa visite par une escale à Hangzhou, dans la province du Zhejiang.

Le 31 octobre 2007 a été marqué par la signature de deux contrats

de joint venture entre les sociétés luxembourgeoises Vinsmoselle et Noctron ainsi que leurs partenaires chinois respectifs. Afin de se faire une idée plus précise du potentiel économique du Zhejiang, province très dynamique et à proximité du moteur économique qu'est Shanghai, le ministre Krecké a rendu visite au constructeur automobile Geely. Il a eu plusieurs entretiens avec des chefs de PME songeant à installer des représentations en Europe. La visite à Hangzhou s'est clôturée par une rencontre avec le vice-gouverneur de la province, Chen Jiayuan, ainsi qu'avec les directeurs des administrations en charge de la politique économique.

Shanghai

Le 1^{er} novembre 2007, la délégation luxembourgeoise s'est rendue à Shanghai, où a eu lieu la cérémonie de signature du contrat de participation à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010. Représenté à cette occasion par le ministre

Krecké et le commissaire général à l'exposition, Robert Goebbels, le Grand-Duché a présenté son projet de pavillon pour Shanghai 2010. Le pavillon grand-ducal sera construit sur un terrain de 3 000 m², dont l'emplacement a pu être visité par la délégation officielle luxembourgeoise, l'équipe du bureau d'architectes Hermann & Valentiny qui s'était déplacée pour des réunions techniques avec les experts du bureau de l'Expo Shanghai 2010, ainsi qu'un groupe de représentants d'entreprises luxembourgeoises présentes en Chine et susceptibles de contribuer à la mise en place du pavillon.

Jeannot Krecké a également été reçu par le vice-maire de la ville de Shanghai, Hu Yanzhao, en charge du développement économique. En soirée, Jeannot Krecké était l'invité d'honneur d'un dîner offert par le consul général du Luxembourg à Shanghai, Pierre Ferring, auquel

assistait entre autres Shu Weidong, président du conseil d'administration de Yangtze River Express, compagnie aérienne chinoise offrant des vols de fret réguliers entre Shanghai et Luxembourg.

Hong-Kong

Le 2 novembre 2007, la délégation conduite par Jeannot Krecké s'est rendue à Hong-Kong. En présence de représentants de la place financière de Hong-Kong ainsi que de citoyens luxembourgeois résidant dans cette ville, le ministre a signé le nouvel accord de non double imposition entre le Grand-Duché de Luxembourg et Hong Kong S.A.R.

À cette occasion, le Secretary for Financial Services and the Treasury, le professeur K. C. Chan, a souligné le fait que le Grand-Duché était le 4^e pays avec lequel Hong-Kong avait conclu un tel accord et seulement le 2^e en Europe. Après sa ratification par la Chambre des députés,

cet accord fournira un cadre fiscal très compétitif aux entreprises désireuses de percer sur le marché chinois via Hong-Kong, ainsi qu'aux entreprises originaires de Hong Kong S.A.R. et de Chine désireuses d'utiliser le Luxembourg comme porte d'entrée vers l'Union européenne.

Entrevue du Premier ministre Jean-Claude Juncker avec la chancelière allemande Angela Merkel à Berlin

6 novembre 2007

En date du 6 novembre 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré la chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, à Berlin. À l'ordre du jour de l'entretien figuraient des sujets d'actualité européenne, tels que le nouveau traité modifié et le processus de ratification qui sera entamé après la signature du traité à Lisbonne en décembre 2007.

Jean-Claude Juncker et Angela Merkel ont également abordé des questions d'élargissement de l'Union européenne, notamment les candidatures de la Turquie et de la Croatie. La politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne était un des sujets abordés par les deux chefs de gouvernement, en particulier le futur statut du Kosovo et la situation en Afghanistan. Enfin, il a également été question de la politique énergétique européenne.

Lors de ce déplacement à Berlin, Jean-Claude Juncker a également été l'invité du Bundesverband der Dienstleistungswirtschaft (BDWi) à



Jeannot Krecké et le Premier vice-ministre de la NDRC, Chen Dongmin



Angela Merkel accueille Jean-Claude Juncker à Berlin

sa deuxième journée des services (2. Deutscher Dienstleistungstag). Le Premier ministre y a prononcé un discours intitulé «*Mit Europa unterwegs*». Il a ensuite discuté, lors d'une table ronde avec des responsables du BDWi, des aspects sociaux dans un environnement mondialisé.

Jeannot Krecké en visite de travail au Liechtenstein

6 décembre 2007

Le 6 décembre 2007, Jeannot Krecké s'est rendu, sur invitation de Klaus Tschütscher, ministre de l'Économie, de la Justice et du Sport et vice-chef du gouvernement du Liechtenstein, en visite

de travail dans la Principauté de Liechtenstein, et ce, en sa double fonction de ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et de ministre des Sports.

Au programme de la visite figurait une visite de courtoisie auprès du chef du gouvernement de la Principauté, Otmar Hasler.

En plus de la présidence du gouvernement, Otmar Hasler, qui a effectué une visite à Luxembourg au mois de septembre 2007, est également en charge des ressorts des Finances et des Bâtiments publics. Au cours des entretiens, les deux ministres ont fait état des similitudes, mais aussi des différences politiques et économiques entre les deux pays. Si le Liechtenstein représente environ 1/10 de la taille et de la po-

pulation du Luxembourg, la situation du marché du travail est comparable. Sur 31 000 emplois, 16 000 sont occupés par des frontaliers (essentiellement des Autrichiens et des Suisses). L'économie du pays exporte la quasi-totalité de sa production et le secteur des services (financiers en particulier) joue un rôle important.

Selon Otmar Hasler, la crise des crédits hypothécaires aux États-Unis n'a eu jusqu'ici que très peu de répercussions sur le secteur financier du Liechtenstein, dont les banques locales (il n'y a pas de banques étrangères) ne sont pas directement concernées par ce phénomène. Il n'en reste pas moins que cette crise des *subprimes* a causé un sentiment d'insécurité également là-bas. Les deux ministres se sont encore félicités des bonnes relations entre les deux pays et ils ont convenu que les deux gouvernements resteraient en contact, notamment au vu de la procédure d'adhésion du Liechtenstein à l'espace Schengen.

Jeannot Krecké a ensuite eu un entretien avec son homologue Klaus Tschütscher, qui est aussi vice-chef du gouvernement. Les deux ministres ont fait le bilan des relations économiques entre les deux pays. Klaus Tschütscher a noté que, tout comme le Luxembourg, le Liechtenstein était surtout connu à l'étranger pour son secteur financier, même si le bilan total des quinze banques du pays n'est comparable qu'à celui d'une banque suisse de taille moyenne (24 milliards d'euros en 2006) et que le secteur financier ne compte que pour 15,4% des emplois (industrie et commerce: 43,5%, services: 40%, agriculture:



Jeannot Krecké reçu par Otmar Hasler, chef du gouvernement du Liechtenstein

1,1%). Parmi les entreprises industrielles, le ministre Tschüscher a insisté sur le fait que HILTI, spécialiste d'outillage et de systèmes de fixation mondialement reconnu, était bien une entreprise liechtensteinoise fondée au Liechtenstein, qui y a toujours son siège social ainsi qu'une importante unité de fabrication et un centre logistique à la pointe du progrès. HILTI est d'ailleurs le premier employeur du pays avec 1 600 salariés (18 000 dans le monde).

Les deux ministres se sont également entretenus de différents programmes dans le domaine de l'énergie et ils ont convenu de partager leurs expériences dans ce secteur. En ce qui concerne le tourisme, il a été noté que les visiteurs luxembourgeois comptaient pour 2% des nuitées au Liechtenstein.

Une autre entrevue avait été organisée avec Rita Kieber-Beck, en charge des Affaires extérieures, de la Culture, de la Famille et de l'Égalité des chances. Rita Kieber-Beck a expliqué la situation de son pays

en tant que membre de l'Espace économique européen et de l'union douanière avec la Suisse, et que son pays aimerait bien s'assurer de pouvoir accéder à l'espace Schengen en même temps que la Suisse.

Jeannot Krecké a également été reçu en audience au château de Vaduz par le prince héritier Alois qui, depuis 2004, assume la lieutenance pour son père, le prince Hans-Adam II.

Le ministre a également visité l'entreprise HILTI et son centre logistique inauguré au début de l'année et le Liechtenstein Institut, centre de recherche et de documentation sur la Principauté.

Enfin, au cours d'un dîner informel, Jeannot Krecké a eu la possibilité de rencontrer les responsables de différentes associations et fédérations sportives et du Comité olympique liechtensteinois.



Regard sur les activités gouvernementales

PREMIER MINISTRE

CARE-Millenniumspreis décerné à Jean-Claude Juncker pour son engage- ment en faveur d'un ordre global économique juste et équilibré

22 octobre 2007

Le 22 octobre 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est vu décerner le CARE-Millenniumspreis à Berlin.

Remise pour la première fois, cette distinction honore l'engagement continu de Jean-Claude Juncker pour un ordre global économique juste et équilibré. En tant qu'Européen «convaincu et convaincant», il peut être compté parmi les «courageux» qui œuvrent inlassablement pour une aide européenne plus généreuse, comme l'a précisé l'organisateur de la cérémonie, CARE International Deutschland.

Dans son discours en l'honneur du lauréat, le ministre fédéral des Finances de l'Allemagne, Peer Steinbrück, a souligné les qualités de persévérance, de fiabilité et de détermination du Premier ministre luxembourgeois. C'est depuis ses débuts dans la politique européenne que Jean-Claude Juncker s'engage pour une aide au développement plus prononcée au niveau de l'Union européenne, a-t-il lancé, et de continuer: «Il a le mérite de sensibiliser constamment la population civile à ce que l'Europe ait une responsabilité et un devoir d'agir vis-à-vis des parties du monde moins favorisées.»

Dans ce contexte, Peer Steinbrück a rappelé que l'Union européenne était aujourd'hui le plus important donateur d'aide au développement. C'est en effet sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en 2005 que les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne ont convenu d'un nouvel engagement collectif en matière d'aide publique au développement pour un seuil de 0,56% du revenu national brut (RNB) à l'horizon 2010, avec un objectif de 0,7% du RNB pour 2015. Ceci équivaut à 20 milliards d'euros supplémentaires par an.

Dans son intervention, Jean-Claude Juncker a rappelé qu'au cœur de sa motivation de faire de la politique figuraient, d'un côté, sa conviction, d'«Européen radical» et, de l'autre, sa conviction du besoin d'une «aide au développement radicale». D'ailleurs, il a précisé qu'il préférerait l'expression de coopération au

développement, étant donné qu'il s'agissait «d'un partenariat entre égaux».

Le lauréat a souligné que lors de son premier mandat de ministre du Budget luxembourgeois en 1984, l'aide publique au développement du Grand-Duché se situait autour de 0,18% du RNB. En 2006, elle s'élevait à 0,89% du RNB pour atteindre, selon le projet de budget prévoyant les moyens nécessaires au renforcement de la politique de coopération au développement, le taux de 0,91% par rapport au RNB pour 2008. Avec la Norvège, le Luxembourg se situe ainsi à la deuxième place, derrière la Suède, parmi les pays qui consacrent au moins 0,7% de leur RNB à l'aide au développement.

En matière de politique européenne de coopération au développement, le Premier ministre a regretté que



Heribert Scharrenbroich, président de CARE International Deutschland, Jean-Claude Juncker et Peer Steinbrück, ministre fédéral des Finances de l'Allemagne

l'Union européenne se retirait trop rapidement dès que les pays ciblés commençaient à récupérer économiquement. Selon Jean-Claude Juncker, la coopération au développement est un travail de longue haleine qui s'inscrit dans une logique de développement durable. En effet, pour le Premier ministre, la coopération au développement n'est rien d'autre qu'une «politique de la paix par d'autres moyens».

Jean-Claude Juncker a également réfuté l'idée que l'Union européenne ne servait qu'à elle-même. Les Européens doivent se donner «l'objectif d'éradiquer la pauvreté de la planète pendant la première moitié du XXI^e siècle». Le lauréat s'est dit encouragé dans cette démarche par la remise de ce prix.

Lors de cette cérémonie à Berlin, l'organisation non gouvernementale HED-Tamat a également reçu le CARE-Partnerschaftspreis. HED-Tamat, basée au Niger – un des pays cibles de la coopération au développement luxembourgeoise –, s'engage à améliorer les conditions de vie des populations rurales touaregs par des actions concrètes, notamment en luttant contre l'exode rural par le moyen d'une réinsertion socioéconomique ou en développant des activités génératrices de revenus.

C'est dans ce contexte qu'une convention de coopération entre CARE International Deutschland et le gouvernement luxembourgeois a été conclue sur le cofinancement d'un projet de développement local au Niger de 2007 à 2010. Mis en œuvre par CARE International Deutschland et l'ONG HED-Tamat, le projet a pour objectif la lutte

contre la pauvreté par des réalisations concrètes (hydraulique villageoise, boutique d'intrants) et des volets tels que l'alphabétisation, la formation et le renforcement des capacités des populations nomades. Le projet vise, à moyen terme, à créer des conditions favorables à la consolidation de la paix dans la région d'Agadez au Niger. Le Grand-Duché avait déjà soutenu financièrement des projets de CARE International Deutschland en 2000 et 2003.

Dans cet ordre d'idées, le président de CARE International Deutschland, Heribert Scharrenbroich, a annoncé qu'à partir du 1^{er} novembre 2007, l'organisation aurait une dépendance au Luxembourg et s'appellerait dorénavant CARE International Deutschland Luxembourg. Cette collaboration constituera «un excellent modèle européen», a indiqué Heribert Scharrenbroich, en se félicitant de cette ouverture.

Remise des insignes de docteur *honoris causa* de l'université Robert Schuman à Strasbourg à Jean-Claude Juncker

25 octobre 2007

En date du 25 octobre 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu les insignes de docteur *honoris causa* de l'université Robert Schuman de Strasbourg. Ce titre lui a été décerné par la présidente de l'université, Florence Benoît-Rohmer, en raison de son engagement en faveur de l'Europe et de l'ouverture internationale.

Lors de la cérémonie, Florence Benoît-Rohmer a dressé un historique de son institution et a rendu hommage à Jean-Claude Juncker, ancien étudiant en droit de cette université, qui «ne manque aucun rendez-vous important pour faire progresser l'idée européenne et qui a mis sa force à la disposition de la construction européenne pour contribuer à la construction d'une œuvre multiséculaire, qui est une construction de la paix grâce au droit».

Dans son discours élogieux à l'attention du Premier ministre, le professeur Vlad Constantinesco a souligné que celui-ci «incarne mieux que quiconque un mélange de fidélité, engagement et responsabilité, ce qui fait de lui un grand Européen». Il a vanté les nombreux mérites de Jean-Claude Juncker, qu'il a qualifié d'«accoucheur de compromis au niveau européen», avant d'énumérer les étapes les plus importantes de sa vie.

«Je garde de mes années passées à la Faculté de droit de Strasbourg les meilleurs souvenirs; longtemps, je garderai en mémoire mes grands professeurs», a déclaré Jean-Claude Juncker dans son discours.

Après avoir évoqué quelques anecdotes de l'époque où il était jeune étudiant en droit à Strasbourg, le Premier ministre s'est penché sur la question de la construction européenne. «Le processus européen des dernières décennies n'est pas un parcours sans fautes, mais en y regardant de plus près, il faut constater qu'il fut quand même exemplaire», a souligné Jean-Claude Juncker.



Jean-Claude Juncker lors de son discours à l'université de Strasbourg

Au sujet du traité de Lisbonne, il a expliqué: «Nous aurons, je l'espère bientôt, un nouveau traité, qui d'ailleurs ne me satisfait pas. Je n'aime pas ce traité, parce que c'est un traité simplifié, compliqué, qui de plus n'est pas parfait. Mais les traités imparfaits peuvent mener à des résultats parfaits.»

Lors de cette cérémonie, le titre de docteur *honoris causa* a également été remis à Nicolas Michel, secrétaire général adjoint aux affaires juridiques de l'Organisation des Nations unies. Parmi les personnalités ayant déjà reçu ces insignes figurent, entre autres, Willy Brandt, ancien chancelier de la République fédérale d'Allemagne (1973), et Desmond Tutu, archevêque du Cap d'Afrique du Sud (1988).

Coudenhove-Kalergi-Plakette attribuée à Jean-Claude Juncker pour ses mérites dans la construction et l'intégration européennes

15 novembre 2007

En date du 15 novembre 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est vu décerner, dans la ville de Münster, la Coudenhove-Kalergi-Plakette par Europa Union Deutschland. Cette distinction a été remise à Jean-Claude Juncker pour ses mérites dans la construction et l'intégration européennes.

Pour Monica Heitz, la présidente d'Europa Union Münster, il s'agissait plus particulièrement d'honorer avec cette médaille une des rares personnalités qui réussit «à jeter un

pont entre les hommes politiques et les citoyens européens». En effet, Jean-Claude Juncker donne à la fois «un visage et une voix à l'Europe unifiée». La Coudenhove-Kalergi-Plakette souligne le besoin d'une Europe démocratique et proche de ses citoyens.

Le discours élogieux en l'honneur de Jean-Claude Juncker a été prononcé par le député européen Elmar Brok, qui est également le président honoraire d'Europa Union Deutschland. Les deux hommes politiques se connaissent depuis leurs débuts sur la scène européenne et Elmar Brok a rappelé que Jean-Claude Juncker faisait, depuis toujours, partie des premiers défenseurs de la cause européenne. Selon lui, le lauréat a raison de continuer à souligner, surtout pour les jeunes générations, que la paix en Europe n'est pas évidente, qu'elle n'est pas naturelle.

Faisant allusion au processus de ratification du traité de Lisbonne qui s'ouvrira après sa signature en décembre 2007, Elmar Brok a souligné que «l'Union européenne a besoin de Jean-Claude Juncker». «Nous avons besoin de son habileté diplomatique, de sa voix – une des plus crédibles en Europe –, de ses arguments», a-t-il poursuivi.

Dans son discours, Jean-Claude Juncker est revenu sur le futur traité de Lisbonne qui «fait progresser l'Union européenne»: «plus de démocratie, plus d'efficacité, [...] une Europe plus sociale». Selon le Premier ministre, il faut s'activer pour la ratification du nouveau traité qui tente de rapprocher l'Union et ses citoyens.



(de g. à dr.) Monica Heitz, présidente d'Europa Union Münster, Heinrich Hoffschulte, président d'Europa Union Deutschland, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Elmar Brok, député européen, président honoraire d'Europa Union Deutschland et administrateur du think tank Les amis de l'Europe

Le Premier ministre s'est dit honoré par cette distinction, d'autant plus que Richard Coudenhove-Kalergi séjournait souvent à Luxembourg, notamment à Colpach, où il faisait partie d'un cercle d'intellectuels – dont Émile et Aline Mayrisch, Ernst Robert Curtius et André Gide – qui tentait de lutter contre la méfiance entre Français et Allemands suite à la Première Guerre mondiale. Jean-Claude Juncker a tenu à rappeler que Coudenhove-Kalergi avait notamment proposé de réunir le charbon allemand et le minerai français dans le but de créer une industrie sidérurgique paneuropéenne. «Si cette idée avait réussi à ce moment-là, beaucoup de mal aurait été épargné au continent européen», a-t-il conclu.

Jean-Claude Juncker honoré par le Conseil de l'Europe: «Un grand Européen et un ami authentique du Conseil de l'Europe»

24 novembre 2007

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est vu remettre le 24 novembre 2007 à Maastricht une médaille de distinction personnelle du président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, René van der Linden.

Il s'agit de la plus haute distinction que le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe peut décerner. Ce prix présidentiel n'a été décerné qu'une

seule fois auparavant, et ce en avril 2007 à l'organisation Human Rights Watch.

Jean-Claude Juncker a reçu cette distinction pour ses mérites dans la construction européenne en général, et pour ses efforts de rapprocher le Conseil de l'Europe et l'Union européenne en particulier. En ce sens, René van der Linden a qualifié le lauréat de «grand Européen et [d']ami authentique du Conseil de l'Europe, fondamentalement attaché aux valeurs et principes de ce dernier». Il s'agit d'un des plus importants hommes politiques que l'Europe ait connu, a poursuivi René van der Linden.

Le Premier ministre avait en effet rédigé un rapport intitulé *Conseil de l'Europe - Union européenne: une même ambition pour le continent européen* en avril 2006, qui avait trouvé l'approbation de l'Assemblée générale du Conseil de l'Europe tout entière. Dans ce rapport, Jean-Claude Juncker avait développé une démarche paneuropéenne de la coopération entre les deux organisations européennes qu'il a qualifiées de «différentes, uniques et complémentaires».

Le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a rappelé la première apparition officielle de Jean-Claude Juncker au Conseil de l'Europe, en 1987, en sa fonction de ministre du Travail pour un débat sur la cohésion sociale en Europe. «Depuis, et même avant lorsqu'il était encore étudiant à Strasbourg, Jean-Claude Juncker s'est toujours engagé pour renforcer le parlementarisme européen, tant

au niveau du Parlement européen qu'au niveau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.»

Par ailleurs, René van der Linden a exprimé sa propre reconnaissance et celle du Conseil de l'Europe au Premier ministre luxembourgeois pour avoir constamment rappelé, dans ses propos publics partout en Europe, le rôle important joué par le Conseil de l'Europe dans le domaine des droits humains et du dialogue interculturel.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker était à Maastricht pour une intervention dans le contexte du Europadag organisé par le parti politique néerlandais Christen Democratisch Appèl.

1982-2007: 25 ans de gouvernement pour Jean-Claude Juncker

21 décembre 2007

Le 21 décembre 2007, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre des Finances, a fêté son 25^e anniversaire au sein du gouvernement luxembourgeois.

En 1982, à la suite d'un remaniement ministériel, Jean-Claude Juncker, âgé de 28 ans, fait son entrée au gouvernement de Pierre Werner comme secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité sociale. Le 21 décembre 1982, il prête le serment constitutionnel entre les mains de S.A.R. le Grand-Duc Jean.

En juin 1984, Jean-Claude Juncker est élu pour la première fois au Parlement et est nommé ministre

du Travail et ministre délégué au Budget du premier gouvernement de Jacques Santer. Après les élections législatives de juin 1989, Jean-Claude Juncker est nommé ministre des Finances et ministre du Travail. En 1994, Jean-Claude Juncker est réélu au Parlement et garde ses fonctions de ministre des Finances et ministre du Travail.

Le 20 janvier 1995, après la désignation du Premier ministre Jacques Santer comme président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker est nommé Premier ministre, ministre d'État, par S.A.R. le Grand-Duc Jean. En tant que chef du gouvernement, il continue à exercer les fonctions de ministre des Finances, ministre du Travail et de l'Emploi et ministre du Trésor.

Après les élections de juin 1999, Jean-Claude Juncker est reconduit dans sa fonction de Premier ministre. Il garde les portefeuilles des Finances et des Communications.

Lors des élections de 2004, Jean-Claude Juncker obtient un score personnel record et est à nouveau reconduit dans sa fonction de chef du gouvernement et de ministre des Finances.

AFFAIRES EUROPÉENNES

Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE

7-8 septembre 2007

Les 7 et 8 septembre 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à Viana do Castelo (Portugal) à une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne.

Parmi les dossiers d'actualité, les travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG), les relations avec les partenaires stratégiques de l'Union européenne (UE) ainsi que la situation au Kosovo et au Proche-Orient étaient les principaux thèmes retenus par la Présidence portugaise pour cette réunion.

Le premier jour de la réunion était consacré aux relations avec les partenaires stratégiques de l'UE et à la préparation des différents sommets prévus sous Présidence portugaise. Des rencontres au sommet sont notamment prévues avec l'Inde, la Chine, la Russie et l'Ukraine.

Les ministres ont évalué l'avancée des travaux menés par les experts juridiques des 27 États membres sur le projet de traité présenté par la Présidence portugaise le 23 juillet lors du lancement de la CIG. Rappelons que ce projet est basé sur le mandat adopté au Conseil européen des 21 et 22 juin 2007.

Les ministres se sont félicités du progrès rapide de ces travaux. Bien



Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Viana do Castelo les 7 et 8 septembre 2007: (de g. à dr.) Miguel Moratinos, Frank-Walter Steinmeier, Jean Asselborn et Bernard Kouchner

que certaines questions restent ouvertes à ce stade, il a été estimé de manière générale à Viana do Castelo que rien ne devrait empêcher de parvenir à un accord sur le texte du projet lors du Conseil européen informel des 18 et 19 octobre 2007. «Un accord politique en octobre est notre but commun», a déclaré Jean Asselborn, pour qui «la majeure partie des questions a pu être résolue» et pour lequel «la CIG se trouve sur la bonne voie».

Le deuxième jour de la réunion a porté sur le processus visant à déterminer le futur statut du Kosovo. Les ministres des Affaires étrangères ont évalué l'état actuel des négociations en vue du futur statut du Kosovo, en présence de

l'ambassadeur Ischinger, le représentant de l'UE au sein de la troïka composée de l'UE, de la Russie et des États-Unis. Cette dernière a pour mission de faciliter les discussions entre Belgrade et Pristina. La réunion ministérielle a exprimé son plein soutien aux efforts de la troïka, qui devrait remettre son rapport au secrétaire général des Nations unies le 10 décembre 2007.

Les ministres ont en outre eu un échange de vues sur le processus de paix au Proche-Orient et la situation au Liban, avec la participation de la Turquie, la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, tous pays candidats.

Le haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, a informé les ministres des impressions recueillies lors de son récent déplacement au Liban et des entretiens qu'il a eus à Israël et dans les territoires palestiniens. Les ministres ont ensuite eu un échange de vues sur la Conférence internationale sur le Proche-Orient, prévue en novembre 2007.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Porto

14-15 septembre 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 14 septembre 2007 à Porto. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les treize ministres des Finances des pays membres de l'Eurogroupe ont accueilli pour la première fois parmi eux leurs homologues chypriote et maltais assistant en tant qu'observateurs à cette réunion et dont les États respectifs deviendront membre à part entière de la zone euro au 1^{er} janvier 2008.

L'Eurogroupe a discuté de la situation économique dans la zone euro, notamment sur base des prévisions intérimaires de la Commission européenne sur l'évolution économique en 2007. Pour Jean-Claude Juncker, «les perspectives de croissance pour les années 2007 et 2008

restent proches du potentiel de croissance», bien que les risques se soient accrus, «notamment en raison des turbulences récentes sur les marchés financiers». La gestion de ces turbulences a également montré que «la Banque centrale européenne est une institution dont l'Europe a cruellement besoin». L'Eurogroupe s'est d'ailleurs félicité de la réaction de la Banque centrale européenne face aux turbulences générées par les *subprimes* du marché immobilier américain.

Les ministres ont entendu un rapport de la ministre française de l'Économie et des Finances, Christine Lagarde, sur l'actualisation du programme de stabilité français, tel que l'avait promis le président de la République, Nicolas Sarkozy, lors de son passage à l'Eurogroupe le 9 juillet 2007. Concernant ce point, Jean-Claude Juncker, le président de l'Eurogroupe, s'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, a renouvelé l'appui de l'Eurogroupe aux engagements pris par le gouvernement français en matière de réformes structurelles, «dont les tenants et aboutissants vont dans la bonne direction, de sorte que le potentiel de croissance pourrait en profiter».

Pour ce qui est des efforts de consolidation des finances publiques françaises, Jean-Claude Juncker a déclaré que «les ambitions de la France ne correspondent pas tout à fait au niveau des attentes qui sont les nôtres», et d'ajouter que «réformes structurelles et consolidation des finances publiques doivent aller ensemble», tel que le prévoit le pacte de stabilité et de croissance réformé en 2005, qui

oblige les pays en situation de déficit à réduire leur déficit structurel de 0,5 point de pourcentage par an.

Le président Jean-Claude Juncker a en outre annoncé que l'Eurogroupe continuerait à surveiller la situation française de près, notamment lors de sa réunion d'octobre après le dépôt du projet de budget français et, en janvier, à l'occasion de l'examen de l'actualisation du programme de stabilité de la France.

Ecofin informel

L'Ecofin informel a débuté dans l'après-midi du 14 septembre et a rassemblé les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne ainsi que les gouverneurs des banques centrales nationales, le président de la Banque centrale européenne et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires.

Les ministres ont d'abord abordé la gouvernance du FMI et la candidature, soutenue par l'UE, de Dominique Strauss-Kahn au poste de directeur-général de cette institution.

La première séance de travail de l'Ecofin informel a traité de certains aspects institutionnels relatifs à la qualité des finances publiques, notamment de l'impact que peuvent avoir des administrations publiques efficaces dans ce domaine, surtout au niveau du contrôle des dépenses publiques et de la compétitivité des économies. Le 15 septembre, la deuxième séance de l'Ecofin informel était consacrée à l'examen du rapport sur le développement des mécanismes de stabilité financière

dans l'Union européenne. Les ministres ont également eu un échange de vues sur la réforme du système contributif du Fonds monétaire international.

L'après-midi, une réunion ministérielle Euromed/Ecofin a réuni les 27 États membres de l'Union européenne, la Commission européenne ainsi que les dix pays méditerranéens impliqués dans le processus de Barcelone (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Israël, Autorité palestinienne, Jordanie, Liban, Syrie et Turquie).

Fernand Boden à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture à Porto

17-18 septembre 2007

Les 17 et 18 septembre 2007, Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a participé à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture qui s'est tenue à Porto.

Lors de cette réunion de travail, les ministres ont procédé – sur base d'un document de travail de la Présidence portugaise – à un échange de vues au sujet de l'importance des filières agroalimentaires pour le développement durable des territoires ruraux. Dans ce contexte, les questions relatives aux mesures de soutien aux régions rurales et à l'importance de la modulation dans le contexte du futur de la PAC ont notamment été posées.

Pour Fernand Boden, il existe actuellement une forte demande du consommateur pour des produits

alimentaires élaborés au niveau régional dans un circuit de production transparent et court, en quelque sorte «de la fourche à la fourchette». Par ailleurs, il est primordial pour toute région de produire de la valeur ajoutée, donc de transformer, de valoriser la matière première, en l'occurrence agricole, afin de créer aussi des emplois. Ainsi sont générées les infrastructures économiques et sociales qui créent des régions dynamiques constituant la base du modèle agricole européen et d'un monde rural vivant qu'il convient de préserver en Europe.

À cet égard, Fernand Boden est d'avis que l'axe 1 du développement rural, c'est-à-dire les mesures qui visent à améliorer la compétitivité du secteur agricole ainsi que le soutien aux régions défavorisées du point de vue de l'activité agricole, a un rôle important à jouer, conjointement avec le concept de subsidiarité.

Comme d'autres collègues, Fernand Boden est d'avis qu'il faut certes renforcer le 2^e pilier de la politique agricole commune (PAC), mais qu'il faut le faire progressivement et assurer que les deux piliers de la PAC continuent à jouer un rôle important. Finalement, pour Fernand Boden, modulation et subsidiarité sont des corollaires importants pour un développement dynamique des régions rurales pour la période de programmation qui commencera en 2013.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche

26 septembre 2007

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 26 septembre 2007. Le gouvernement y a été représenté par le ministre Fernand Boden.

C'est avec les dossiers sous la responsabilité du commissaire Markos Kyprianou que les ministres de l'Agriculture européens ont entamé leurs travaux. En premier lieu, le Conseil n'a pas pu dégager une majorité qualifiée, ni contre ni en faveur des trois propositions de décision concernant la mise sur le marché de certaines variétés de maïs génétiquement modifié. La décision reviendra ainsi à la Commission. Le Luxembourg a voté contre cette décision.

En outre, le Conseil a pris note des informations les plus récentes fournies par la Commission sur l'évolution de la grippe aviaire H5N1 dans l'UE. Même si la situation est sous contrôle actuellement, Markos Kyprianou a appelé les États membres à maintenir toutes les mesures de prévention et de vigilance nécessaires, sachant qu'il est fort probable que le virus apparaîtra de nouveau.

En ce qui concerne la fièvre catarrhale, la délégation néerlandaise, soutenue par les délégations belge, italienne, luxembourgeoise, espagnole, slovaque et allemande a demandé une approche commune et proactive pour développer et

homologuer au plus vite un vaccin capable d'enrayer cette épizootie qui sévit maintenant au nord de l'Europe. Fernand Boden a rappelé à ses homologues européens que les animaux des éleveurs luxembourgeois étaient également très gravement touchés par la fièvre catarrhale. Il a fait part de son appui quant à la demande néerlandaise pour qu'un vaccin soit disponible avant l'été 2008. La délégation française, pour sa part, a demandé que des mesures économiques exceptionnelles soient mises en place pour venir en aide aux éleveurs touchés.

Le Conseil a entendu aussi les informations fournies par la délégation du Royaume-Uni concernant la fièvre aphteuse, réapparue en Grande-Bretagne le 18 septembre 2007 dans le comté de Surrey. À cet égard, la Commission a appelé les États membres à maintenir leur vigilance, notamment ceux partageant des frontières avec des pays tiers ayant recensé des foyers de fièvre aphteuse.

Le Conseil a procédé ensuite à un tour de table concernant un paquet de deux règlements modifiant le régime temporaire de restructuration de l'industrie sucrière dans la Communauté. En conclusion de ce débat, la Présidence a pu statuer sur un accord politique à majorité qualifiée, le Parlement européen ayant rendu son avis le 25 septembre 2007.

Une deuxième décision importante de ce Conseil, preuve de la capacité de réactivité de l'Europe, a été l'adoption à l'unanimité d'un règlement fixant le taux de jachère obligatoire à 0% pour la campagne

de commercialisation 2008/2009, seulement deux semaines après sa présentation. Cette décision a été possible notamment grâce à la rapidité avec laquelle le Parlement européen a pu rendre son avis en procédure d'urgence. Cette mesure, sur base volontaire et sans préjudice des dispositions nationales en matière de protection de l'environnement, devrait permettre d'augmenter la production européenne, qui s'élevait à 265,5 millions de tonnes pour la récolte de 2006, de 10 à 17 millions de tonnes.

La publication au *Journal officiel de l'Union européenne* interviendra dans les prochains jours et la mise en œuvre du règlement pourra donc se faire à temps pour les semis d'automne.

Dans ce même contexte, c'était à la délégation espagnole d'inciter à un débat concernant le marché européen et mondial des céréales, appelant la Commission à prendre des mesures afin d'augmenter l'offre de céréales, notamment en réduisant les tarifs douaniers dans le but de faciliter les importations. Si bon nombre de délégations ont soutenu l'Espagne, d'autres ont affiché une certaine prudence à cet égard, craignant le caractère permanent d'une telle mesure et souhaitant plutôt développer le potentiel communautaire de production, notamment dans les nouveaux États membres.

La commissaire a confirmé la nécessité des importations, constatant que l'UE est devenue un importateur net de céréales. Elle a signalé son intention de présenter une proposition visant la suspension des tarifs douaniers pour les céréales pour l'année de commercialisation

en cours. Elle entend ainsi donner un signal politique important. La délégation française a demandé à ce propos à la Commission d'analyser la possibilité de relever les restitutions à l'exportation pour la viande de porc, afin de contrecarrer les difficultés de ce secteur frappé par une stagnation des prix.

Par la suite, le Conseil a eu un débat d'orientation sur la proposition de réforme du marché du vin, présentée par Mariann Fischer Boel le 16 juillet 2007.

Le débat était structuré autour de deux questions portant respectivement sur les droits de plantations et l'abolition de la chaptalisation.

Dans son intervention, le ministre Fernand Boden a indiqué en premier lieu que le Luxembourg soutenait une réforme visant une amélioration de la compétitivité de la viticulture européenne.

Il a exprimé ses réserves quant à la libéralisation complète du régime des droits de plantation. Il serait à ce stade impossible de prévoir quelle sera l'évolution du marché des vins dans les années à venir, c'est pourquoi le Luxembourg préfère prolonger le régime actuel jusqu'en 2014 et différer la décision définitive vers la fin de la période de programmation, en s'appuyant sur un rapport de la Commission, basé sur des statistiques de marché récentes. Fernand Boden a fait valoir dans ce contexte que le régime d'arrachage proposé par la Commission serait en contradiction avec la libéralisation des droits de plantation et que cet instrument devrait être une mesure facultative, à mettre en œuvre par les États membres dans les régions

où la situation sociale des producteurs viticoles peut le justifier, avec la possibilité d'en exclure les vignobles intégrés dans un programme agri-environnemental.

Quant à la chaptalisation, Fernand Boden a souligné que les dispositions réglementaires actuelles portant sur les pratiques œnologiques ne porteraient en rien préjudice à la compétitivité des producteurs européens et qu'il n'y aurait pas de relation entre la chaptalisation et la surproduction.

À l'instar d'une majorité très nette d'États membres, le Luxembourg s'oppose donc résolument à l'interdiction de la chaptalisation et à la diminution des taux d'enrichissement. Le ministre a ainsi demandé le statu quo en la matière.

La Présidence portugaise envisage de finaliser un accord politique pour le Conseil de décembre prochain, sachant que l'avis du Parlement européen concernant cette réforme très importante est attendu début décembre 2007.

Après une brève présentation de la commissaire d'une proposition relative à l'amélioration et la simplification de la mise en œuvre de la conditionnalité, le Conseil a pris note d'une demande de la délégation polonaise de relever son quota national de production laitière afin de répondre à une augmentation croissante de la demande.

Cette requête a été soutenue par un grand nombre d'États membres, tandis que d'autres délégations, dont le Luxembourg, ont exprimé une certaine prudence. Le ministre Fernand Boden a souligné qu'un éventuel

rehaussement devrait être limité et qu'une telle décision ne devrait pas préjuger le bilan de santé de la PAC, qui sera discuté en 2008. Il a en outre marqué une préférence pour une baisse progressive du montant des pénalités à payer par les producteurs en cas de dépassement de leur quantité de référence. Une autre solution très intéressante au niveau des exploitations individuelles consisterait à rendre moins contraignant le mécanisme de calcul de la correction de la quantité livrée en fonction de la teneur en matière grasse du lait. La commissaire Fischer Boel a constaté la demande forte de la part de beaucoup de délégations d'augmenter rapidement les quotas laitiers. Elle a souligné qu'il faudrait attendre les résultats de l'analyse approfondie du secteur laitier européen, prévue pour fin 2007, avant d'évaluer la nécessité et le niveau d'une éventuelle augmentation des quotas.

Après ce débat très intéressant, les ministres de l'Agriculture européens ont entendu le rapport de Mariann Fischer Boel au sujet des négociations agricoles dans le cadre de l'OMC, qui reprendront en octobre 2007 au niveau politique et technique.

Finalement, le Conseil s'est terminé par plusieurs interventions sous la rubrique «divers», dont celles des délégations française et allemande concernant la nécessité de mettre en cohérence les accords ACP avec l'organisation commune des marchés du sucre et celle de la délégation hellénique, qui a informé le Conseil sur la gravité de la situation humaine et agricole en Grèce, où 200 000 hectares de surfaces agricoles ont été dévastés par des incendies.

Jean-Louis Schiltz au Conseil «Télécommunications»: délai supplémentaire de deux ans pour l'implémentation de la directive de libéralisation des services postaux

1^{er}-2 octobre 2007

Lors du Conseil des ministres des Télécommunications, qui s'est tenu le 1^{er} octobre 2007 à Luxembourg, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a une nouvelle fois défendu la position du Luxembourg relative à la directive de libéralisation des services postaux: le Luxembourg est en effet le seul État membre à maintenir son opposition à la libéralisation complète.

Reconnaissant les conditions particulières existant dans certains pays, le texte de compromis a accordé à 11 États membres, dont le Luxembourg, un délai supplémentaire de deux ans pour l'implémentation de la directive, à savoir jusqu'au 31 décembre 2012, alors que les autres États membres auront ouvert leur marché à la concurrence au 31 décembre 2010.

D'après Jean-Louis Schiltz, il s'agit désormais de «mettre à profit le délai supplémentaire que le Luxembourg a obtenu pour préparer au mieux la phase de la libéralisation, et ce conjointement avec le patronat et les syndicats». Il importe notamment de mettre en œuvre la clause sociale prévue dans le texte, qui vise à assurer un service postal de qualité assuré par des professionnels qualifiés dans de bonnes conditions de travail.

Le ministre a également confirmé que le texte contient l'obligation du maintien de points de contact postaux en région rurale et la possibilité du financement du service universel par un fonds de compensation alimenté par les opérateurs.

Conseil des ministres des Transports de l'UE: Lucien Lux a réitéré le soutien du Luxembourg au projet Galileo

2 octobre 2007

En date du 2 octobre 2007, le ministre des Transports, Lucien Lux, a participé au Conseil des ministres des Transports de l'Union européenne à Luxembourg.

Au sujet de Galileo, le ministre des Transports est intervenu dans le débat avec une position positive et déterminée. Il a réitéré le soutien du Luxembourg au projet, parce qu'il comporte une plus-value certaine pour l'UE d'un point de vue stratégique, technologique et commercial. Lucien Lux a donné son accord au financement de l'intégralité de l'infrastructure par le biais du budget communautaire. Il a vigoureusement insisté sur le fait que la passation des marchés devrait intervenir sur base de procédures de mise en concurrence équitable. Galileo représente l'initiative européenne en matière de système mondial de navigation par satellite. Il s'agit d'un projet concurrent, mais aussi complémentaire au GPS (Global Positioning System) américain.

Depuis le début de l'année, le développement de ce programme d'en-



Lucien Lux, ministre des Transports, et Renaat Landuyt, ministre belge pour la Mobilité, lors du Conseil «Transports» du 2 octobre 2007

vergure se trouve dans une impasse décisionnelle qui est en grande partie due à l'échec des négociations menées avec le secteur privé pour la conclusion d'un contrat de concession.

Lors des Conseils de mars et juin 2007, les ministres des Transports de l'UE avaient déjà traité de l'avenir des programmes européens de radionavigation par satellite et demandé à la Commission de préparer des propositions concrètes pour assurer le financement du projet. Ce dernier nécessitera 3,4 milliards d'euros dans sa phase de lancement jusqu'en 2013.

À la rencontre ministérielle en date du 2 octobre, la Commission a présenté un paquet d'analyses et de propositions portant sur Galileo. Une discussion s'en est ensuivie lors de laquelle une majorité d'intervenants ont confirmé leur attachement au succès de Galileo et

se sont exprimés en faveur d'une prise de décision dans les meilleurs délais. Le Conseil a adopté des conclusions qui tracent le calendrier des décisions à prendre jusqu'à la fin 2007.

Jean Asselborn à la 1^{re} réunion ministérielle Benelux-États baltes: le respect du mandat soumis à la CIG est essentiel

2-3 octobre 2007

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé les 2 et 3 octobre 2007 à la première réunion ministérielle entre le Benelux et les États baltes à Riga.

Au nom de la Présidence luxembourgeoise du Benelux, le ministre a rappelé les acquis de la coopération Benelux et les efforts en cours

pour en redéfinir les tâches, notamment dans la perspective de la renégociation du traité qui vient à échéance en 2010.

«Nous avons présenté à la partie balte notre expérience acquise depuis 50 ans au sein du Benelux. Le Luxembourg, quoique petit pays, est ainsi présent dans le monde entier grâce à ses partenaires du Benelux. La Belgique peut nous assister pour ce qui est du domaine économique et les Pays-Bas peuvent nous conférer une représentation politique», a souligné le ministre luxembourgeois.

La partie balte, avec à sa tête le ministre des Affaires étrangères de Lettonie, Artis Pabriks, a souligné l'apport du Benelux dans la construction européenne et dans lequel il voit une source d'inspiration.

Les discussions substantielles de la réunion ont porté sur deux grands thèmes, le futur traité réformateur de l'Union et la politique européenne de voisinage.

En ce qui concerne le traité, les six ministres, vu l'achèvement des discussions sur une série de questions techniques et juridiques, ont exprimé leur souhait de faire aboutir les travaux à l'occasion du Conseil européen informel de Lisbonne les 18 et 19 octobre. Pour ce faire, le respect du mandat soumis à la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de la négociation a été considéré essentiel. L'accord obtenu par le Conseil européen de juin ne doit pas être remis en question, ont estimé tous les ministres. «Nous devons nous tenir au mandat de la CIG», a signalé Jean Asselborn,



(de g. à dr.) Maxime Verhagen (Pays-Bas), Petras Vaitiekunas (Lituanie), Vincent Van Quickenborne (Belgique), Artis Pabriks (Lettonie), Urmas Paet (Estonie) et Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration du Luxembourg

avant de souligner l'importance de la volonté politique pour achever le processus de réforme.

La politique européenne de voisinage a fait l'objet d'un échange de vues approfondi et fructueux. Chacun a pu exprimer ses sensibilités naturellement tributaires de sa géographie et de son histoire. La nécessité de maintenir un équilibre entre le côté sud et le côté oriental de cette politique n'a pas été remise en question. Les ministres ont également estimé que cette politique avait vocation à absorber aussi les questions de sécurité et celles relatives à la garantie de l'approvisionnement en énergie dans tous ses aspects, y compris environnementaux.

Le Benelux a insisté sur la distinction nette qu'il convenait de maintenir entre la politique de voisinage et la politique d'élargissement de l'UE. La partie balte a insisté de son côté sur la nécessité d'envoyer des signaux politiques clairs à certains États européens du côté oriental de l'UE, à commencer par des offres en matière de libre-échange et de visas.

À l'occasion de la réunion, les relations entre l'UE et la Russie ont également été évoquées. Chacun a rappelé la nécessaire solidarité entre États membres dans ce contexte. Le ministre Asselborn a plaidé pour que l'Union fasse entendre sa voix, notamment au sujet des questions de sécurité dans la région.

Tous les participants à la réunion de Riga se sont félicités de la richesse de leurs échanges et ont convenu de répéter l'exercice à l'avenir au moins une fois par an.

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, assiste à la conférence «Emploi en Europe: perspectives et priorités» à Lisbonne

8-9 octobre 2007

Les 8 et 9 octobre 2007, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a participé à la conférence «Emploi en Europe: perspectives et

priorités» organisée à Lisbonne dans le cadre de la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne à l'occasion du 10^e anniversaire du lancement de la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) au sommet du Luxembourg.

La conférence a été l'occasion pour approfondir les débats actuels, en accentuant la dimension prospective et stratégique des politiques de l'emploi. Ont notamment été analysés les grandes tendances des dernières années et les secteurs de nouvelles opportunités de création d'emplois, ainsi que les interfaces avec l'éducation-formation et les politiques sociales.

Dans son intervention (📄 page 181), le ministre François Biltgen a d'emblée adressé les remerciements les plus vifs du Premier ministre Jean-Claude Juncker pour cette célébration du 10^e anniversaire de la SEE. Il a rappelé que le contexte dans lequel cette stratégie a été élaborée était un contexte économique caractérisé par une croissance faible, un chômage élevé, une inflation non maîtrisée et des déficits qui n'arrêtaient pas de se creuser, le tout assorti de politiques budgétaires plutôt laxistes. D'un point de vue social, le tableau n'était pas encourageant non plus, caractérisé notamment par des politiques de l'emploi majoritairement passives et des systèmes d'éducation et de formation en déphasage par rapport aux besoins des entreprises confrontées à de rapides mutations technologiques.

Après avoir exposé les grandes étapes des travaux dans le domaine social et de l'emploi – les premières discussions remontant à 1993 et au

livre blanc du président Jacques Delors, dans lequel figurait le premier fondement d'une coopération véritable en matière de politiques de l'emploi –, le ministre a félicité ses homologues des progrès qui ont pu être réalisés dix ans après le commencement de la SEE. La base juridique spécifique de cette dernière était le traité d'Amsterdam de 1997 et elle fut développée plus concrètement lors d'une réunion extraordinaire des chefs d'État ou de gouvernement réunis au Luxembourg au cours du 2^e semestre 1997.

Aujourd'hui, le taux de chômage est descendu à 6,7% pour une Union européenne à 27 États membres. Parallèlement, l'Union européenne s'est agrandie de 112 millions de nouveaux habitants et le nombre total de chômeurs à l'intérieur des 27 États membres a diminué de deux millions et demi de personnes.

Au-delà de ce constat, François Biltgen a par ailleurs insisté sur le fait qu'il ne fallait pas oublier que l'une des évolutions importantes de ces 10 dernières années a été la coordination entre différentes politiques telle qu'elle a été construite pendant la Présidence portugaise au sommet de Lisbonne au printemps 2000. La SEE, autonome jusqu'à la révision de la stratégie de Lisbonne, s'est désormais fondue dans les lignes directrices intégrées.

Finalement, François Biltgen a mis l'accent sur le prochain cycle de lignes directrices emploi dont les bases devraient être consolidées sous Présidence slovène. Étant donné que les mesures nationales prises au titre des «précédentes» lignes directrices ont toutes produit

leurs effets, le ministre a exprimé sa conviction que le nouveau cadre ne devrait pas changer fondamentalement. Néanmoins, François Biltgen a préconisé des éléments qui pourraient être renforcés, notamment la modernisation des systèmes d'éducation et de formation, l'encouragement d'une collaboration entre les entreprises privées et les services publics de l'emploi par l'investissement et le partenariat, ou encore l'établissement d'une vraie stratégie de gestion prévisionnelle des ressources humaines au niveau des entreprises, indispensable dans le contexte des mutations rapides de nos tissus économiques, et notamment dans le cas de restructurations.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

8-9 octobre 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, ainsi que le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» qui se sont tenues les 8 et 9 octobre 2007 à Luxembourg.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe le 8 octobre 2007. Jeannot Krecké y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les treize ministres des Finances des pays membres de la zone euro ont discuté de la situation économique dans la zone, notamment en ce qui concerne la compétitivité de l'économie européenne et ses performances en matière de commerce.

Pour le président de l'Eurogroupe, les perspectives de croissance de l'économie de la zone euro «restent robustes», les perturbations sur les marchés financiers dues à la crise des *subprimes* aux États-Unis d'Amérique n'affectant que très marginalement la performance conjoncturelle européenne en 2007. Des incertitudes quant à l'impact de ces turbulences sur le développement économique en 2008 subsistent. Une analyse plus ciblée pourra être faite après la publication des prévisions économiques pour 2008 par la Commission européenne le 9 novembre 2007.

Les ministres ont examiné les projets de budget pour 2008 de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Italie et des Pays-Bas. Concernant plus particulièrement la France, Jean-Claude Juncker a de nouveau exprimé l'appui de l'Eurogroupe au programme de réformes structurelles entamé par le gouvernement français. Pour ce qui est de l'assainissement des finances publiques, l'Eurogroupe continue à penser que «les ambitions françaises ne correspondent pas tout à fait au niveau de nos attentes». Jean-Claude Juncker a plus particulièrement appelé le gouvernement français à faire des efforts en matière de réduction des dépenses. Les discussions y relatives continueront en janvier 2008.

L'Eurogroupe a ensuite préparé la réunion des ministres des Finances du G7 qui aura lieu le 19 octobre 2007 à Washington. Les ministres ont ainsi analysé la situation économique de la zone euro, les développements sur les marchés financiers ainsi que l'impact des taux de change actuels.

Concernant plus particulièrement les taux de change, Jean-Claude Juncker a présenté les conclusions de la discussion des ministres devant la presse:

«We discussed exchange rate developments. We reaffirm that exchange rates should reflect economic fundamentals and that excessive volatility and disorderly movements of exchange rates are undesirable for economic growth.

We will discuss recent developments with our partners in G7 and will reaffirm our position.

In emerging economies with large and growing current account surpluses, especially China, it is desirable that their effective exchange rates move so that necessary adjustments will occur. We have agreed with the president of the ECB and the commissioner to engage in a dialogue with the Chinese authorities to discuss macroeconomic policies and will pay a visit to China before the end of this year.

Concerning the dollar we have noted with great attention that the US authorities have reaffirmed that a strong dollar is in the interest of the US economy.

Concerning the yen, as stated by the Japanese authorities, the

Japanese economy is on a sustainable recovery path. These developments should be recognized by market participants and be incorporated in their assessment of risks. Markets should be aware of the risks of runaway bets.

We will continue to monitor exchange rate markets closely.

We note that the Euro area is playing its role for an orderly reduction of the imbalances by implementing structural reforms and contributing to developing growth.»

Un autre point à l'ordre du jour concernait les réformes sur les marchés du travail dans la zone euro. Les membres de l'Eurogroupe se sont félicités que 15 millions d'emplois avaient pu être créés depuis l'introduction de la monnaie unique et que les efforts de faire bénéficier toutes les tranches d'âge et les deux sexes aux emplois créés portaient leurs fruits. Les ministres ont également noté «la nécessité de continuer les réformes structurelles affectant les marchés de l'emploi pour leur permettre plus de flexibilité, tout en ne mettant pas à mal le nécessaire degré de sécurité».

Conseil «Affaires économiques et financières»

Les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne, qui se sont réunis le 9 octobre 2007, ont débattu des points suivants:

- Finances publiques dans l'Union économique et monétaire: améliorer l'efficacité du bras préventif du pacte de stabilité et de croissance.

- Qualité des finances publiques: la modernisation de l'administration publique et son impact sur le contrôle des dépenses et la compétitivité.
- Développements de la situation économique et financière.
- Gouvernance: améliorer la compétitivité.
- Flexicurité: aspects économiques.
- Dialogue avec pays tiers: aspects économiques, financiers et régulateurs.
- Services financiers: compensation et règlement livraison, arrangements de l'Union européenne pour la stabilité financière.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg

15 octobre 2007

Le 15 octobre 2007, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg. À trois jours du sommet informel de Lisbonne, les ministres ont dressé un bilan provisoire des travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) et ont pris acte du projet de traité.

Dans le cadre de la session «Affaires générales», le Conseil a entendu un exposé de la délégation grecque sur

les moyens de renforcer la réaction de l'UE en cas de catastrophe, à la suite des incendies de forêt qui ont frappé la Grèce pendant l'été.

Dans le cadre de la session consacrée aux «Relations extérieures», les ministres ont abordé les travaux préparatoires du sommet UE-Russie, qui se tiendra à Mafra, au Portugal. Ce sommet sera le vingtième à se tenir au titre de l'accord de partenariat et de coopération UE-Russie.

Le Conseil a confirmé que l'UE mènera, dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, une opération militaire de transition dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense. En ce qui concerne la situation au Darfour, le Conseil a rappelé qu'il ne pourrait pas y avoir de paix durable au Darfour tant qu'un règlement politique accepté par toutes les parties ne serait pas appliqué avec succès au Soudan.

Les ministres ont ensuite examiné l'évolution de la situation de la République démocratique du Congo, compte tenu de la détérioration de la situation dans l'est du pays.

Le Conseil a également fait le point de la situation en Birmanie/au Myanmar, à la suite de la répression brutale des manifestations pacifiques. Il a réitéré les appels lancés par l'UE pour que les autorités cessent immédiatement toute violence et toute intimidation et a appuyé fortement les actions menées par les Nations unies. Le Conseil a décidé le renforcement des sanctions existantes ainsi que l'imposition de nouvelles mesures à l'encontre du régime birman et s'est dit prêt à envisager d'autres mesures, y compris l'interdiction totale de nouveaux investissements dans le pays.

Au cours du déjeuner, les ministres ont examiné l'évolution de la question nucléaire iranienne. Le Conseil



Massimo d'Alema, ministre des Affaires étrangères italien, Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères de la République française

a exprimé son soutien aux efforts en cours en vue d'une solution négociée et d'un retour à la table des négociations. Les ministres ont réitéré leur appui aux résolutions 1696, 1737 et 1747 et ont demandé aux instances compétentes du Conseil d'identifier les mesures que l'UE pourrait prendre, le cas échéant, en soutien au processus onusien.

Les ministres ont également discuté de la situation au Zimbabwe, sur la base notamment d'un exposé du ministre Amado à la suite de la visite qu'il a effectuée récemment en Afrique australe. Autre point à l'ordre du jour du déjeuner: la situation dans les Balkans occidentaux. Les ministres ont eu un échange de vues avec la procureure générale du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Carla Del Ponte.

Les ministres se sont ensuite penchés sur les récentes évolutions de la situation concernant l'Irak et ont réaffirmé le soutien de l'UE à l'action déployée par le gouvernement irakien pour apporter stabilité, sécurité et prospérité à tous ses citoyens, y compris par une assistance concrète.

Le Conseil a ensuite débattu des relations avec la Libye et, plus particulièrement des discussions à entamer en vue de la conclusion d'un accord-cadre UE-Libye, qui portera sur des questions d'intérêt mutuel, telles que notamment les droits humains et les migrations.

Le Conseil a enfin procédé à une évaluation des derniers développements en Ouzbékistan et à un réexamen des mesures restrictives en vigueur, renouvelant l'embargo sur

les armes pour une nouvelle période de 12 mois. En vue d'encourager les autorités ouzbèkes à faire des efforts concrets en vue d'améliorer la situation des droits humains dans le pays, il a été décidé de ne pas appliquer les sanctions en matière de visa pour une durée de six mois, à la suite de quoi le Conseil examinera si des progrès en vue de remplir les conditions formulées par l'UE auront été faits.

Sous «points divers», le Conseil a reçu des informations de la Commission sur l'état d'avancement des négociations relatives aux accords de partenariat économique (APE), menées avec le groupe des pays et régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

En marge du Conseil, Nicolas Schmit a rencontré Janez Lenarcic, secrétaire d'État slovène chargé des Affaires européennes. À cette occasion, ils ont eu un échange de vues sur le sommet informel ainsi que sur les priorités de la Présidence slovène du Conseil de l'Union européenne.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 à Washington

19 octobre 2007

Le 19 octobre 2007, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre des Finances, a participé, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, à la réunion des ministres des Finances du G7 à Washington.

Jean-Claude Juncker y a présenté l'analyse de l'Eurogroupe sur les perspectives économiques dans la zone euro, notamment en ce qui concerne l'impact des turbulences sur les marchés financiers internationaux provoquées par les *subprimes* du marché immobilier américain.

Le président de l'Eurogroupe, s'exprimant lors d'une conférence de presse conjointe avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen en charge des Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, a expliqué que les institutions financières européennes «se sont montrées résistantes» aux récentes turbulences, mais que l'Union européenne allait consacrer «des efforts supplémentaires dans les domaines de la transparence, des standards d'évaluation, du renforcement du cadre prudentiel, de la gestion des risques et de la surveillance».

Jean-Claude Juncker a mis en garde contre la perte de confiance des acteurs économiques et les incertitudes des marchés qui augmentent les risques d'un ralentissement économique pour 2008. «L'effet de la volatilité des marchés financiers est renforcé par la hausse des prix du pétrole qui ont atteint de nouveaux records», a-t-il dit.

Selon le scénario européen, la croissance mondiale restera «robuste» en 2007 et 2008, notamment grâce au dynamisme des économies émergentes. Pour la zone euro, les prévisions de croissance sont de 2,5% en 2007 et de 2,1% en 2008, en baisse par rapport aux prévisions précédentes. Le président

de l'Eurogroupe a souligné que «la résistance de la zone euro reflète le succès des réformes structurelles mises en œuvre dans la zone euro et l'Union européenne tout entière». Et de continuer: «Ce succès est particulièrement tangible au niveau des marchés de l'emploi. Le taux de chômage [de la zone euro] devrait tomber en dessous de 7% vers la fin de 2007 et continuer sa baisse ensuite.»

En ce qui concerne les taux de change internationaux, la G7 a réaffirmé que les «taux de change devraient refléter les fondamentaux économiques et que la volatilité excessive et des mouvements désordonnés sont indésirables pour la croissance économique». Le président de l'Eurogroupe a particulièrement insisté sur la nécessité d'une appréciation du yuan chinois. «Dans des économies émergentes avec des excédents importants de la balance des paiements, spécialement la Chine, il est désirable que l'appréciation du taux de change réel soit accélérée pour que des ajustements nécessaires s'ensuivent.»

Jean-Claude Juncker a également annoncé que Jean-Claude Trichet, Joaquin Almunia et lui-même se rendraient en Chine les 27 et 28 novembre 2007 afin de discuter de ces dossiers avec les autorités chinoises.

L'Eurogroupe a en outre noté avec «une grande attention» que les autorités américaines ont réaffirmé qu'un dollar fort est dans l'intérêt de l'économie américaine. Il a également été noté que le ministre des Finances japonais ainsi que le gouverneur de la Banque centrale du Japon ont expliqué que l'économie

japonaise était sur la voie d'une reprise soutenable et que le taux de change devrait par conséquent refléter cet état de choses.

Le Premier ministre et le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, ont également assisté aux assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui se sont déroulées à Washington à partir du 20 octobre 2007.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg

22-23 octobre 2007

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Luxembourg

les 22 et 23 octobre 2007. Le gouvernement y était représenté par le ministre Fernand Boden et la secrétaire d'État Octavie Modert.

À cette occasion, le commissaire Markos Kyprianou a présenté aux ministres européens de l'Agriculture la communication concernant la nouvelle stratégie en matière de santé animale pour l'Union européenne (2007-2013) sous la devise «mieux vaut prévenir que guérir». Cette stratégie vise un niveau élevé de protection de la santé publique et de la sécurité alimentaire, le soutien de l'élevage et de l'économie rurale en promouvant la santé animale, l'amélioration de la cohésion en assurant la libre circulation des marchandises et la promotion d'une politique du bien-être animal afin de soutenir la stratégie de développement durable de l'UE.

Les délégations ont salué le travail que la Commission a investi dans



Ate Oostra, directeur général au ministère de l'Agriculture des Pays-Bas, et Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural du Luxembourg au Conseil des ministres de l'Union européenne

ce dossier. C'est ainsi que la secrétaire d'État Octavie Modert a souligné dans son intervention que ces quatre objectifs trouveraient l'appui de la délégation luxembourgeoise, sachant qu'ils reflétaient bien les orientations actuelles de la PAC, mais aussi l'agenda de Lisbonne, le développement durable ainsi que les engagements internationaux de l'UE. Madame Modert a cependant insisté sur la nécessité d'une implication équilibrée du secteur agricole et des experts en matière de santé animale dans le développement de cette stratégie. En outre, l'effort d'une cohérence améliorée avec les normes internationales ne devra pas causer préjudice au statut sanitaire élevé en Europe et les mesures de biosécurité devront être mises en accord avec la simplification administrative, sans pour autant diminuer la spécificité et l'efficacité des moyens de lutte contre les différentes maladies animales. Les conclusions relatives à ce texte seront adoptées par le Conseil en décembre 2007.

De plus, le Conseil a pris note d'une information de la délégation suédoise concernant la nécessité de veiller à l'application de la législation en vigueur pour la protection des animaux pendant le transport. Monsieur Kyprianou a confirmé que ce point reste une priorité pour la Commission et il a informé les délégations de son intention de soumettre une proposition liée au temps de transport et à la densité de chargement.

Par la suite, le Conseil a eu à nouveau un débat d'orientation sur la proposition de réforme du marché du vin, présentée par Mariann Fischer Boel le 16 juillet 2007.

La discussion était structurée autour de trois questions portant sur l'enveloppe nationale, l'introduction de paiements découplés ainsi que sur le niveau d'ambition du programme d'arrachage du régime vitivinicole réformé. Dans son intervention, le ministre Fernand Boden a indiqué en premier lieu que le Luxembourg soutenait le principe de l'enveloppe nationale. Par contre, il a exprimé des réticences au sujet du transfert de fonds vers le développement rural, vu l'impossibilité de réserver ces fonds au secteur viticole. Quant aux mesures de l'enveloppe nationale telles que proposées par la Commission, Monsieur Boden a proposé d'y intégrer deux actions supplémentaires, à savoir des mesures de promotion sur le marché communautaire, notamment pour les pays produisant essentiellement pour ce marché intérieur, ainsi que l'introduction d'un paiement découplé pour les surfaces viticoles dans le cadre du système de paiement unique. Il a précisé que ce paiement ne devrait pas être lié à une concession sur un autre aspect de la réforme.

Au sujet du programme d'arrachage, le ministre a rappelé que le Luxembourg n'était pas convaincu que cet instrument pourrait contribuer à rééquilibrer le marché et a souligné que les vignobles en pentes raides ainsi que tous les terrains intégrés dans des programmes agri-environnementaux devraient en être exemptés. En réponse aux délégations, la commissaire Fischer Boel a signalé que les enveloppes nationales devraient permettre aux États membres de choisir les solutions les mieux adaptées à leurs spécificités, mais ne devraient pas être le moyen de réintroduire des

outils qui se sont montrés inefficaces dans le passé. En outre, elle a soutenu que le régime d'arrachage constituait une offre aux producteurs voulant sortir du secteur, mais que la Commission était ouverte à des propositions constructives sur les modalités de cet instrument. La Présidence portugaise envisageait de finaliser un accord politique pour le Conseil de décembre 2007, sachant que l'avis du Parlement européen concernant cette réforme très importante était attendu au début du mois de décembre.

Après ce débat, les ministres européens de l'Agriculture ont dégagé un accord politique sur un règlement clarifiant certains aspects du financement de la PAC, en introduisant l'obligation de publier la liste des bénéficiaires sur le plan national. La délégation luxembourgeoise s'est abstenue de voter et a fait inscrire une déclaration au procès-verbal du Conseil, invitant la Commission notamment à poursuivre l'examen de la possibilité d'une publication centralisée des bénéficiaires de la PAC par la Commission.

En outre, le Conseil a adopté une décision permettant à la Roumanie d'allouer une aide d'État à ses agriculteurs pour compenser les pertes dues à la sécheresse en 2007.

Finalement, la première journée de ce Conseil s'est terminée par la situation du marché de la viande porcine. Ainsi, la délégation polonaise, soutenue par de nombreuses délégations dont le Luxembourg, a fait part des difficultés dans ce secteur frappé par la hausse des prix de l'aliment pour le bétail et à l'exportation par la parité record face au dollar. Madame Fischer Boel a

annoncé l'introduction d'une aide au stockage privé, mais n'envisageait pas l'introduction de restitution à l'exportation.

La deuxième journée de ce Conseil était entièrement consacrée aux dossiers de la pêche. Les ministres ont réussi à conclure un accord politique sur un règlement du Conseil établissant pour 2008 les possibilités de pêche en mer Baltique.

Lucien Lux se montre optimiste pour la conférence de Bali après l'accord sur un mandat au Conseil «Environnement»

30 octobre 2007

Du 3 au 14 décembre 2007, l'ensemble des pays signataires du protocole de Kyoto se réuniront à Bali en Indonésie. La conférence, sous l'égide des Nations unies, doit lancer les négociations officielles pour un accord mondial sur l'environnement qui succédera au protocole de Kyoto. Pour préparer cette échéance, les ministres européens de l'Environnement étaient réunis en Conseil le 30 octobre 2007 à Luxembourg.

Après les premières réunions préparatoires, Lucien Lux a fait part de son optimisme en déclarant: «Aujourd'hui, j'ai le sentiment que l'Europe se rendra à la fois soudée et déterminée à la conférence de Bali.» Lucien Lux a rapporté que les ministres de l'Environnement ont pu se mettre d'accord sur un mandat clair pour la conférence de Bali.

Le constat unanime qui a été dressé est que le temps presse. Lucien Lux et ses collègues européens se sentent confirmés par les récentes études scientifiques qui prédisent qu'un réchauffement de plus de 2 °C de l'atmosphère terrestre par rapport à l'ère préindustrielle pourrait avoir des conséquences irréversibles, voire catastrophiques, pour notre planète. «Si on ne veut pas imputer ces conséquences aux générations à venir», a déclaré le ministre, «il est nécessaire de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre.»

Les ministres de l'Environnement ont également réaffirmé leur volonté d'œuvrer en faveur d'une feuille de route lors des négociations de Bali. «Le changement climatique est un défi que l'Europe veut attaquer avec des moyens à la fois financiers, politiques et technologiques. L'action de l'Europe permettra d'envoyer un message fort au reste du monde», a tenu à préciser Lux.

Les moyens politiques

Pour lutter efficacement contre le changement climatique, les ministres se sont mis d'accord sur des lignes directrices qu'ils s'appêtent à défendre en Indonésie.

La conférence de Bali sera l'occasion pour l'Europe de montrer au monde entier qu'elle assume son rôle de leader en matière environnementale. À Bali, les efforts de l'UE vont se concentrer essentiellement sur deux catégories de pays. D'une part, l'UE va exercer une pression politique sur les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, notamment les États-Unis, pour qu'ils s'associent à ces efforts. D'autre

part, l'Europe va débloquer de l'argent pour aider les pays en voie de développement à mettre en place des politiques d'ajustement.

Les moyens financiers et technologiques

Les ministres de l'Environnement ont estimé que le commerce d'émissions avec les pays en voie de développement générera jusqu'à 25 milliards d'euros, des sommes qui seront utilisées pour financer les politiques d'ajustement.

À coté de ces aides, l'Europe prévoit une aide financière directe dans le cadre des fonds européens. Pour inscrire les projets dans la durabilité, l'aide sera assortie d'un transfert de technologies des pays industrialisés vers les pays en voie d'industrialisation. Aujourd'hui, ces fonds s'élèvent à 400 millions d'euros. «Une somme qui n'est pas suffisante pour préparer les pays en voie de développement», a estimé Lux. D'où la proposition des ministres des 27 États membres d'apporter des contributions financières pour alimenter ces fonds.

Le nouveau protocole, plus large et plus ambitieux, devra également lier des pays émergents comme l'Inde et le Brésil. La stratégie européenne envers ces pays n'est pas de leur imposer des objectifs contraignants, mais de leur soumettre des propositions plus flexibles.

Enfin, Lucien Lux a également souligné la nécessité d'impliquer davantage le pouvoir local et régional dans la lutte contre le changement climatique. La proposition de la Commission qui aurait obligé l'Autriche à lever son interdiction

sur deux variétés de maïs transgénique, rejetée par les ministres européens, n'atteint pas la majorité qualifiée requise. Lors du Conseil des ministres de l'Environnement, les ministres se sont également prononcés sur une proposition de la Commission qui aurait obligé l'Autriche à lever son interdiction sur deux variétés de maïs transgénique: le maïs MON 810 et le maïs T 25. L'utilisation de ces deux variétés de maïs concerne l'importation, la transformation et l'alimentation animale, mais pas la culture et l'alimentation humaine.

Cette proposition de la Commission n'a pas atteint la majorité qualifiée requise qui aurait permis de rejeter la proposition: cinq États membres se sont rangés du côté de la Commission, quinze États, dont le Luxembourg, se sont exprimés contre la proposition, et sept États membres se sont abstenus.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

12-13 novembre 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» les 12 et 13 novembre 2007 à Bruxelles.

En marge des réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires



Jean-Claude Juncker et Joaquín Almunia lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe

économiques et financières», Jean-Claude Juncker a rencontré Ernest-Antoine Seillière, président de la fédération patronale européenne Business Europe, et a participé au dialogue macroéconomique des institutions européennes avec les partenaires sociaux.

Eurogroupe

Les ministres des Finances et/ou de l'Économie des pays membres de la zone euro, ainsi que les ministres des Finances de Chypre et de Malte, dont les pays rejoindront la zone euro au 1^{er} janvier 2008, ont examiné les développements économiques récents en Europe et dans le monde. Cet examen s'est fait sur base des prévisions conjoncturelles d'automne que la Commission européenne a publiées le 9 novembre 2007. Pour le président Jean-Claude Juncker, la croissance mondiale reste robuste, avec un taux de croissance moyen de

5% en 2008, notamment grâce aux performances des économies asiatiques qui afficheront des taux de croissance de 8% en 2008, entraînées par la Chine, dont les taux de croissance atteindront 10, voire 11%, dans les années 2008 et 2009.

Quant aux perspectives économiques de l'Union européenne, l'Eurogroupe partage l'analyse de la Commission européenne que, suite aux turbulences sur les marchés financiers, «il y aura un léger recul de la croissance économique», bien que cela ne sera «visible qu'en 2008».

Dans le contexte de la récente flambée des prix du pétrole – «flambée qui, bien sûr, nous inquiète» – l'Eurogroupe a rappelé que les décisions prises lors de la réunion informelle de septembre 2005 à Manchester resteraient valables, à savoir que «la bonne réaction politique à avoir face à la flambée des prix du pétrole

n'est pas de réagir par des mesures de nature fiscale». Les ministres ont en outre réexaminé tous les aspects ayant trait à la transparence des marchés pétroliers, «puisque dans les marchés, il y a un manque de transparence évident et qu'il n'est pas moins évident que dans la formation des prix, il y a une bonne dose de spéculation». L'Eurogroupe a ainsi décidé de reprendre les travaux sur les informations au grand public concernant le niveau des réserves pétrolières disponibles en Europe.

Pour les discussions sur les taux de change, l'Eurogroupe a retenu les conclusions suivantes: «We discussed exchange rate developments. Exchange rates should reflect economic fundamentals and excess volatility and disorderly movements in exchange rates are undesirable for economic growth. In particular, recent sharp moves of foreign exchange rates are unwelcome. We will continue to monitor exchange rate markets very closely.»

L'Eurogroupe s'est penché sur l'état des finances publiques dans la zone euro pour constater une «nette amélioration en 2006 et 2007», de sorte que si les prévisions de la Commission européenne se matérialisaient, les deux derniers pays à être soumis à des procédures de déficit excessif, l'Italie et le Portugal, pourraient voir les mesures à leur encontre être abrogées. Mais le président de l'Eurogroupe a tenu à mettre en garde contre un relâchement des efforts en la matière: «Nous sommes néanmoins un peu inquiétés par le fait que nous observons que dans tous les pays, toutes les leçons n'ont pas été tirées des mauvaises expériences qui furent

les nôtres pendant les années 1990. Nous observons notamment qu'il y a un net ralentissement de l'ajustement structurel sur l'ensemble de la zone euro pour 2008, ce qui nous a conduit à répéter que nous pensons que tous les États membres doivent avoir atteint leur objectif à moyen terme au plus tard en 2010.»

L'Eurogroupe a également préparé la visite de MM. Juncker, Trichet et Almunia en Chine, les 27 et 28 novembre 2007. Jean-Claude Juncker a souligné le contexte de cette visite: «La Chine est la quatrième puissance économique au monde portant une lourde responsabilité lorsqu'il s'agit de mieux coordonner les politiques économiques et financières à l'échelle globale. [...] Il est évident qu'il y a de très bonnes raisons pour que l'Europe et la Chine procèdent à un dialogue macroéconomique structuré permanent. Nous devons au respect pour nos amis chinois et aux réalités des choses de nous adresser directement aux autorités chinoises dans le cadre d'un dialogue structuré et régulier. Nous n'allons pas en Chine pour donner des leçons à nos amis chinois, mais pour mieux nous expliquer, pour débattre de l'évolution économique de la Chine, de l'évolution économique de l'Europe et pour aborder tous les sujets macroéconomiques généralement quelconques qui peuvent avoir leur importance. Il est évident que nous parlerons des politiques de change qui sont une des raisons principales de notre déplacement.»

Les ministres ont finalement débattu des mécanismes de formation des salaires, des développements et de la répartition des salaires dans la zone euro. Pour le président de

l'Eurogroupe, cette discussion revêt une importance toute particulière, dans la mesure où «les agrégats formés par les masses salariales en Europe sont autrement plus importants que les seuls agrégats budgétaires et exercent donc, sur l'évolution générale de nos économies, une influence déterminante». Une des pistes explorées concerne notamment l'évolution des salaires dans le secteur public par rapport à celle du secteur privé. Devant le constat que la part des salaires dans le PIB va en diminuant, l'Eurogroupe a entamé une réflexion, afin de voir «s'il ne faudrait pas compléter les politiques contractuelles et conventionnelles contribuant à la formation des salaires par de nouveaux mécanismes qui seraient hors contrat et qui pourraient prendre la forme de participations au bénéfice ou d'intéressement».

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil «Affaires économiques et financières» des 27 ministres des Finances et/ou de l'Économie a débuté avec l'adoption de conclusions en matière du nouveau cycle triennal dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Le Conseil a entendu un rapport de la Commission européenne sur l'impact économique des migrations en Europe ainsi que le rapport annuel 2007 sur les statistiques.

Au niveau de la fiscalité indirecte, le Conseil a discuté d'une approche commune à la question des taux de TVA réduits et l'introduction de critères environnementaux dans la taxation des véhicules privés.

Après l'échec des négociations sur le changement du principe du pays d'origine vers le principe du pays de destination pour la taxation des services électroniques d'entreprises vers les consommateurs (Business to Consumer, B2C) le 5 juin 2007 à Luxembourg, le Conseil a eu un nouveau débat d'orientation sur la question. La Présidence portugaise a soumis de nouvelles propositions dans ce dossier, dont une soumise par la délégation luxembourgeoise qui visait, tout en maintenant le principe du pays d'origine, à procéder à un partage des revenus issus de ces transactions. Comme cette proposition n'a pas pu trouver l'aval des autres délégations, le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker a réaffirmé l'opposition du Luxembourg au modèle proposé en juin, tout en assurant que la délégation luxembourgeoise allait travailler avec la Présidence et la Commission européenne afin de dégager une solution dans les meilleurs délais.

Finalement, le Conseil a eu un échange de vues sur la question du financement du système de navigation par satellite Galileo et a pris note du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'exercice financier 2006.

Conférence de haut niveau sur la promotion de services d'intérêt général sûrs, efficaces et durables

15 novembre 2007

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé le 15 novembre 2007 à une conférence de haut niveau sur la promotion de services d'intérêt général sûrs, efficaces et durables, organisée par le Conseil économique et social luxembourgeois (CES), en coopération avec l'initiative Europaforum du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration.

La conférence portait sur les implications de la réforme des traités sur les services d'intérêt général et sur le contenu du futur cadre réglementaire européen à mettre en place. Elle réunissait les CES nationaux, le Comité économique et social européen ainsi que des représentants de la société civile européenne, de la Commission européenne, du Parlement européen et du Comité des régions.

Dans son discours, Nicolas Schmit a expliqué de quelle façon les services d'intérêt général pouvaient contribuer à rapprocher les citoyens de l'Europe et a noté que la question des services économiques et sociaux d'intérêt général avait une place importante dans le débat actuel sur les orientations de la politique européenne.

Le ministre délégué a ensuite évoqué l'interaction entre le service public et les libéralisations décidées par l'Union. Il a déploré dans ce contexte que «le reproche, non fondé, que l'Europe ait sacrifié les services d'intérêt général à la logique de l'ouverture des marchés, de la libre concurrence et de la libéralisation, trouve surtout un écho dans les pays où l'idée du service public est fortement ancrée dans la conscience politique, notamment en France, en Belgique et au Luxembourg».

Par la suite, Nicolas Schmit a analysé l'évolution de l'importance des services d'intérêt général au cours de l'histoire européenne et a souligné leur rôle dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale dans l'Union européenne.



Nicolas Schmit lors de la conférence de haut niveau sur la promotion des services d'intérêt général

Concernant la libéralisation des services, le ministre délégué a rappelé que «les discussions autour de la directive européenne sur les services, connue aussi sous le nom de directive Bolkestein, ont mis en évidence les inquiétudes des citoyens, mais aussi leur attachement aux services d'intérêt général».

Afin de démontrer que l'Union européenne ne représentait aucune menace pour les services d'intérêt général, Nicolas Schmit a déclaré: «La politique de cohésion économique et sociale et le principe de l'accès égal de tous les citoyens à un certain nombre de services considérés comme d'intérêt général s'inscrivent dans une conception de l'égalité des droits, de non-discrimination et d'égalité de traitement. Ce sont des principes inhérents à nos droits nationaux, mais aussi inhérents aux droits européens.»

Lors de la conférence du CES, Stéphane Rodrigues, maître de conférences à l'université de Paris-Sorbonne, a référé sur les potentialités juridiques en matière de services d'intérêt général issues du traité réformé, tandis que Pierre Bauby, membre du Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général, a tenu un discours intitulé «Donner un contexte au nouveau cadre législatif».

Le Conseil «Éducation, jeunesse, culture» adopte des conclusions sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants

15 novembre 2007

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a assisté le 15 novembre 2007 au Conseil «Éducation, jeunesse, culture» de l'Union européenne à Bruxelles.

Les ministres de l'Éducation ont adopté les conclusions portant sur «L'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants», un des principaux objectifs du programme de travail «Éducation et Formation 2010 », ainsi que deux résolutions.

La première résolution, intitulée «L'éducation et la formation comme moteur essentiel de la stratégie de Lisbonne», a été adoptée en vue de la prochaine révision de la stratégie de Lisbonne. La seconde, portant sur «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux», reconnaît le besoin d'identifier les compétences nécessaires à une économie émergente, de donner des opportunités aux citoyens pour obtenir ces compétences et d'augmenter l'adéquation de ces compétences aux exigences de la société et de l'économie.

Enfin, à l'issue d'une présentation de la Commission européenne de son rapport sur la mise en œuvre du plan d'action «Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique», le Conseil

«Éducation» a eu l'occasion de procéder à un échange de vues sur l'idée d'une Europe plus multilingue. Mady Delvaux-Stehres a relevé notamment la longue tradition du Luxembourg dans l'enseignement des langues ainsi que les défis d'un enseignement des langues adapté à tous les élèves, vu le nombre important d'enfants de langue étrangère scolarisés au Luxembourg.

Marie-Josée Jacobs au Conseil des ministres de la Jeunesse de l'UE à Bruxelles: adoption de conclusions concernant le développement futur des politiques de jeunesse en Europe

16 novembre 2007

Le 16 novembre 2007, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a assisté au Conseil des ministres de la Jeunesse de l'UE à Bruxelles.

Les ministres ont adopté une résolution concernant les activités volontaires des jeunes en Europe. La résolution souligne l'importance de l'engagement bénévole des jeunes autant pour l'avenir des sociétés européennes que pour le développement personnel des jeunes eux-mêmes.

Les ministres ont ensuite adopté des conclusions concernant le développement futur des politiques de jeunesse en Europe. Ces conclusions invitent les gouvernements des États membres à continuer d'avancer vers une politique de la jeunesse

transversale, qui coordonne toutes les actions et mesures touchant aux conditions de vie des jeunes.

Un échange de vues des ministres était ensuite consacré à la question du Pacte européen pour la jeunesse comme instrument de la stratégie de Lisbonne.

Dans son intervention, Marie-Josée Jacobs a insisté sur la participation des jeunes et de leurs organisations dans l'élaboration des mesures de la stratégie de Lisbonne qui les concernent. Dans ce contexte, la ministre a souligné le rôle des ministres de la Jeunesse en Europe en tant que lien entre les jeunes, leurs organisations et les départements des gouvernements, dont les mesures ont un impact sur l'intégration sociale et professionnelle des jeunes.

Nicolas Schmit à la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les migrations

18-19 novembre 2007

Les 18 et 19 novembre 2007, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé à la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les migrations à Albufeira au Portugal.

Cette réunion, qui était la première de ce genre à ce sujet, fait suite au mandat donné par les chefs d'État ou de gouvernement au sommet commémoratif du 10^e anniversaire du processus de Barcelone en novembre 2005. Au cours du sommet



Tobias Billström, ministre de l'Immigration suédois, et Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, lors de la 1^{re} réunion Euromed

a été reconnue l'importance croissante des questions migratoires dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

À l'occasion de cette réunion, les ministres ont abordé les questions de la relation entre le développement et la migration, de la migration légale et de la migration illégale.

Dans leurs conclusions finales, ils ont rappelé qu'une bonne gestion des migrations pouvait contribuer à optimiser les avantages sociaux et économiques de ce phénomène pour les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination. De même, ils ont souligné la nécessité de renforcer la gestion conjointe des flux migratoires dans un esprit de partenariat, de responsabilité partagée, d'avantages mutuels et de solidarité. Par ailleurs, ils ont estimé qu'il était nécessaire de favoriser des mécanismes, des services et des produits financiers efficaces en vue de contribuer à la sécurité des transferts d'argent.

Nicolas Schmit s'est félicité du succès de cette première réunion à ce sujet. Il a estimé que «nous avons réussi à définir une approche commune et le processus Euromed a fait preuve de sa pleine capacité à traiter de tels sujets».

De même, les ministres n'ont pas seulement défini les grandes lignes de la coopération ainsi que les principes sur laquelle cette dernière est basée, mais ils ont également convenu de différents éléments pratiques. Le transfert de fonds constitue un de ces éléments, et Nicolas Schmit a estimé qu'«une réduction des coûts est nécessaire. En même temps, il faut mieux utiliser ces fonds pour le développement local». En ce sens, il a souligné l'importance du lien entre les migrations et le développement.

Le ministre délégué a également soutenu la proposition d'un séminaire sur les transferts d'argent, qui s'intègre dans le concept global de la migration circulaire.

Regard

sur les activités
gouvernementales

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»: préparation du Conseil européen du 14 décembre

19 novembre 2007

Le 19 novembre 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles. La session «Affaires générales» a porté notamment sur les travaux préparatoires de la réunion du Conseil européen le 14 décembre 2007.

Dans le cadre de la session «Relations extérieures», le Conseil a abordé les travaux préparatoires en vue du 10^e sommet UE-Chine, qui se tiendra à Pékin le 28 novembre 2007, ainsi que du sommet UE-Inde, qui se tiendra à New Delhi le 30 novembre 2007.

Le Conseil a également fait le point sur la préparation du sommet UE-Afrique, qui se tiendra à Lisbonne

les 8 et 9 décembre 2007, ainsi que sur l'issue de la réunion ministérielle conjointe Afrique-UE, qui se tiendra à Charm el-Cheikh le 5 décembre 2007.

À quelques jours de la réunion d'Annapolis, les ministres ont abordé le processus de paix au Moyen-Orient sur base des informations communiquées par Javier Solana au sujet de ses récentes visites et ont réaffirmé leur plein soutien aux parties dans les négociations en cours et lors de la mise en œuvre ultérieure.

Le Conseil a en outre examiné la situation dans les Balkans occidentaux, en mettant tout particulièrement l'accent sur les négociations en cours au sujet du statut futur du Kosovo, facilitées par la troïka du groupe de contact, ainsi que sur la situation politique en Bosnie-Herzégovine. Les ministres ont également évalué l'impact des élections législatives et municipales, qui ont eu lieu le 17 novembre au Kosovo, sur le processus de négociation sur le statut de la province.

Lors du déjeuner, les ministres ont examiné l'évolution du dossier nucléaire iranien et les nouvelles mesures que l'UE pourrait prendre à l'appui du processus conduit par les Nations unies.

De plus, les ministres ont fait le point sur la situation en Irak, notamment à la suite de la conférence des pays voisins, en présence du ministre irakien des Affaires étrangères, Hoshiyar Zebari. Les ministres ont en outre abordé les développements récents au Pakistan et en Géorgie.

Jean-Louis Schiltz participe à Bruxelles aux réunions des ministres de la Défense et des ministres de la Coopé- ration au développement

19-20 novembre 2007

Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre de la Défense, a participé les 19 et 20 novembre 2007 aux travaux du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» consacrés aux questions de défense et de coopération au développement.

Les ministres de la Défense ont fait le point sur l'opération EUFOR-Althea en Bosnie-Herzégovine ainsi que sur la future mission EUFOR Tchad/RCA, qui se situe dans le cadre des efforts de l'Union européenne pour faire face à la crise au Darfour. Les relations de l'UE avec l'OTAN et l'Afrique figuraient également au centre des débats. Les ministres se sont en outre penchés sur les activités de l'Agence européenne de



Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Massimo d'Alema, ministre italien des Affaires étrangères



Jean-Louis Schiltz et Hervé Morin,
ministre de la Défense français

défense et sur les travaux en cours pour améliorer la capacité de planification stratégique de l'UE.

Les ministres de la Coopération au développement, quant à eux, ont traité des questions liées à la négociation d'accords de partenariat économiques avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). L'avenir des relations entre l'UE et le Cap-Vert, l'engagement européen face aux situations de fragilité, l'efficacité de l'action extérieure de l'Union dans le cadre de la stratégie UE-Afrique, de même que la politique de cohérence pour le développement (PCD) figuraient aussi à l'ordre du jour.

Une session de travail conjointe des ministres du Développement et de leurs collègues de la Défense était dédiée à la question du lien entre la sécurité et le développement.

Jean-Claude Juncker devant la commission des Affaires économiques et financières du Parlement européen: présentation de l'analyse de l'Eurogroupe sur l'évolution conjoncturelle et la situation budgétaire des États membres de la zone euro

20 novembre 2007

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, en sa fonction de président de l'Eurogroupe, était à Bruxelles le 20 novembre 2007 pour présenter devant la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen l'analyse de l'Eurogroupe sur l'évolution conjoncturelle et la situation budgétaire des États membres de la zone euro. La présentation du président de l'Eurogroupe a été suivie d'une séance de questions-réponses avec les membres de la commission parlementaire.

Dans son analyse, le président de l'Eurogroupe a confirmé que les perspectives conjoncturelles dans le monde restaient bonnes, tout comme la croissance de la zone euro restait proche de son potentiel avec 2,6% en 2007 et 2,2% en 2008.

Cette «robustesse de la croissance» a eu des effets positifs sur le marché du travail avec une diminution du chômage de 9% en 2005 et de 7% en 2007. Depuis la fin 2005, 4 millions de créations nettes d'emplois ont été enregistrés dans la zone euro. Sous l'impulsion de la bonne conjoncture, les déficits publics des

États membres de la zone euro ont pu être ramenés de 2,5% en 2005 à 0,8% en 2007.

Jean-Claude Juncker a toutefois expliqué que les turbulences financières sur le marché de l'immobilier aux États-Unis engendreront un ralentissement de la croissance à partir de 2008, bien que nous ne puissions «toujours pas mesurer l'impact définitif» de ces turbulences sur la croissance. S'y ajoute que «les risques d'inflation sont devenus plus importants», ce qui fait dire le président de l'Eurogroupe qu'il est «de plus en plus inquiet», notamment en ce qui concerne les «nombreuses pressions à la hausse», comme le prix de l'énergie, d'autres matières premières ou encore les denrées alimentaires.

Pour ce qui est de la gestion du risque inflationniste, Jean-Claude Juncker a appelé à «appuyer la politique de la Banque centrale européenne» pour ce qui est de la stabilité des prix, sans pour autant oublier la part de responsabilité des gouvernements dans ce domaine. «Nous estimons que nous privilégions la consolidation de nos finances publiques par le biais des dépenses et non pas par des augmentations d'impôts et des prix administrés.»

Le président de l'Eurogroupe a également rappelé les conclusions de la réunion de l'Eurogroupe du 12 novembre 2007 pour ce qui est de la nécessité de la modération des salaires dans le secteur public, sur lesquels sont souvent alignées les revendications salariales du secteur privé. L'Eurogroupe a également décidé de «mener une réflexion politique approfondie» sur

la question des salaires, primes et compensations pour pertes d'emploi des dirigeants d'entreprise.

D'autres risques concernent la volatilité excessive des marchés des changes et une correction désordonnée des équilibres globaux. Pour ce qui est des taux de change, le président de l'Eurogroupe a expliqué que ces taux devraient refléter les données économiques fondamentales et que la volatilité excessive et des mouvements désordonnés des taux de change sont indésirables pour la croissance. «En particulier, nous déplorons les récents mouvements brusques au niveau des taux de change, ce qui nous amène à dire que nous continuerons à observer de très près les marchés des changes.»

Le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, participe au sommet commémoratif ASEAN-UE à Singapour

21-23 novembre 2007

Du 21 au 23 novembre 2007, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, était en déplacement à Singapour pour représenter le gouvernement luxembourgeois au sommet commémoratif ASEAN-UE.

Lors de ce sommet, qui visait à célébrer le 30^e anniversaire des relations ASEAN-UE et à renforcer les liens entre les deux régions, le ministre délégué est intervenu en session plénière.

À cette occasion, il a rappelé que «prévenir le changement climatique

n'est pas gratuit, mais tout retardement dans nos efforts de réduction des émissions ne fera qu'augmenter les coûts globaux pour la société tel que l'a exposé Nicolas Stern dans son rapport». De même, «il s'agit ici d'une question politique et même morale de la plus grande importance».

Dans ce contexte, Nicolas Schmit a rappelé les engagements du Conseil européen de mars 2007, qui a fixé des objectifs de réduction des émissions CO₂ au niveau européen et a prévu une part de 20% d'énergies renouvelables dans l'*energy mix* d'ici à 2020.

Le ministre délégué a également souligné l'importance de la lutte contre la déforestation, responsable de 20% de l'augmentation de la concentration atmosphérique de gaz à effet de serre. Il a ainsi averti que «les marchés croissants pour les biocarburants font augmenter

la pression pour la déforestation, neutralisant les effets positifs d'une utilisation plus importante de ces ressources».

En ce sens, il a appelé les pays développés à soutenir les pays émergents dans leur lutte contre la déforestation et à contribuer ainsi à assurer une utilisation durable de leurs forêts. «L'ASEAN et l'UE ont un rôle important à jouer dans ce contexte. Seulement une approche fondée sur la solidarité, une responsabilité partagée et une coopération entre tous les partenaires pourront nous aider à atteindre ces objectifs, dans l'intérêt de nous tous et des générations futures.»

En marge du sommet, le ministre délégué a également eu des entrevues bilatérales avec les ministres des Affaires étrangères du Vietnam ainsi que de la Thaïlande.



Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, et Nitya Piboonsongkram, ministre des Affaires étrangères de la Thaïlande

François Biltgen au Conseil «Compétitivité»: le Luxembourg parmi les membres fondateurs du programme sur l'assistance à l'autonomie à domicile

23 novembre 2007

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté au Conseil «Compétitivité» le 23 novembre 2007 à Bruxelles.

Les ministres de la Recherche sont parvenus à un accord politique sur un projet de règlement portant création de l'Institut européen de technologie (IET) avec un budget de 308,7 millions d'euros pour la période 2007-2013.

L'IET aura pour objectif premier de contribuer au développement de la capacité d'innovation de l'UE, en mettant à contribution les activités d'éducation, de recherche et d'innovation (le «triangle de la connaissance») suivant les normes les plus élevées. L'IET facilitera et favorisera ainsi les réseaux et la coopération et créera des synergies entre les pôles d'excellence en matière d'innovation et de recherche en Europe.

Ensuite, le Conseil a dégagé une orientation générale sur les quatre propositions visant à établir des initiatives technologiques conjointes (ITC) dans les domaines suivants:

- systèmes informatiques embarqués (Artemis);
- technologies pour la nanoélectronique (ENIAC);

- aéronautique et transport aérien (Clean Sky);
- médicaments innovants (IMI).

Les ITC sont un moyen innovateur pour créer de nouveaux partenariats entre des organismes de recherche à financement public et d'autres à financement privé, tout en privilégiant l'application à des domaines dans lesquels la recherche et le développement technologique peuvent contribuer à la compétitivité européenne et à la qualité de la vie du citoyen. Les perspectives proposées par les ITC témoignent d'un changement dans la manière dont l'Europe encourage la recherche inspirée par l'industrie, dans le but d'assurer la prééminence européenne dans certaines technologies ayant une importance stratégique pour l'avenir de l'Europe.

Les ministres de la Recherche ont marqué leur accord sur une orientation générale relative à un programme sur l'assistance à l'autonomie à domicile (AAD), entrepris en commun par plusieurs États membres de l'UE.

Lors de son intervention, le ministre François Biltgen a souligné l'importance de favoriser l'émergence de produits, services et systèmes novateurs, basés sur les TIC, permettant de bien vieillir chez soi, en société et au travail, de façon à améliorer la qualité de vie, les compétences et l'employabilité des personnes âgées. De même, le ministre Biltgen a annoncé que le Luxembourg souhaitait figurer parmi les membres fondateurs de ce programme.

Finalement, les ministres de la Recherche ont eu un échange vus sur

l'avenir de la science et de la technologie en Europe. Le Conseil, par le biais de ses conclusions, a invité la Commission et les États membres de l'UE à considérer le domaine de la science et de la technologie comme une des principales priorités du prochain cycle de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi 2008-2010.

Dans son intervention, le ministre Biltgen a souligné à cet égard la concurrence de plus en plus vive à laquelle devait faire face l'UE à l'échelle mondiale pour recruter des chercheurs hautement qualifiés. Ainsi, des mesures ciblées visant à augmenter les ressources humaines en science et en technologie, à assurer une mobilité accrue des chercheurs et à renforcer les partenariats public-privé sont à prendre sans plus tarder. De même, le ministre a souligné l'importance d'élargir la dimension sociale de l'enseignement supérieur en aidant mieux les étudiants et les chercheurs dans l'UE.

Jean-Marie Halsdorf participe à la réunion informelle des ministres en charge du Développement territorial et de la Politique régionale

23-24 novembre 2007

Dans le cadre de la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a participé à la réunion informelle des ministres en charge du Développement territorial et de la Politique régionale aux Açores du 23 au 24 novembre 2007.

Lors de la journée du 23 novembre, consacrée à la cohésion territoriale et portant sur la discussion et l'adoption du premier programme d'action relatif à la mise en œuvre de l'agenda territorial de l'Union européenne, Jean-Marie Halsdorf a prononcé un discours retraçant le processus politique des dernières années.

En effet, depuis 1999, où fut adopté à Potsdam le SDEC (Schéma de développement de l'espace communautaire), en passant par Rotterdam en 2004 et Luxembourg en 2005, pour enfin aboutir à Leipzig en mai 2007 à l'adoption de l'agenda territorial, la politique de développement territorial européenne a su fortement évoluer au regard de l'élargissement de l'Union et de la stratégie de Lisbonne.

Désormais, avec le nouveau traité de Lisbonne, la cohésion territoriale, expression politique évoluée et moderne de l'aménagement du territoire européen, figurera à côté de la cohésion sociale et économique en tant que pilier d'une politique de cohésion multiéchelles et transversale, car intégrée de l'Union européenne.

Dans son discours, le ministre de l'Aménagement du territoire a également présenté les actions concrètes que le Luxembourg se propose de réaliser dans le cadre du premier programme d'action élaboré par la Présidence portugaise.

En premier lieu, le Luxembourg cherchera à progresser lors de sa présidence du sommet de la Grande Région, en coopération avec un vaste réseau de villes de part et d'autre de ses frontières, dans la

mise en place d'un ensemble urbain polycentrique de dimension métropolitaine. Pour cela, et afin de bénéficier d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, la coopération avec d'autres États poursuivant des objectifs comparables dans des espaces urbanisés transfrontaliers similaires sera recherchée. Ainsi, la Suisse participera à l'action luxembourgeoise, de même que l'Allemagne, qui a spontanément proposé de rejoindre le projet luxembourgeois dans son intervention lors de la réunion ministérielle.

Par ailleurs, le Luxembourg, en tant qu'autorité de gestion de l'ORATE (Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen) / ESPON (European Spatial Planning Observation Network), fera un effort particulier pour optimiser l'interaction d'ESPO avec les besoins politiques dans le contexte de la mise en œuvre de l'agenda territorial.

Un autre point important abordé lors de cette première journée concernait l'apport de la politique de la cohésion territoriale et du programme d'action face au changement climatique. Pour documenter l'engagement politique des ministres vis-à-vis de cet enjeu capital pour l'avenir, un papier portant sur la contribution des ministres de l'Aménagement et du Développement territorial à la discussion en cours sur le livre vert *Adaptation au changement climatique en Europe – options pour des actions européennes* a été annexé aux conclusions ministérielles adoptées avec un grand soutien.

Enfin, et les conclusions susmentionnées en témoignent, il a été largement question de la suite de

la politique de cohésion territoriale une fois le traité de Lisbonne entré en vigueur. En effet, à ce moment-là, ce champ politique deviendra une politique officielle de l'Union à compétence partagée avec les États membres.

Cette question intéresse particulièrement le Luxembourg qui, en raison de sa petite taille et de ses enjeux transfrontaliers très importants, sera vraisemblablement rapidement concerné par de futures initiatives de la Commission. C'est également en ce sens qu'il faut comprendre la première action à laquelle s'est engagé le ministre de l'Aménagement du territoire, puisqu'il est probable que ce type de démarche et de coopération transfrontalière intégrée sera à l'avenir promu par la Commission.

Le 24 novembre était une journée axée sur la politique régionale. La délégation luxembourgeoise a également été conduite par le ministre Halsdorf en raison de la participation du ministre Krecké à la visite d'État au Chili et au Brésil. Cette journée était consacrée à un premier échange de vues informel des ministres sur l'avenir de la politique de cohésion européenne. Le débat faisait suite au quatrième rapport de la Commission sur la cohésion économique et sociale et sera poursuivi lors d'une réunion ministérielle sous Présidence française.

Lors de son intervention, Jean-Marie Halsdorf a insisté sur la nécessité de rechercher un juste équilibre entre compétitivité et cohésion, étant entendu que l'amélioration de la compétitivité des régions doit être perçue comme un instrument au service du développement durable et

de ses trois piliers. Quant à la question de l'utilisation qui est faite de l'important budget communautaire réservé à la politique de cohésion, il a souligné la nécessité d'une gestion financière saine, doublée d'une évaluation des performances adéquate et respectueuse du principe de proportionnalité. Enfin, il a rappelé l'intérêt qu'il y a à poursuivre, avec l'appui communautaire, la politique de promotion de la coopération transfrontalière qui devrait acquérir une dimension intégrative dans le sens d'un développement territorial transfrontalier intégré.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture à Bruxelles

26-27 novembre 2007

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles les 26 et 27 novembre 2007. Le gouvernement y était représenté par le ministre Fernand Boden et par la secrétaire d'État Octavie Modert.

À cette occasion, la commissaire Mariann Fischer Boel, responsable de l'Agriculture, a présenté aux ministres européens de l'Agriculture la communication «Préparer le bilan de santé de la PAC réformée».

En effet, la réforme de la politique agricole commune (PAC) de 2003 prévoyait plusieurs clauses de révision, horizontales et spécifiques à certains marchés agricoles. Cette communication énonce ainsi trois objectifs: l'amélioration du système du paiement unique, la modernisa-

tion des outils de gestion des marchés agricoles et l'adaptation de la PAC aux nouveaux défis environnementaux.

Dans son intervention, le ministre Fernand Boden a signalé à ses collègues européens que le Luxembourg était satisfait de son choix du découplage total des aides adopté en 2005 et que cette faculté devrait être étendue à d'autres aides, notamment au soutien pour les cultures énergétiques. Toute initiative de simplification serait ainsi la bienvenue et une extension du champ d'application de la conditionnalité ne serait acceptable qu'avec une réduction parallèle d'autres contraintes.

Le ministre s'est exprimé par ailleurs en faveur du maintien des mécanismes d'intervention en tant que filet de sécurité. En outre, la question des stocks stratégiques devrait être analysée, de même que la mise en place d'un cadre européen de systèmes de gestion des risques. Il a indiqué que la suppression définitive du gel de terre était saluée par le Luxembourg, sachant que d'éventuels impacts sur l'environnement pourraient être contrecarrés par des mesures agro-environnementales du développement rural. En ce qui concerne la suppression des quotas laitiers prévus en 2015, Fernand Boden a signalé qu'une légère augmentation des quotas laitiers ne serait pas suffisante pour permettre une adaptation structurelle adéquate des exploitations laitières luxembourgeoises. Il a exprimé sa préférence pour des instruments permettant aux producteurs individuels de lait de répondre à la demande du marché à court terme et de s'adapter progressivement à la libéralisation, comme par exemple

la diminution du taux de prélèvement infligé aux agriculteurs ayant dépassé leurs quotas. Au sujet de la modulation, le ministre a signalé que celle-ci se baserait sur un compromis politique et que le Luxembourg ne serait ainsi pas favorable à une augmentation de son taux avant 2013. La future Présidence slovène a fait part de son intention d'organiser sous sa responsabilité un débat intensif, afin de préparer des conclusions pour le Conseil de mars 2008.

La suite du Conseil était consacrée à des réunions trilatérales menées par la Présidence et la Commission avec chacune des délégations. Après ces rencontres, le président Jaime Silva a informé le Conseil de la stratégie qu'il comptait poursuivre pour parvenir à un accord sur la réforme du vin. Trois points politiques majeurs seront ainsi soumis aux ministres en décembre 2007: les droits de plantation – qui devraient être abolis, selon la proposition de la Commission, en 2013 –, le menu des enveloppes nationales et l'enrichissement des vins. En outre, des solutions devront encore être trouvées en ce qui concerne certains aspects de l'instrument d'arrachage proposé, mais aussi dans le domaine de l'étiquetage ou des organisations professionnelles et interprofessionnelles.

Ce Conseil a également été l'occasion de présenter la proposition de réforme du régime d'aide dans le secteur du coton, dont les principales mesures sont notamment le découplage de l'aide à hauteur de 65%, la définition de surfaces maximales pour les quatre États membres producteurs que sont la Grèce, l'Espagne, la Bulgarie et le



Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, en compagnie de Zhou Xiaochuan, gouverneur de la Banque populaire de Chine, de Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, et de Joaquín Almunia, commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires

Portugal, ainsi que l'instauration d'un label d'origine afin de promouvoir le coton européen.

En outre, la commissaire Fischer Boel a présenté sa proposition visant à suspendre provisoirement les droits à l'importation applicables aux céréales pour la campagne de commercialisation se terminant le 30 juin 2008. Cette proposition a été saluée positivement par les ministres, dans un contexte de marchés céréaliers tendus et de prix atteignant des niveaux record. Dans ce cadre, le Conseil a aussi pris note des préoccupations exprimées par un certain nombre de délégations

concernant la forte hausse des prix des aliments pour bétail, et notamment l'impact de cette augmentation de coûts sur la filière porcine.

Dans le domaine de la pêche, les ministres européens ont su dégager un accord politique unanime sur un règlement instaurant un plan multi-annuel de reconstitution du stock de thon rouge en mer Atlantique Est ainsi qu'en Méditerranée. Ils ont pris note de la présentation d'une communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen au sujet du plan d'action 2006-2008 pour la simplification et l'amélioration de la politique commune de la pêche.

Dialogue macroéconomique entre la zone euro et la Chine: Jean-Claude Juncker en République populaire de Chine

27-28 novembre 2007

Le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, étaient à Beijing les 27 et 28 novembre 2007 pour des pourparlers avec les autorités chinoises au sujet des discussions dans le ca-

dre du dialogue macroéconomique entre la zone euro et la Chine, les récentes évolutions économiques et financières mondiales ainsi que les développements sur les marchés financiers et les marchés des changes.

La délégation de la zone euro a ainsi rencontré le Premier ministre chinois, Wen Jiabao, le ministre des Finances, Xien Xuren, et le gouverneur de la Banque populaire de Chine, Zhou Xiaochuan.

S'exprimant lors d'une conférence de presse conjointe avec le président Jean-Claude Trichet et le commissaire Joaquín Almunia, Jean-Claude Juncker s'est dit satisfait des discussions «qui n'avaient pas pour objectif de donner des leçons à la Chine», mais qui étaient ciblées sur «notre vue des problèmes et sur nos préoccupations» concernant les déséquilibres économiques globaux. «Nous avons expliqué à nos amis chinois que la Chine, en tant que quatrième puissance mondiale économique, devrait partager nos soucis pour ce qui est de l'évolution de l'économie mondiale.»

Les représentants de la zone euro ont mis en exergue «que la dépréciation du yuan chinois par rapport à l'euro et, en parallèle, son appréciation par rapport au dollar américain crée énormément de problèmes à l'économie européenne». Cela, a poursuivi Jean-Claude Juncker, «pourrait avoir comme résultat que des tendances protectionnistes s'installent en Europe». Et de continuer: «C'est pour cette raison que nous avons expliqué à nos amis chinois qu'une appréciation accélérée de la monnaie chinoise envers l'euro était de mise.»

La zone euro et les autorités chinoises partagent l'analyse sur l'évolution intérieure de l'économie chinoise, notamment «en ce qui concerne le rééquilibrage entre profits provenant des exportations vers un net renforcement de la demande intérieure».

Finalement, les représentants de la zone euro et les autorités chinoises se sont donné rendez-vous pour des consultations ultérieures s'inscrivant dans un dialogue macroéconomique «structuré et régulier».

Premier signe tangible de cette coopération: les banques centrales européenne et chinoise mettront sur pied un groupe de travail chargé plus particulièrement de surveiller l'évolution des marchés des changes.

Le troisième paquet législatif sur la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité à l'ordre du jour du Conseil «Énergie»

3 décembre 2007

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a assisté à un Conseil «Énergie» de l'Union européenne à Bruxelles le 3 décembre 2007. La Présidence portugaise y a fait état de l'avancement des travaux relatifs au troisième paquet législatif sur la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, proposé par la Commission.

Lors de son intervention, le ministre Krecké a salué la Présidence portugaise pour son travail de ces derniers mois sur ce paquet aussi

sensible que crucial, tout en regrettant que l'on n'ait pas laissé le temps au deuxième paquet de libéralisation de ces marchés de l'énergie de produire réellement ses effets. Le ministre a par ailleurs accueilli favorablement le principe d'une réelle ouverture du marché.

Pour ce qui est du principe de la séparation patrimoniale entre les producteurs d'énergie et les gestionnaires du réseau à haute tension, le ministre a fait remarquer que le fait d'éloigner les gestionnaires de réseau à haute tension du marché – car c'est bien de cela *in fine* qu'il s'agit – ne serait probablement pas la meilleure façon de garantir que les investissements nécessaires au réseau et à son développement se fassent, et se fassent au bon endroit. Il s'est en outre montré très sceptique sur le fait que la séparation patrimoniale puisse mener à une baisse des prix pour les consommateurs et à une amélioration de la situation de concurrence dans l'Union.

Considérant le Luxembourg comme petit acteur, Jeannot Krecké a dit ne pas voir comment ce principe pourrait y produire la moindre plus-value. Bien au contraire, il pourrait même produire des effets inverses à ceux recherchés, comme la disparition pure et simple des acteurs régionaux et donc une diminution de la concurrence. Il a demandé à la Commission de réfléchir à la proportionnalité des mesures proposées et ce, au regard d'un petit pays comme le Luxembourg et d'un réseau de transport long de 20 kilomètres, comparé à un total européen de 140 000 kilomètres.

Regard

sur les activités
gouvernementales



Jeannot Krecké en compagnie de Joan Clos, ministre du Tourisme et du Commerce espagnol, et d'Asa Torstensson, ministre des Communications suédoise, au Conseil «Énergie» du 3 décembre

En outre, le ministre s'est dit prêt à travailler de manière constructive sur une troisième voie qui, sans expropriation, sans décapitation bilantaire et sans chambardement social dans le secteur de l'énergie, secteur qui emploie en Europe des centaines de milliers de personnes – problématique cruciale évacuée de la discussion –, garantira l'ouverture du marché telle que souhaitée par la Commission.

Pour ce qui est des régulateurs, le ministre a dit être d'accord avec le renforcement de leurs compétences dans les domaines d'accès au réseau et de la concurrence. Par contre, il estime que les missions telles que la sécurité d'approvisionnement, la surveillance des investissements, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables doivent rester de la compétence du politique, car ce sont des domaines et des choix éminemment politiques.

Enfin, Jeannot Krecké s'est dit étonné de voir la Commission demander plus d'indépendance pour les régulateurs au niveau national, tout en voulant augmenter son propre contrôle sur ces derniers.

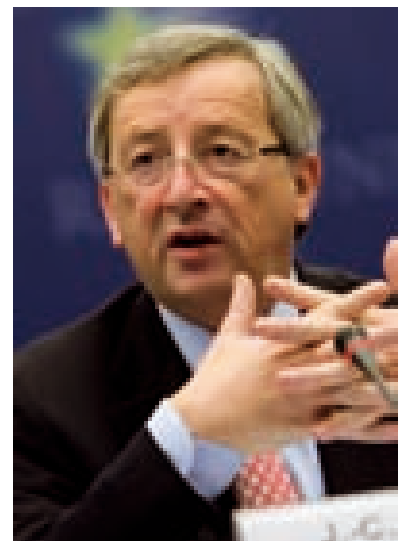
Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe: rapport sur la récente visite en Chine

3-4 décembre 2007

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui a eu lieu le 3 décembre 2007. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

L'Eurogroupe a entendu un rapport de son président Jean-Claude Juncker, du président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et du commissaire européen Joaquín Almunia sur leur récente visite en Chine.

Les ministres des États membres de la zone euro ont reçu la visite du directeur pour l'Europe du Fonds monétaire international (FMI), Michael Deppler, avec qui ils ont discuté des performances économiques et financières de la zone euro en 2007 et des perspectives pour 2008. Le FMI a retenu comme conclusions que la croissance restait dynamique et robuste dans la zone euro, les bonnes performances en matière de taux d'emploi et de la baisse du chômage perdurent. Le FMI a également relevé la gestion saine des turbulences financières de cet été par la zone euro.



Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, lors de son rapport sur la visite en Chine

Parmi les risques, le FMI cite les conséquences à moyen et à long terme des turbulences financières, l'évolution des prix de l'énergie et des prix d'autres matières premières qui favorisent l'inflation et augmentent les risques d'effets du second tour en matière de formation des salaires.

Pour ce qui est plus particulièrement de la hausse de l'inflation dans la zone euro, l'Eurogroupe estime qu'il s'agit d'un «phénomène temporaire» lié surtout à des effets de base, tels que les prix du pétrole, les prix alimentaires ou encore la hausse de la TVA en Allemagne. Jean-Claude Juncker: «Nous pensons que si le risque inflationniste existe, il faudra tout de même le sous-catégoriser en ses composantes temporaires et ses composantes qui risquent d'être un peu plus durables.»

En matière de prix du pétrole, l'Eurogroupe a rappelé ses conclusions lors de sa réunion de Manchester en septembre 2005, qui voudraient que les gouvernements s'abstiennent de réagir à cette flambée récente par des réductions de la fiscalité, bien que «d'autres mesures en faveur du pouvoir d'achat des catégories les plus vulnérables de nos populations pourraient être appliquées».

En ce qui concerne les taux de change, l'Eurogroupe a réaffirmé que les taux de change doivent refléter les fondamentaux économiques et que la volatilité excessive et les mouvements désordonnés des taux de change sont indésirables pour la croissance économique. Le président de l'Eurogroupe a en outre attiré l'attention de ses collègues sur «l'enrichissement des propos tenus jusqu'à présent par le ministre

des Finances américain qui disait, jusqu'à il y a peu, qu'il pensait, tout comme l'administration américaine, qu'un dollar fort était dans l'intérêt de l'économie et de la nation américaines. Il commence à compléter ses propos en ajoutant de façon régulière que l'économie américaine, à ses yeux et aux yeux de l'administration américaine, va continuer de croître et que ses atouts fondamentaux à long terme seront reflétés sur les marchés des changes».

Les ministres ont eu un échange de vues sur le développement de la productivité dans la zone euro et ont discuté de la concurrence dans le secteur des services et de son impact sur la formation des prix.

Conseil «Affaires économiques et financières»: accord sur le paquet TVA

4 décembre 2007

Le Conseil «Affaires économiques et financières», qui s'est tenu à Bruxelles le 4 décembre 2007, a finalement pu se mettre d'accord sur le paquet TVA, et plus particulièrement sur la taxation des services électroniques fournis par des entreprises à des particuliers (B2C, business to consumer).

La proposition initiale de la Commission européenne prévoyait un changement du lieu de taxation du pays d'origine vers le pays de destination à partir du 1^{er} janvier 2010. Après de longues et difficiles négociations, le Conseil a finalement pu se rallier aux demandes luxembourgeoises en ce qui concerne une période transitoire pour la mise

en œuvre de cette directive et un mécanisme de partage des revenus, limité dans le temps et dégressif.

Le changement du lieu de taxation entrera ainsi en vigueur le 1^{er} janvier 2015, au lieu du 1^{er} janvier 2010. Dans les années 2015 et 2016, le pays d'origine du prestataire de services partagera les recettes avec le pays de destination du service à raison de 30% (pays d'origine) et de 70% (pays de destination). Dans les années 2017 et 2018, le partage s'opérera à hauteur de 15/85% et il disparaîtra définitivement au 1^{er} janvier 2019. Avant 2015, la Commission européenne devra faire une étude sur la faisabilité du système proposé, sans que cette étude ne puisse avoir un quelconque effet suspensif.

Pour le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, s'exprimant devant la presse à l'issue du Conseil, l'accord obtenu est à la fois bon pour le Luxembourg et bon pour l'Europe: «Nous avons défendu nos intérêts que nous croyons être également les intérêts de l'Europe. Nous avons obtenu ce que nous voulions obtenir, mais nous ne voulions pas bloquer l'Europe sur un plan important de sa politique fiscale. Nous avons dit oui à nos conditions, comme nous l'avions annoncé.»

Jean-Claude Juncker a finalement remercié la Présidence portugaise, dont le comportement à l'égard du Luxembourg a été «exemplaire», car la Présidence n'a pas seulement repris les demandes luxembourgeoises dans ses propositions de compromis, mais elle les a «défendues bec et ongles jusqu'au dernier moment. Ce fut un bel exemple de l'amitié luso-luxembourgeoise».

En date du 5 décembre 2007, le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker a fait une déclaration (📄 page 239) à la Chambre des députés au sujet de l'accord intervenu au Conseil «Affaires économiques et financières» sur le paquet TVA, et notamment sa partie sur le lieu de taxation des services électroniques: «Mir hunn den europäesche Problem, nämlech eng Neiregelung vun der TVA, an europäeschem Geescht geléist, an et gläichzäiteg fäerdeg bruecht, datt eis eegen Intressien op eng fir eis zefriddestellend Aart a Weis, budgetspolitesch an och soss, zur Kenntnis geholl konnte ginn», a notamment déclaré le Premier ministre.



Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et le colonel Muammar Kadhafi au 2^e sommet UE-Afrique

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au 2^e sommet UE-Afrique

8-9 décembre 2007

Le 2^e sommet UE-Afrique s'est déroulé les 8 et 9 décembre 2007 à Lisbonne et a abouti à un nouveau «partenariat stratégique» entre 27 pays européens et 53 pays africains.

Ce sommet, sept ans après une première édition qui s'était déroulée au Caire, a «véritablement tourné une page dans l'histoire», a déclaré José Socrates, Premier ministre portugais et président en exercice du Conseil de l'Union européenne.

Le gouvernement luxembourgeois, à travers les activités de la coopération luxembourgeoise, accorde une importance particulière à l'Afrique dans la mesure où, à l'heure actuelle, six de ses dix pays «partenaires

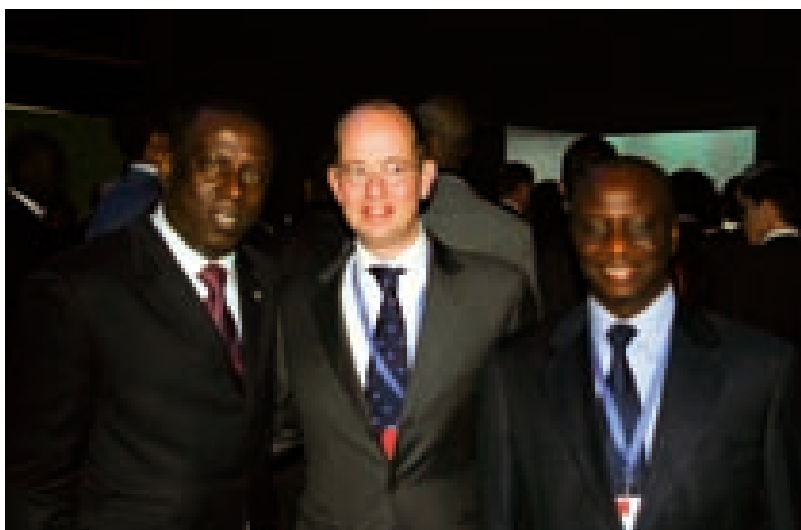


Jean-Claude Juncker rencontre le colonel Muammar Kadhafi, président de la Libye, au 2^e sommet UE-Afrique

«privilégiés» se situent sur ce continent, à savoir le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Mali, la Namibie, le Niger et le Sénégal.

Pour compléter le tableau de l'engagement luxembourgeois en Afrique, il faut mentionner aussi la participation à des projets dans cinq autres pays africains, les cofinancements d'activités d'ONG luxembourgeoises par le ministère de la Coopération, ou encore, parmi d'autres, les apports d'aide humanitaire et alimentaire. Ces actions s'inscrivent prioritairement dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement.

Dans l'esprit de la nouvelle orientation donnée par le sommet UE-Afrique de Lisbonne, le gouvernement luxembourgeois avait déjà signé dès 2002 des programmes indicatifs de coopération (PIC) avec



Le cheikh Tidiane Gadio, ministre des Affaires étrangères du Sénégal, Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Abdoulaye Diop, ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal

les six «partenaires privilégiés» d'Afrique. Signés pour une durée de 4 à 5 ans, ces PIC assurent une plus grande cohérence, une plus grande

transparence et une meilleure prévisibilité, permettant ainsi d'être en symbiose avec les priorités du développement du pays partenaire.

Les PIC ouvrent ainsi un espace de dialogue politique portant sur des questions d'intérêt commun, telles que la promotion du respect des principes démocratiques, des droits humains et de l'État de droit, la bonne gouvernance ou encore la lutte contre la pauvreté. D'autres questions comme l'intégration régionale, la globalisation, la cohésion sociale ou la réduction des inégalités peuvent aussi y être abordées.

Entrevues bilatérales

Ces sujets-là figuraient par conséquent aussi à l'ordre du jour des discussions bilatérales des membres du gouvernement luxembourgeois en marge du sommet.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de la Co-



Thomas Boni Yayi, président de la République du Bénin, Aichatou Mindaoudou, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Niger, et Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration

pération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont rencontré Blaise Compaoré, président du Burkina Faso, Seyni Oumarou, Premier ministre de la République du Niger, et Amadou Toumani Touré, président du Mali.

Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn a eu, quant à lui, des réunions bilatérales avec ses homologues Antoinette Batumubwira (République du Burundi), Antipas Mbusa Nyamwisi (République démocratique du Congo) et Akwasi Osei-Adjei (République du Ghana), président en exercice de l'Union africaine, pour des échanges de vues sur la coopération bilatérale et régionale.

Réunion à Charm el-Cheik

Le 5 décembre 2007, Jean Asselborn avait participé à la réunion ministérielle à Charm el-Cheikh (Égypte) en préparation du 2^e sommet UE-Afrique. Dans son intervention (page 244) à la conférence, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que «pour la première fois, des documents stratégiques déterminant l'avenir des relations entre les deux continents pour de nombreuses années à venir ont été élaborés conjointement». Il s'agissait là, d'après Jean Asselborn, à côté de son approche globale, d'un des caractères saillants du nouveau partenariat.

Signature du traité de Lisbonne

13 décembre 2007

En date du 13 décembre 2007, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé à Lisbonne à la cérémonie de signature du traité de Lisbonne.

Le traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne avait été finalisé lors de la réunion informelle des chefs



Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn à leur arrivée à Lisbonne pour la cérémonie de signature du traité

d'État ou de gouvernement de l'Union européenne à Lisbonne les 18 et 19 octobre 2007.

Avant son entrée en vigueur prévue pour 2009, le nouveau traité devra être ratifié par les 27 États membres.

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles

14 décembre 2007

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil européen, qui s'est déroulé à Bruxelles le 14 décembre 2007.

Les chefs d'État ou de gouvernement se sont penchés entre autres sur la situation actuelle au Kosovo et le futur statut de la province. Après que le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» du 10 décembre 2007 avait discuté le dossier sans avoir réussi à trouver une position commune, le Conseil européen a estimé dans ses conclusions que le statu quo au Kosovo n'était pas tenable. Dans la conférence de presse suivant le sommet, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a déclaré à ce sujet qu'il «était difficile d'accorder 27 mentalités différentes», mais s'est félicité «d'avoir trouvé un front commun». Pour poursuivre: «l'enjeu, c'est la paix. Il ne s'agit pas d'un jeu». La perspective européenne de la Serbie a été

soulignée par le Conseil européen. «Il s'agit d'un dossier qui concerne la région dans son ensemble», a précisé Jean Asselborn. Finalement, les chefs d'État ou de gouvernement ont décidé le déploiement d'une mission civile de l'Union européenne au Kosovo, dont le prochain Conseil «Affaires générales et relations extérieures» définira les modalités et le moment de lancement.

Le Conseil européen a aussi discuté des questions de migration, discussion de laquelle le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a retenu que le Conseil européen reconnaissait «le besoin d'une politique commune de l'immigration plus affirmée». La coopération avec les pays tiers reste essentielle afin de mettre en œuvre une approche globale sur la question des migrations.

Finalement, les 27 chefs d'État ou de gouvernement se sont accordés sur la création d'un groupe de réflexion indépendant sur l'avenir de l'Union européenne. Le groupe sera présidé par Felipe González Márquez, ancien Premier ministre d'Espagne, assisté de deux vice-présidents, Vaira Vīķe-Freiberga et Jorma Ollila, ce dont le gouvernement luxembourgeois s'est félicité. Le groupe aura neuf membres au total. Le mandat du groupe reste «vaste et défini précisément en même temps», a indiqué le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la fin de la réunion. «Il s'agit surtout pour le groupe d'aborder des questions d'ordre global» sur l'Union européenne, ainsi Jean-Claude Juncker, et de tenir compte des évolutions susceptibles d'intervenir en Europe.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche

17-19 décembre 2007

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles les 17, 18 et 19 décembre 2007. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, et la secrétaire d'État Octavie Modert. À cette occasion, le Conseil a pu adopter, après de longues heures de discussion, le règlement qui fixe les captures totales autorisées et les quotas de la pêche européenne pour l'année 2008.

Dans le domaine de l'agriculture, le Conseil est parvenu également, à l'issue de négociations intenses, à un accord politique, avec l'appui du Luxembourg, sur la réforme du secteur vitivinicole. Cette réforme vise à rééquilibrer le marché et à réorienter le budget au profit de mesures plus proactives et plus positives, dans le but de renforcer la compétitivité des vins européens. Par rapport à la proposition initiale de la Commission, présentée en juillet dernier, les éléments clés de la réforme ont pu être améliorés et les revendications essentielles de la délégation luxembourgeoise ont pu être prises en compte. Dans le domaine des pratiques œnologiques, la chaptalisation des moûts restera ainsi possible à l'avenir. Si la limite d'enrichissement a été abaissée, par rapport à la situation en vigueur, de 0,5% dans toutes les zones de production européenne, celle-ci pourra être augmentée de

0,5% en cas de conditions climatiques exceptionnelles sur demande des États membres concernés.

De même, le niveau d'ambition du régime d'arrachage, instrument critiqué par le Luxembourg quant à son efficacité pour rééquilibrer le marché, notamment en relation avec une libéralisation des droits de plantation prévue pour 2018 au plus tard, a été réduit à une durée limitée à trois ans. La surface totale admise à ce régime sera de 175 000 hectares pour tout le territoire de l'Union, au lieu des 200 000 initialement prévus. Dans le domaine de l'étiquetage, les indications géographiques protégées et les appellations d'origine protégée continueront à constituer la base du concept de qualité des vins européens, alors que la mention du cépage et de l'année de récolte sera réservée en principe aux vins provenant d'un seul État membre.

En outre, la réforme du secteur vitivinicole européen est basée largement sur l'instauration d'enveloppes financières nationales pouvant être utilisées à des fins de reconversion du vignoble, de la modernisation de la chaîne de production ou encore à l'instauration de fonds de mutualisation ou d'assurance-récolte. En plus, les États membres pourront élargir, dans le cadre de l'enveloppe nationale, le régime du paiement unique aux viticulteurs, tandis que d'autres instruments de gestion de marché, tels que l'aide à la distillation en alcool de bouche, seront progressivement réduits, voire éliminés, sur une période de quatre ans. L'aide au moût concentré pourra ainsi être versée sous sa forme actuelle pendant quatre ans. Après cette

période de transition, les dépenses correspondantes devront être transformées en paiements découplés au bénéfice des viticulteurs.

Finalement, la Commission présentera en 2012 un rapport sur les effets de la réforme sur le secteur vitivinicole communautaire.

À part cette décision très importante, le Conseil a adopté une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la définition, la désignation, la présentation et l'étiquetage des boissons spiritueuses et a pris note de la présentation, par la commissaire Mariann Fischer Boel, responsable de l'Agriculture, d'une proposition visant à augmenter les quotas laitiers de 2% à partir du 1^{er} avril 2008. Cette proposition était d'ailleurs accompagnée d'un rapport prévu lors de la dernière réforme de la PAC en 2003 sur la situation sur le marché européen du lait. Le ministre Fernand Boden a remercié la Commission pour son rapport et sa proposition. Tout en soutenant cette augmentation des quotas laitiers, il a souligné que ceci ne serait pas suffisant pour permettre une adaptation structurelle adéquate des exploitations laitières luxembourgeoises. Il a exprimé sa préférence pour une approche graduelle et multiple, permettant aux producteurs individuels de lait de répondre à la demande du marché à court terme et de s'adapter progressivement à la libéralisation, incluant donc une diminution du taux du prélèvement infligé aux agriculteurs ayant dépassé leurs quotas et une adaptation du calcul de correction en matière grasse.

En ce qui concerne les dossiers sous la responsabilité du commissaire Markos Kyprianou, en charge de la Sécurité alimentaire, le Conseil des ministres de l'Agriculture a pris note de l'état des lieux du dossier concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et a adopté une position commune en première lecture de la nouvelle directive-cadre sur les pesticides, qui vise à promouvoir une utilisation raisonnée des produits et un recours accru à des méthodes alternatives de protection des plantes.

Sous la rubrique «divers», le commissaire Kyprianou a fait rapport au Conseil au sujet de l'évolution de la grippe aviaire. Il a insisté, dans le contexte de deux nouveaux cas en Pologne et en Allemagne, à ce que les États membres continuent à faire tous les efforts possibles pour assurer une protection maximale des oiseaux sauvages et d'élevage.

Également sous la rubrique «divers», le Conseil a entendu la demande de la délégation française, appuyée par l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Pologne, la Roumanie et la Finlande, pour un plan d'action européen pour la promotion de sources de matières premières renouvelables.

Finalement, le Conseil a pris note, suite à la demande de la délégation française, de la situation en matière de mise sur le marché de vaccins contre la fièvre catarrhale du mouton. La campagne de vaccination sera éligible comme mesure d'urgence pour un financement à partir du Fonds vétérinaire.

Festivités à l'occasion de l'élargissement de l'espace Schengen

Décembre 2007

Fête de bienvenue organisée au Luxembourg

À l'occasion de l'adhésion de neuf nouveaux États membres à l'espace Schengen, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a assisté le 18 décembre 2007 à Schengen à la fête de bienvenue organisée par l'initiative Europaforum au Centre d'information européen Accord de Schengen.

La conférence était encadrée par le quatuor de clarinettes Arundo et

suivie d'une réception offerte par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg.

Après les mots de bienvenue du bourgmestre de la commune de Schengen, Roger Weber, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a déclaré: «L'élargissement de l'espace Schengen constitue la victoire de la démocratie. Célébrons ce moment! C'est la réalisation d'un grand rêve, porté par les pères de l'Europe. Nous sommes confiants que notre sécurité sera mieux gérée ensemble, par nous tous.» Rappelant la célébration du 50^e anniversaire de la signature des traités de Rome en mars 2007, Nicolas Schmit a mis en avant le chemin parcouru par l'Europe en

si peu de temps et a tout particulièrement insisté sur son étonnante capacité d'avancer.

Par la suite, Robert Goebbels, député au Parlement européen, et Bronislaw Geremek, député au Parlement européen et ancien ministre des Affaires étrangères de Pologne, sont également intervenus au sujet de l'espace Schengen.

Élargissement de l'espace Schengen à neuf nouveaux États membres de l'UE

Le 9 novembre 2007, les ministres européens, réunis en Conseil «Justice et affaires intérieures», ont approuvé l'entrée de neuf nouveaux États membres dans l'espace Schengen. À partir du 21 décembre 2007, cet élargissement à l'Est étendra la libre circulation des personnes à un espace de 3,6 millions de km² en Europe. Trois ans après leur entrée dans l'UE, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et Malte vont intégrer l'espace Schengen.

À partir de cette date, le nombre de pays participants à l'espace Schengen va ainsi être étendu de 13 à 24 membres entre lesquels les contrôles aux frontières terrestres et maritimes seront désormais abolis.

L'accord de Schengen a été signé en 1985 au Luxembourg par la France, l'Allemagne et le Benelux. Par cet accord, les cinq pays ont institué graduellement un espace de libre circulation des personnes, qui s'est ensuite élargi à 13 États membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique,



Günther Platter, ministre de l'Intérieur autrichien, Dragutin Mate, ministre de l'Intérieur slovène, Franco Frattini, vice-président de la Commission européenne en charge de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité, Luc Frieden, ministre de la Justice luxembourgeois, Robert Kalinak, ministre de l'Intérieur slovaque, Rui Pereira, ministre de l'Intérieur portugais et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, et Albert Takacs, ministre de la Justice et des Affaires intérieures hongrois, en Hongrie le 21 décembre

Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède).

La Suisse et le Liechtenstein devraient devenir membres à part entière de cet espace fin 2008, tandis que la Norvège et l'Islande ont signé un accord d'association avec les pays membres.

L'acquis de Schengen a été intégré au traité d'Amsterdam (1997), mais le Royaume-Uni et l'Irlande n'en font pas partie et participent uniquement à la coopération policière et judiciaire. Les contrôles aux frontières de ces États sont maintenus.

Des nouveaux entrants «suffisamment préparés»

La décision d'étendre l'espace à de nouveaux membres a été prise après une évaluation approfondie de l'état de préparation de ces pays.

La première condition pour la levée des contrôles concerne le degré de sécurité des frontières extérieures. La seconde condition est la connexion au Système d'information Schengen (SIS), base de données performante mise en place dans le but de fournir des informations aux autorités nationales de contrôles (douanes et police) et judiciaires. Le Conseil a estimé que «les États membres concernés étaient suffisamment préparés» pour entrer dans l'espace.

Des contrôles renforcés aux frontières extérieures

L'abolition des contrôles aux frontières intérieures est compensée par un contrôle renforcé aux frontières extérieures de l'UE. Les pays



Jacques Santer, ancien président de la Commission européenne, Bronislaw Geremek, député au Parlement européen et ancien ministre des Affaires étrangères de la Pologne, Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Robert Goebbels, député au Parlement européen, et Roger Weber, bourgmestre de la commune de Schengen, lors de la fête de bienvenue du 18 décembre

participants ont uniformisé les conditions d'entrée sur leur territoire et les modalités du franchissement des frontières extérieures. Ils se sont dotés d'une politique harmonisée en matière de visas. Jusqu'au 30 mars 2008, les contrôles aériens seront maintenus pour les nouveaux entrants.

Parallèlement, la coopération policière et judiciaire a été renforcée entre les participants. L'acquis Schengen, qui permet aux citoyens européens de circuler librement sans passeport, favorise la mobilité des citoyens, mais assure aussi une étroite coopération entre les pays pour lutter contre la criminalité organisée, le terrorisme et l'immigration clandestine. À terme, tous les pays européens ont vocation à entrer dans l'espace Schengen.

Pour l'instant, le Conseil a estimé que la Bulgarie et la Roumanie ne remplissaient pas les conditions

nécessaires, alors qu'un délai supplémentaire d'un à deux ans a été décidé pour Chypre.

Nicolas Schmit à Zittau

Le 21 décembre 2007, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, était en déplacement à Zittau, en Allemagne, pour assister aux célébrations à l'occasion de l'élargissement de l'espace Schengen.

José Socrates, président du Conseil européen et Premier ministre du Portugal, José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, Angela Merkel, chancelière de l'Allemagne, Donald Tusk, Premier ministre de la Pologne, Mirek Topolánek, Premier ministre de la République tchèque, Franco Frattini, vice-président de la Commission européenne, et Wolfgang Schäuble, ministre de l'Intérieur de l'Allemagne, ont également

assisté aux célébrations à la frontière allemande avec la Pologne et la République tchèque.

Sont ainsi abolis les contrôles aux frontières intérieures des États participant à Schengen et ce, à compter du 21 décembre 2007 pour les frontières terrestres et maritimes, et d'ici le 30 mars 2008 pour les frontières aériennes.

Abolition des frontières intérieures

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a assisté le 22 décembre 2007 aux cérémonies officielles marquant l'abolition des frontières intérieures avec les nouveaux États membres de l'Union européenne (à l'exception de Chypre, de la Bulgarie et de la Roumanie).

Cet élargissement de l'espace Schengen va de pair avec un renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union et de la coopération policière en Europe. Dans la matinée, le ministre Frieden a assisté avec d'autres dirigeants européens à une cérémonie à la frontière entre l'Autriche, la Hongrie et la Slovaquie.

Dans le courant de l'après-midi, Luc Frieden était présent, aux côtés notamment du président en exercice du Conseil européen, José Socrates, aux cérémonies marquant l'ouverture de la frontière entre la Slovénie et l'Italie.

Conseil des ministres de l'Environnement: accord politique sur la proposition de directive visant à intégrer le secteur de l'aviation dans le régime communautaire d'échange de quotas d'émission

20 décembre 2007

Le Conseil des ministres de l'Environnement de l'Union européenne a dégagé le 20 décembre 2007 un accord politique à l'unanimité sur la proposition de directive visant à intégrer le secteur de l'aviation dans le régime communautaire d'échange de quotas d'émission.

«L'accord tient compte des émissions liées à la mobilité aérienne croissante et s'inscrit dans le droit fil des résultats encourageants engrangés à l'occasion de la conférence de Bali sur les changements climatiques», a déclaré le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, lors de la réunion.

Les points saillants du texte, auquel le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a donné son approbation, sont les suivants:

- la date de départ du système est fixée à 2012; à partir de cette date, seront couverts – sauf exemptions délimitées – à les vols au départ et à destination de la Communauté;
- la quantité totale des quotas à allouer pour l'année 2012, pour la période d'allocation débutant en 2013 et pour les périodes d'allocation successives, équivaut à 100% des émissions dites historiques (période 2004-2006); le

plafond applicable aux périodes d'allocation successives débutant en 2018 est toutefois susceptible d'être revu dans le cadre d'une clause de révision; pour ce qui est du produit de la mise aux enchères, les États membres, tout en restant libres d'en déterminer l'usage, sont invités à l'affecter à des fins de lutte contre les changements climatiques;

- pour l'année 2012, le taux de la mise aux enchères est fixé à 10%; pour les périodes d'allocation successives débutant en 2013, le taux afférent sera fixé dans le contexte de la révision de la législation communautaire existante;
- une réserve spéciale – fixée à 3% de la quantité totale de quotas à allouer – sera affectée pour les besoins des nouveaux entrants et des compagnies aériennes à croissance rapide;
- une clause de minimas vise à exempter du régime les exploitants de compagnies aériennes commerciales de pays tiers et tout particulièrement de pays en voie de développement, qui opèrent un nombre limité de vols par an. Cette dernière mesure vise à ne pas pénaliser lesdits exploitants et à alléger les charges administratives.

La position commune sera transmise au Parlement européen pour deuxième lecture.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Participation de Jean Asselborn à la 51^e Conférence générale de l'AIEA à Vienne

17 septembre 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé le 17 septembre 2007 à la 51^e Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne.

La Conférence générale comprend tous les États membres de l'agence et se réunit une fois par an. Elle examine le rapport du Conseil des gouverneurs sur les activités exécutées par l'agence l'année précédente, approuve les comptes et le budget de l'agence ainsi que les demandes d'admission et élit les membres du Conseil des gouverneurs. Elle procède aussi à une vaste discussion générale sur les politiques et les programmes de l'agence et adopte les résolutions fixant les priorités de ses activités.

Cette 51^e Conférence générale marque le 50^e anniversaire de l'agence. Dans son discours devant l'Assemblée générale (page 173), Jean Asselborn a félicité l'AIEA pour les efforts incessants menés tout au long des 50 dernières années pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'atome, la sûreté nucléaire ainsi que la prévention de la prolifération des armes nucléaires.

Il a cependant insisté sur le fait que la menace nucléaire persistait: «Si le risque d'un cataclysme nucléaire s'est atténué, le monde est toutefois confronté à de nouvelles menaces. Sous couvert d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ou par le biais de réseaux d'achats illicites, des États essaient d'acquérir une capacité nucléaire ou radiologique militaire, se mettant ainsi en contradiction flagrante avec le régime de non-prolifération. [...] Le renforcement des normes en matière de non-prolifération est essentiel pour éviter une nouvelle course aux armes nucléaires, et les États dotés de l'arme nucléaire doivent, en parallèle, s'engager résolument vers la voie d'une réduction progressive de leurs arsenaux nucléaires.»

Soulignant que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) restait la pierre angulaire du régime global de non-prolifération des armes de destruction massive, le ministre des Affaires étrangères a aussi émis le souhait de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Au sujet de l'Iran, Jean Asselborn a déclaré qu'il était «politiquement inopportun d'évoquer la possibilité d'une guerre avec l'Iran et dire que le monde devrait se préparer au pire. Au contraire, il s'agit d'éviter à tout prix une intervention militaire, donc d'explorer toutes les voies de l'arsenal diplomatique avec intelligence et patience. L'accord entre l'AIEA et l'Iran en fait partie».

Concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire, le ministre a décrit la position du Luxembourg: «En tant



Jean Asselborn et Mohammed ElBaradei

qu'État partie du TNP, nous reconnaissons à chaque État le droit d'utiliser l'énergie nucléaire pour faire face à la demande croissante en énergie. [...] Le nucléaire n'est pas la réponse à toutes les questions énergétiques; en conséquence, chaque pays doit se poser la question si le nucléaire représente pour lui une option viable.»

À la fin de son discours devant l'Assemblée générale de l'AIEA, Jean Asselborn a souligné l'importance que revêt «la poursuite d'une coopération internationale en vue de renforcer la sûreté nucléaire, la gestion sûre des déchets, la protection physique des matières nucléaires et la coopération en situation d'urgence radiologique».

Jean Asselborn au 15^e Conseil ministériel de l'OSCE à Madrid

29-30 novembre 2007

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé du 29 au 30 novembre 2007 aux travaux du 15^e Conseil ministériel de l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE).

Le Conseil ministériel de l'OSCE, qui réunit tous les pays d'Europe et d'Asie centrale, ainsi que les États-Unis d'Amérique et le Canada, a eu lieu cette année sous présidence espagnole à Madrid.

Cette réunion annuelle a donné l'occasion aux ministres des Affaires étrangères des États membres de l'OSCE de procéder à un examen et à une évaluation des activités que l'organisation a déployées au cours de l'année écoulée, et de présenter leurs points de vue nationaux sur les questions de sécurité. Ils ont pu fixer de nouveaux objectifs et décider des mesures concrètes visant à augmenter la capacité de l'OSCE à entreprendre des actions dans des domaines particuliers de préoccupation, ou à relever de nouveaux défis.

Dans son discours (📄 page 237), Jean Asselborn a souligné le rôle important de l'OSCE au Kosovo: «Je me refuse à croire que l'OSCE, la seule organisation de sécurité qui réunit tous les pays du continent européen, n'aurait pas un rôle important à jouer dans l'avenir du Kosovo. Et je pense surtout à la mission de l'OSCE au Kosovo, la plus grande entreprise de notre Organisation qui, avec plus de



Jean Asselborn et Bernard Kouchner à Madrid

1 000 personnes, joue un rôle critique pour la stabilité d'un Kosovo pacifique et apporte une contribution de grande valeur à toutes les parties.»

Au sujet de la décision de la Fédération de Russie de suspendre, à partir du 12 décembre 2007, la mise en œuvre du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, Jean Asselborn a déclaré: «En assurant l'équilibre des forces conventionnelles, le régime institué par ce traité a amélioré la situation sécuritaire non seulement des États parties, mais de tous les États du continent européen. Il est donc de notre devoir de le préserver.»

L'OSCE

L'OSCE est la plus grande organisation régionale de sécurité au monde, avec 56 États membres d'Europe, d'Asie centrale et d'Amérique du Nord.

Reconnue en tant qu'organisation régionale au sens du chapitre VII de la Charte des Nations unies, l'OSCE est un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit dans sa région.

L'OSCE constitue un forum unique de dialogue politique sur les questions de sécurité dans ses trois dimensions (politico-militaire, économique et humaine). Les tâches qui lui ont été confiées sont multiples: encouragement à la démocratie, surveillance électorale, apaisement des conflits, lutte contre les trafics (d'êtres humains, de drogues, d'armes).

Actuellement, l'OSCE compte 19 présences sur le terrain, notamment dans les Balkans, le Caucase et l'Asie centrale. Celles-ci travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales sur des projets relevant des trois dimensions de l'OSCE.

Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien

17 décembre 2007

Le 17 décembre 2007, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à Paris à la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien.

Cette conférence internationale des donateurs était la plus vaste consacrée aux territoires palestiniens depuis la conférence organisée à Paris en 1996. Environ 90 délégations étaient présentes, dont les acteurs politiques clés du processus de paix, les pays susceptibles de contribuer de façon significative, la Commission européenne, les institutions financières internationales et régionales ainsi que les Nations unies.

La conférence avait pour but de mobiliser les donateurs, dans la continuité de la conférence d'Annapolis, et de fournir un soutien financier et politique à l'Autorité palestinienne. Ce soutien devra lui permettre de se doter des capacités de construire un État viable. Il a notamment été insisté sur l'urgence de stabiliser l'économie palestinienne et de mettre en œuvre des mesures rapides et efficaces sur le terrain, qui amélioreront la vie quotidienne des Palestiniens tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza.

Lors de la conférence du 17 décembre, des annonces de dons pour un total de 7,4 milliards de dollars ont été faites par les États participants.

Le Grand-Duché de Luxembourg a annoncé une aide globale de 21 millions d'euros pour les années 2008-2010. Ceci corrobore l'effort consenti en 2007, qui avait déjà représenté une augmentation de

près de 33% de l'enveloppe par rapport à 2006. Cet engagement financier sera consacré à la coopération multilatérale, à l'assistance bilatérale véhiculée à travers les nouveaux mécanismes dont la création est prévue dès 2008, à des opérations d'assistance humanitaire et d'urgence, ainsi que le soutien des projets d'ONG luxembourgeoises actives sur le terrain.

Lors de son intervention à la conférence, le ministre Asselborn a déclaré: «Le soutien financier de la communauté internationale n'aura qu'un impact limité en l'absence de mesures pour faciliter le libre mouvement des personnes et de marchandises dans les territoires palestiniens. J'ose donc espérer que les engagements qui seront pris aujourd'hui par la communauté de donateurs puissent être mis en œuvre avec le plein appui de tous les partis et sans obstacles sur le terrain.» Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également insisté sur le rôle politique de l'Union européenne dans la relance du processus de paix suite à la réunion d'Annapolis.

Conférence de presse de Jean Asselborn et de Jean-Louis Schiltz

En date du 18 décembre 2007, Jean Asselborn et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont présenté le bilan de la conférence à la presse.

Le ministre des Affaires étrangères a tenu à expliquer tout d'abord la situation politique au Proche-Orient, telle qu'elle se présentait après la réunion sur le Proche-Orient d'Annapolis du 27 novembre 2007. En effet, cette



Salam Fayyad, Premier ministre palestinien, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération suisse et directrice du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse

réunion avait permis de relancer le dialogue entre les parties et de fixer un calendrier pour la réalisation des objectifs de la feuille de route. «Il est permis d'être optimiste, la volonté de paix existe de part et d'autre», a remarqué le ministre Asselborn.

Jean Asselborn a insisté sur l'importance du rôle politique de l'Union européenne dans la relance du processus de paix au Proche-Orient. «Il convient de mieux définir le rôle politique que l'Union européenne sera amenée à jouer», a-t-il souligné.

Étant donné que l'UE est le contributeur le plus important en matière d'aides financières pour les territoires palestiniens, elle devrait également être un acteur clé dans le processus de paix, a noté le ministre des Affaires étrangères.

Dans la continuité de la réunion d'Annapolis, la Conférence avait pour but de mobiliser la communauté des donateurs et de fournir un soutien financier et politique à l'Autorité palestinienne, afin que celle-ci puisse être en mesure de construire un État viable et de stabiliser son économie.

«Le gouvernement luxembourgeois voudrait tout faire pour qu'Annapolis soit un signe d'espoir, voilà pourquoi nous sommes prêts à contribuer par une aide financière de 21 millions d'euros», a annoncé le ministre Asselborn. «Cette aide a été unanimement appréciée par les participants à la Conférence.»

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a insisté sur la volonté du gouvernement luxembourgeois de soutenir les décisions politiques

dans les actes. «La coopération se fait dans le cadre de la politique étrangère, en suivant la même logique», a-t-il déclaré.

Ainsi, les territoires palestiniens bénéficient depuis une dizaine d'années d'un statut particulier, similaire au pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise. Le Luxembourg est donc très actif dans la région, même si le travail y est compliqué, à cause de la situation sur le terrain. Selon le ministre Schiltz, il s'agit «d'améliorer globalement les conditions de vie, de donner une perspective aux populations, et de créer des débouchés comme rempart contre les extrémismes».

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présentation du concept de mobilité intégré pour la Nordstad

18-19 septembre 2007

Dans le cadre de la 6^e édition de la Semaine de la mobilité, qui se déroulait du 15 au 23 septembre 2007, le ministre des Transports, Lucien Lux, a présenté, le 18 septembre à Ingeldorf, le concept de mobilité intégré pour la Nordstad, en présence du ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, du ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, ainsi que du bourgmestre d'Erpeldange et coprésident du Comité politique Nordstad, Francis Dahm.

L'objectif à moyen et long terme de ce concept de mobilité est de préparer la Nordstad aux défis qui l'attendent dans le contexte du développement de ses potentialités et dans le cadre du développement harmonieux des différentes formes de mobilité.

Il convient ainsi de rappeler qu'une première analyse de la mobilité et des options possibles a été présentée en avril 2006 par le ministre des Transports et le ministre des Travaux publics aux élus de la Nordstad. Les conclusions de cette analyse ont mis en évidence les trois options possibles pour la mobilité sur l'axe central entre Ettelbruck et Diekirch, à savoir le maintien de la situation actuelle, la mise en place d'un boulevard urbain avec des couloirs réservés pour la circulation de bus ou un boulevard urbain avec des couloirs réservés à un trafic mixte bus et tram.

Dans une deuxième étape, les six communes de la Nordstad ont pris position au sujet de la restructuration de l'axe central Diekirch-Ingeldorf-Ettelbruck et se sont prononcées en novembre 2006 pour un boulevard urbain composé entre autres de voies de bus permettant de faire également circuler un tramway.

Dans une 3^e étape, la consultation rémunérée initiée par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et les communes de la Nordstad a pu être finalisée en mai 2007. La consultation rémunérée s'est prononcée en faveur de la mise en place d'un boulevard urbain permettant une réorganisation fondamentale des infrastructures de transport sur l'axe central. Il est ainsi proposé de mettre en place

une mixité des fonctions dans la Nordstad et en particulier sur l'axe central, afin de réduire les distances à parcourir («*Stadt der kurzen Wege*»), de renforcer le rôle de la gare d'Ettelbruck en tant que plateforme multimodale et finalement de renforcer le transport en commun sur le boulevard urbain par la mise en place de couloirs bus dans les deux sens, tout en maintenant ouverte l'option d'un tram à long terme.

En ce qui concerne les étapes futures, le ministre des Transports, Lucien Lux, entend tout d'abord procéder à une consultation avec tous les acteurs du transport en commun. Par la suite, il est prévu d'élaborer un concept de mobilité détaillé par un groupe de travail interministériel. Il pourra ensuite être procédé aux études de faisabilité technique nécessaires pour la réalisation des infrastructures retenues.

COMMUNICATIONS

Présentation d'une étude sur les compétences et métiers TIC: «Le Luxembourg est dorénavant un lieu central pour les activités TIC»

15 novembre 2007

En présence de représentants de Deloitte Luxembourg, de la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC) et de la Fédération des industriels luxembourgeois (FEDIL), le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a présenté le 15 novembre 2007 les conclusions de l'étude «Recen-

sement des compétences et métiers TIC, des infrastructures Data Centers et de télécommunications» au Luxembourg.

Cette étude a été réalisée par Deloitte sur initiative du ministre des Communications et s'inscrit dans l'objectif d'une attention permanente à la qualité des infrastructures et des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) au Luxembourg afin de maintenir, voire d'accroître, la compétitivité du site dans ce domaine. «Il s'agit de positionner le Luxembourg d'une manière positive, dans l'intérêt des consommateurs et des entreprises, aussi bien de celles présentes au Luxembourg que de celles qui sont intéressées à s'installer ici», a souligné Jean-Louis Schiltz.

Cette deuxième grande étude fait suite à une étude réalisée en 2006 par le cabinet Analysys qui avait permis de dresser un premier tableau de la compétitivité du pays en matière de TIC. La loi du 22 décembre 2006 sur la construction d'autoroutes de l'information et la mise en place de Luxconnect découlent de l'étude de 2006.

Contexte

Esquissant le contexte de l'étude, Jean-Louis Schiltz a noté que «tout ce qui se rapporte aux technologies de l'information et de la communication constitue la base d'une économie de services – économie de services que le Grand-Duché est depuis des décennies – et l'usage intensif d'Internet et des TIC fait partie intégrante d'une telle économie».

Le contexte de l'étude est également marqué par la nécessité de se diversifier d'un point de vue économique, a signalé le ministre avant d'énumérer les principaux critères évalués par une entreprise qui cherche un nouveau lieu d'établissement. Ces critères sont la technologie et les infrastructures existantes, les compétences présentes, le cadre légal ainsi que les aspects financiers.

Pour Dan Arendt de Deloitte, l'excellence des infrastructures et des compétences d'une économie de services TIC est jugée en fonction du savoir-faire et de la disponibilité des spécialistes TIC, de la connectivité internationale en matière de réseaux de communications électroniques et de l'offre de centres de calcul proposant des services sécurisés de très haut niveau.

Le ministre est ensuite revenu sur les problèmes de connectivité internationale du Luxembourg constatés en 2005. Pour améliorer les infrastructures relatives aux autoroutes de l'information, le gouvernement a mis en place Luxconnect.

Luxconnect est doté d'un budget de 30 millions d'euros et l'annonce de sa création a également contribué à inciter un autre opérateur à effectuer un investissement majeur dans son réseau international, a rappelé Jean-Louis Schiltz.

Pour créer des synergies entre les acteurs présents au Luxembourg et ceux qui désirent s'y implanter ou y développer de nouvelles activités, le ministère des Communications a commissionné une étude quantitative et qualitative afin de:

- compléter la connaissance sur le marché TIC, au-delà des aspects d'infrastructures de réseaux;
- recenser les compétences et métiers TIC, les infrastructures de Data Centers et de télécommunications;
- apprécier les progrès réalisés depuis l'étude Analysys de 2006.

Concrètement, l'étude 2007 a porté sur l'infrastructure des télécommunications, le nombre et l'offre des centres de calcul (Data Centers) et sur les compétences et métiers présents au Luxembourg.

Principales conclusions de l'étude

L'étude a révélé les faits suivants:

- la connectivité internationale est assurée au Luxembourg;
- tous les types de services IT sont proposés au Luxembourg et ce par plus de 600 entreprises;
- la majorité des grands fournisseurs de connectivité internationaux propose des services au Luxembourg;
- la connectivité totale du pays dépasse les 3,5 Terabps (par rapport à 58 Gbps en 2006);
- la bande large s'est développée très rapidement au Luxembourg et il y a une forte couverture en fibre optique;
- les centres de calcul offrent des services sécurisés à très haut niveau; leur nombre s'est multiplié par trois en 10 ans;

- le Luxembourg et la Grande Région disposent du know-how et des ressources humaines nécessaires;
- le Luxembourg est l'un des pays de l'OCDE qui occupe la proportion la plus importante de spécialistes IT de la population active, avec près de 4,7%.

Ces informations ont permis au ministre Jean-Louis Schiltz de conclure que le secteur TIC du Grand-Duché est compétitif, tant du point de vue environnement technologique que de celui des compétences disponibles.

Jean-Louis Schiltz a également constaté que «les infrastructures de télécommunications ont été améliorées au cours des dernières années, et notamment depuis l'étude Analysis». Il a ajouté que «l'exercice des études doit être ré-édité périodiquement» et que «les paramètres devront être peaufinés». Pour conclure, le ministre a souligné que «le Luxembourg est dorénavant un lieu central pour les activités TIC».

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT/ ACTION HUMANITAIRE

Rapport 2006 de la coopération luxembourgeoise: l'aide publique au développement s'élève à 231 millions d'euros (0,89% du RNB)

10 septembre 2007

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a présenté le 10 septembre 2007 le rapport annuel 2006 de la coopération luxembourgeoise au développement à la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés ainsi qu'à la presse.

Élaboré par la Direction de la coopération au développement du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, ce rapport annuel renseigne sur l'évolution de l'aide publique luxembourgeoise au déve-



Jean-Louis Schiltz et Marc Bichler lors de la conférence de presse sur le rapport 2006 de la coopération luxembourgeoise

loppement et du Fonds de la coopération au développement, ainsi que sur la coopération avec les pays partenaires privilégiés, la coopération bilatérale dans d'autres pays en développement, la coopération multilatérale, la coopération avec les ONG œuvrant dans le domaine de la coopération au développement, l'aide humanitaire et l'aide alimentaire d'urgence, l'assistance technique et la politique de la coopération luxembourgeoise en matière d'évaluation.

Comme l'a souligné le ministre Schiltz, les activités de la coopération luxembourgeoise en 2006 étaient placées, d'une part, sous le signe de la consolidation de son objectif (l'éradication de la pauvreté et la qualité de l'aide) et, d'autre part, celui de la progression (en termes de chiffres et sur le plan des programmes indicatifs de coopération de 2^e génération).

231 millions d'euros, soit 0,89% du RNB

En 2006, l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg a continué de croître en volume: tous ministères confondus, l'APD s'est finalement élevée en 2006 à 231 510 318 euros. Il s'agit d'une augmentation de près de 25 millions d'euros, soit 12% par rapport au montant de l'APD en 2005 (207 387 692 euros). Exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB), tel que prescrit par les normes établies par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'APD s'élève à 0,89% en 2006.

Avec ce ratio, le Luxembourg continue de figurer, ensemble avec la Suède, la Norvège, les Pays-Bas et

le Danemark, parmi les cinq pays au monde qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations unies de consacrer 0,7% de leur RNB au développement.

Les Assises de la coopération 2007

Le ministre Schiltz a ensuite présenté le programme des Assises de la coopération du 10 au 12 septembre 2007, réunissant les acteurs de la coopération luxembourgeoise, dont le ministère, des représentants de la commission parlementaire, des bureaux régionaux, des pays partenaires, des ONG, de l'agence d'exécution Lux-Development, ainsi que les ambassadeurs du Luxembourg auprès des institutions internationales et les ambassadeurs des pays partenaires.

Le sujet principal de cette année était celui de la qualité de l'aide publique au développement. Un accent particulier a été mis sur les efforts en cours dans ce contexte aux Nations unies (cohérence du système des Nations unies, Delivering as one UN) et à l'Union européenne (Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail).

4^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Burkina Faso

12 novembre 2007

Le 12 novembre 2007 s'est tenue à Luxembourg la 4^e commission de partenariat entre le Grand-Duché

de Luxembourg et le Burkina Faso, sous la présidence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et du ministre de l'Économie et des Finances du Burkina Faso, Jean-Baptiste Compaoré.

À cette occasion, les deux ministres ont signé le 2^e programme indicatif de coopération (PIC) qui fournira le cadre de la coopération au développement entre les deux pays pour la période 2008-2012.

Programme indicatif de coopération 2008-2012

En s'appuyant sur les résultats très positifs du PIC 2003-2007, le nouveau PIC se concentrera davantage sur la lutte contre la pauvreté ainsi que sur des aspects d'accès aux ressources naturelles, à la formation, à l'emploi, à la création de nouvelles opportunités économiques et à l'entrepreneuriat (pauvreté de potentialité), comme l'a déclaré Jean-Louis Schiltz lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre de l'Économie et des Finances burkinabé.

Concrètement, le PIC 2008-2012 a pour objectif global de contribuer au renforcement des capacités pour un développement économique viable et à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso. Afin de renforcer l'impact de la coopération luxembourgeoise au Burkina Faso, il sera centré sur deux secteurs de concentration, à savoir, d'une part, la gestion durable des ressources naturelles (y compris l'appui à la gestion rationnelle et participative des ressources forestières, la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres, l'appui à la

valorisation et au développement de filières d'espèces porteuses, l'appui au programme des plate-formes multifonctionnelles) et, d'autre part, l'enseignement technique et la formation professionnelle (y compris l'insertion socioprofessionnelle et la promotion de l'emploi).

Le PIC signé avec le Burkina Faso vise à soutenir le gouvernement burkinabé dans la mise en œuvre de son Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

L'enveloppe budgétaire mise à disposition du programme 2008-2012 avec le Burkina Faso s'élève à 62,9 millions d'euros, contre 21,6 alloués à l'ancien PIC 2003-2007.

Le ministre Compaoré a, quant à lui, salué le caractère particulier du partenariat qu'il a qualifié de «dynamique, fructueux et qui donne des résultats» et a exprimé le vœu que le PIC de deuxième génération rencontre un succès identique au premier.

5^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Sénégal

21 novembre 2007

Le 21 novembre 2007 s'est tenue à Luxembourg la 5^e commission de partenariat entre le Grand-Duché du Luxembourg et la République du Sénégal, sous la présidence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis



Jean-Louis Schiltz et Abdoulaye Diop

Schiltz, et du ministre d'État, ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal, Abdoulaye Diop.

Dans un premier temps, les deux ministres ont procédé au bilan du premier programme indicatif de coopération (PIC) entre le Luxembourg et le Sénégal, qui portait sur la période 2002-2006 et dont la mise en œuvre a donné entière satisfaction.

Ensuite, la commission de partenariat a permis de faire le point sur le processus d'identification et de formulation des PIC de deuxième génération, couvrant la période 2007-2011, qui cible prioritairement:

- la lutte contre le chômage des jeunes par la formation et l'insertion professionnelle;
- la santé de base;

- l'accès à l'eau potable et l'assainissement;
- la bonne gouvernance.

Le PIC 2007-2011, signé à Dakar le 26 janvier 2007, vise à soutenir le gouvernement sénégalais dans la mise en œuvre de son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, notamment dans les régions de Matam, Saint Louis, Louga et Thiès.

Les deux ministres se sont félicités du partenariat constant et du dialogue permanent qui ont caractérisé tant la mise en œuvre du premier PIC que la formulation du second.

CULTURE ET LANGUES

Octavie Modert à la 34^e session de la Conférence générale de l'Unesco à Paris

18 octobre 2007

Le 18 octobre 2007, la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, a assisté en sa qualité de chef de la délégation luxembourgeoise à la 34^e session de la Conférence générale de l'Unesco, qui se tenait à Paris du 16 octobre au 3 novembre 2007.

S'adressant aux représentants des 193 États membres et des six membres associés de l'organisation, Octavie Modert a rappelé que le 27 octobre 2007, le Luxembourg célébrerait le 60^e anniversaire de son adhésion à l'Unesco.

Elle s'est réjouie du fait que le Monténégro et Singapour avaient rejoint l'Unesco, renforçant ainsi l'universalité de l'organisation. En passant en revue les grands défis de l'organisation, la secrétaire d'État a salué le travail de l'Unesco en matière d'éducation pour tous, de lutte contre l'analphabétisme, de bioéthique, des sociétés du savoir et du changement climatique mondial.

Concernant le domaine de la culture, Octavie Modert a particulièrement insisté sur l'importance de la préservation du patrimoine culturel immatériel et de la promotion de la diversité des expressions culturelles. Elle a annoncé que «le Luxembourg va proposer, pour l'inscription sur la future liste du patrimoine culturel

immatériel, la procession dansante d'Echternach, en l'honneur de saint Willibrord». À noter que la ville d'Echternach fêtera le 1 350^e anniversaire de sa naissance en 2008.

De plus, la secrétaire d'État a réitéré l'appui du Luxembourg au système du réseau des écoles associées de l'Unesco, instrument unique pour contribuer à la mise en œuvre de la mission éducative de l'Unesco.

Enfin, elle a annoncé que la Commission nationale luxembourgeoise pour la coopération avec l'Unesco organisera, en collaboration avec celles de la Belgique flamande et des Pays-Bas, la prochaine consultation du directeur général avec les commissions nationales de la région Europe et Amérique du Nord, suivie de la 15^e Conférence quadriennale de commissions nationales.

La délégation luxembourgeoise était composée de Georges Santer, ambassadeur en France et délégué permanent auprès de l'Unesco, Jean-Pierre Kraemer, président de la Commission nationale pour l'Unesco, Paul Klein, secrétaire général de la Commission nationale pour l'Unesco, Élisabeth Cardoso, premier secrétaire et délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco, Joël Berend, conseiller délégué par le ministère de la Culture, Élisabeth Poos et Samuel Hoffmann, stagiaires à la délégation permanente auprès de l'Unesco.



Octavie Modert lors de son discours à l'Unesco

DÉFENSE

L'armée luxembourgeoise à l'horizon 2015-2020: le ministre de la Défense présente le projet de réorganisation de l'armée

13 septembre 2007

Le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, accompagné du chef d'état-major de l'armée, le colonel Nico Ries, et du commandant du Centre militaire, le lieutenant-colonel Gaston Reinig, a présenté le 13 septembre 2007 les principaux paramètres de la réorganisation de l'armée luxembourgeoise, tels qu'ils ont été adoptés le 5 septembre 2007 par le Conseil de gouvernement.

Cette réorganisation de l'armée a deux objectifs majeurs: conférer à l'armée la stabilité nécessaire pour planifier les missions internationales à l'avance et renforcer les possibilités de formation offertes aux jeunes soldats.

Depuis les années 1990, l'armée luxembourgeoise a une vocation de plus en plus internationale et remplit davantage de missions à l'étranger, a rappelé le ministre de la Défense. Dans ce contexte international, le gouvernement luxembourgeois est favorable à l'approche dite des 3 D: diplomatie, développement et défense.

Pour Jean-Louis Schiltz, la stabilité internationale concerne tout le monde. «Le Luxembourg, membre de l'OTAN, de l'UE et de l'ONU, ne peut pas rester à l'écart lors de crises internationales. Dans la limite

de nos possibilités, nous devons et nous voulons remplir nos engagements internationaux.»

La nécessité de réorganiser l'armée s'explique par la volonté du gouvernement de mettre l'armée en mesure de participer dans les meilleures conditions possibles, avec les autres armées européennes et alliées, aux nouveaux moyens d'intervention que se sont donnés l'UE (Groupements tactiques, GT) et l'OTAN (Forces de réaction rapide / NATO Response Forces, NRF).

Selon Jean-Louis Schiltz, le Luxembourg entend participer avec une vingtaine de soldats aux GT dès 2008 et avec une trentaine de soldats aux NRF à partir de 2010. Le premier but de la réorganisation de l'armée est donc de conférer à celle-ci la stabilité nécessaire pour planifier les missions internationales à l'avance.

En parallèle, le ministre Jean-Louis Schiltz veut renforcer la fonction sociale de l'armée et assurer une meilleure formation des jeunes au sein de l'armée pour les emplois qui les attendent après l'armée, au moment où ils quittent celle-ci.

Unités de disponibilité opérationnelle

L'élément central de la réorganisation est la constitution d'unités de disponibilité opérationnelle (UDO) au sein de l'armée luxembourgeoise. En effet, les missions internationales que l'armée sera amenée à remplir à l'avenir, notamment au sein des GT et de la NRF, font qu'il n'est plus concevable de recourir à terme à un système de double volontariat intégral, tel que celui-ci

est pratiqué actuellement pour les soldats (la participation aux missions des soldats – qui tous entrent volontairement à l'armée – se fait une nouvelle fois sur une base exclusivement volontaire), a remarqué Jean-Louis Schiltz.

Actuellement, le Luxembourg participe avec 36 soldats à différentes opérations de maintien de la paix. Ainsi, l'armée luxembourgeoise est présente avec 23 soldats au Kosovo, neuf en Afghanistan, deux au Liban, un au Congo et un en Bosnie, a noté le ministre. Alors que le pays ne participe pas encore de façon substantielle aux GT et NRF, le système de l'armée luxembourgeoise a d'ores et déjà atteint ses limites, a-t-il signalé, d'où la nécessité de constituer des UDO.

Les UDO sont constituées après l'instruction de base. Les soldats volontaires peuvent décliner leur intégration dans une UDO. Les volontaires feront partie des UDO pour toute la période pendant laquelle ils accomplissent des tâches militaires, soit en principe 36 mois. Ils bénéficient d'une prime de disponibilité opérationnelle ainsi que de certaines priorités d'embauche particulières par rapport aux autres soldats volontaires. Pour pouvoir remplir de façon efficace et utile les missions GT et NRF, le contingent des volontaires sera renforcé. Il passera de 430 unités, caporaux compris, à 500 unités, caporaux non compris.

Formation et reconversion du volontaire

Après la période initiale d'une durée de 36 mois, consacrée aux tâches militaires, le volontaire fréquente

l'école de l'armée ou poursuit sa reconversion pendant une période de 12 mois. Il s'agit là d'une nouvelle obligation dans son chef par rapport à l'ancien système. Un service de reconversion sera mis en place au sein de l'armée afin de consulter et d'orienter le volontaire vers l'une des formations au sein de l'école de l'armée, vers une formation professionnelle au Centre militaire ou à l'extérieur, ou encore vers une filière de reconversion, le cas échéant de concert avec l'Administration de l'emploi.

Le projet de réorganisation de l'armée limite la durée maximale des engagements au titre des tâches militaires à trois ans au total. Les jeunes soldats seront donc en tout état de cause libérés de l'armée après une période maximale de sept ans: trois ans au titre des tâches militaires, douze mois pour la formation/reconversion et sept ans maximum au titre des engagements pour tâches militaires.

Parallèlement au renforcement du contingent des volontaires, les effectifs des officiers, sous-officiers, caporaux et personnel de l'armée seront également renforcés, a annoncé le ministre de la Défense. Pour ce qui est des officiers, une nouvelle filière de recrutement sera créée. Le recrutement sera désormais ouvert aux candidats disposant d'une formation universitaire complète dans des domaines spécifiques pouvant intéresser plus particulièrement l'armée. Le mode actuel de recrutement de candidats officiers parmi les titulaires d'un baccalauréat sera maintenu.

La réorganisation permettra à l'armée luxembourgeoise de remplir

ses nouvelles fonctions, a conclu le ministre de la Défense. L'armée sera ainsi en mesure de répondre à sa manière et dans la limite de ses possibilités aux défis de demain.

Visite de S.A.R. le Grand-Duc et du ministre Jean-Louis Schiltz auprès du contingent luxembourgeois KFOR/23 au Kosovo

24 septembre 2007

S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, et du chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise, Nico Ries, s'est rendu le 24 septembre 2007 au Kosovo. Il s'agit de sa quatrième visite auprès du détache-

ment luxembourgeois, composé de 23 soldats, depuis le déploiement du premier peloton dans la province du Kosovo au sein d'une unité belge en avril 2000.

Le Kosovo est administré par l'ONU depuis 1999, après les bombardements de l'OTAN pour faire cesser les répressions des forces serbes contre les séparatistes albanais. À l'issue de la guerre, la force de maintien de la paix de l'OTAN – la KFOR – y a été déployée pour stabiliser la région en vertu de la résolution n° 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les négociations sur le futur statut de la province sont actuellement menées par une troïka internationale (Union européenne, Russie et États-Unis), afin de trouver un compromis entre les Albanais du



S.A.R. le Grand-Duc, le ministre Jean-Louis Schiltz et le général de corps d'armée, Xavier de Marnhac, au Kosovo

Kosovo, qui réclament l'indépendance, et la Serbie, qui s'y oppose. La troïka a jusqu'au 10 décembre 2007 pour mener à bien sa mission de médiation.

Entrevue avec le commandant en chef de la KFOR

À leur arrivée à Pristina, S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Jean-Louis Schiltz ont d'abord rencontré au quartier général de la KFOR le commandant en chef de la KFOR, le général de corps d'armée Xavier de Marnhac, pour un échange de vues sur les missions de la force de maintien de la paix de l'OTAN et la situation actuelle au Kosovo. Le commandant de la KFOR a précisé que depuis l'été, la situation était calme au Kosovo. La rentrée scolaire a pu se faire dans de bonnes conditions, et avec le début du Ramadan, aucun évènement majeur n'est venu troubler la paix.

La KFOR est divisée en cinq forces opérationnelles qui s'occupent chacune d'une partie du Kosovo. L'une de ces forces opérationnelles, la Task force multinationale Nord (MNTF-N), englobant la ville de Mitrovica, est sous commandement français. Le contingent luxembourgeois, qui opère depuis septembre 2006 au sein d'une unité française, fait partie notamment du détachement Intelligence, Surveillance and Reconnaissance (ISR). Cette unité, qui travaille au profit de la MNTF-N, est commandée par le lieutenant-colonel Jean-Yves Martin.

Le rôle du détachement luxembourgeois au sein de la compagnie ISR

Le chef d'État et sa délégation se sont ensuite rendus à Novo Selo, à 30 km au nord de Pristina, où est installée la MNTF-N, et par conséquent le peloton luxembourgeois. Après la

présentation des vingt-deux militaires à la délégation luxembourgeoise par le lieutenant Laurent Wester, le commandant de la Force opérationnelle Nord, le général de brigade Éric Arnaud a accueilli le Grand-Duc et le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, pour une présentation des missions de la task force, et plus particulièrement celles du peloton luxembourgeois de reconnaissance.

Lors de ce briefing, le commandant Arnaud a tout d'abord tenu à remercier S.A.R. le Grand-Duc pour sa visite «qui constitue un soutien sans pareil pour toutes les troupes déployées sur le terrain». Se disant très heureux de pouvoir accueillir la plus haute autorité nationale d'un contingent, il a souligné avec beaucoup de fierté le professionnalisme, l'engagement et le comportement exemplaire du contingent luxembourgeois.

En effet, la compagnie ISR, à laquelle est rattaché le contingent luxembourgeois, opère dans toute la zone de la Force opérationnelle Nord, qui comprend notamment la région nord du Kosovo avec la ville de Mitrovica. L'unité luxembourgeoise, qui est spécialisée dans la recherche d'informations, apporte une plus-value certaine à la capacité française, étant donné que ses moyens d'investigation sont complémentaires à ceux du détachement français. Le général de brigade Éric Arnaud a en outre souligné l'excellente collaboration entre l'unité française et le peloton luxembourgeois dans ce domaine. «Cette présence militaire au niveau international est bien entendu adaptée à nos capacités», a précisé Jean-Louis Schiltz, «mais son rôle n'est



Présentation du contingent luxembourgeois à S.A.R. le Grand-Duc

nullement symbolique. Nos soldats sont de véritables ambassadeurs de notre pays, et le Grand-Duc et moi-même en sommes très fiers.»

Pour ce qui est de l'avenir de la région, le ministre a tenu à préciser que le développement économique est aussi important que la stabilisation de la situation et s'inscrit entièrement dans l'approche dite des 3D: diplomatie, développement et défense. Le gouvernement luxembourgeois soutient depuis 1999 des projets dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé à travers différentes organisations (ONU, Caritas, Lux-Development, etc.).

Rencontre avec les soldats luxembourgeois

Lors du déjeuner avec les soldats luxembourgeois, le chef d'État et le ministre de la Défense ont eu l'occasion de discuter avec eux de leur engagement et du rôle de leurs différentes missions, qui sont avant tout de reconnaissance et de surveillance, de patrouilles de liaison, de sécurité et de contact ainsi que d'escorte de convoi de matériel et d'occupation des postes de contrôle fixes et mobiles.

Par cette visite, le chef d'État et le ministre ont tenu à remercier les 23 soldats luxembourgeois au nom des 500 militaires luxembourgeois qui ont servi dans les différentes missions KFOR. La visite auprès du contingent luxembourgeois s'est terminée par une inspection du matériel utilisé par les militaires luxembourgeois dans le cadre de leur travail au sein de la compagnie ISR.

ÉCONOMIE

Présentation du projet de loi introduisant un nouveau régime d'aides régionales à l'investissement

17 septembre 2007

En décembre 2005, la Commission européenne a adopté de nouvelles lignes directrices concernant les aides d'État à finalité régionale, ce qui rend nécessaire la refonte complète du dispositif prévu par la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays.

Le nouveau projet de loi, présenté le 17 septembre 2007 par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, doit permettre la poursuite de la mise en œuvre d'une politique active de multispecialisation (logistique, plasturgie, matériaux, automobile, santé, e-commerce, média, environnement et énergie...) et favoriser le développement d'activités nouvelles dans certaines régions par l'application d'instruments à caractère incitatif à la création d'entreprises, à l'investissement et à l'emploi.

Le projet de loi présente plusieurs innovations. En ce qui concerne la délimitation des régions éligibles aux interventions publiques, le taux de couverture de la population sera de 16% (quelque 69 600 habitants). Pendant une période transitoire de deux ans (2007-2008), ce taux pourra être de 21,1%. La liste des régions et des communes auxquelles des aides à l'investisse-

ment et à l'emploi des entreprises peuvent être accordées se présente comme suit:

- Région Sud-Ouest: Differdange, Sanem;
- Région Sud-Est: Dudelange;
- Région Est: Echternach, Mompach, Rosport, Mertert;
- Région Nord: Clervaux, Wintrange, Eschweiler, Wiltz.

Les communes de Bascharage et de Pétange (région Sud-Ouest) ont été retenues au titre de la couverture transitoire supplémentaire pour les années 2007-2008.

En ce qui concerne l'intensité de l'aide, compte tenu du PIB élevé du Luxembourg, le taux maximal d'aide applicable est de 10% des investissements ou de la masse salariale des emplois créés sur une période de trois ans. Les entreprises qui répondent aux critères définissant les petites ou moyennes entreprises peuvent bénéficier d'une majoration de respectivement 20 et 10%. Des taux réduits sont applicables pour les grands projets d'investissement dont les dépenses admissibles dépassent 50 millions d'euros.

En ce qui concerne les instruments d'aide, le projet de loi se propose de retenir la subvention en capital, la bonification d'intérêts et l'exemption d'une partie du bénéfice.

Enfin, le projet de loi introduit un nouvel instrument d'aide réservé exclusivement aux petites entreprises dont la création dans une des régions éligibles remonte à moins

de deux ans. Le gouvernement souhaitant faire un effort particulier pour le développement des petites entreprises nouvelles, le projet de loi prévoit des aides au fonctionnement dans les régions éligibles jusqu'à concurrence de 1 million d'euros par entreprise pendant les cinq premières années de leur existence. L'intensité de l'aide ne peut dépasser 25% des dépenses admissibles pendant les trois premières années suivant la constitution de l'établissement et 15% pendant les deux années suivantes.

Bilan compétitivité en 2007: l'indicateur global de compétitivité place le Luxembourg en 5^e position au sein de l'UE-27

26 septembre 2007

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté le 26 septembre 2007 le Bilan compétitivité 2007. Ce rapport, élaboré par l'Observatoire de la compétitivité, fait le point sur l'état de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Le ministre a précisé que la compétitivité d'un pays n'était pas un objectif en soi, mais qu'elle devait être considérée comme «la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale tout en préservant l'environnement».

Le rapport Fontagné, publié en novembre 2004, et les discussions avec les partenaires sociaux qui ont suivi, avaient permis au

gouvernement de faire un «diagnostic» de la situation compétitive du Luxembourg et d'arrêter en octobre 2005 un programme national de réforme appelé Plan national pour l'innovation et le plein emploi, soumis à la Commission européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Jeannot Krecké a souligné que l'embellie conjoncturelle depuis 2004, avec une croissance économique nationale de 6% prévue pour 2007, dont il se réjouit, ne devrait pas pour autant occulter l'importance des déterminants structurels de la compétitivité, tels que la R & D, l'éducation et la formation continue, etc.

Ce Bilan compétitivité présente, comme cela a déjà été le cas pour la première édition en 2006, de multiples thématiques liées à la compétitivité du Luxembourg. Il dresse entre autres un inventaire critique des *benchmarks* internationaux de compétitivité et de croissance, et propose un tableau de bord compétitivité luxembourgeois, dont les indicateurs de base sont régulièrement mis à jour.

Le bilan montre que le Luxembourg semble subir une détérioration de sa compétitivité-prix. Cela est essentiellement dû au secteur phare de l'économie luxembourgeoise, le secteur des services. En ce qui concerne la compétitivité-coût de l'économie luxembourgeoise, elle n'a cessé de se détériorer jusqu'en 2005, mais cette tendance semble se stabiliser, voire s'inverser en 2006.

Le tableau de bord compétitivité doit permettre de mieux appréhender la compétitivité du Luxembourg. Il est basé sur plusieurs dizaines

d'indicateurs, faisant également référence à la cohésion sociale et à l'environnement. En synthétisant l'ensemble des indicateurs de base, l'Observatoire de la compétitivité a calculé un indicateur global de compétitivité qui reflète une position très favorable de l'économie luxembourgeoise. La position compétitivité ainsi calculée place le Luxembourg en 5^e position au sein de l'Union européenne (UE-27). La Suède, le Danemark, les Pays-Bas et la Finlande occupent les premiers rangs du classement.

Visant à répondre à certaines questions soulevées par les partenaires sociaux, le Bilan compétitivité comprend un deuxième approfondissement des parties du rapport Fontagné consacrées à l'innovation et à la productivité. Un chapitre du rapport est également dédié à la diversification de l'économie luxembourgeoise, destinée à contrebalancer la vulnérabilité du pays face à des chocs sectoriels qu'une spécialisation prononcée dans un secteur peut impliquer.

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, l'analyse de l'impact des réformes sur la croissance et l'emploi devient une tâche très importante. À cet effet, un nouveau modèle particulièrement adapté à l'analyse des politiques économiques conduites au Luxembourg est actuellement en cours de réalisation. Une première ébauche de ce modèle est présentée dans ce bilan.

Le Bilan compétitivité vise finalement à informer aussi bien les acteurs économiques que le grand public sur le thème de la compétitivité. Le but est d'objectiver le débat. Ce rapport vise expressément à

contribuer à un des défis majeurs de la relance de la stratégie de Lisbonne: expliquer aux citoyens les avantages que peut apporter une politique de compétitivité dans les années à venir.

L'Observatoire de la compétitivité a été créé en juillet 2003 au sein du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur afin d'aider le gouvernement et les partenaires sociaux à définir les orientations et le contenu de politiques favorables à une compétitivité à long terme.

Présentation de l'agence de promotion du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg for Business

6 novembre 2007

Le 6 novembre 2007, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a officiellement présenté la nouvelle agence de promotion du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg for Business, en présence de Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget.

Dans le but de permettre des efforts de promotion du Luxembourg qui soient efficaces, innovateurs et générateurs de valeur ajoutée, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a pris l'initiative de créer une structure fédérant les principaux acteurs de ce domaine. Ses objectifs ont été fixés comme suit:

- Encourager, encadrer et soutenir les entreprises luxembourgeoises dans leur effort d'internationalisation afin de diversifier les

débouchées des acteurs économiques luxembourgeois. À côté de l'organisation de déplacements collectifs à l'étranger (missions économiques et pavillons nationaux à des foires), ceci implique également une communication interne, afin de mieux informer les entreprises luxembourgeoises sur les différents instruments de soutien disponibles pour leurs efforts de conquête de marchés étrangers.

- Coordonner les efforts des différents acteurs actifs dans le positionnement du Luxembourg comme site de premier choix pour l'investissement, le commerce et le tourisme.
- Cofinancer des projets de promotion soumis par des acteurs institutionnels qualifiés (membres du Comité consultatif pour la promotion du Luxembourg).
- Gérer les contacts noués lors d'événements de promotion à l'étranger. Optimiser le réseau d'expatriés luxembourgeois à l'étranger, l'animer et l'utiliser aux fins de promotion économique.

Afin d'atteindre ces objectifs, un partenariat fort entre l'État et le secteur privé est indispensable pour couvrir le maximum de secteurs de l'économie nationale. Les partenaires de l'initiative et les membres de l'assemblée générale sont:

- le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur;
- le ministère des Classes moyennes, du Logement et du Tourisme;
- la Chambre de commerce;

- la Chambre des métiers;
- la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI);
- l'Office du dueroire;
- la Fédération des industriels luxembourgeois (FEDIL).

Pour ce qui est de la gestion de l'agence et de la mise en œuvre de ses projets, un comité de gérance sera formé. Il sera constitué de cinq personnes, dont deux représentants du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, deux représentants de la Chambre de commerce et un représentant du ministère des Affaires étrangères. Le comité de gérance décidera par consensus.

Luxembourg for Business ne va pas créer de nouvelles structures, ni remplacer les départements déjà en place au sein de ses membres, mais formaliser leur coopération, leur donner des moyens supplémentaires et les inciter à innover dans leur approche promotionnelle, en créant une plateforme de discussion diversifiée que sera le Comité consultatif pour la promotion du Luxembourg. Afin d'assurer le suivi administratif et la gestion de projets transversaux, un secrétariat exécutif de deux personnes sera recruté dès la création officielle du groupement d'intérêt économique (GIE).

Luxembourg for Business sera appelé à coopérer étroitement avec les responsables de la promotion de la place financière. En effet, bien que les besoins et les stratégies soient souvent différents, il est clair

qu'il faut communiquer une image complète du Grand-Duché et de son économie.

Jeannot Krecké présente deux projets logistiques pour Eurohub Sud

8 novembre 2007

Neuf mois après la présentation des conclusions de l'étude du cabinet spécialisé Dornier-Consulting pour le réaménagement de l'ancien site militaire WSA comme parc logistique, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a dévoilé le 8 novembre 2007 les grands axes de développement futur du site Eurohub Luxembourg Sud, en présentant plusieurs projets qui viendront s'implanter sur le site. Des protocoles d'accords ont été signés avec deux sociétés logistiques.

«Parmi les nombreuses demandes d'implantation reçues et analysées par mes services ces derniers mois, nous avons retenu les projets logistiques qui correspondent le mieux au profil souhaité et qui présentent un fort potentiel de croissance», a rappelé Jeannot Krecké.

Comme préconisé par l'étude Dornier, le réaménagement du site se fera de manière progressive et modulable, tout en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. Le *master plan* présenté par le ministre prévoit de dédier une partie du site à la construction de bâtiments à fonction logistique, voués à la location et, sur l'autre partie du site, de mettre à disposition des terrains à des entreprises souhaitant

exploiter leurs propres immeubles. Le réaménagement du site se fera en plusieurs étapes, permettant aux activités logistiques de démarrer provisoirement dans les bâtiments existants pendant l'aménagement des infrastructures définitives.

La construction et la gestion des bâtiments dédiés à des activités logistiques sur une des parties du site seront menées à bien par une nouvelle société qui sera créée en partenariat entre l'État et le groupe français Sogaris, spécialisé dans le développement de plate-formes logistiques de fret multimodal. La société commune, dont le principe a été autorisé par le Conseil de gouvernement le 26 octobre 2007, sera dotée d'un capital social de 5 millions d'euros, dont l'État détiendra 45%. Elle a pour mission la planification, la construction, le financement et la gestion d'un ensemble d'immeubles se prêtant à des fonctions logistiques à vocation internationale sur le site Eurohub Luxembourg Sud.

Le groupe français Transalliance, quant à lui, démarrera provisoirement ses activités de préparation et d'expédition de commandes et autres activités logistiques à haute valeur ajoutée dans des halls existants. En plus de ces activités dites 3PL (*third party logistics*), le groupe Transalliance implantera son quartier général pour ses filiales dans toute l'Europe – sauf celles de la France – dans le bâtiment administratif existant, en attendant de pouvoir construire ses propres immeubles.

Jeannot Krecké s'est félicité de la coopération efficace avec les communes de Dudelange et de Bettembourg ainsi qu'avec l'Admi-

nistration de l'environnement pour le développement futur du site. Le ministre est confiant que cette collaboration permettra de mener à bonne fin le réaménagement du site dans des délais rapprochés.

Sogaris

Sogaris est une société française d'économie mixte publique-privée, spécialisée dans le développement de plate-formes logistiques de fret multimodal. Elle exploite actuellement un patrimoine de quelque 450 000 m² d'entrepôts, des quais de transit et des bureaux répartis sur divers sites à travers la France. Sogaris, dont le capital social est de 7,2 millions d'euros, a pour actionnaire principal le département de Paris; les départements des Monts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne étant d'autres actionnaires publics. La société définit son champ d'activité comme la conception, l'aménagement, l'investissement, la commercialisation, l'exploitation et la gestion de toutes formes logistiques de fret multimodal ainsi que des missions d'intérêt général liées aux activités logistiques et de transport.

Transalliance

Le groupe Transalliance, basé à Paris, est un opérateur européen majeur dans le secteur de la logistique globale. Transalliance offre ainsi de multiples services intégrés au processus de production, soit sur les sites industriels, soit dans ses propres entrepôts, des services tels que la manutention, la gestion de stocks, le pré- et le post-*manufacturing*, la gestion des statuts des produits, le contrôle qualité, la déclaration de production, la pré-

paration de commandes, le picking, le *co-packing*, le conditionnement à façon, l'étiquetage, l'organisation des expéditions et des plans de transport, la facturation et les prises de commandes.

ÉDUCATION NATIONALE

Ambition réussite: Mady Delvaux-Stehres présente les priorités de l'année scolaire 2007-2008

13 septembre 2007

Le 13 septembre 2007, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté les grandes orientations de l'année scolaire 2007/2008 à l'occasion de la traditionnelle conférence de presse de la rentrée.

Depuis 2004, l'Éducation nationale a mis en œuvre ou entamé de nombreuses actions pour rendre l'école luxembourgeoise plus efficace et plus juste. L'année scolaire 2007/2008 verra la prolongation de ces efforts. Elle se caractérisera par la poursuite et la consolidation des réformes engagées.

«*Et muss geschafft ginn*»

«Les bases sont à présent jetées pour réformer l'école de manière durable, mais le travail devant nous est d'envergure», a affirmé Mady Delvaux-Stehres. «L'engagement et la motivation de chacun sont déterminants pour la réussite.» Dans ce contexte, la ministre a tenu à remer-

cialiser les enseignants qui, grâce à l'accord qui a pu être trouvé sur la redéfinition de leur tâche, assurent une plus grande disponibilité au sein de leur école.

Si l'école a besoin d'enseignants motivés et engagés, l'investissement personnel des élèves n'est pas moins important. «Chacun doit donner le meilleur de lui-même. J'appelle tous les élèves à s'impliquer activement dans leur réussite et à consentir les efforts demandés.» Pour Mady Delvaux-Stehres, ces efforts doivent porter sur le travail scolaire aussi bien que sur l'observation des règles disciplinaires. «Je souhaite que chaque communauté scolaire se donne les règles nécessaires pour renforcer l'autorité de l'école et le respect dû aux enseignants.»

La diversité linguistique, culturelle et sociale des élèves constitue le plus grand défi auquel se trouve confrontée l'école luxembourgeoise. «Nous devons donner aux enseignants les moyens de mieux gérer cette hétérogénéité, qui constitue également une énorme richesse pour notre école», a affirmé la ministre. L'équité des chances demeure au cœur de toutes les actions engagées pour rendre le système éducatif plus efficace et pour développer au mieux les capacités personnelles de chaque jeune.

Mady Delvaux-Stehres a ensuite présenté le bilan de l'avancement des grands chantiers en cours et tracé les perspectives de l'année scolaire à venir.

Un enseignement fondé sur les compétences pour un apprentissage plus durable et plus approfondi

Le passage d'un enseignement fondé principalement sur la reproduction de savoirs à un enseignement fondé sur l'acquisition de compétences constitue certainement le chantier le plus complexe dans ce grand projet de modernisation de l'école. Les travaux de définition des socles de compétences, c.-à-d. des compétences et connaissances que tous les jeunes doivent maîtriser et appliquer à différentes étapes de leur parcours scolaire, progressent à un rythme appréciable.

À l'enseignement primaire, des propositions de socles en langues et en mathématiques ont été soumises pour avis aux enseignants en 2006 et 2007; la version révisée des socles, qui tiendra compte des avis formulés, sera finalisée cet automne. Dans l'enseignement postprimaire, l'enseignement des mathématiques dans les classes de 7^e et de 6^e/8^e se fera, en 2007/2008, sur la base des socles de compétences élaborés en 2006.

Pour ce qui est de l'allemand et du français, les socles de compétences pour les classes de 6^e/8^e viennent d'être publiés; leur mise en œuvre à titre expérimental commence à la rentrée 2007/2008 dans douze lycées et lycées techniques. Ces lycées utiliseront également, en plus du bulletin traditionnel, un complément qui permettra une évaluation plus nuancée des acquis des élèves dans les différents domaines de compétences visés en mathématiques, en allemand et en français.

Un apprentissage plus efficace des langues pour améliorer les capacités langagières des jeunes

Le pays plurilingue qu'est le Luxembourg a le devoir et l'ambition de développer davantage les capacités langagières des jeunes afin qu'ils aient tous les atouts dans leur jeu en sortant de l'école luxembourgeoise. La rénovation de l'enseignement des langues a été mise sur les rails avec la présentation, en mars 2007, du plan d'action pour le réajustement des langues. Ce plan propose notamment les niveaux de compétence à atteindre à la fin de l'enseignement primaire et de l'enseignement postprimaire. Publiées à la rentrée 2007/2008, les propositions de socles de compétences en français et en allemand pour les classes de 6^e/8^e de l'enseignement postprimaire concrétisent la première étape du processus de mise en place de l'enseignement par compétences en langues, processus au cœur du plan d'action. Un groupe d'experts nationaux et internationaux dans le domaine de l'enseignement des langues a été mis en place pour assurer l'accompagnement scientifique de la mise en œuvre du plan d'action.

Un meilleur encadrement des élèves pour que l'équité des chances devienne une réalité

Une des conditions de réussite des élèves est certainement leur encadrement pédagogique. La disponibilité des enseignants et la concertation pédagogique sont indispensables pour construire ensemble les apprentissages et assurer l'encadrement approprié des élèves. Le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement fondamental et la

redéfinition de la tâche des enseignants de l'enseignement postprimaire créent l'espace nécessaire pour le travail en équipe et une plus grande disponibilité des enseignants à l'école, dans l'intérêt des élèves et des parents. C'est un travail par lequel les enseignants s'engagent au-delà de leur tâche d'enseignement proprement dite, pour le bénéfice de la qualité de l'école.

L'optimisation de l'encadrement des enfants passe également par un temps de prise en charge élargi en dehors des heures de cours. En 2007/2008, quatre établissements de l'enseignement postprimaire, à savoir le Nordstadlycée, l'Uelzechtlycée et le Schengen-Lyzeum nouvellement créés, ainsi que le Lycée technique Michel Lucius, contribuent à une meilleure équité des chances en proposant une offre de prise en charge continue tous les après-midi de la semaine.

Une réorganisation des neuf premières années de scolarisation pour une meilleure réussite des élèves

Les missions que la société confie à l'école pendant les premières années de la scolarité sont exigeantes. Pour remplir leur mission de manière efficace, l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire ont besoin de nouvelles structures et d'un cadre qui leur permettent de fonctionner et de s'adapter à une société en pleine mutation et toujours plus complexe. La définition des apprentissages en termes de compétences, la prise en charge cohérente des élèves en difficulté, la constitution d'équipes pédagogiques et de comités d'écoles, l'institutionnalisation du partenariat

école-parents constituent autant de réponses que le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement fondamental entend apporter au défi de mieux assurer la réussite et de mieux répondre aux besoins diversifiés des jeunes enfants.

Une offre scolaire de plus en plus riche pour mieux répondre aux besoins hétérogènes de la population scolaire

L'extension et la diversification de l'offre scolaire publique continue d'être une priorité pour une école publique qui se veut une école pour tous. Les efforts de mise en place de nouvelles voies d'enseignement ont été poursuivis de sorte que deux nouvelles offres sont proposées à partir de l'année scolaire 2007/2008: le lycée transfrontalier Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum à Perl et la formation du baccalauréat international en langue anglaise, organisée à l'Athénée de Luxembourg. Par ailleurs, le concept organisationnel d'une l'école publique de recherche fondée sur la pédagogie inclusive (Eis Schoul) sera finalisé en 2007/2008 en vue d'une ouverture à la rentrée de 2008/2009.

La scolarisation efficace de l'ensemble de la population scolaire croissante n'est cependant pas seulement une question d'offre pédagogique, mais également d'infrastructures. Plusieurs projets d'infrastructures ont été mis en œuvre pour débloquer la situation: le Nordstadlycée à Diekirch et l'Uelzecht-Lycée à Dommeldange ouvrent leurs portes pour cette rentrée 2007/2008. D'autres projets, tels que la construction d'un lycée à Belval, à Differdange, à Clervaux et

à Junglinster, sont mis sur les rails pour remédier de manière durable à ce problème d'infrastructures que le paysage scolaire luxembourgeois connaît depuis des années.

Un système de formation professionnelle cohérent et flexible pour une meilleure insertion sur le marché du travail

Introduit dans la procédure législative en octobre 2006, le projet de loi portant réforme de la formation professionnelle vise à mettre en place un système cohérent et flexible qui permet à tout apprenant d'acquérir une solide formation initiale et de la compléter tout au long de sa vie professionnelle. Il n'est pas un secret que le projet de loi a été critiqué, souvent de manière contradictoire, dans nombre des avis formulés par les chambres professionnelles et les autres partenaires de l'Éducation nationale. Dans l'intérêt des jeunes, ces antagonismes doivent être dépassés; des amendements au projet de loi seront proposés en automne 2007.

Un dispositif d'évaluation cohérent et performant

L'amélioration de la qualité du système éducatif passe, d'un côté, par la mise en œuvre des réformes pédagogiques et, de l'autre, par la mise en place d'un dispositif d'évaluation qui soit un véritable outil pour accompagner, soutenir et développer les mesures mises en place. Pour garantir le caractère objectif et indépendant du dispositif d'évaluation que l'Éducation nationale met progressivement en place depuis quelques années, le ministère s'est associé l'expertise et la collaboration de l'Université du Luxembourg. Une convention signée entre le ministère

de l'Éducation nationale et l'Université du Luxembourg précisera et développera les domaines de coopération dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves et de la performance du système éducatif.

Le ministère de l'Éducation nationale et l'Université du Luxembourg signent une convention de collaboration

25 septembre 2007

En date du 25 septembre 2007, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et Raymond Kirsch, président du Conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg, ont signé une convention de collaboration qui précise et développe les domaines de coopération entre le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (Script) du ministère et la Faculté des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation (FLSHASE) de l'Université.

La convention porte sur un total de dix-sept projets de coopération. Elle traduit l'engagement des deux institutions de poursuivre l'objectif commun qu'est l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux du système éducatif luxembourgeois.

Les projets de coopération identifiés dans la convention s'inscrivent à la fois dans le cadre des orientations politiques poursuivies par le ministère et dans les axes de

recherche des différentes unités de recherche de l'Université du Luxembourg.

Les deux institutions coopèrent notamment dans les domaines suivants:

- la mise en œuvre d'une stratégie de pilotage du système éducatif au niveau national;
- la définition et la validation d'indicateurs servant à évaluer le système scolaire luxembourgeois;
- la définition, l'implémentation et l'évaluation des socles de compétences pour les différents cycles de l'enseignement primaire et de l'enseignement postprimaire;
- l'évaluation de différents projets d'innovation pédagogique;
- la mise en œuvre du plan d'action sur le réajustement de l'enseignement des langues.

Les projets de collaboration sont placés sous la responsabilité d'un comité de pilotage qui a pour mission de coordonner et d'évaluer leur mise en œuvre.

Mady Delvaux-Stehres présente les amendements gouvernementaux proposés au projet de loi portant réforme de la formation professionnelle

17 octobre 2007

Le 17 octobre 2007, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation pro-

fessionnelle, et Nic Alff, directeur à la formation professionnelle, ont présenté les amendements que le gouvernement propose d'apporter au projet de loi portant réforme de la formation professionnelle.

Introduit dans la procédure législative en octobre 2006, le projet de loi vise à mettre en place un système de formation professionnelle cohérent et efficace qui, dans une optique d'apprentissage tout au long de la vie, permet à tout apprenant d'acquérir une solide formation initiale et de la compléter au cours de sa vie professionnelle.

Suite aux avis y relatifs formulés par les chambres professionnelles et les autres partenaires de l'Éducation nationale, le gouvernement propose d'amender certains points du projet: l'objectif est de dépasser les antagonismes identifiés et de tenir compte des propositions présentées, tout en respectant les concepts fondamentaux du projet de loi.

Diminuer le taux d'échec, améliorer la qualité de la formation professionnelle en vue d'une meilleure insertion sur le marché du travail et favoriser l'accès à la formation tout au long de la vie – tels sont les trois objectifs prioritaires du projet de réforme de la formation professionnelle. «La réforme marque une étape très importante dans nos efforts pour améliorer la qualification de nos jeunes et de nos adultes», a affirmé Mady Delvaux-Stehres, qui a également insisté sur l'importance d'une bonne collaboration entre les partenaires de l'Éducation nationale et du monde professionnel.

Les principaux amendements proposés au projet initial se résument comme suit:

- Renonciation à l'organisation fondée sur des domaines professionnels

Le projet de loi initial prévoyait d'organiser la formation professionnelle de base et la formation professionnelle initiale par domaines professionnels: bois, métal, peinture, alimentation, cuisine, service, habillement, vente, etc. Cette approche est abandonnée dans la nouvelle version, les formations étant organisées par métier ou profession.

- Extension des attributions des équipes curriculaires

Le texte original prévoyait que des commissions mixtes, composées de représentants des entreprises et autres organismes de formation et de représentants du milieu scolaire, soient chargées d'élaborer les programmes-cadres de formation. Dans le but d'une simplification administrative, les commissions mixtes sont remplacées par les équipes curriculaires qui, dans le texte original, ont été conçues comme une aide aux commissions mixtes. Les équipes curriculaires ne seront pas composées selon des domaines professionnels, mais respectivement par métiers/professions et groupe de métiers/professions.

- Renonciation à la classe de 10^e plein exercice

Le texte initial disposait que la classe de 10^e de l'enseignement secondaire technique était une classe de plein exercice à caractère essentiellement pratique et organi-

sée suivant des domaines professionnels. Cette disposition a été fortement critiquée, les chambres arguant que la notion de «domaine» était trop floue et que cette classe de 10^e plein temps risquait de faire perdre aux élèves leur temps. C'est la raison pour laquelle la proposition d'organiser la classe de 10^e plein temps par domaine professionnel a été abandonnée.

Dès la première année de la formation professionnelle, les élèves sont donc orientés vers des classes de 10^e préparant à un métier ou à une profession déterminée.

- Suppression du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP)

Selon le texte initial, la formation professionnelle de base menait au certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP). Le nouveau texte prévoit que la formation soit sanctionnée par le certificat de capacité professionnelle (CCP), qui remplace le certificat de capacité manuelle (CCM).

- Amendements concernant la formation de technicien

Des amendements sont apportés au texte initial pour rendre plus visible la séparation entre la formation menant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) et celle menant au diplôme de technicien (DT). Le nouveau texte décrit, dans le cadre légal, en quoi les deux diplômes se distinguent l'un de l'autre.

Le texte original prévoyait que les détenteurs du diplôme de technicien aient accès à des études techniques

supérieures dans la spécialité correspondante, à condition d'avoir réussi un examen organisé sur le plan national. Cet examen a été critiqué par la très grande majorité des organismes qui se sont exprimés à ce sujet. Il a été abandonné et remplacé par une évaluation continue des modules préparatoires aux études supérieures, dont la réussite sera attestée par un complément au diplôme.

Le nouveau texte prévoit d'introduire des modules préparatoires dans l'enseignement technique supérieur, qui seront offerts dans le cadre des modules facultatifs. Pour les élèves qui connaissent de bons progrès dans leurs études, l'acquisition de ces modules peut se faire dans le cadre de la durée normale des études. Pour d'autres, ces modules préparatoires à l'enseignement supérieur peuvent mener à un allongement de la durée des études, cas dans lequel on aboutira à l'année transitoire préconisée par d'aucuns.

- Fixation de la durée minimale du stage à quatre semaines

La version initiale du projet mentionnait la possibilité de faire des stages inférieurs à quatre semaines. Cette possibilité n'existe plus, la durée minimale du stage étant fixée à quatre semaines. Les élèves-stagiaires n'ont pas le statut d'apprentis et ne sont dès lors pas obligatoirement rémunérés.

- Extension des attributions des parents et des élèves au comité à la formation professionnelle

Le projet de loi prévoit que la planification et la mise en œuvre de la formation professionnelle soient accompagnées par un comité à la formation professionnelle. Ce comité définit les grandes orientations et surveille les développements et évolutions pour garantir une meilleure adéquation entre les objectifs de la formation professionnelle et les besoins des différents secteurs de l'économie luxembourgeoise.

Dans le projet de loi initial, la participation des représentants des parents et des élèves au comité à la formation professionnelle était limitée aux sujets concernant l'information et l'orientation scolaire et professionnelle. Le nouveau texte prévoit que les représentants des élèves et des parents d'élèves deviennent des

membres à part entière du comité et participent avec voix délibérative à tous les sujets traités.

PIRLS 2006: «Les élèves de la 5^e année d'études font preuve de bonnes compétences en lecture»

28 novembre 2007

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté le 28 novembre 2007 les résultats de l'étude PIRLS 2006 (Progress in International Reading Literacy Study).

Pratiquement tous les États membres de l'Union européenne ont participé à l'étude PIRLS 2006. Le Luxembourg, qui n'avait pas participé à une première étude du même



Mady Delvaux-Stehres et Martin Freiberg lors de la conférence de presse sur le PIRLS 2006

genre effectuée en 2001, a testé tous les élèves de la 5^e année d'études primaires dans le cadre de PIRLS 2006. Tous les élèves de la population cible, en l'occurrence 5 101 élèves de la 5^e année d'études primaires, se sont soumis au test. Le déroulement du test était assuré par des enseignants retraités.

Contrairement à la plupart des pays, dans lesquels ont été testés les élèves fréquentant une 4^e année d'études, le Luxembourg, en raison des spécificités linguistiques de son école (p.ex. la langue nationale qui diffère de la langue du test), a testé les compétences et les attitudes des élèves de la 5^e année d'études primaires. La moyenne d'âge normale des élèves de la 5^e année d'études aurait dû correspondre notamment à celle des élèves testés en Suède et aux Pays-Bas.

PIRLS 2006: résultats des élèves de l'école luxembourgeoise

PIRLS 2006 conclut que les élèves de la 5^e année d'études font preuve de bonnes compétences en lecture. Avec un résultat de 557 points, le Luxembourg se place en 6^e position parmi les 45 pays participants, devancé par la Fédération russe (565 points), Hong-Kong (564 points), Canada Alberta (560 points), Singapour (558 points) et Canada British Columbia (558 points). Le décalage du Luxembourg par rapport à ces cinq pays n'est pas significatif du point de vue statistique. La moyenne internationale est de 506 points.

La ventilation de ce bon résultat global donne cependant lieu à plusieurs constats qui mettent en

exergue des défis spécifiques en termes de politique scolaire ou d'orientation curriculaire.

Pour ce qui est des deux types de textes soumis aux élèves, on constate qu'en matière de compréhension écrite, les élèves comprennent aussi bien les textes littéraires que les textes informatifs. En revanche, un décalage apparaît quant aux différents processus de compréhension: les élèves ont nettement plus de facilités pour localiser des informations dans un texte et en tirer des conclusions directes que pour interpréter et évaluer des textes.

La ventilation des résultats selon le sexe, le pays d'origine, la langue maternelle et l'âge des élèves donne également lieu à des constats intéressants. Le Luxembourg est le pays dans lequel l'écart entre les compétences des filles et celles des garçons en matière de compréhension de l'écrit est le moins prononcé. Alors que dans tous les autres pays, les filles affichent de meilleurs résultats que les garçons, cet écart est minime au Luxembourg.

En revanche, le rapport entre le pays d'origine/la langue parlée à la maison et les performances des élèves est nettement plus marqué, les écarts allant jusqu'à 70 points. Cette disparité est encore plus apparente dans le cas d'enfants d'origine étrangère qui n'ont pas été scolarisés au Luxembourg depuis le début de leur parcours scolaire.

Au Luxembourg, le rapport entre l'origine sociale des élèves et leurs compétences en lecture est plus marqué que dans les autres pays. L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire n'arrivent guère

à compenser cette iniquité. L'étude souligne par ailleurs le rôle primordial des parents dans le développement des habitudes de lecture des enfants ainsi que l'importance des activités de lecture scolaires et extrascolaires, à l'éducation préscolaire et dans des structures parascolaires, pour l'acquisition des compétences de lecture.

Par rapport aux autres pays participants, il convient également de mentionner la moyenne d'âge particulièrement élevée des élèves luxembourgeois, probablement due au système de promotion en vigueur à l'école primaire. Plus d'un quart des élèves luxembourgeois ont au moins un an de plus par rapport à l'âge normal pour l'année d'études en question et ont donc redoublé au moins une classe. Les élèves qui se situent dans la moyenne d'âge atteignent 570 points; les élèves ayant un an de plus, 528 points; ceux qui sont encore plus âgés, 504 points.

Les résultats de PIRLS 2006 sont franchement décevants en ce qui concerne les attitudes et la motivation des élèves face à la lecture. Le Luxembourg obtient les scores les moins élevés dans ce domaine. Les méthodes didactiques sont également remises en question: selon les témoignages des enseignants, le cours magistral continue d'être privilégié, des mesures de différenciation sont rarement mises en œuvre. Tant les élèves que les parents interrogés ont exprimé leur mécontentement quant au climat scolaire.

La ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, s'est réjouie des bons résultats obtenus par les élèves de la 5^e année

d'études primaires. Elle a toutefois souligné que «l'objectif premier de la participation à l'enquête PIRLS n'était pas d'obtenir un *ranking*, qui est toujours relatif, mais de disposer d'informations précieuses sur notre enseignement. Une étude sur l'école luxembourgeoise n'est en effet pas un aboutissement en soi, mais doit être considérée comme un stimulant et une aide d'orientation».

PIRLS 2006: le contexte

Évaluation internationale des compétences de lecture, l'étude PIRLS a été réalisée par l'International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA) dans 40 pays aux systèmes scolaires différents (45 participants en tout). L'évaluation statistique de l'étude a été réalisée par le Boston College et Statistiques Canada. Le rapport national sur les résultats du Luxembourg est publié en même temps que le rapport international de l'étude PIRLS (intitulée Internationale Grundschule Lesesuntersuchung – IGLU en Allemagne). Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a confié l'analyse détaillée des performances des élèves et l'interprétation des résultats de l'étude à un consortium se composant d'experts des universités de Berlin-Humboldt, Dortmund, Luxembourg et Trèves, ainsi que du Collège des inspecteurs de l'enseignement primaire.

PIRLS est basé sur la conception anglo-saxonne de «*literacy*», selon laquelle la lecture ne constitue pas un processus passif, mais un processus constructif qui met en relation les informations contenues dans un texte et les connaissances

de la langue et du monde du lecteur. Les compétences de lecture vont donc au-delà de la simple capacité de lire. Les tests effectués dans le cadre de PIRLS évaluent les compétences de base en compréhension de l'écrit, compétences qui correspondent aux expériences et à l'environnement des élèves de l'école primaire et qui constituent en même temps une base essentielle pour les apprentissages ultérieurs.

Pistes de réflexion identifiées par le consortium d'experts

Les analyses effectuées et les résultats de l'étude sont détaillés dans un rapport national (C. Berg, W. Bos, S. Hornberg, P. Kühn, P. Reding, R. Valtin: *Lesekompetenzen. Luxemburger Schülerinnen und Schüler auf dem Prüfstand*. Münster. Waxmann 2007). Ce rapport propose des pistes d'action en réponse aux défis identifiés en termes de politique scolaire et de didactique spécialisée. À titre d'exemple, on peut citer la création d'effets de synergie résultant de la mise en œuvre d'activités de lecture transdisciplinaires et multilingues, une plus forte concentration sur le traitement de textes informatifs et sur l'acquisition de stratégies de lecture privilégiant l'interprétation et l'évaluation des informations, la promotion du goût et du plaisir de la lecture. Les mesures d'appui à proposer aux élèves en difficultés de lecture devront être revues. Une importance particulière devra être accordée aux objectifs curriculaires qui seront définis pour l'éducation préscolaire et pour les structures d'accueil parascolaires telles que les maisons relais, appelées à assumer un rôle actif dans la promotion de l'équité des chances et des activités de lecture.

Des campagnes continues de promotion de la lecture, sensibilisant notamment les parents à l'importance d'accompagner leurs enfants dans la découverte de la lecture, seraient souhaitables. Il s'agira également de trouver des réponses aux défis d'ordre organisationnel ayant des répercussions sur le climat scolaire.

Le concept des évaluations au niveau national devra être approfondi dans le contexte du développement des compétences de lecture et des socles de compétences. Enfin, le consortium recommande au ministère de participer à l'édition 2011 de PIRLS, le cas échéant en faisant tester les compétences des élèves de la 4^e et 5^e année d'études en allemand, et celles des élèves de la 6^e année d'études en français.

Présentation des résultats de l'étude PISA 2006

4 décembre 2007

Le 4 décembre 2007, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a présenté les résultats de l'étude PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2006.

PISA 2006 a mis l'accent sur la culture scientifique et les attitudes des élèves vis-à-vis de la science. Cependant, deux autres domaines de compétence, à savoir la lecture et la culture mathématique, ont également été analysés. Au total, plus de 275 000 élèves ont été testés dans 57 pays. Au Luxembourg, tous les lycées et lycées techniques publics, toutes les écoles privées

subventionnées par l'État ainsi que deux établissements privés non subventionnés ont participé à l'étude avec tous les élèves de la tranche d'âge concernée. Au total, 4 733 élèves se sont soumis au test au Grand-Duché.

L'enquête PISA qui a été menée au Luxembourg présente deux particularités. D'une part, au Grand-Duché, tous les élèves ont été évalués dans le cadre d'une enquête exhaustive, alors que dans la plupart des autres pays, l'évaluation portait sur un échantillon représentatif. D'autre part, compte tenu du plurilinguisme du système éducatif luxembourgeois, les élèves du Luxembourg pouvaient choisir entre deux langues d'évaluation, le français et l'allemand.

L'évaluation principale de PISA 2006 s'est déroulée du 25 avril 2006 au 24 mai 2006. Les épreuves ont duré environ trois heures et se sont déroulées dans les salles de classe des élèves.

Les principaux résultats de PISA 2006

Les principaux résultats de l'étude PISA 2006 se résument comme suit:

- Dans le domaine de la culture scientifique, domaine d'évaluation majeur de PISA 2006, la moyenne du Luxembourg se situe de 14 points en dessous de la moyenne de l'OCDE. Les résultats en compréhension de l'écrit et en culture mathématique sont également inférieurs à la moyenne internationale (de 13 points en compréhension de l'écrit et de 8 points en culture mathématique).

Les performances des élèves de 15 ans en culture mathématique et en compréhension de l'écrit sont restées stables entre PISA 2003 et PISA 2006. Pour la culture scientifique, ce type d'analyse ne sera possible qu'à partir de PISA 2009.

- Les élèves du Luxembourg réalisent des scores inférieurs à la moyenne de l'OCDE dans chacun des domaines analysés en culture scientifique (compétences et connaissances scientifiques). Toutefois, en ce qui concerne le domaine des connaissances scientifiques, il apparaît que les élèves du Luxembourg ont une nette avance dans la catégorie «systèmes vivants» (ce qui correspond approximativement à la biologie) par rapport aux catégories «systèmes physiques» (ce qui correspond approximativement à la chimie et à la physique) et «systèmes de la terre et de l'univers» (ce qui correspond approximativement à la géographie). L'avance dans la catégorie «systèmes vivants» correspond à une différence en termes d'apprentissage égal à un peu plus d'une demi-année scolaire.
- En ce qui concerne l'attitude des élèves vis-à-vis des sciences, on constate que les élèves de l'ES (enseignement supérieur) s'intéressent davantage aux thèmes scientifiques et y prennent plus de plaisir que les élèves de l'EST (enseignement supérieur technique). Les premiers ont une plus haute idée de leurs aptitudes (perception de soi) dans ce domaine et sont beaucoup plus souvent convaincus de pouvoir résoudre des problèmes scientifiques pratiques (sentiment de

compétence). En revanche, les différences entre les perceptions des élèves de l'EST et celles des élèves du régime préparatoire sont très faibles à cet égard.

- Les élèves des lycées ayant participé au projet cycle inférieur (PROCI) affichent une avance de 15 points en sciences, de 17 points en lecture et de 21 points en mathématiques. Alors que 38 points correspondent en général à un gain d'apprentissage d'une année scolaire, on constate que les jeunes qui fréquentent des classes PROCI ont jusqu'à une demi-année scolaire d'avance sur les autres élèves de l'EST.
- En ce qui concerne les différences de performance entre garçons et filles, les écarts absolus en faveur des garçons en mathématiques et en sciences sont moins sensibles que beaucoup ne le pensaient. Toutefois, ces écarts sont un peu plus marqués au Luxembourg que dans d'autres pays européens. Les garçons sont tendanciellement plus nombreux dans le groupe le plus performant en mathématiques et en sciences. Pour ce qui est de la compréhension de l'écrit, les filles sont en moyenne nettement meilleures que les garçons; les écarts sont toutefois un peu moindres que dans la comparaison internationale. Les garçons sont nettement surreprésentés dans le groupe des élèves peu performants en lecture. Les filles sont présentes en plus grand nombre dans le groupe des élèves très performants en lecture. Ces constats relatifs aux différences entre les sexes étaient pratiquement identiques lors du cycle PISA 2003.

- Les écarts de performance entre les élèves luxembourgeois et les élèves étrangers, qui représentent environ un tiers de la population scolaire totale, sont très élevés en comparaison avec les autres pays européens. Ainsi, ces différences correspondent de 1,5 à 2 années de retard scolaire dans le système éducatif luxembourgeois. Les discriminations entre les élèves issus de milieux socio-économiquement «favorisés» et «défavorisés» sont encore plus accentuées, puisqu'elles représentent de 2 à 2,5 années de retard scolaire. Ces constats sont comparables à ceux de PISA 2003.
- Les variations de performance entre les différents établissements scolaires sont extrêmement faibles si l'on tient compte des facteurs externes que les écoles ne peuvent pas directement influencer. Les écarts de performance s'expliquent pour plus de 98% à partir des filières d'enseignement, du sexe, du statut socioéconomique des parents, du contexte d'immigration et de la langue parlée à la maison.
- Comparant les résultats entre les différents ordres d'enseignement, on constate des écarts variant entre 93 et 101 points (comparaison ES-EST) et entre 120 et 148 points (comparaison EST-régime préparatoire). Ces écarts sont observés dans les trois domaines d'évaluation, l'écart le plus sensible étant toujours observé en lecture. Dans l'hypothèse d'un gain d'apprentissage moyen de 38 points par an, l'écart arithmétique ES-EST peut aller jusqu'à deux ans et demi en moyenne, l'écart EST-préparatoire, quant à

lui, se chiffrant à près de quatre ans. L'écart entre les élèves de l'ES et ceux du régime préparatoire se situe entre plus ou moins cinq ans et demi (mathématiques) et six ans et demi (lecture). Ces écarts de performance sont partiellement dus aux différences dans la composition de la population des trois filières: sexe, âge, statut social, lieu de naissance et langues parlées à la maison.

Contexte de l'étude PISA

Réalisée tous les trois ans par l'OCDE en collaboration avec les pays participant à l'étude, PISA évalue les compétences que les élèves de 15 ans ont acquises dans les domaines des sciences, des mathématiques et de la lecture et qui seront déterminantes pour la suite de leur formation et leur vie d'adulte. Il s'agit moins d'évaluer la maîtrise des différentes matières figurant dans les programmes d'enseignement nationaux que de vérifier si les élèves sont capables d'appliquer leurs acquis dans un contexte proche de la réalité quotidienne.

Une des caractéristiques de l'étude PISA est qu'elle appréhende non seulement les compétences et attitudes des jeunes de 15 ans, mais aussi les principales caractéristiques des élèves et établissements ainsi que le statut socioéconomique, le statut d'immigration, le sexe et le type d'enseignement fréquenté. PISA fournit ainsi des informations précieuses sur les résultats de l'enseignement et de l'apprentissage et, par voie de conséquence, sur la qualité des systèmes éducatifs des pays participants.

Selon la définition retenue dans l'étude PISA, la culture scientifique

inclut la capacité d'utiliser des aptitudes, connaissances et compétences en sciences, non seulement pour comprendre le monde naturel, mais aussi pour prendre en toute connaissance de cause des décisions qui ont un impact sur celui-ci.

L'évaluation de la culture scientifique s'articule autour des trois aspects suivants:

1. Les connaissances ou concepts scientifiques: PISA opère une distinction entre les connaissances en sciences et les connaissances à propos de la science. Les connaissances en sciences concernent les connaissances relatives au monde naturel dans le domaine de la physique, de la chimie, de la biologie et des sciences de la Terre. Les connaissances à propos de la science représentent pour leur part les connaissances des méthodes scientifiques (donc des types de raisonnement scientifique) et des explications scientifiques.
2. Les processus scientifiques: PISA étudie trois compétences différentes dans le domaine de la culture scientifique: (a) l'identification de questions d'ordre scientifique, (b) l'explication scientifique pour la description et la prédiction de phénomènes scientifiques et (c) l'utilisation de faits scientifiques pour la prise et la communication de décisions.
3. Les situations ou contextes scientifiques: dans le cadre de PISA, les concepts doivent être appliqués pour résoudre des questions d'ordre scientifique en

prise avec la réalité (p.ex. effet de serre, pénurie d'eau, traitement de l'eau potable).

La culture scientifique recouvre également les attitudes à l'égard de la science ainsi que la motivation pour l'apprentissage des sciences. Dans le cadre de PISA 2006, l'attention s'est concentrée sur les attitudes des élèves à l'égard de la science et leur motivation pour l'apprentissage des sciences. Les questions portent par exemple sur l'intérêt pour la science, la valeur accordée à la recherche scientifique ou le fait d'être disposé à assumer une responsabilité vis-à-vis de la nature et des ressources.

Les réponses aux défis identifiés dans l'étude PISA 2006

1. Introduction d'un cours de sciences naturelles en classes de 7^e et 6^e/8^e de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Un nouveau cours «sciences naturelles» sera introduit aux classes de 7^e et de 6^e/8^e de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Pourquoi développer l'apprentissage scientifique et technique dans nos écoles?

- Améliorer la culture scientifique de nos jeunes

L'école a pour mission de contribuer au développement du citoyen autonome, capable de comprendre le monde, d'opérer des choix lucides et de s'engager. L'acquisition d'une solide culture scientifique fait partie intégrante d'une culture générale indispensable pour répondre à cet objectif. Pour permettre aux futurs

citoyens de participer activement à notre société en constante mutation et aux processus décisionnels démocratiques, l'école doit transmettre à tous les jeunes les connaissances en sciences naturelles et en technologie nécessaires pour comprendre l'environnement naturel et humain, de même que les compétences pour analyser des problèmes sociétaux de nature scientifique et technique (changement climatique, biodiversité, etc.). Face aux défis liés au développement durable, il s'agira notamment de rendre les élèves capables d'«agir durablement» dans des domaines essentiels comme la santé, les modes de consommation, la protection de l'environnement, etc.

De nombreux pays ont reconnu l'urgence d'investir davantage dans l'acquisition d'une solide culture scientifique et ont lancé des programmes de promotion des sciences. Le Luxembourg ne peut se permettre de se distancer de ces efforts s'il veut se positionner par rapport aux défis sociétaux, économiques et environnementaux du XXI^e siècle.

- Motiver plus de jeunes à s'engager dans une filière scientifique

Nous constatons chaque année que le nombre de jeunes qui s'orientent vers les filières scientifiques diminue un peu plus. Ce choix négatif s'explique par beaucoup de facteurs, dont le manque de familiarisation avec les sciences et leur mode de penser et de travailler.

- Assurer la continuité de l'enseignement des sciences au cycle inférieur de l'enseignement postprimaire

Entre l'enseignement des sciences à l'école primaire (cours d'éveil aux sciences de la 1^{re} à la 4^e année d'études, cours de sciences naturelles en 5^e et 6^e années d'études) et l'enseignement des branches biologie, chimie et physique dans les classes supérieures de l'enseignement postprimaire, l'enseignement des sciences est quasiment interrompu dans les classes de 7^e, 6^e et 5^e de l'enseignement secondaire et dans la classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique. Or c'est précisément à l'âge de 12-13 ans que la plupart des jeunes, les garçons comme les filles, sont fortement intéressés par les sciences et la technique.

Mise en place d'un cours de sciences naturelles: de quoi s'agit-il?

Il s'agit d'un cours conçu dans une approche pluridisciplinaire entre la biologie, la chimie et la physique. Il s'articulera autour de thèmes communs à ces trois branches, comme les sciences dans notre quotidien, corps et santé, la forêt, la perception avec tous les sens, etc.

Des projets pilotes d'un tel cours ont déjà fonctionné aux Lycée Aline Mayrisch, Lycée technique agricole, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel, Lycée du Nord et Lycée technique d'Ettelbruck, dans le cadre du projet cycle inférieur (PROCI), ainsi qu'à l'Athénée de Luxembourg et à l'École privée Fieldgen.

Le nouveau cours est élaboré avec l'appui des présidents des commissions nationales des programmes des sciences, qui saluent l'initiative comme une solution répondant

Regard

sur les activités
gouvernementales

enfin au problème d'insuffisance de culture scientifique dans nos programmes.

Le cours de sciences naturelles fonctionnera à partir de la rentrée 2008-2009 en classe de 7^e, à raison de trois leçons hebdomadaires. Il comportera un programme, un manuel, une note au bulletin et, dans la mesure des possibilités organisationnelles des établissements, un enseignant. À partir de la rentrée 2009-2010, le cours de sciences naturelles sera étendu aux classes de 6^e/8^e.

Le cours de sciences naturelles possédera deux particularités supplémentaires:

- L'apprentissage se fera également par des activités d'observation, d'expérimentation et d'investigation. Une grande importance sera donc accordée au volet «travaux pratiques».
- L'apprentissage des langues sera développé, une importance particulière étant accordée au volet communicatif, notamment:

o lire, identifier et interpréter des contenus scientifiques à partir de textes parfois bilingues;

o présenter oralement et par écrit des conclusions des activités pratiques.

Après un enseignement des sciences naturelles en classe de 7^e et 6^e/8^e, on passera progressivement à un enseignement plus diversifié des sciences:

o en classe de 5^e/9^e: biologie, d'une part, et chimie-physique, d'autre part;

o en classe de 4^e et dans certaines classes de 10^e: biologie, chimie et physique en vue de familiariser les élèves avec les différentes sciences et leurs modes de pensée et de travail.

Définition des socles de compétences dans les branches scientifiques

Tout comme en langues et en mathématiques, le ministère est actuellement en train de définir les objectifs de l'enseignement des sciences: il s'agit des compétences et connaissances que tous les élèves devront acquérir à différentes étapes de leur parcours scolaire. La définition de socles de compétences en sciences se fait tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement postprimaire.

À l'enseignement postprimaire, une première version d'un socle de compétences pour l'enseignement des sciences naturelles a été élaborée par une équipe pluridisciplinaire. Elle servira de base au cours de sciences naturelles qui sera introduit en classes de 7^e et de 6^e/8^e.

Le socle vise quatre domaines de compétence principaux, à savoir: s'approprier des connaissances scientifiques, s'approprier et maîtriser une démarche scientifique, argumenter à l'aide de connaissances scientifiques et communiquer en sciences.

2. Continuation et extension du projet cycle inférieur (PROCI) à l'enseignement postprimaire

Les élèves des lycées ayant participé au projet cycle inférieur (PROCI) affichent, dans chacun des trois domaines d'évaluation, des avancées par rapport aux autres élèves de l'enseignement secondaire technique. Au vu de ces résultats, le projet sera poursuivi par les lycées participants et les caractéristiques qui permettront le transfert vers les autres établissements scolaires seront formalisées.

PROCI est un projet pilote de réforme de l'enseignement secondaire technique auquel se sont associés six lycées et qui vise notamment une plus grande valorisation de l'application de l'acquis scolaire, davantage de liberté dans l'organisation de l'enseignement et une aide plus ciblée aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Plus particulièrement, le PROCI se fonde sur les éléments suivants:

o définition des objectifs en termes de compétences;

o part plus importante de l'oral et de la compréhension dans l'enseignement des langues;

o équipe restreinte d'enseignants par classe;

o équipe stable d'enseignants pour les trois années de formation;

o dispositifs de remédiation performants;

o en principe, pas de redoublement pour les classes de 7^e et de 8^e (classes stables de la 7^e à la 9^e);

o grande autonomie du lycée au niveau de la constitution des grilles horaires;

o accompagnement et formation des enseignants adaptés à chaque lycée.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Présentation de la nouvelle approche de mise en œuvre du ministère de l'Égalité des chances concernant le programme «Actions positives dans les entreprises du secteur privé»

13 novembre 2007

Le 13 novembre 2007, Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, a présenté la nouvelle approche du ministère concernant la mise en œuvre du programme «Actions positives dans les entreprises du secteur privé».

Le ministère a décidé dorénavant de ne plus intervenir en faveur de mesures isolées comme des cours de stress, du *mentoring* ou des services de conciergerie, qui ont certes un impact sur la personne individuelle, mais n'influencent que très peu le changement des structures d'entreprise en faveur de l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes.

Thèmes prioritaires des «actions positives»

Par son programme «actions positives», le ministère se concentrera sur trois thèmes prioritaires:

- égalité des femmes et des hommes dans la vie professionnelle, avec égalité de salaire pour un travail égal ou de valeur égale;
- égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision;
- égalité des femmes et des hommes dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

La nouvelle approche prévoit les étapes suivantes:

- La phase d'analyse pendant laquelle des informations sont recueillies sur les activités des entreprises. La gestion du personnel et les actions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes seront analysées scientifiquement.
- La phase d'élaboration d'un projet de plan d'actions positives auquel contribuent l'entreprise et le ministère réunis dans un groupe de travail. Le plan est soumis à l'avis du comité des «actions positives», avant que la ministre décide d'accorder un agrément ministériel renouvelable après deux ans à l'entreprise pour la mise en œuvre de mesures en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.
- La phase de mise en œuvre de l'action positive proprement dite se fait en étroite collaboration entre le ministère et l'entreprise.

- La phase d'évaluation du plan d'action positive par l'État vise à assurer la durabilité en entreprise et la transférabilité de l'action à d'autres entreprises.

L'approche choisie par le ministère de l'Égalité des chances est celle d'un management de qualité, une approche valable pour tout projet qui doit montrer des résultats.

Accompagnement scientifique

L'accompagnement scientifique de chaque action positive est assuré par les acteurs suivants: la société Acord International et ses partenaires Sozialforschungsstelle Dortmund, Zentrum Frau in Beruf und Technik, NRW et Gesellschaft für Empirische Arbeitsforschung und Beratung mbH.

Modalités

Les actions positives sont une des mesures du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes adopté le 17 février 2006, dont les mesures sont à mettre en œuvre par les différents ministères. Le plan sera évalué fin 2008.

Préalablement à la réalisation du projet d'entreprise, l'entreprise fournit à l'État, en l'occurrence au ministère de l'Égalité des chances, un portrait de l'entreprise reprenant les informations-clés concernant le secteur d'activité, la structure du personnel et les certificats de conformité aux obligations vis-à-vis des organismes de la Sécurité sociale, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines et de l'Administration des contributions directes. L'entreprise formule dans une lettre de motivation les

domaines dans lesquels elle entend s'engager pour les objectifs visés par le programme.

En conséquence de la nouvelle approche, le Prix féminin de l'entreprise sera accordé à la meilleure action positive de l'année et pour une année seulement. Son nom sera changé en Prix de l'égalité des femmes et des hommes en entreprise.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

François Biltgen et Octavie Modert ouvrent l'année académique 2007-2008

11 septembre 2007

Lors d'une conférence de presse en date du 11 septembre 2007 consacrée à la rentrée académique 2007/2008, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, ont dressé le bilan 2006/2007 des aides financières de l'État pour les études supérieures, analysé la situation relative aux logements pour étudiants au Luxembourg et présenté deux projets de loi relatifs au BTS et au droit d'établissement d'institutions publiques et privées d'enseignement supérieur.

Bilan des aides financières

Octavie Modert a d'abord présenté le bilan 2006/2007 des aides financières de l'État pour études

supérieures. Pour l'année académique 2006/2007, 7 222 aides financières ont été accordées par l'État, d'un montant de 10 388 640 euros sous forme de bourses et de 44 244 180 euros sous forme de prêts.

Parmi les demandeurs d'aides financières, 3 897 étaient de sexe féminin, contre 3 325 de sexe masculin. 1 624 demandeurs ont fait leurs études en Belgique, contre 1 516 en Allemagne et 1 074 en France. Le Luxembourg se situe à la 4^e position avec 1 074 demandeurs, suivi du Royaume-Uni avec 659. Concernant les villes les plus populaires chez les étudiants originaires du Grand-Duché, la ville de Luxembourg arrive en tête avec 1 074 étudiants, suivie de Bruxelles avec 706 et Strasbourg avec 503 étudiants.

Logements pour étudiants

En matière de logements pour étudiants, le but du ministère de l'Enseignement supérieur est de constituer à moyen terme un parc de 600 logements, a expliqué Octavie Modert. À l'horizon 2008, ce parc permettrait ainsi d'héberger 20% des étudiants de l'Université du Luxembourg.

Actuellement, le ministère est en train d'élaborer un projet de construction de 200 logements pour étudiants à Esch-sur-Alzette, en collaboration avec le Fonds du logement. Trois cents logements sont également prévus à Esch-Belval. D'autres initiatives sont en cours, dont le projet «Babuschka», qui vise à loger des étudiants chez des personnes âgées avec, en contrepartie, une participation financière très modique et de menus services à effectuer par l'étudiant.

Procédure d'évaluation pour l'Université du Luxembourg

Le ministre de l'Enseignement supérieur, François Biltgen, a annoncé de son côté la mise en place d'une procédure d'évaluation interne et externe de l'Université du Luxembourg.

La procédure d'évaluation externe portera sur l'enseignement, la recherche et l'administration de l'Université et se déroulera du 15 septembre 2007 au 15 septembre 2008. Un comité d'évaluation, composé d'experts étrangers issus de la communauté universitaire, élaborera un rapport final. Une telle évaluation est prévue tous les quatre ans par la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg et par le processus de Bologne.

Projets de loi sur les BTS et le droit d'établissement d'institutions d'enseignement

Par la suite, François Biltgen a présenté un projet de loi-cadre sur les formations menant au Brevet de technicien supérieur (BTS), dont le but est de réformer les formations de type court. Le ministre a insisté sur l'importance du diplôme de BTS. «D'après la FEDIL, dans les domaines administratifs, commerciaux et industriels, la part des emplois occupés par des détenteurs de diplômes d'enseignement supérieur de type court varie entre 11% et 45%, selon la région et selon le secteur. L'évolution du marché du travail et des métiers est telle que leur exercice nécessite une qualification obtenue dans l'enseignement supérieur court et long», a signalé François Biltgen.

De nouveaux BTS pourront être créés, mais ne seront autorisés par le ministère que si une demande relative au BTS en question existe auprès des entreprises. Les formations menant au BTS seront aussi mises en phase avec le processus de Bologne et leurs modules seront affectés d'un certain nombre d'ECTS (European Credit Transfer System), a ajouté le ministre.

Lors de la conférence de presse, François Biltgen a également annoncé un avant-projet de loi sur le droit d'établissement d'institutions publiques et privées d'enseignement supérieur, qui permettra aux organismes d'enseignement étrangers implantés au Luxembourg de recevoir une accréditation, délivrée par une commission, certifiant l'aptitude de l'organisme à assurer ses fonctions et lui conférant un ensemble de droits et obligations connus des utilisateurs.

thermique entre la société Twinerg SA, entreprise qui exploite la centrale Turbine Gaz Vapeur (TGV) du même nom et le GIE-Sudcal.

La signature du contrat de fourniture de chaleur finalise les concertations techniques et financières des derniers mois et garantit une alimentation économiquement et écologiquement viable du réseau de chaleur de Sudcal pour les années à venir.

Au milieu des années 1990, le gouvernement, encouragé par le développement prometteur de la technologie turbine-gaz-vapeur, lança une étude de faisabilité sur la construction d'une centrale TGV au Luxembourg. En décembre 1995 et suite aux résultats encourageants de cette étude, le gouvernement et l'ARBED prirent la décision de

constituer un groupement d'intérêt économique pour la promotion de cette technologie, appelé GIE-TGV.

Les analyses et études du GIE-TGV se concrétisèrent sous la forme d'un appel d'offres international pour la construction d'une centrale TGV à Esch-sur-Alzette. Au terme des négociations avec les candidats retenus, la proposition d'Electrabel pour une centrale de 350 MW se révéla être la meilleure et le marché lui fut adjugé le 19 janvier 1998. Electrabel constitua par la suite Twinerg SA, société anonyme de droit luxembourgeois, devenant propriétaire et gestionnaire de la nouvelle centrale électrique.

Dans un souci de réduction des émissions de CO₂ et d'une valorisation du potentiel énergétique de la centrale, l'autorisation d'exploitation émise le 28 avril 1999 prévoit l'obligation dans le chef de Twinerg

ENVIRONNEMENT

Signature officielle du contrat de mise à disposition de puissance thermique entre Twinerg SA et le GIE-Sudcal, en présence des ministres Jeannot Krecké et Lucien Lux

14 novembre 2007

Le 14 novembre 2007, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Lucien Lux, ministre de l'Environnement, ont présidé à la signature d'un contrat de mise à disposition de puissance



Lucien Lux, ministre de l'Environnement, en conversation avec Paula Dobriansky, secrétaire d'État, chef de la délégation américaine à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques

SA de soutirer l'énergie thermique pour approvisionner un éventuel réseau de chaleur. Ainsi, la centrale TGV de Twinerg SA est conçue de manière à permettre un tel soutirage d'énergie thermique, ce qui améliore le rendement global de la centrale TGV, mais provoque en revanche une réduction de sa production d'électricité.

Afin de promouvoir la construction d'un réseau de chaleur à Esch-sur-Alzette et dans les environs immédiats de la centrale TGV, il avait été retenu de constituer un groupement d'intérêt économique composé de représentants de l'État, des communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem ainsi que de la société Agora. Ce groupement d'intérêt économique créé en 2002 porte la dénomination de GIE-Sudcal.

Cette constellation a été retenue dans le contexte du développement du projet Agora qui présente de très intéressantes opportunités pour l'établissement d'un réseau de chaleur. En effet, la réalisation de ce projet comporte la construction d'une surface de bureaux et d'habitations de plus d'un million de mètres carrés qui doivent être chauffés et climatisés. En outre, la ville d'Esch-sur-Alzette et le syndicat ZARE poursuivent aussi respectivement des projets de lotissement et de surfaces commerciales qui seraient à raccorder au réseau de chaleur. La mission d'en analyser la faisabilité a été attribuée au GIE-Sudcal.

Bien que le GIE-Sudcal ne se soit officiellement constitué que le 13 novembre 2002, il a commencé ses travaux au début du printemps 2002. Au vu des résultats positifs

des études, le GIE-Sudcal a par conséquent décidé de poursuivre le projet. Après avoir pris contact avec les principaux investisseurs potentiels, le GIE-Sudcal s'est ensuite engagé à fournir de la chaleur aux clients finaux à partir de septembre 2004. Il était clair dès le début que les premiers clients seraient approvisionnés à partir d'unités mobiles de chauffage, jusqu'à ce que le réseau de chaleur et la liaison avec la centrale TGV de Twinerg soient opérationnels.

Jusqu'à ce jour, le GIE Sudcal a posé environ 8 500 m de conduites de chauffage sur les sites de Belval-Ouest et Nonnewisen. La prochaine étape consiste dans la réalisation matérielle du soutirage de chaleur par l'installation d'échangeurs de chaleur sur le site de Twinerg permettant le transfert de chaleur du processus TGV vers le réseau de chauffage du GIE-Sudcal. Ce projet sera exécuté en parallèle avec la pose du tronçon du réseau de chaleur reliant le site de Belval à la centrale Twinerg. La mise en opération du soutirage est planifiée pour l'automne 2009.

Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Bali

13 décembre 2007

Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a assisté à Bali à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques.

Lucien Lux a participé notamment au segment ministériel de la 13^e session de la conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la 3^e session de la réunion des parties au protocole de Kyoto.

Dans son intervention, le ministre a rappelé que «2007 a été une année importante en matière de changement climatique. En adoptant des objectifs de réduction des émissions de 20% à l'horizon 2020, voire même de 30% en fonction des contributions des autres parties, l'Union européenne a rompu avec une position d'attente pour une attitude résolument volontariste. D'autres parties ont suivi. La conviction que "le premier qui bouge a perdu" appartient définitivement au passé.»

«La pauvreté constitue un des plus grands, sinon le plus grand échec politique du XX^e siècle. Évitez que le réchauffement global devienne l'échec du XXI^e siècle», a poursuivi le ministre de l'Environnement lors de la conférence.

Pour Lucien Lux, «le régime que nous allons conclure à Copenhague en 2009 ne devra pas freiner, mais appuyer le développement économique durable auquel aspirent de façon légitime les pays en voie de développement. Des mécanismes permettant d'assurer un transfert de technologie efficace et la mise à disposition des moyens financiers appropriés seront des outils indispensables du régime post-2012, tant pour le volet atténuation que pour l'adaptation, et ceci dans le cadre d'un régime multilatéral efficace à participation globale, avec

des objectifs de réduction des émissions juridiquement contraignants pour les pays industrialisés».

Pour ce qui est du Luxembourg, Lucien Lux a signalé que le pays «veut faire partie de la solution, non du problème. [...] Nous continuons à aller de l'avant pour atteindre notre objectif national Kyoto de -28%. Nous assumerons notre responsabilité – tenant compte de nos circonstances spécifiques – à la fois et surtout au niveau national et aussi dans le cadre des mécanismes flexibles. Les moyens dont disposera pour la période 2008 à 2012 notre Fonds de financement des mécanismes de Kyoto, alimenté en application du principe pollueur-payeur, s'élèvent à quelque 600 millions d'euros, soit l'équivalent de près de 1 milliard de dollars. À côté de notre aide publique au développement, qui atteint actuellement 0,89% de notre PIB, et qui s'adresse en grande partie aux pays les plus démunis, le Luxembourg a contribué à hauteur de 4 millions de dollars au Fonds pour les pays les moins avancés».

FINANCES, TRÉSOR ET BUDGET

Présentation de Luxembourg for Finance, l'agence pour le développement du centre financier

24 septembre 2007

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont présenté le



Luc Frieden et Jeannot Krecké lors de la présentation de Luxembourg for Finance

24 septembre 2007 la nouvelle agence pour le développement du centre financier, Luxembourg for Finance.

Les présidents de l'Association des banques et banquiers, Luxembourg (ABBL), de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI) et le directeur de la Chambre de commerce ont également assisté à cette conférence de presse.

Luxembourg for Finance, une initiative conjointe du gouvernement luxembourgeois, de l'Association des professionnels du secteur financier (Profil) et de la Chambre de commerce, vise à développer la place financière en faisant mieux connaître le centre financier international de Luxembourg à l'étranger.

«Il s'agit d'expliquer, d'une manière active et professionnelle, dans le monde entier, l'économie luxembourgeoise et en particulier le centre financier de Luxembourg», a déclaré le ministre Frieden en guise d'introduction. «Il est surtout important de faire connaître la place financière luxembourgeoise aux marchés émergents, mais aussi de nous repositionner sur les marchés existants.»

Luxembourg for Finance aura quatre grands objectifs:

- informer de manière continue et professionnelle sur la place financière;
- préparer, organiser et assurer le suivi des missions de promotion à l'étranger;

- développer un réseau de contacts à travers le monde;
- assurer le lien avec la presse internationale spécialisée en matière de finances.

L'assemblée générale de Luxembourg for Finance sera présidée par Luc Frieden dans sa fonction de ministre du Trésor et du Budget. Au niveau opérationnel, l'agence sera gérée par un comité exécutif présidé par Fernand Grulms, actuellement membre du comité de direction de l'ABBL.

«Une présentation concertée de l'économie luxembourgeoise dans son entièreté, tout comme une communication très spécifique en matière de place financière, étant donné sa diversité et sa spécialisation, étaient de mise», a expliqué Luc Frieden.

Luxembourg for Finance sera chargée de la promotion de la place financière, tandis qu'une deuxième agence, Luxembourg for Business, assurera la promotion de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise. Créées en tant que groupements d'intérêt économique (GIE), ces deux agences «travailleront en étroite collaboration», a tenu à préciser le ministre du Trésor.

Luxembourg for Finance sera opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2008. Luxembourg for Business, pour sa part, se ralliera, pour ce qui est de sa structure et de l'utilisation des ressources, à Luxembourg for Finance. En guise d'exemple, les bureaux du Board of Economic Development à travers le monde assisteront les deux agences. «Il s'agit de créer des synergies et

des réseaux entre les agences et les structures existantes», a résumé le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, au sujet de la coopération entre les deux agences.

«La Chambre de commerce, l'Office du ducroire, la Société nationale de crédit et d'investissement, la FEDIL et la Chambre des métiers seront invités à se joindre à cette initiative», a-t-il ajouté.

Réforme fiscale: le Premier ministre Jean-Claude Juncker annonce une adaptation du barème d'impôt et un bonus fiscal pour enfants à charge

5 octobre 2007

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a annoncé le 5 octobre 2007 que le gouvernement entend adapter le barème d'impôt à partir du 1^{er} janvier 2008 et introduire un bonus fiscal pour enfants à charge. L'adaptation du barème sera de 6%, ce qui se traduira par une perte de recettes de l'État de 195 millions d'euros par an.

La grande nouveauté est l'introduction d'un bonus fiscal pour enfants qui remplacera, à partir du 1^{er} janvier 2008, la modération d'impôt dont les assujettis ayant un ou plusieurs enfants à charge profitaient, à condition de disposer d'un revenu imposable. Les personnes ou familles faisant partie des catégories de bas revenus, et par conséquent exemptes d'imposition, ne pouvaient pas faire valoir cette modération. Le bonus fiscal assurera à chaque personne

ou couple ayant un ou plusieurs enfants à charge un versement annuel maximal de 922,5 euros par enfant, sans distinction de revenu.

Les classes d'imposition pour personnes ou couples ayant un ou plusieurs enfants à charge disparaîtront, de sorte que les classes d'impôt pour personnes ou couples ayant des enfants à charge ou non seront identiques.

L'État affichera une plus-value de recettes de 85 millions d'euros avec l'abandon des classes d'impôt. Cette somme sera toutefois directement affectée au financement du bonus fiscal pour enfants à charge, qui se soldera par un coût annuel de 99,5 millions d'euros.

Le versement annuel du bonus fiscal pour enfants à charge, combiné à l'adaptation du barème d'impôt, fera toutefois en sorte que la ponction fiscale sera réduite pour toutes les classes d'imposition.

Dépôt du projet de budget de l'État pour 2008

10 octobre 2007

Le 10 octobre 2007, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a déposé à la Chambre des députés le projet de loi n° 5800 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2008.

Après le dépôt du projet de budget, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre des Finances, et Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, l'ont commenté.



Chambre des députés: dépôt du projet de budget 2008 et discours du Premier ministre Jean-Claude Juncker, en présence de Luc Frieden, Lucien Weiler, Laurent Mosar et Lydia Mutsch

Le chef du gouvernement a d'abord retracé le cadre général dans lequel s'inscrit le projet de budget pour 2008. Celui-ci est marqué par une certaine insécurité, due à la difficulté de connaître l'évolution économique en 2008 dans le monde, en Europe et au Luxembourg, et par des perspectives de croissance de l'économie luxembourgeoise en 2008 à hauteur de 4,5%.

La zone euro, dont la croissance s'est élevée à 2,5% en 2007, connaîtra en 2008 une croissance moins prononcée, a dit Jean-Claude Juncker avant d'expliquer qu'il est encore trop tôt pour connaître les effets exacts de la crise des *sub-primes* aux États-Unis. Pour ce qui est du Luxembourg, le Premier ministre a jugé que la croissance économique en 2008 sera moins forte qu'en 2007. Avec 4,5%, «elle sera toutefois deux fois plus importante que celle de nos principaux voisins en Europe», a-t-il signalé.

La récente décision du gouvernement d'adapter le barème d'impôt à partir du 1^{er} janvier 2008 et d'introduire un bonus fiscal pour enfants à charge est, pour le Premier ministre, en ligne avec l'accord tripartite d'avril 2006 et doit également être mise en relation avec la réforme fiscale des années 2001 et 2002, qui avait déjà permis une adaptation considérable du barème d'impôt à l'inflation. Cette approche choisie se traduira par une perte des recettes de l'État de 195 millions d'euros par an, a conclu Jean-Claude Juncker lors de son intervention (📄 page 194).

Pour Luc Frieden, le projet de budget de l'État pour 2008 se caractérise par quelques éléments principaux: discipline budgétaire, équilibre des finances publiques, renforcement de la cohésion sociale du pays et de la croissance de l'économie, et optimisme prudent.

«Les finances publiques sont en équilibre. D'après les critères européens, l'excédent budgétaire du projet s'élève à 0,8% du PIB», s'est réjoui le ministre du Trésor et du Budget, qui entend poursuivre sur cette voie la consolidation du budget. Si l'on faisait abstraction de l'adaptation du barème d'impôt et de l'introduction du bonus fiscal pour enfants à charge, l'excédent serait de 1,8%, a-t-il ajouté.

Réserves de l'État

À côté de l'équilibre budgétaire, le gouvernement a aussi atteint un autre objectif, à savoir celui d'augmenter les réserves de l'État, nécessaires au financement de grands projets d'investissement, a poursuivi le ministre. En effet, au 31 décembre 2006, le solde des réserves était supérieur à celui de 1999. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé de mettre l'excédent budgétaire de l'exercice 2006 (240 millions d'euros) entièrement au profit des réserves, a annoncé Luc Frieden.

Dettes publiques

La dette publique reste relativement constante, à environ 6,9% du PIB. Pour 2008, deux emprunts à hauteur de 100 millions d'euros chacun sont prévus, pour alimenter, d'une part, le Fonds du rail et, d'autre part, le Fonds des routes.

Selon le ministre du Trésor et du Budget, le projet de budget se caractérise par une grande discipline budgétaire. En effet, les dépenses de l'État ne croîtront que de 5,3%, alors que les recettes augmenteront de 7,6%. «Nous voulons poursuivre le processus de consolidation des finances publiques afin de pouvoir

présenter également en 2009 un budget équilibré», a dit Luc Frieden (discours page 185).

Investissements élevés

En 2008, le volume des investissements de l'État sera très important et s'élèvera à 1,66 milliard d'euros (4,1% du PIB). «Les investissements permettront de moderniser le pays et d'encourager l'économie», a signalé le ministre Frieden. Les investissements les plus importants seront réalisés pour financer:

- les nouvelles infrastructures ferroviaires;
- la construction de deux lycées, de l'Université du Luxembourg à Belval et du Centre de rétention;
- le renforcement du dispositif de sécurité à Schrassig;
- les grands projets routiers (Nordstrooss).

«Le projet de budget pour 2008 met un accent particulier sur plusieurs domaines où l'État doit intervenir: le secteur du logement, l'accueil des enfants et l'école», a insisté Luc Frieden. Les dépenses en faveur du secteur du logement augmenteront de 22% et les dépenses relatives à l'accueil des enfants s'accroîtront de 12%. Le budget des écoles s'élèvera de son côté à 970 millions d'euros.

Les crédits relatifs à la recherche publique augmenteront de 21% pour s'élever à 117 millions d'euros (0,43% du PIB) et ceux relatifs à l'Université du Luxembourg augmenteront de 10%. Le ministre a

justifié ces crédits par la volonté du gouvernement de préparer l'avenir et de soutenir l'économie du pays.

Par ailleurs, le projet de budget doit permettre de maintenir intacte la cohésion sociale dans le pays, a souligné Luc Frieden. À cet effet, le gouvernement entend mener une importante politique sociale qui se traduit par des dépenses à hauteur de 2 milliards d'euros (Sécurité sociale, caisses de pension et de maladie, assurance dépendance). Pour ce qui est des personnes handicapées, le budget 2008 prévoit des crédits de l'ordre de 52 millions d'euros, tandis que 63 millions sont mis à disposition pour l'accueil et l'encadrement des personnes âgées.

La coopération au développement disposera en 2008 d'un budget de 296 millions d'euros, ce qui correspond à 0,91% du PIB. 263 millions d'euros sont prévus pour la sécurité intérieure, ce qui permettra entre autres le recrutement de 30 agents de police et de 10 agents de sécurité pour la prison. L'encadrement social des prisonniers sera aussi amélioré grâce à l'engagement de 12 personnes supplémentaires.

INTÉRIEUR

Jean-Marie Halsdorf et l'OCDE présentent l'examen territorial sur le Grand-Duché de Luxembourg

6 décembre 2007

Le 6 décembre 2007, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et

de l'Aménagement du territoire, a présenté conjointement avec Mario Pezzini, directeur adjoint de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'examen territorial sur le Grand-Duché de Luxembourg.

Motivations à l'origine de la démarche

Le ministre a brièvement rappelé les motivations du gouvernement luxembourgeois ayant donné lieu à la décision de faire rédiger le premier examen territorial sur le Luxembourg et qui étaient basées sur deux questions primordiales:

- Quelles sont les conséquences si l'évolution territoriale et socioéconomique luxembourgeoise continue de la même manière?
- Est-ce que l'aménagement du territoire, notamment au vu du programme directeur de l'aménagement du territoire, de l'IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept / Concept intégré des transports et du développement spatial) et des quatre plans directeurs sectoriels, est-il à même de canaliser et d'anticiper l'évolution économique, démographique et environnementale du Grand-Duché de Luxembourg?

Objectifs des examens territoriaux de l'OCDE

La réalisation de l'examen territorial sur le Grand-Duché de Luxembourg s'est inscrite dans un programme plus vaste d'examen territoriaux nationaux et thématiques menés par l'OCDE et ayant pour objectif

de fournir des recommandations et des suggestions externes pratiques dans plusieurs domaines tels que:

- le développement régional durable;
- la compétitivité régionale;
- les politiques territoriales dans les zones urbaines;
- le développement rural;
- la gouvernance pluriniveaux;
- les statistiques et indicateurs régionaux.

Ces points revêtent une dimension importante pour le Grand-Duché, dont l'attractivité économique – synonyme de création d'emplois – et le développement démographique grandissants nécessitent la mise en place d'une structure spatiale répondant aux principes du développement durable, afin de pouvoir garantir à terme un niveau élevé de la qualité de vie de l'ensemble des citoyens luxembourgeois et des 138 000 travailleurs frontaliers actifs sur le territoire luxembourgeois.

L'examen territorial sur le Luxembourg

Le Luxembourg ayant engagé avec succès une profonde mutation de son économie en l'espace de quelques décennies, l'OCDE a souligné qu'il devrait, pour assurer son avenir économique, concilier différents impératifs, notamment dans les domaines des transports et du logement.

L'expansion de l'économie luxembourgeoise a eu pour corollaire des

flux quotidiens croissants, tant des régions voisines qu'internes (ces derniers dus aux différentiels de prix immobiliers et à la concentration de nombreux emplois dans la région capitale), qui posent de nombreux problèmes en matière de transports et d'environnement.

Problématiques

L'OCDE a retenu dans l'examen cinq grandes problématiques pour lesquelles des recommandations et des suggestions ont été formulées:

- le foncier et la construction;
- les transports et la mobilité;
- l'accessibilité;
- l'éducation supérieure;
- la recherche et le développement (R & D);
- la gouvernance et la coordination multiniveaux.

De même, l'OCDE a examiné les mesures entamées par le gouvernement dans le cadre

- de la réforme territoriale et administrative;
- de la coopération intercommunale;
- de la logique de pôles de développement hiérarchisés;
- et des régions d'aménagement.

Évaluation

L'ensemble des outils, mesures et politiques menés par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du

territoire pour déployer sa politique de développement territorial, ont été analysés par l'OCDE. Ainsi, les plans directeurs sectoriels, les plans directeurs régionaux, la mise en œuvre de l'IVL, les plans d'occupation du sol, les mesures prises dans le cadre du développement des parcs naturels ainsi que les démarches entreprises pour un équilibre spatial entre les milieux urbain et rural sont abordés dans le rapport.

L'OCDE considère la politique en matière d'aménagement du territoire comme étant innovante et ambitieuse. Cette politique devrait permettre de relever les défis majeurs dans le domaine des transports et du logement et qui touchent tous les niveaux de gouvernement, tout en supposant, pour réussir, leur pleine coopération.

Pour être menées à bien, ces politiques requièrent également une modernisation institutionnelle pour modifier profondément le cadre et les schémas de gouvernance actuels.

La mise en place de ce cadre de gouvernance, et en particulier la réforme communale et régionale dans un pays où l'autonomie des communes demeure forte, implique cependant une large concertation avec les élus locaux ainsi qu'avec la société civile.

Dans ce contexte, l'OCDE souligne, entre autres, que l'approche multisectorielle engagée requiert des ressources humaines et financières adéquates pour permettre à la structure chargée de mettre en œuvre ces orientations (la DATer) d'assurer pleinement les fonctions d'impulsion,

de coordination et de suivi qui lui incombent, tant au niveau national que vis-à-vis des communes.

À ce propos, l'OCDE se pose la question de savoir si le «ministère de l'Intérieur dispose bien de tous les moyens règlementaires (mécanismes de coordination obligatoires), humains (effectifs) et budgétaires (mesures incitatives vis-à-vis des autres ministères, mais aussi des communes) pour assurer cette mission».

Principales recommandations

L'OCDE a formulé plusieurs recommandations et suggestions, dont les principales concernent le

- logement et le foncier
 - o rendre rapidement opérationnelle l'expropriation d'utilité publique par la réforme constitutionnelle;
 - o mettre en place un opérateur foncier public à compétence générale, bénéficiant du droit de préemption;
 - o créer un véritable impôt foncier afin d'inciter à la mise sur le marché de terrains constructibles;
 - o s'assurer par des actions de sensibilisation et d'incitation envers les élus locaux que les priorités stratégiques nationales soient clairement prises en compte dans les plans d'aménagement général (PAG);
 - o étendre au niveau de la Grande Région le suivi des marchés du foncier et de l'habitat ainsi que
- la réflexion prospective, afin de mieux mesurer l'impact du secteur sur les flux transfrontaliers.
- les transports
 - o résoudre la contradiction concernant la fiscalité des produits pétroliers (prix modique à la pompe, alors que l'usage de la voiture individuelle est découragé);
 - o mettre en place un schéma directeur des infrastructures à caractère multimodal, avec des objectifs quantifiés et incluant les problématiques du fret, selon un calendrier de financement pluriannuel et comportant des priorités identifiées et négociées;
 - o évaluer et expliciter les moyens techniques, financiers et organisationnels conditionnant la réalisation des objectifs IVL, afin de contribuer à l'intégration des politiques sectorielles;
 - o approfondir, à partir de la structure fédératrice nationale en matière de transports envisagée par le programme directeur, la coopération dans la Grande Région, en créant un organisme suprarégional en matière de transports.
- la gouvernance
 - o consolider la coopération intercommunale structurante et donner corps aux centres de développement et d'attraction (CDA) par des actions de soutien ciblées en fonction de leur rôle en matière d'aménagement du territoire;
- o veiller à une concertation avec les élus locaux, mais aussi avec la société civile afin de bien expliciter les orientations qui découlent de l'IVL;
- o veiller à consulter de manière adéquate les associations et les citoyens, d'autant que la société civile joue un rôle important dans l'élaboration des documents d'urbanisme, permettant ainsi de situer les choix élaborés autour des PAG dans un contexte plus large et de faciliter la mise en œuvre de partenariats publics-privés;
- o mettre en place une dotation interministérielle à dotation pluriannuelle afin d'exercer un effet de levier envers les projets à vocation multisectorielle.
- la réforme territoriale et administrative
 - o consolider le rôle des CDA qui établissent une hiérarchie urbaine autour de laquelle les autres communes peuvent s'organiser et mettre en œuvre pour cela une politique d'investissements publics, consacrant le rôle reconnu à chaque CDA dans une région donnée;
 - o reconnaître des compétences fondamentales aux CDA dans la définition des futurs plans de développement régionaux (PDR);
 - o poursuivre et approfondir la dynamique créée par la mise en place de conventions de coopération entre l'État et certains ensembles urbains (sud-ouest de l'agglomération de Luxembourg,

Nordstad) et étendre ce type d'action à d'autres territoires (nord-est de la région capitale, région Sud), en apportant un soutien concret aux initiatives de coopération intercommunale qui pourraient préfigurer les PDR, notamment pour la valorisation des friches industrielles;

o envisager un découpage régional permettant de mieux faire jouer les économies d'échelle, compte tenu des dimensions du territoire, en regroupant les plus petites régions en une région unique centrée (p.ex. Nordstad).

Grande Région

En ce qui concerne la Grande Région, l'OCDE est d'avis que «toutes les actions menées, qu'il s'agisse d'infrastructures ou de services de transport ou encore de logement, ont nécessairement une dimension Grande Région, ce qui signifie que leur succès suppose non seulement une coopération étroite avec les régions voisines au niveau de leur mise en œuvre, mais encore un consensus en amont sur les grands objectifs poursuivis. Or, force est de constater que, pour l'instant, les stratégies innovantes conçues par le Grand-Duché n'ont que peu de prolongements réels vers les territoires voisins, alors que les hypothèses de ces stratégies elles-mêmes reposent sur les perspectives d'évolution économique et démographique de ladite Grande Région dans son ensemble».

L'OCDE justifie une plus grande coopération au sein de la Grande Région, notamment due à l'existence d'une «étroite interdépendance des économies de la Grande

Région, en particulier en matière de marchés de l'emploi», qui «ne peut que faire sentir de plus en plus fortement ses effets sur les infrastructures et l'environnement, requérant une coordination bien plus étroite en la matière que celle qui existe aujourd'hui».

Dans le contexte de la coopération transfrontalière, l'OCDE retient que les récentes démarches franco-luxembourgeoises autour du projet de reconversion des anciennes friches de Belval devraient permettre «de créer une dynamique nouvelle à tous les niveaux de coopération» et encourage «la systématisation d'une telle démarche sur des projets majeurs, même bilatéraux, mais situés dans une perspective Grande Région».

Par ailleurs, l'OCDE est d'avis que «la prise en compte de la logique IVL au niveau de la Grande Région faciliterait sa mise en œuvre dans le Grand-Duché, tout en permettant de mieux coordonner les différentes politiques poursuivies en la matière dans cette partie de l'Europe». L'OCDE écrit qu'il «faudrait ainsi envisager de préparer un IVL 2, associant toutes les entités représentées dans les actuelles instances de la Grande Région», tout en soulignant que «la mise en œuvre, le suivi et l'adaptation permanentes de ce dispositif requièrent des moyens humains suffisants faisant appel à des compétences spécifiques», en précisant cependant que les «effets réduits actuels de la DATer ne peuvent assurer cette mission».

Finalement, l'examen territorial renforce l'idée que «les composantes de la Grande Région, au premier rang desquelles figure le Grand-

Duché, ne peuvent véritablement faire valoir leurs atouts et leur complémentarité que conjointement. L'innovation en matière d'aménagement du territoire, telle que développée au Luxembourg, pourrait ainsi être consolidée, tout en bénéficiant utilement aux régions voisines».

Conclusion

Le ministre Halsdorf a souligné que les conclusions et recommandations de l'OCDE rejoignent les démarches poursuivies au sein du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et du gouvernement.

Les défis soulevés dans l'examen territorial sont d'autant plus importants au vu de la taille du Grand-Duché où «l'espace est plus qu'ailleurs une ressource rare qui doit être gérée avec le plus grand soin». D'où la nécessité de mener une gestion intelligente, coordonnée et intégrée du territoire luxembourgeois.

Quatre aspects majeurs, repris dans l'examen, ont également été retenus par le ministre.

1. Les plans à base réglementaire

L'examen de la situation socioéconomique luxembourgeoise et la prise en considération de ses répercussions sur l'avenir du pays nécessitent des actions concrètes et durables en matière d'aménagement du territoire. Celles-ci doivent nécessairement se faire dans le respect de l'IVL et des quatre plans directeurs sectoriels à base réglementaire. Leur mise en œuvre est donc une nécessité absolue pour doter le pays d'instruments juridiques précis et cohérents.

2. et 3. Les ressources humaines et financières

Le ministre partage en outre l'avis de l'OCDE en ce qui concerne le manque de moyens tant humains que financiers de la Direction de l'aménagement du territoire. Ceci est d'autant plus vrai que des moyens supplémentaires permettraient aussi de développer les démarches entreprises en matière de communication, afin d'associer davantage la société civile aux démarches entamées.

4. La Grande Région

L'OCDE soutient la volonté du ministre pour que les réflexions luxembourgeoises visant à garantir un développement spatial durable au Grand-Duché ne s'arrêtent pas aux frontières nationales.

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du 11^e sommet de la Grande Région (février 2008-juin 2009), le ministre souhaite précisément mettre en place des mesures visant à aborder ensemble les défis auxquels non seulement le Luxembourg est confronté, mais aussi les territoires limitrophes les plus proches de la frontière. Ils concernent les domaines du logement, des transports, des zones d'activités économiques, de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi ceux du tourisme, de la culture et de la sécurité.

Le but est d'entamer des démarches cohérentes et intégratives visant à doter progressivement la Grande Région d'une politique conjointe en matière de développement territorial et de planification territoriale, notam-

ment en vue de la mise en place d'un ensemble urbain polycentrique de dimension métropolitaine.

Jean-Marie Halsdorf signe la convention pour un développement coordonné et intégratif des communes de la vallée de l'Alzette

13 décembre 2007

La convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la vallée de l'Alzette conclue pour une durée renouvelable de trois années entre, d'une part, les administrations communales de Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Steinsel et Walferdange et, d'autre part, l'État du Grand-Duché de Luxembourg représenté par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a été officiellement signée le 13 décembre 2007.

Buts de la convention

Sur base d'une solidarité intercommunale et d'une collaboration accrue entre les communes, les signataires se donnent pour mission de garantir la complémentarité entre les objectifs économiques, écologiques et sociaux d'un développement durable.

La convention souligne que ne peut être qualifiée de «durable» qu'une agglomération qui aménage l'espace disponible, réduit et traite ses pollutions, gère les évolutions démographiques, veille à l'hygiène et à la participation de ses habitants dans le but de:

- promouvoir la compétitivité économique et l'emploi;
- améliorer la cohésion économique et sociale;
- respecter l'environnement naturel en limitant la consommation des espaces naturels;
- améliorer et organiser les infrastructures de transport ainsi que les réseaux à l'échelle régionale, nationale et européenne;
- promouvoir le développement et la qualité de vie.

En unissant leurs compétences, les signataires souhaitent, en outre, garantir sur le long terme l'attractivité du Grand-Duché de Luxembourg en tant que lieu de résidence et lieu de travail.

De même, les parties contractantes s'engagent à coordonner les actions en vue d'un développement urbain concerté, cohérent, rationnel et équilibré, respectueux des principes d'un urbanisme bien conçu sur l'ensemble des territoires des communes, tel que visé, d'une part, dans le programme directeur de l'aménagement du territoire – aussi bien dans le domaine de l'aménagement général que dans le domaine de l'aménagement transcommunal – et, d'autre part, dans le concept IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept / Concept intégré des transports et du développement spatial).

Missions de la convention

Dans le respect des objectifs supérieurs de la déconcentration concentrée et du polycentrisme

dans l'optique d'un développement plus équilibré du territoire national, les parties se donnent comme mission de concevoir, de développer, de coordonner et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour:

- assurer la cohérence spatiale et urbanistique des plans d'aménagement général des communes respectives;
- aboutir à une politique d'urbanisation ciblée sur le logement et prioritairement orientée vers la densification et la réduction de l'utilisation d'espace bâti et promouvant la coordination entre le développement urbain et le réseau des transports en commun;
- mettre en place une structure spatiale, définissant une localisation et une densité d'occupation des fonctions, des infrastructures de transport, ainsi qu'un aménagement et un maillage des espaces verts, qui soutiennent la réduction du trafic motorisé individuel et la promotion des modes de transport en commun et non motorisés;
- respecter le patrimoine culturel et naturel national, régional et local, ainsi que le caractère des localités dans la poursuite des objectifs définis ci-dessus.

La concrétisation de ces objectifs sera recherchée à partir d'un processus de coopération et de planification, lui-même facilité par la création d'un comité de pilotage politique et d'un comité de pilotage technique.

Afin de garantir une visibilité régulière de l'évolution du processus de planification, les parties contractantes ont convenu d'adopter des

programmes conjoints d'action d'intérêt commun pour informer et intégrer le public, les acteurs privés et les forces vives de la nation.

Frais de financement

L'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, participe à raison de 50% aux frais de fonctionnement des mécanismes institués. Les communes contractantes s'engagent à participer, à parts égales et à raison des 50% restants, aux frais du processus de planification. Le montant global des frais est estimé à 350 000 euros, TVA incluse, avec un plafond absolu de 400 000 euros, TVA incluse, sur la durée initiale de trois ans.

PRIX ET DÉCORATIONS

Prix Daniel Strasser de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France décerné au ministre d'État honoraire, Jacques Santer

12 novembre 2007

En sa séance du 2 juillet 2007, l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France a décidé de décerner le prix Daniel Strasser à Jacques Santer, ministre d'État honoraire, pour l'ensemble de sa carrière au service de la construction européenne.

Le prix lui a été remis au cours de la séance de rentrée que l'Académie a tenu le 12 novembre 2007 sous la coupole du palais de l'Académie.



Jacques Santer aux côtés du président de l'Académie, Lucien Israël

RECHERCHE

Adhésion du Luxembourg à la Conférence européenne de biologie moléculaire et au Laboratoire européen de biologie moléculaire: visite d'Octavie Modert à Heidelberg

21 novembre 2007

À l'occasion de l'adhésion du Grand-Duché du Luxembourg à la Conférence européenne de biologie moléculaire (EMBC) et au Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL), Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a rencontré le directeur général du EMBL, Iain Mattaj, à Heidelberg le 21 novembre 2007.

Après une présentation des développements de la recherche au Luxembourg aux représentants des États membres du conseil EMBL, Octavie Modert a visité les infrastructures du laboratoire à Heidelberg.

L'EMBC est une organisation intergouvernementale destinée à financer le programme de l'Organisation européenne de biologie moléculaire (EMBO), une société savante qui rassemble, sur base individuelle, l'élite des biologistes moléculaires européens. L'EMBC a pour vocation de favoriser le développement de la recherche en biologie moléculaire en Europe, en promouvant l'éducation et la formation des chercheurs et en encourageant l'échange d'informations entre scientifiques européens. À ces fins, elle finance tout un programme de bourses à court terme et



Josiane Entringer, représentante du Luxembourg au conseil EMBL, Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, et Iain Mattaj, directeur général du EMBL

de bourses à long terme, des cours, des ateliers et des congrès scientifiques dans les pays membres de la Conférence.

La mission d'EMBL est d'améliorer la qualité de la recherche européenne en biologie moléculaire, d'offrir des installations de recherche non disponibles dans les États membres, de faire de la recherche de base en biologie moléculaire, de dispenser un enseignement avancé à tous les niveaux et de promouvoir les développements technologiques importants pour les sciences de la vie. Les chercheurs en formation au EMBL peuvent bénéficier du programme de bourses et de formations financé par l'EMBC. L'EMBL comprend cinq sites avec le laboratoire principal à Heidelberg et quatre antennes à Hambourg en Allemagne, à Grenoble en France, à Monterotondo en Italie et à Hinxton

au Royaume-Uni. L'EMBL s'est imposé comme un des tout premiers laboratoires de biologie moléculaire du monde et arrive en tête des institutions mondiales de recherche à l'extérieur des États-Unis par sa production scientifique, mesurée par l'impact des publications dans le domaine des sciences de la vie.

Octavie Modert s'est félicitée du fait que l'adhésion du Luxembourg à l'EMBC et au EMBL offrirait dorénavant à nos jeunes chercheurs désireux de parfaire leur formation en biologie moléculaire l'opportunité de bénéficier de bourses doctorales et postdoctorales ainsi que de formations d'une excellente qualité, tout en permettant à nos institutions de recherche de développer des liens de coopération avec le laboratoire à la renommée mondiale.

François Biltgen et Jeannot Krecké au premier forum «Business meets Research»

11 décembre 2007



Près de 350 participants se sont inscrits au premier forum «Business meets Research», qui s'est tenu le 11 décembre 2007 dans les locaux de la Chambre de commerce. Organisée par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, cette journée a permis aux entreprises de rencontrer les chercheurs d'une trentaine de laboratoires publics différents.

Le nombre important de participants au 1^{er} forum «Business meets Research» en témoigne: les entreprises ont compris que la capacité d'innovation est un facteur-clé pour rester compétitives et se démarquer de la concurrence. Or, «que ce soit dans l'industrie, le commerce, l'artisanat ou les services, les entreprises sont trop souvent freinées par un manque en interne de ressources ou d'équipements, alors qu'elles disposent de compétences de haut niveau à proximité sans toujours le savoir!», a constaté Marco Valentiny, président de Luxinnovation, dans son introduction.

«Même dans un petit pays comme le nôtre, les entreprises ont souvent une connaissance encore incomplète des compétences de recherche des laboratoires publics et de leurs modalités de coopération.»

Les collaborations public-privé, des partenariats gagnant-gagnant

Pour les laboratoires publics, la coopération avec le secteur privé permet non seulement de valoriser les résultats de la recherche, mais également d'initier de nouveaux projets collaboratifs et de contribuer ainsi à créer des pôles de compétences.

Par ailleurs, les entreprises peuvent, lors de telles collaborations, avoir accès non seulement à des chercheurs spécialisés dans de multiples domaines et à des équipements de premier ordre, mais elles pourront également bénéficier prochainement d'une incitation intéressante à engager de telles collaborations, ce qui viendra s'ajouter aux aides déjà en place pour soutenir leurs projets de recherche et d'innovation.

Dans son discours, le ministre Jeannot Krecké a ainsi précisé que «le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur soutient financièrement les efforts d'innovation et de recherche dans les entreprises. La nouvelle réglementation communautaire nous permet aujourd'hui d'attribuer un supplément de 15% au maximum pour les projets où cette recherche ou innovation est réalisée dans une collaboration avec une institution publique. J'ai la ferme intention de tenir compte de cette possibilité dans la réforme de la législation qui est en préparation».

À ce sujet, des experts du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que du Fonds national de la recherche (FNR) et de Luxinnovation ont présenté, lors d'une conférence entièrement dédiée aux aides financières, les conditions qui seront rattachées à cette incitation financière à la collaboration privé-public en matière de recherche et innovation.

Jeannot Krecké a également expliqué les principes de fonctionnement d'une autre nouvelle incitation financière Fit4Europe. Elle permettra de refinancer aux entreprises une partie de leurs frais de réalisation de dossiers de projets soumis aux appels du 7^e programme-cadre de recherche-développement (PCRD) de la Commission européenne. Cette mesure, qui sera appliquée la première fois aux projets évalués par la Commission européenne en 2007, aura pour objet de redynamiser la participation luxembourgeoise à la recherche communautaire. Le FNR a mis en place une mesure similaire au profit des acteurs de la recherche publique.

Des thématiques variées

Pendant toute la journée, le forum «Business meets Research» était articulé autour de six thématiques porteuses: ICT, Engineering/Eco-technologies, Sciences de la vie, Matériaux, Sciences humaines et sociales et Technologies aéronautiques et spatiales.

Lors des différents workshops, une trentaine de laboratoires issus des centres de recherche publics Henri Tudor, Gabriel Lippmann et Santé,

ainsi que le CEPS, le CVCE et l'Université du Luxembourg, ont tenu des exposés concrets et adaptés aux besoins des entreprises.

Parallèlement, 14 entreprises ayant déjà collaboré avec des laboratoires publics de recherche sont venues partager leurs expériences lors de plusieurs tables rondes «Follow my example». Les sept «vitrines de la recherche publique» ont permis aux laboratoires d'exposer des démonstrations et des exemples concrets au public sur toute la durée du forum.

Finalement, une vingtaine de séances individuelles de *coaching* avec les conseillers de Luxinnovation ont été sollicitées par les participants.

De nouveaux domaines de recherche

«Quand on parle de recherche ou d'innovation, ces termes sont la plupart du temps associés à des domaines scientifiques, technologiques ou industriels. Il existe cependant également une masse critique au Luxembourg pour les domaines de recherche que sont les matériaux, les sciences de l'environnement et la biotechnologie, les sciences de l'information, la finance ainsi que les sciences sociales et humaines», a souligné François Biltgen, ministre de la Recherche. Ce dernier s'est également félicité du succès de la manifestation, qui a montré l'intérêt croissant des entreprises pour les laboratoires et a confirmé que le gouvernement continuerait à renforcer ses efforts pour développer l'excellence scientifique de la recherche publique et contribuer ainsi à l'essor des entreprises luxembourgeoises.

Face au franc succès de cette première édition du forum «Business meets Research», Luxinnovation prévoit d'ores et déjà de reconduire l'expérience en 2008.

SÉCURITÉ SOCIALE

Réunion du Comité quadripartite: équilibre budgétaire fragile des caisses de maladie

16 octobre 2007

Le Comité quadripartite, composé de représentants de l'État, des syndicats, des organisations patronales et des prestataires de santé, s'est réuni le 16 octobre 2007 en présence du ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo.

Situation financière des caisses de maladie

Le principal sujet à l'ordre du jour était la situation financière des caisses de maladie. «En 2007, les caisses de maladie se trouvent certes en équilibre, mais cet équilibre est très fragile», a déclaré le ministre. Pour un budget total de plus de 2 milliards d'euros, l'excédent est en effet inférieur à 5 millions. Il a souligné que pour 2008, la situation resterait semblable, et ce pour la troisième année consécutive.

Cette situation n'entraînait aucune augmentation des cotisations et n'avait pas d'effets négatifs sur la qualité des prestations, a annoncé par ailleurs Mars Di Bartolomeo. La situation économique favorable, l'augmentation du nombre d'assu-

rés et la progression des revenus sont à l'origine de cette situation budgétaire équilibrée. S'y ajoute la volonté de tous les partenaires de maintenir en équilibre les caisses de maladie.

Vu que l'équilibre était très fragile, les efforts devaient continuer dans tous les domaines, a insisté le ministre, qui veut renforcer l'évolution des trois dernières années pour garantir le financement du système de santé à moyen et long terme.

Satisfaction du patient

Pour ce qui est de la santé publique en général, la Quadripartite a abordé plusieurs pistes: mesure de la qualité, standardisation des dossiers médicaux, suivi des activités médicales, degré de satisfaction des patients, répartition des compétences et des responsabilités, etc.

La satisfaction du patient doit être l'un des éléments-clés pour mesurer la qualité du service dans les hôpitaux, a estimé Mars Di Bartolomeo, pour qui la langue utilisée dans le dialogue avec le patient est un élément primordial, alors que certains ne maîtrisent pas le luxembourgeois. Le ministre a dès lors demandé que dans le cadre de la prise en charge du patient, les efforts sur le plan de la communication entre les différents acteurs dans les hôpitaux soient traités de façon prioritaire.

Réduction des dépenses

Afin de réduire les dépenses des hôpitaux, le ministre compte sur la centrale d'achat commune des établissements et favorise la col-

laboration dans le domaine de la logistique et sur le plan de l'acquisition de programmes informatiques.

D'après le ministre, des réductions sont également possibles en matière de médicaments. Après un ralentissement en 2006, la consommation en médicaments semblait aujourd'hui à nouveau reprendre, a-t-il déploré. Rappelant que l'évolution du marché des médicaments était sérieusement suivie au sein de son ministère, Mars Di Bartolomeo a lancé un appel aux médecins afin de prescrire – à qualité égale – le médicament le moins cher et a signalé que la campagne d'information en faveur des médicaments génériques serait poursuivie. De plus, la Quadripartite a annoncé des actions concertées afin de contrer la surconsommation en psychotropes.

En 2008, plusieurs programmes de prévention décidés par la Quadripartite seront lancés, dont un programme de vaccination contre le cancer de l'utérus, un programme de remboursement des contraceptifs et un programme de prévention des maladies cardiovasculaires.

SPORTS

Jeannot Krecké à la 3^e Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid: révision du Code mondial antidopage

15-16 novembre 2007

Le ministre des Sports, Jeannot Krecké, a participé les 15 et 16

novembre 2007 à Madrid à la 3^e Conférence mondiale sur le dopage dans le sport.

En pouvant se prévaloir des structures et mesures efficaces existantes au Luxembourg en la matière, Jeannot Krecké a félicité l'Agence mondiale antidopage (AMA), en la qualifiant de *success story*.

S'agissant du Code mondial antidopage en vigueur depuis maintenant quatre ans, le caractère de ce document est évolutif. Voilà pourquoi le ministre Krecké s'est félicité de la très large consultation qui a eu lieu, en se référant aux multiples réunions auxquelles il a assisté à Madrid, considérant cette consultation comme exemplaire. La révision de ce Code mondial antidopage constituait le point principal de cette conférence réunissant plus de 1 500 participants du monde entier.

Dans son intervention devant la plénière, le ministre Krecké a également tenu à souligner certains points spécifiques, notamment:

- une définition plus précise du sportif afin de bien signifier que la lutte antidopage ne se rapporte pas uniquement aux sportifs de haut niveau, mais aux adeptes du sport à tous les niveaux, les initiatives afférentes devant être prises à ce sujet par les agences antidopage nationales;
- la flexibilité des sanctions, avec le souci que les données restent compréhensibles pour les sportifs;
- une approche partagée du contrôle des tests afin de prévenir des doublons;

- le problème de la protection des données personnelles des athlètes, à résoudre dans un cadre de confidentialité indispensable.

Comme la majorité des chefs de délégation, le ministre Krecké s'est félicité, au nom du Luxembourg, que cette révision du Code ait pu être menée à bon terme au bout d'un processus qui a débuté en 2003. Enfin, Jeannot Krecké a lancé un appel aux pays pour la ratification rapide de la Convention internationale contre le dopage de l'Unesco, notamment très efficace dans la lutte contre le trafic de produits dopants.

Si la révision du Code mondial antidopage n'a nullement donné lieu à des controverses, ce n'est pas le cas pour l'importante décision à prendre pour la relève de Dick W. Pound à la présidence de l'AMA, après huit ans d'un travail fructueux dans cette organisation mondiale inédite du sport et des autorités publiques.

Les données sont connues: un représentant gouvernemental est appelé à occuper ce poste. Un candidat européen de longue date a été court-circuité en dernière minute par le candidat australien, John Fahey. Jeannot Krecké s'est montré très irrité des conséquences de ces procédures brusquées, sinon improvisées, et ayant provoqué le désistement de l'ancien ministre français Jean-François Lamour.

Après maintes consultations entre les gouvernements européens, floués au regard de leur engagement dans l'AMA, Jeannot Krecké a contribué à convaincre ses ministres collègues d'arriver à soutenir de la manière la plus consensuelle possible un seul

candidat. De ce fait, un report de la décision a été demandé au Conseil de fondation de l'AMA pour permettre à l'Europe de présenter un nouveau candidat. À défaut d'un accord sur ce report, les représentants européens s'abstiendront de voter le 17 novembre, en expliquant dans une déclaration les raisons de cette décision. Jeannot Krecké espère que ces différends ne déstabiliseront pas trop l'AMA, dont le travail est indispensable.

TOURISME

Tourisme: lancement du label ServiceQualitéit Lëtzebuerg pour éveiller l'esprit de qualité dans les entreprises du secteur

27 septembre 2007

Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a lancé le 27 septembre 2007 l'initiative ServiceQualitéit Lëtzebuerg pour plus de qualité de service et d'hospitalité dans l'industrie touristique.

Ce label de qualité est caractérisé par sa facilité de mise en pratique, sa faculté d'enthousiasmer le personnel et de satisfaire aux exigences des clients. Par sa conception, il est particulièrement adapté aux petites et moyennes entreprises.

Le premier stade de la mise en œuvre du label se concentre sur la formation initiale du personnel au sujet de la qualité de service ainsi que sur les moyens simples à mettre en pratique pour l'amélioration de

la qualité de service, en adoptant le plus possible le point de vue des hôtes dans les entreprises du tourisme. Le label ServiceQualitéit Lëtzebuergs'adresse prioritairement aux entreprises de services dans le domaine du tourisme, notamment l'hébergement et la gastronomie, mais aussi aux associations et aux administrations.

Les entreprises participantes offrent une formation de «coach de qualité» à un ou plusieurs de leurs employés, qui leur permettra par la suite de faire certifier leur entreprise par le «label de qualité du niveau I».

L'objectif est surtout:

- d'éveiller l'esprit de qualité dans les entreprises ainsi que la coopération des employés en se mettant à la place du client et
- d'améliorer de manière perceptible la qualité des prestations de services.

Le label de qualité, développé et introduit en Suisse en 1998, a déjà fait de nombreux adeptes dans l'industrie touristique et a entretemps été repris dans neuf pays. En Suisse et en Allemagne, 13 000 personnes ont déjà été formées comme «coach de qualité» et plus de 4 000 entreprises ont été certifiées. Ces entreprises témoignent de la façon dont le label de qualité a contribué à la sensibilisation des employés à la notion de qualité, à la gestion des réclamations, à l'augmentation de l'efficacité dans le travail et finalement à l'amélioration des relations avec les clients.

Suite à l'intervention du ministre Fernand Boden, Heinz-Dieter Quack,

président-directeur de l'Institut européen du tourisme (ETI), a présenté un rapport sur la nécessité de la qualité de service dans le tourisme, suivi d'un rapport d'expériences de la mise en pratique du label qualité en Suisse. Peter Grossholz, directeur de la formation continue «hotelleriesuisse», a présenté dans ce contexte les expériences de longue date avec le label de qualité dans les entreprises.

L'ETI à l'université de Trèves: conseiller touristique à valeur ajoutée depuis 1991

L'ETI est actif depuis 1991 dans la recherche et le conseil touristique à l'université de Trèves. Pour ses clients nationaux et internationaux, l'ETI a développé plus de 300 projets, des plans directeurs touristiques, déployé des positions nouvelles pour des régions touristiques et pour des stations de bien-être et d'aventures, ainsi que fait réaliser des enquêtes innovatrices par son propre institut de recherche sur le marché. Le développement futur du tourisme est l'objectif de la coopération scientifique avec l'université de Trèves. L'ETI contribue au dialogue scientifique par l'organisation de congrès, colloques et séminaires avec les institutions sous gérance publique et privée.

La recherche sur les problèmes environnementaux engendrés par l'industrie du tourisme, tout comme la progression d'un tourisme durable respectant l'environnement font également partie des tâches de l'ETI, qui occupe 30 experts. L'institut, en tant que coopération transfrontalière et européenne, est une initiative commune de la

Rhénanie-Palatinat et du land de la Sarre en Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que de la communauté germanophone de Belgique. Sur la liste de ses clients figurent entre autres la Commission européenne, le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement du Luxembourg, les ministères de l'Économie et de l'Intérieur d'Allemagne, le département étatique du tourisme de Varsovie, ou encore le Centre suisse de circulation.

Saison touristique 2007 globalement satisfaisante

19 novembre 2007

En date du 19 novembre 2007, le ministre du Tourisme, Fernand Boden, a présenté les conclusions des réunions régionales qui ont eu lieu dans le cadre de la randonnée ministérielle annuelle.

«La saison 2007 était globalement satisfaisante», a résumé Fernand Boden dans son introduction. «Une analyse en détail montre qu'il y a de fortes divergences selon les régions et les secteurs d'hébergement. En effet, la situation était nettement meilleure dans la capitale et au sud du pays que dans les régions touristiques traditionnelles, comme la Petite Suisse ou les Ardennes. Concernant les secteurs d'hébergement, l'hôtellerie s'est nettement mieux portée que les campings, ce qui s'explique essentiellement par les mauvaises conditions météorologiques au mois d'août.»

Selon les chiffres du Statec, les arrivées de touristes au Grand-Duché



Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, et Marco Schank, directeur de l'Office national du tourisme

ont augmenté de 5,8% et les nuitées de 5,1% entre janvier et août 2007, comparé à la même période en 2006.

Une étude, effectuée par l'Office national du tourisme (ONT), illustre les disparités régionales. Ainsi, si le nombre de nuitées a augmenté de 12% au sud et au centre du pays, il n'a augmenté que de 2% dans les Ardennes et a même diminué de 1% dans la région du Mullerthal. Cette baisse est notamment attribuable à une chute de la fréquentation des campings, où le nombre de nuitées a baissé d'environ 10% par rapport à la saison 2006. Les auberges de jeunesse ont connu une hausse de fréquentation de 15%, ce qui s'explique surtout par l'ouverture d'un nouvel établissement à Remerschen, mais aussi par la rénovation des auberges à Luxembourg et à Echternach.

Fernand Boden a souligné que les études du ministère du Tourisme et

de l'ONT ont montré que des investissements dans des infrastructures *indoor* et *wellness*, mais aussi dans l'amélioration de la qualité du service étaient à l'origine d'une progression significative des nuitées. Ainsi, les campings qui ont mis en place des activités *indoor* n'ont pas connu de baisse du nombre de nuitées en 2007, malgré les mauvaises conditions climatiques.

«Internet prend de plus en plus d'importance, notamment en ce qui concerne les réservations dans l'hôtellerie», a noté Fernand Boden, avant d'ajouter que «cet outil permet entre autres de varier les prix en fonction de la demande et des disponibilités et de proposer des offres attractives pour un week-end, etc.»

«Un pilier essentiel du tourisme au Luxembourg constitue le tourisme d'affaires», a poursuivi le ministre Fernand Boden. «70% de la hausse

des nuitées dans l'hôtellerie dans la ville de Luxembourg sont attribuables à ce genre de tourisme.»

Pour ce qui est de l'impact de Luxembourg, capitale européenne de la culture 2007 sur le tourisme, Fernand Boden a expliqué que trois quarts des hôteliers de la ville de Luxembourg avaient affirmé que cet événement avait été très positif pour leur chiffre d'affaires. Dans les Ardennes par contre, moins de 20% des hôteliers avaient constaté cet impact, a ajouté le ministre qui s'est toutefois montré confiant que cet événement, vu les nombreux articles dans la presse internationale, aurait un impact indirect et à long terme sur le tourisme au Luxembourg.

TRANSPORTS

Lucien Lux assiste à la présentation d'un bus à propulsion hybride

20 septembre 2007

Dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, le ministre des Transports, Lucien Lux, a assisté le 20 septembre 2007 à la présentation d'un bus à propulsion hybride.

Le bus d'une longueur impressionnante de 24,75 m a été développé en Suisse et en Allemagne et se caractérise par sa grande capacité de transport (environ 200 passagers). La faible consommation d'énergie et la carrosserie en aluminium léger permettent de réduire les émissions de CO₂ d'une part ainsi que le bruit du véhicule d'autre part.

Le ministre Lucien Lux s'est montré impressionné par cette nouveauté mondiale qui pourrait être le moyen de transport par excellence pour la circulation stop-and-go citadine au Luxembourg. John Weicherding du ministère des Transports a donné aux invités toutes les précisions sur les détails techniques du véhicule et leur a expliqué le fonctionnement exact du moteur à propulsion hybride. Le bus à propulsion électrique est muni à la fois d'un générateur à carburant diesel et de condensateurs intégrés qui génèrent l'énergie nécessaire au bon fonctionnement. En même temps, l'énergie cinétique provenant du mouvement des freins se transforme en énergie électrique.

Le trajet de la ligne 16 allant de la gare de Luxembourg au Kirchberg a ensuite permis aux invités de constater les avantages du bus: mouvements de départ doux et rapides, impact sonore réduit. Les responsables de l'entreprise d'autocars Weber, qui ont eu l'occasion de tester le véhicule depuis le 17 septembre 2007, se sont également montrés très satisfaits de cette nouveauté mondiale.

Présentation du concept de mobilité intégré: mobil 2020 – Mobilité déi beweegt

1^{er} octobre 2007

En date du 1^{er} octobre 2007, le ministre des Transports, Lucien Lux, a présenté le concept de mobilité intégré: *mobil 2020 – Mobilité déi beweegt*. Le but de ce concept est

de donner un bref aperçu des projets en cours et des défis à relever en matière de mobilité.

Ainsi, *mobil 2020* mise sur quatre mesures:

- une amélioration considérable du partage modal entre les transports en commun et le trafic motorisé individuel;
- une augmentation de la part modale du rail par rapport à la route dans le domaine des transports de marchandises;
- le soutien du transport combiné rail-route;
- le développement de l'offre trans-frontalière et l'assurance du raccordement du Luxembourg au réseau international.

À travers ces mesures, Lucien Lux espère obtenir qu'à l'avenir, 25% des déplacements seront effectués par les transports en commun.

Le concept se compose de trois maillons:

- le réseau ferré qui constitue l'épine dorsale;
- les gares périphériques qui font figure de canaux de distribution;
- le tram et le bus, et éventuellement la voiture, qui ont une mission d'acheminement.

D'après le ministre des Transports, «il est primordial que ces trois composantes fonctionnent en étroite interaction pour que le concept réussisse. [...] La politique d'investissement en faveur des transports

publics souligne l'ambition du gouvernement de s'engager sans compromis dans cette voie, avec comme épine dorsale le développement du réseau ferré», a déclaré Lucien Lux. «En 2007, 300 millions d'euros seront investis dans les infrastructures ferroviaires, 400 millions d'euros en 2008 et même 600 millions en 2011, afin de rendre le réseau ferroviaire plus performant et plus attractif.»

Une brochure relative au concept *mobilit 2020* sera présentée par le ministère des Transports lors de la foire d'automne 2007. Cette brochure offre un bref aperçu des projets en cours dans le cadre du concept de mobilité intégré *mobilit 2020* qui, dans le domaine des infrastructures, met notamment l'accent sur une amélioration sensible de l'offre ferroviaire.

Les gares périphériques – à Dommeldange, Howald, Cessange et Luxembourg-Kirchberg – y ont été intégrées au même titre que la future gare Belval-Usines, le nouvel axe reliant la gare centrale au Kirchberg, en passant par l'aéroport de Findel, le projet du tram léger à Luxembourg-Ville, le concept de mobilité Nordstad ainsi que la mise à deux voies de la ligne Pétange-Luxembourg. De nouvelles lignes de Luxembourg vers Esch-sur-Alzette et vers Bettembourg suivront.

Le slogan de cette brochure, «*Mobilitéit déi beweegt*», prend ici toute sa signification: la politique des transports doit avoir pour objectif premier de créer les infrastructures permettant aux personnes et aux marchandises d'être «en mouvement», sans toutefois perdre de vue que les concepts et les

offres en matière de mobilité ne sont acceptés que si une demande croissante des moyens de transports alternatifs est stimulée par un «mouvement» dans les mentalités.

Première place pour le Luxembourg dans le classement du programme européen Road Safety Performance Index

10 octobre 2007

Dans le cadre d'une conférence de presse organisée le 10 octobre 2007 à Bruxelles, l'European Transport Safety Council (ETSC) a présenté le classement récent du programme européen Road Safety Performance Index (PIN). Ce programme a été initié en 2006 avec comme objectif la comparaison et l'évaluation des politiques nationales en matière de sécurité routière en Europe.

À cette occasion, Lucien Lux, ministre des Transports, a souligné que «cette première place nous certifie que nous sommes sur la bonne voie et qu'il faut continuer dans cette direction. Nonobstant, je suis tout à fait conscient qu'il ne s'agit pas simplement d'édicter des règles, mais de changer également les mentalités. Pour cette raison, je ne néglige pas dans les mois à venir le fait d'agir par le biais de la prévention sur les mentalités des usagers de la route, afin de réduire davantage le nombre des accidents de la route».

Après avoir décroché à deux reprises la deuxième place aux classements établis par l'ETSC en 2006, le Luxembourg occupe à présent le

premier rang. Le classement récent de l'ETSC porte sur les progrès enregistrés par les différents pays européens en vue d'atteindre l'objectif ambitieux que l'Union européenne s'est fixé, consistant à réduire de moitié le nombre des tués sur les routes communautaires d'ici à l'horizon 2010.

Alors que la réalisation de cet objectif semble de plus en plus irréaliste, trois pays – le Luxembourg, la France et le Portugal – sont engagés sur la bonne voie. À la tête de ce peloton figure, avec une baisse du nombre de tués de 48% entre 2001 et 2006, le Luxembourg, suivi de la France et du Portugal.

Le ministre des Transports a salué à cette occasion le grand honneur qui revient ainsi à un petit pays et a présenté les principales mesures et initiatives à l'origine de ce succès. Estimant que la sécurité routière était un chantier permanent et qu'on ne saurait jamais se reposer sur ses lauriers, il a donné un aperçu des projets récents et futurs du gouvernement luxembourgeois visant à rendre les routes plus sûres au sein de l'UE.

Bilan des accidents routiers au 1^{er} semestre 2007: hausse du nombre d'accidents et de personnes tuées sur les routes

20 novembre 2007

Le ministre des Transports, Lucien Lux, a présenté le 20 novembre 2007 deux bilans relatifs aux accidents de la route au Grand-Duché: d'une part, le bilan provisoire des

accidents survenus au mois d'octobre 2007 après l'introduction du nouveau taux d'alcoolémie, et, d'autre part, le bilan des accidents de la route survenus au 1^{er} semestre 2007.

L'abaissement du taux d'alcoolémie de 0,8 à 0,5‰ a été voté le 12 juillet 2007 à la Chambre des députés. Ce faisant, il s'agissait pour le ministre des Transports de réagir de façon rigoureuse au nombre élevé de victimes de la route et de remédier au fait que le Luxembourg restait le seul pays en Europe continentale à appliquer un taux d'alcoolémie de 0,8‰. Cette mesure s'inscrivait en outre dans la démarche d'efforts continus du ministre pour «lutter de manière conséquente contre l'irresponsabilité sur nos routes, l'alcool au volant et l'excès de vitesse».

Au vu des chiffres provisoires des accidents routiers survenus en octobre 2007, Lucien Lux s'est montré optimiste. En effet, depuis leur entrée en vigueur, les nouvelles mesures en matière de sécurité routière (abaissement du taux d'alcoolémie, retrait immédiat du permis de conduire) semblent porter leurs fruits. Le nombre total des accidents recensés en octobre 2007 a diminué de 10% par rapport à octobre 2006, le nombre d'accidents corporels de 12% et le nombre de blessés graves de 44%. Seul le nombre de blessés légers a augmenté (+11%). «Du point de vue sécurité routière, il s'agit du meilleur mois d'octobre depuis des années», s'est réjoui le ministre.

Pour Lucien Lux, une des raisons principales de la régression des accidents résidait dans l'abaissement du taux d'alcoolémie. Il s'avère

que le nombre des personnes ayant été contrôlées avec une alcoolémie positive au mois d'octobre 2007 a chuté par rapport aux années précédentes. Malgré un taux d'alcoolémie autorisé plus bas et sans pour autant augmenter le nombre de contrôles de la police grand-ducale, le nombre de personnes ayant été contrôlées avec un taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 1,2‰ a baissé de 16,2% par rapport au mois d'octobre 2006, alors que le nombre de personnes ayant un taux d'alcoolémie entre 0,8 et 1,2‰ a même diminué de 38,3%. Le nombre total des personnes ayant été contrôlées positives (donc y compris les personnes avec un taux d'alcool supérieur ou égal respectivement à 0,8 et 0,5‰) a diminué de 17,3% par rapport à octobre 2006.

En matière de retrait immédiat du permis de conduire – autre mesure introduite pour lutter contre l'insécurité routière –, Lucien Lux a informé que 180 permis avaient été retirés en octobre 2007, le plus souvent à cause d'un taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 1,2 g/l dans le sang.

Après la présentation de ce bilan positif du mois d'octobre, Lucien Lux a exposé les chiffres des accidents routiers au 1^{er} semestre 2007, bilan sensiblement plus négatif qui ne confirme pas la bonne tendance des années précédentes.

Le nombre d'accidents a considérablement augmenté (+11%) au 1^{er} semestre 2007 par rapport au 1^{er} semestre 2006. Au total, 4 367 accidents ont été recensés entre janvier et juin 2007, dont 19 accidents mortels ayant fait 20 victimes (contre 15 au 1^{er} semestre 2006). 474 personnes ont été légèrement

blessées (+9,5%) et 123 personnes l'ont été gravement (+4,2%). L'alcool et la vitesse demeurent les principales causes des accidents survenus au cours de la période étudiée.

«L'abaissement du taux d'alcoolémie, comme toutes les nouvelles mesures en matière de sécurité routière, arrive au bon moment», a souligné le ministre des Transports après la présentation du bilan négatif du 1^{er} semestre 2007. En outre, «le mois d'octobre 2007 a déclenché un revirement de cette tendance, ce qui me rend optimiste», a-t-il conclu.

TRAVAIL ET EMPLOI

Ouverture du marché du travail du Luxembourg aux travailleurs de huit nouveaux États membres de l'UE

20 septembre 2007

En date du 20 septembre 2007, Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a annoncé que le gouvernement avait pris la décision d'ouvrir tous les secteurs du marché du travail luxembourgeois aux travailleurs issus des huit nouveaux pays membres de l'Union européenne.

«Le marché du travail luxembourgeois sera accessible d'ici quelques semaines aux ressortissants des huit États membres qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004, à savoir l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et

la Slovaquie.» Il s'agit d'une décision de principe prise par le gouvernement, a déclaré Nicolas Schmit à l'issue d'une entrevue avec la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés.

Nicolas Schmit a expliqué que la date du 1^{er} mai 2009, initialement prévue pour cette ouverture, n'était plus opportune, vu l'évolution de ces pays sur les marchés du travail. «Jusqu'à présent, peu de ressortissants issus de ces pays travaillent au Luxembourg. Ceux qui sont déjà présents ici travaillent essentiellement dans les secteurs de l'agriculture et de l'Horesca. Il y a cependant une certaine demande, notamment de la part des instituts financiers qui sont en train de découvrir ces marchés et qui ont besoin de main-d'œuvre connaissant ces marchés», a souligné Nicolas Schmit.

Le ministre ne s'attend cependant pas à une grande affluence depuis ces pays; de nombreux demandeurs d'emploi seraient déjà partis vers les pays ayant ouvert leur marché du travail dès 2004. Selon Nicolas Schmit, cette décision s'explique aussi par l'entrée des huit pays dans l'espace Schengen d'ici la fin de l'année. «Il serait paradoxal d'avoir une libre circulation dans le cadre de l'espace Schengen sans la libre circulation des travailleurs.»

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration a par ailleurs noté que cette décision ne concerne pas les ressortissants bulgares et roumains, qui devront

encore patienter jusqu'en 2008, voire 2011, pour accéder au marché du travail luxembourgeois.

François Biltgen présente les conclusions de l'audit du service public de l'emploi (SPE) réalisé par l'OCDE

27 septembre 2007

En date du 27 septembre 2007, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a présenté les conclusions de l'audit du service public de l'emploi (SPE) au Luxembourg par la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE, à l'occasion d'une conférence de presse et en présence des responsables de l'OCDE et de l'Administration de l'emploi (ADEM).

Historique

En 2005, le gouvernement luxembourgeois avait chargé l'OCDE de confectionner un rapport d'analyse détaillé sur le fonctionnement du SPE national, vu la priorité politique de la réforme de l'ADEM. Une journée de première prise de contact avait été organisée par le ministre du Travail et de l'Emploi en date du 16 décembre 2005, réservée notamment à des entretiens individuels successifs entre le représentant de l'OCDE, la direction de l'ADEM, les partenaires sociaux luxembourgeois et une délégation de la commission du Travail et de l'Emploi de la Chambre des députés.

Fin 2006, une délégation de l'OCDE avait présenté aux responsables

luxembourgeois les grandes lignes des résultats de l'audit ainsi qu'un certain nombre de recommandations provisoires qui, entre-temps, ont déjà été considérées de manière anticipative dans les discussions et décisions liées à la mise en œuvre des récentes modifications législatives entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2007 et tendant à améliorer le fonctionnement du marché du travail luxembourgeois.

Le 27 septembre 2007, le résultat du rapport final de l'analyse a été présenté à l'ensemble des acteurs luxembourgeois consultés en présence de Martine Durand et de David Grubb de l'OCDE.

Cadre général et méthodologie suivie

En ce qui concerne le cadre général, le Luxembourg a contenu et repoussé par le passé la hausse du taux de chômage presque mieux que tout autre pays. L'OCDE a crédité la gestion relativement rigoureuse du chômage, y compris par le SPE. Le taux de chômage au Luxembourg est désormais proche du niveau moyen des «pays de référence». Face à la hausse du chômage, ces pays n'ont que partiellement diminué la générosité des prestations. Ils ont d'abord essayé la simple expansion quantitative des «mesures». Ces pays ont ensuite renforcé les dispositifs d'«activation». Pour les chômeurs de longue durée, ils ont rendu la participation aux programmes parfois moins attractive et plus souvent obligatoire.

L'OCDE a déjà analysé le SPE de 23 pays membres et peut ainsi se baser sur sa longue expérience dans

ce domaine. Sur la base d'informations recueillies avant l'entrée en vigueur des récentes modifications législatives (projet de loi 5611) le 1^{er} juillet 2007 et en comparaison avec des pays aux caractéristiques similaires, à savoir un niveau de protection sociale élevé et un chômage en hausse, l'analyse de l'ADEM est un audit strictement organisationnel et il est censé répondre à la question de savoir si le SPE est apte à fournir efficacement les prestations qui lui sont demandées par la législation et les politiques concernées.

Recommandations principales

1. Augmenter le financement du SPE – les ressources de l'ADEM en comparaison internationale

Le budget global du SPE luxembourgeois représente 0,07% du PIB en 2005, comparé à 0,15% pour les pays les moins dépensiers (Autriche, Norvège, Suisse) et 0,50% pour les pays les plus dépensiers (Danemark). L'ADEM est le SPE le moins bien financé de l'Union européenne.

Cependant, le champ de responsabilité de l'ADEM est relativement vaste et au-delà du placement et de l'administration de l'indemnisation, il inclut en outre l'orientation vers l'apprentissage, la gestion directe d'un bon nombre de programmes actifs, les permis de travail, la gestion d'allocations des handicapés et TCR, le placement des personnes bénéficiant du RMG, etc.

Dès lors, selon l'OCDE, il conviendrait d'augmenter le financement du SPE pour diminuer le nombre de demandeurs d'emploi par placeur et d'avoir recours à d'autres méthodes

d'activation – certes plus coûteuses, mais plus efficaces – que l'assignation, en particulier pour les demandeurs d'emploi «peu employables».

2. Clarifier le statut et la mission de l'ADEM

Au Luxembourg, le ministère du Travail et de l'Emploi délimite les objectifs stratégiques du SPE et celui-ci est responsable de leur mise en œuvre. Néanmoins, la mission de l'ADEM devrait être davantage centrée sur l'activation des chômeurs indemnisés, la diminution du chômage et la gestion des mesures actives et passives.

C'est pourquoi les conclusions du rapport de l'OCDE incitent les autorités luxembourgeoises à se demander s'il n'était pas envisageable de faire du SPE une agence ayant des relations contractuelles avec l'État, qui serait autonome dans le choix des méthodes pour atteindre les objectifs définis par le gouvernement, dans sa politique de gestion du personnel, dans sa capacité à se défendre devant le Parlement ou les médias. Il faudrait également se demander si une meilleure analyse des données administratives de l'ADEM pourrait renseigner sur des questions clés de la politique du marché du travail.

3. Renforcer la fonction de placement

Pour le SPE, l'OCDE a identifié un service de placement scindé en trois – le placeur, le consultant et le Service d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi (SAPDE) – et a constaté que le rapport dossiers/placeur dépasse les 500.

Par conséquent, les placeurs ne peuvent pas assurer un suivi intensif ni acquérir la «connaissance du terrain» réclamée par les employeurs. De manière générale, il s'agirait donc de créer des postes de placeurs-conseillers plus qualifiés et mieux rémunérés pour un suivi plus intensif des chômeurs difficiles à placer. Et/ou le SAPDE doit s'occuper du placement des chômeurs difficiles à placer.

Le placement s'effectue par un procédé d'assignation avec obligation de notification des postes vacants (mise en œuvre par des rappels), des techniques qui sont de plus en plus exceptionnelles et qui, au Luxembourg, tenteraient de «réservé» les postes vacants aux chômeurs luxembourgeois. L'assignation a cependant l'avantage d'être une technique d'«activation» peu coûteuse. Toutefois, afin d'éviter d'avoir à assigner trop souvent les demandeurs peu employables à des postes vacants, il faut développer d'autres méthodes d'«activation», souvent plus coûteuses (augmenter le financement du SPE).

À ce sujet, l'OCDE suggère également de définir des indicateurs de performance plus pertinents, à savoir le nombre de placements et de retours à l'emploi plutôt que le nombre d'assignations, ainsi que d'envisager la possibilité de recours à des prestataires privés. Pour que ces derniers jouent un rôle important, il faut leur donner la responsabilité globale pour le placement d'un groupe défini de chômeurs et mesurer les résultats obtenus.

4. Renforcer les outils d'activation et les tests de disponibilité

En matière de mise en œuvre des critères d'éligibilité, il s'agira de développer un plan d'action et l'exigence d'une recherche active (la nouvelle convention d'activation individualisée va dans ce sens), de développer les outils d'activation du type «techniques de recherche d'emploi», «période d'essai», etc.

Par ailleurs, il est recommandé d'aménager le cadre législatif: introduire ou revoir les questions de la disponibilité pour le marché du travail, de la définition de l'emploi approprié, du comportement par rapport au SPE ou lors de l'entretien d'embauche. La réussite du modèle luxembourgeois – avec prestations généreuses, mais une régulation sociale serrée des flux sur le marché du travail – suppose que le chômeur n'a pas le choix d'accepter ou pas un poste. Selon le personnel du SPE et les employeurs, les chômeurs ont souvent des attitudes et des comportements très différents. Cependant, ce règlement strict sur l'emploi approprié ne précise pas la notion de disponibilité et la possibilité de sanctionner en cas de projet professionnel irréaliste, de faux détails fournis lors de l'inscription, des comportements tendant à faire échouer les entretiens d'embauche, etc.

Une autre piste de réflexion à creuser serait la création d'un statut temporaire pour certains chômeurs qui doivent suivre un traitement social, tout en appliquant les critères d'éligibilité aux autres demandeurs d'emploi.

5. Réformer les mesures et programmes du marché du travail

Le recours aux mesures a beaucoup augmenté depuis 1992 et il y a eu une croissance rapide en volume après 1997, malgré une conjoncture favorable jusqu'en 2001. Il s'agit surtout d'emplois publics ou emplois privés subventionnés. Cependant, les mesures ont certains effets «d'appel», de «rétention» et de «carnoules». C'est pourquoi il convient d'éviter dans la mesure du possible l'orientation de bénéficiaires aptes au premier marché de l'emploi vers des activités n'offrant que peu d'issues sur ce marché. Le ministre du Travail et de l'Emploi a néanmoins souligné que ce problème de passages «de mesure en mesure sans jamais (ré-)intégrer le marché classique du travail» est reconnu et que le dispositif de nouvelles mesures en faveur des jeunes entré en vigueur le 1^{er} juillet 2007 tente en partie de résoudre ce problème.

Après avoir recueilli les premières réactions de la part des partenaires sociaux et des représentants de la Chambre des députés, le ministre François Biltgen a présenté à son tour quelques conclusions politiques tirées de l'audit et qui feront l'objet de discussions dans les semaines à venir avec l'ensemble des acteurs concernés.

D'emblée, le ministre a souligné qu'une partie des idées a déjà été transposée dans le cadre du projet 5611. Les pistes de réflexion qui restent à creuser tournent tout d'abord autour de la question de savoir comment l'ADEM peut travailler de manière plus flexible afin de pouvoir s'adapter plus rapide-

ment aux évolutions sur le marché du travail (p.ex. changer le statut de l'ADEM en celui d'un établissement public). Non seulement le ministère du Travail et de l'Emploi, mais aussi les partenaires sociaux, de leur côté, devraient pouvoir acquérir plus de responsabilités par rapport à la définition des tâches de l'ADEM.

Afin de développer une meilleure transparence du marché et de la gestion des demandeurs d'emploi, des systèmes administratifs informatisés performants devraient être mis au point, et ce, également en vue d'une meilleure interconnexion des politiques de l'emploi avec l'école et le monde économique. Il s'agira en outre de réfléchir à la façon dont le secteur de l'Interim pourrait être mieux impliqué. Il sera primordial de travailler de manière plus individualisée avec les demandeurs d'emploi et la nouvelle convention d'activation répond déjà en partie à cette exigence.

En raison d'un sous-financement apparent de l'ADEM, François Biltgen a insisté sur la nécessité d'investir dans ce service public. Le gouvernement est déjà en train de planifier de nouvelles infrastructures, mais un effort restera à faire en ce qui concerne le personnel insuffisant actuellement à disposition de l'ADEM. Finalement, le ministre a rappelé l'importance de la réalisation d'études sur le marché de l'emploi, qui font actuellement encore largement défaut.

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, ouvre la Luxembourg HR Convention

24 octobre 2007

Le 24 octobre 2007 a eu lieu la 6^e édition de la Luxembourg HR Convention, un rendez-vous annuel de référence à l'hémicycle de Luxembourg-Kirchberg en présence de 800 professionnels des ressources humaines. Cette manifestation qui, d'année en année, prend de l'ampleur dans le monde des ressources humaines au Grand-Duché, se compose de plusieurs événements:

- une conférence au cours de laquelle ont été abordés les besoins en main-d'œuvre et la pénurie de compétences, l'image de l'employeur et la gestion de la diversité;
- une série de tables rondes spécifiques;
- un «networking cocktail», et finalement
- un dîner de gala au cours duquel sont remis les HR Awards – 15 prix au total, décernés aux meilleurs prestataires du secteur des ressources humaines.

Conférence

François Biltgen a eu l'honneur de prononcer le discours d'ouverture (page 208) de la conférence. À cette occasion, le ministre a souhaité thématiser de manière constructive le sujet de la flexicurité, concept visant à flexibiliser le marché de l'emploi en gardant la sécurité non

plus de l'emploi, mais de l'employabilité du salarié, en insistant notamment sur les objectifs de la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Union européenne à terme l'économie la plus compétitive du monde.

Ainsi, le ministre a mis l'accent sur le fait que ce débat entrainait dans sa dernière ligne droite, tant au niveau européen, où le sommet des chefs d'État ou de gouvernement de décembre serait appelé à formuler ses recommandations, qu'au niveau national, où le Conseil économique et social, organe tripartite, était saisi du sujet et travaillait actuellement sur son avis.

Par ailleurs, François Biltgen a insisté sur la nécessité d'aborder ce sujet dans le cadre du dialogue social en général et lors de cette tribune consacrée aux ressources humaines en particulier, étant donné que le débat semble assez biaisé au Luxembourg, en ce que tant les employeurs que les syndicats semblent défendre des positions divergentes à cet égard.

En effet, les employeurs et leurs fédérations réduisent souvent la notion de flexicurité au seul aspect de flexibilité, et notamment à la manipulation du droit du travail, tandis que les syndicats perçoivent la notion de flexibilité comme voie à sens unique dans l'intérêt des employeurs et redoutent précisément le démantèlement du droit du travail.

Aux yeux de François Biltgen, la notion de flexicurité ne peut en aucun cas être un simple prétexte à un démantèlement du droit du travail, avec l'argument que les entreprises ont besoin de plus de flexibilité. Étant donné que l'analyse

des chiffres luxembourgeois sur le marché du travail démontre que le chômage au Grand-Duché est structurel et non conjoncturel, ce ne sera pas une libéralisation de la législation sur les licenciements qui créera plus d'emplois, ni ne réduira le taux de chômage.

En ce qui concerne la sollicitation par les entreprises d'une plus grande flexibilité, le ministre a renvoyé aux dispositifs législatifs existant en matière d'organisation du travail et de temps du travail, aux possibilités assez larges d'ouverture à un contrat à durée déterminée, ainsi qu'au travail intérimaire, tout en insistant que le partenariat et le dialogue social sont de toute évidence les seuls leviers viables dans toute discussion sur la flexicurité. D'après François Biltgen, vu les contextes historiques et socioculturels, ainsi que les problèmes différents d'un pays à l'autre, la flexicurité ne peut pas non plus être la simple transposition d'un modèle étranger, comme le modèle danois auquel il est fréquemment fait référence.

Dans ce contexte, le ministre a également renvoyé à la communication de la Commission européenne du 27 juin 2007, «Vers des principes



François Biltgen lors de la Luxembourg HR Convention

communs de flexicurité», qui pourrait être prise comme base des discussions actuelles. Ainsi, la Commission considère la flexicurité comme un instrument destiné à trouver le bon équilibre entre des situations d'emploi flexibles et des transitions sécurisées entre emplois, notamment en vue de créer des emplois et des emplois de meilleure qualité, l'idée étant de ne plus considérer flexibilité et sécurité comme opposées, mais complémentaires.

D'après François Biltgen, le débat sur la flexicurité au Luxembourg, qui sera entamé par le Conseil économique et social et aura sans doute des suites au niveau du dialogue social bi- et tripartite, devrait se construire autour de quatre constatations essentielles:

1. La flexicurité n'est pas un simple *trade off* entre flexibilité et sécurité, un marchandage bon marché entre les deux composantes, mais elle est conditionnée par des arrangements négociés où flexibilité et sécurité sont les deux faces d'une même médaille, donc nécessairement complémentaires.
2. La flexicurité n'est pas faisable suivant le schéma «*one size fits all*». La Commission le reconnaît dorénavant elle-même; le schéma de flexicurité doit être adapté à chaque cas, à chaque problème, à chaque pays.
3. La flexicurité est nécessairement dans l'intérêt des deux parties: une entreprise peut avoir besoin de flexibilité, le travailleur certainement aussi (conciliation de la vie familiale et professionnelle, formations à suivre, aspects de la vie privée comme le congé sabbatique, etc.)

4. Finalement, pour que la flexicurité fonctionne, elle ne peut être imposée, mais doit être négociée entre partenaires sociaux aux niveaux appropriés.

Le ministre a conclu son intervention en appuyant le constat que la flexicurité ne pouvait être introduite par les lois, et que cet instrument devrait se décliner en quatre grands principes que chaque État devait mettre en œuvre selon ses problèmes et son approche politique:

1. La recherche de relations contractuelles assez flexibles, mais fiables, et ce dans l'intérêt des deux parties, selon les problèmes constatés dans chaque situation précise.
2. Des stratégies cohérentes de *life-long learning*; la formation tant initiale que continue étant un élément indispensable dans toute discussion sur la flexicurité.
3. Des politiques actives de l'emploi performantes.
4. Un système de Sécurité sociale performant, la sécurité du revenu étant évidemment essentielle dans un modèle de flexicurité visant notamment les transitions et la sécurité dans l'emploi.

L'invité d'honneur de la conférence était Neil Roden, directeur du groupe HR de la Royal Bank of Scotland, par ailleurs classé deuxième personnalité RH la plus influente au monde par le réputé *HR Magazine*. Il a notamment thématiqué la contribution des ressources humaines au service des objectifs de l'entreprise, en expliquant que les RH devaient être en phase avec ce que l'entreprise souhaitait faire, tout en

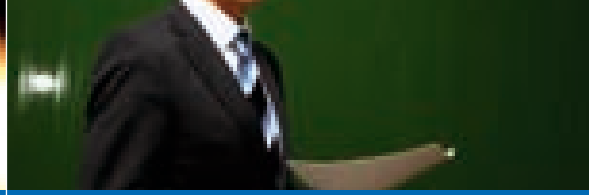
général de la valeur ajoutée pour les clients, les actionnaires et les salariés.

Le discours de clôture a été prononcé par Christiane Martin, commissaire de gouvernement aux étrangers.

Remise des HR Awards 2007 et du prix Luxembourg HR Manager of the Year

La manifestation était également l'occasion de la traditionnelle remise des HR Awards 2007 au cours d'un dîner de gala: remise de 15 prix aux meilleurs prestataires du secteur des ressources humaines au Grand-Duché de Luxembourg; attribution du titre «Luxembourg HR Manager of the Year», élu par un jury disposant d'un vote de 50%, présidé par Jean Zahlen, secrétaire général et premier conseiller de gouvernement au ministère du Travail et de l'Emploi, et composé de deux autres membres, Neil Roden, directeur du groupe HR de la Royal Bank of Scotland, et Vinciane Istace, PriceWaterhouseCoopers, HR Manager of the Year 2006. L'autre vote de 50% était attribué par l'ensemble des adhérents à la Communauté HROne.

La récompense du directeur des ressources humaines de l'année 2007 a été décernée à Viviane Harnois (ABN AMRO Group, 27,02%, sélectionnée). Les autres candidats éligibles étaient Roland Thill (Cactus, 21,84%, sélectionné), Étienne Planchard (Banque de Luxembourg, 21,18%, sélectionné), Wendy Evans (Lombard International, 17,94%, sélectionnée) et Martine Leseigne (Fortis Assurances Luxembourg, 12,01%, sélectionnée).



Discours et déclarations

Seul le texte prononcé fait foi.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 51^e session de la Conférence générale de l'AIEA à Vienne

17 septembre 2007

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette 51^e Conférence générale de l'AIEA. Je tiens à vous assurer du plein soutien de ma délégation aux efforts que vous déploierez en coopération avec le bureau, le secrétariat et le personnel de l'agence pour mener à bien les travaux de cette conférence.

Monsieur le Président,

il va sans dire que je souscris entièrement au discours qui vient d'être prononcé par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne.

En cette année où l'AIEA célèbre son cinquantième anniversaire, il me tient particulièrement à cœur de féliciter l'agence pour les efforts incessants qu'elle a menés tout au long de ce demi-siècle, pour promouvoir ses objectifs principaux: l'utilisation pacifique de l'atome, la sûreté nucléaire ainsi que la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Quelle meilleure reconnaissance de la qualité de son action pouvait-il y avoir que l'attribution à l'agence et à son directeur général, en 2005 du prix Nobel de la paix.

Lors de la création de l'agence, il y a 50 ans, la menace nucléaire était bien réelle. En pleine guerre froide, des dizaines de milliers de missiles et de têtes nucléaires étaient prêtes à être utilisés par les deux superpuissances et l'humanité vivait sous la menace de la destruction mutuelle assurée. La fin de cette époque, il y a plus de quinze ans, a fait espérer la disparition proche de toutes les armes nucléaires. Malheureusement, un tel optimisme était prématuré.

Si le risque d'un cataclysme nucléaire s'est atténué, le monde est toutefois confronté à de nouvelles menaces. Sous couvert d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ou par le biais de réseaux d'achats illicites, des

États essaient d'acquérir une capacité nucléaire ou radiologique militaire, se mettant ainsi en contradiction flagrante avec le régime de non-prolifération.

Malgré les progrès indéniables enregistrés dans la réduction des armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, la présence continue de milliers de têtes nucléaires dans l'arsenal des principales puissances demeure, par ailleurs, un élément préoccupant dans le cadre du désarmement nucléaire.

Il ne faut donc pas relâcher nos efforts.

Le renforcement des normes en matière de non-prolifération est essentiel pour éviter une nouvelle course aux armes nucléaires, et les États dotés de l'arme nucléaire doivent, en parallèle, s'engager résolument vers la voie d'une réduction progressive de leurs arsenaux nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime global de non-prolifération des armes de destruction massive. Le Luxembourg réaffirme son engagement envers ce traité et son attachement envers chacun de ses trois piliers – qui se renforcent mutuellement – la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le non-respect des obligations de garanties prévues par le TNP ainsi que le trafic illicite des matières et équipements nucléaires très sensibles constituent les plus importantes atteintes au régime de non-prolifération aujourd'hui. Face à ces menaces, le traité reste d'une importance vitale et nous devons nous engager à préserver l'intégrité du régime et à renforcer sa mise en œuvre, à travers le processus de révision qui a été engagé.

Les accords de garanties seuls ne permettent pas d'éviter le développement de programmes nucléaires clandestins. Le système actuel de sécurité internationale comportera une faiblesse tant que les accords de garanties ne seront pas complétés par le protocole additionnel. Je voudrais donc rappeler l'importance pour tous les États de signer, ratifier et mettre en œuvre le protocole additionnel et d'assurer la mise en vigueur des accords de garanties.

Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue une autre étape importante dans le cadre du processus de désarmement nucléaire; son entrée en vigueur permettra de garantir une sécurité globale

accrue. J'invite donc tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, et en particulier ceux mentionnés dans l'annexe 2 du traité, à signer et à ratifier ledit traité pour qu'il puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais.

Il est de même essentiel de progresser sur la négociation sans précondition d'un traité non discriminatoire et de portée universelle interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Un tel traité est vital afin de compléter le dispositif de non-prolifération et de désarmement.

Monsieur le Président,

Nous saluons les développements récents qui se sont produits en République populaire démocratique de Corée. La fermeture de la centrale de Yongbyon et la mise en œuvre des mesures de surveillance et de vérification par l'AIEA constituent un premier pas vers la mise en conformité avec ses obligations internationales et la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Il importe de poursuivre dans cette voie: le Luxembourg appelle la RPDC à mettre en œuvre la résolution 1718 du Conseil de sécurité des Nations unies, à démanteler complètement son programme nucléaire de façon vérifiable et irréversible et d'appliquer à nouveau le TNP avec effet immédiat.

Autre sujet d'inquiétude, l'Iran. Si l'accord qui vient d'être conclu entre le secrétariat de l'AIEA et la République islamique d'Iran sur la mise en œuvre de l'accord de garantie va dans la bonne direction, et que je voudrais assurer le directeur général M. ElBaradei de notre ferme soutien pour ses efforts soutenus en vue de parvenir au règlement des questions en suspens, nous notons toutefois avec préoccupation que l'Iran n'a toujours pas pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec les trois résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment s'agissant de la suspension de toutes les activités liées à l'enrichissement. Je lance un appel à l'Iran d'y donner enfin suite et de suspendre toute activité liée à l'enrichissement. Ce n'est qu'ainsi qu'un «double *time-out*», tel que suggéré par le directeur général, peut être envisagé.

Il est politiquement inopportun d'évoquer la possibilité d'une guerre avec l'Iran et dire que le monde devrait «se préparer au pire». Au contraire, il s'agit d'éviter à tout prix une intervention militaire, donc d'explorer

toutes les voies de l'arsenal diplomatique avec intelligence et patience. L'accord entre l'AIEA et l'Iran en fait partie. Il incombe à l'Iran de respecter et de mettre en œuvre l'accord dans les prochaines semaines. J'encourage l'Iran à accepter l'offre faite par l'UE en 2006, tout en honorant les efforts du haut représentant de l'Union européenne Solana, entrepris au nom des six (États-Unis, Russie, Chine et les trois pays de l'UE [France, Allemagne, Royaume-Uni]). Mettre en cause la solidarité internationale, le cadre d'action des Nations unies et les positions élaborées dans le passé récent, seraient, diplomatiquement parlant, suicidaires pour les intérêts de la Communauté internationale.

Monsieur le Président,

La possibilité de l'utilisation d'armes nucléaires ou d'engins explosifs à dispersion radiologique par des terroristes a fait agir la communauté internationale. Le Luxembourg soutient pleinement les mesures destinées à éviter l'accès de groupes terroristes à de telles armes.

Au cours du premier semestre 2005, la Présidence luxembourgeoise de l'UE a ainsi activement œuvré en vue de l'amendement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Par ailleurs, mon pays vient de rejoindre l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Cette action du Luxembourg s'inscrit dans le cadre de la stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive de l'Union européenne. Celle-ci vise à renforcer le système multilatéral des traités de non-prolifération et de désarmement dans toutes ses composantes. Nous apprécions beaucoup l'engagement de l'AIEA dans les initiatives pertinentes.

Monsieur le Président,

En tant qu'État partie du TNP, nous reconnaissons à chaque État le droit d'utiliser l'énergie nucléaire pour faire face à la demande croissante en énergie. La politique de mon pays en matière d'énergie nucléaire est claire, nous avons choisi de ne pas produire de l'énergie nucléaire pour nos besoins énergétiques. Le nucléaire n'est pas la réponse à toutes les questions énergétiques; en conséquence, chaque pays doit se poser la question si le nucléaire représente pour lui une option viable. Toutefois nous sommes conscients de ce que la demande d'accès au combustible nucléaire et l'approvisionnement en uranium enrichi connaîtront

probablement un développement important dans les prochaines années. Il faudra éviter la multiplication incontrôlée des centres d'enrichissement et les tentatives d'utiliser la maîtrise de cette technologie à des fins militaires.

À cet effet, je salue l'initiative de l'AIEA et les options présentées par différents États, et notamment l'Union européenne, pour mettre en place un mécanisme multilatéral ouvrant aux États un accès assuré au combustible nucléaire, idéalement, de notre point de vue, sous forme d'une banque de combustible sous les auspices de l'AIEA. Grâce à un tel mécanisme, on pourrait fournir du combustible à chaque État qui présenterait un programme civil crédible, transparent, soumis à un régime de contrôle strict, à la seule condition du respect du régime de non-prolifération. L'événement spécial qui a eu lieu sur ce sujet en marge de la dernière conférence générale et auquel ma délégation a pu participer, ainsi que le rapport du directeur général énumérant les différentes options possibles vont dans la bonne direction. J'encourage l'agence et les États concernés de s'engager dans des discussions fructueuses pour mettre sur pied un tel mécanisme.

Monsieur le Président,

Mon pays n'a pas d'installation nucléaire sur son territoire mais, du fait de sa situation géographique et de la proximité de centrales à ses frontières, mon pays attache une importance particulière à toutes les questions relatives à la sûreté nucléaire. Le Luxembourg dispose d'un plan particulier d'intervention en cas d'accident nucléaire. Le plan d'urgence fait régulièrement l'objet d'exercices nationaux, bilatéraux et internationaux.

Une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par un pays va de pair avec la protection de ses citoyens et de son environnement. L'accident de Tchernobyl, il y a plus de vingt ans, avait clairement révélé un manque de coopération internationale, aussi bien dans la prévention d'accident que dans la gestion de crise.

Il me tient à cœur de souligner l'importance que revêt la poursuite d'une coopération internationale en vue de renforcer la sûreté nucléaire, la gestion sûre des déchets, la protection physique des matières nucléaires et la coopération en situation d'urgence radiologique. J'invite les États qui n'ont pas encore adhéré à l'ensemble des conventions pertinentes à le faire aussitôt

que possible et à appliquer intégralement les engagements qui en découlent et de profiter, comme mon pays le fait, de cet échange indispensable d'expertise.

De son côté, le Luxembourg a toujours cherché et soutenu un dialogue international et mon pays a conclu des accords bilatéraux avec la France et la Belgique qui nous garantissent une étroite collaboration sur tous les aspects de la sûreté nucléaire.

Monsieur le Président,

Le programme de coopération technique de l'agence est l'un des instruments les plus efficaces pour aboutir au développement nucléaire à des fins pacifiques. L'application de la technologie nucléaire et l'utilisation d'isotopes notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture, l'hydrologie et la médecine ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie dans de nombreux pays en voie de développement. Le Luxembourg salue les nombreux progrès déjà réalisés dans ce sens par la coopération technique et encourage l'agence de continuer, voire même de renforcer ses activités. À l'instar des années passées, vous pourrez compter sur le soutien actif du Luxembourg.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs,

En conclusion, j'aimerais réitérer encore une fois le soutien de mon pays aux activités de l'agence et lui formuler tous les vœux de succès dans l'accomplissement de son importante mission.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la réunion de haut niveau de l'ONU consacrée au changement climatique: «L'avenir entre nos mains – Les changements climatiques: un défi à relever pour nos dirigeants»

24 septembre 2007

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le secrétaire général, M. Ban Ki-moon d'avoir convoqué cette réunion. Le sujet mérite en effet notre plus haute attention. Nous savons qu'à défaut d'une action urgente, efficace et solidaire, nous subirons tous, tôt ou tard, les conséquences dévastatrices du réchauffement global. Or, nous disposons aujourd'hui déjà en bonne partie du savoir-faire, des instruments et des moyens nécessaires pour y faire face. Prévenir le changement climatique n'est pas gratuit, mais tout retardement des efforts de réduction des émissions ne fera qu'augmenter les coûts globaux pour la société.

Monsieur le Président,

Il ne fait pas de doute que nous devons lutter sur deux fronts: renforcer l'adaptation au changement climatique, et prévenir les causes mêmes du réchauffement global, tout en sachant qu'à défaut d'efforts accrus en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, nos capacités d'adaptation atteindront très vite leurs limites.

Bon nombre des technologies requises pour faire baisser les émissions sont disponibles à ce jour. À nous de créer un cadre approprié d'incitations pour encourager leur diffusion, pour stimuler le progrès technologique, pour orienter les investissements vers des options plus durables. Ceci vaut surtout pour les domaines de l'approvisionnement en énergie et de l'industrie, où la durée de vie des investissements est souvent très longue. Les marchés du carbone, que nous devons à tout prix étendre, sont un des moyens essentiels pour y contribuer. Un marché mondial du carbone présuppose un régime multilatéral efficace, avec des objectifs de réduction des émissions juridiquement contraignants pour les pays industrialisés, et un encadrement législatif approprié. Des mécanismes flexibles

renforcés, dont plus particulièrement le mécanisme pour un développement propre, seront amenés à jouer un rôle important dans ce contexte.

Les principales faiblesses actuelles des marchés du carbone, auxquelles nous devons remédier au plus vite, proviennent d'un côté de l'absence d'un engagement politique à long terme de réduire les émissions, assorti d'engagements juridiquement contraignants à moyen terme, et d'un autre côté de la non-participation de plusieurs acteurs majeurs dans ces marchés. Notre objectif doit consister avant tout à donner confiance aux investisseurs.

En amont, les efforts du secteur public en matière de recherche et développement devront être accentués. Il revient aussi aux gouvernements de mettre en place, à côté des marchés du carbone, tout un ensemble de conditions pour inciter le secteur public à investir dans les technologies propres. Je pense notamment à des mesures de nature fiscale, aux subventions, à des normes renforcées en matière d'efficacité énergétique, à la promotion de partenariats avec le secteur privé, sans oublier l'aspect non négligeable de la sensibilisation des citoyens.

Nous devons absolument surmonter l'apparente mais non justifiée opposition entre le renforcement de la croissance et le développement économique d'une part, et une utilisation plus rationnelle et plus économe des ressources naturelles d'autre part.

Monsieur le Président,

La dégradation de l'environnement, la déperdition des ressources naturelles et le caractère – dorénavant inéluctable – du changement climatique représentent un frein, sinon un obstacle à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et risquent de réduire à néant les tendances positives constatées dans beaucoup de pays en développement. La qualité de l'environnement est également un facteur essentiel pour assurer un développement économique et social harmonieux à long terme.

Il est de ce fait urgent d'agir rapidement et collectivement. En effet, la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement doit se concevoir collectivement dans le cadre international fixé par l'Agenda 21, le plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification,

la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, la Convention sur la diversité biologique et par les Objectifs du millénaire pour le développement.

Il est surtout nécessaire de tenir compte du fait que les pays en développement sont particulièrement exposés aux menaces que fait peser le changement climatique sur le développement économique et social, dans la mesure où leurs économies sont souvent plus dépendantes de ressources environnementales et qu'ils ne disposent pas d'autant de moyens que les pays développés, pour mener des politiques d'adaptation au changement climatique.

En concordance avec le septième Objectif du millénaire pour le développement – qui vise à assurer un environnement durable et à réduire la déperdition des ressources nationales – la coopération luxembourgeoise inclut les questions environnementales parmi ses priorités transversales, à la fois dans les discussions politiques et stratégiques avec les autorités de ses pays partenaires privilégiés et dans la mise en œuvre de ses programmes de coopération.

Les pays industrialisés devront non seulement continuer à assurer leur rôle de leader dans un futur régime pour ce qui est de la diminution de leurs propres émissions; ils devront aussi se montrer solidaires envers les pays en voie de développement, souvent les plus exposés aux conséquences du changement climatique.

Un exemple parlant est peut-être celui de la coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Burkina Faso, dans le cadre de laquelle l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont couverts à travers un projet d'aménagement participatif de forêts. Ce projet constitue une illustration concrète d'une activité qui allie la lutte contre la déperdition des ressources naturelles et contre la désertification – par une gestion durable et participative des ressources naturelles – aux activités génératrices de revenus et à une sensibilisation des populations locales aux enjeux de la protection environnementale.

À la prochaine conférence des parties, nous devons examiner de nouveaux moyens de mobilisation de ressources supplémentaires pour financer les projets d'adaptation indispensables, en particulier dans les pays les moins avancés ainsi que dans les pays insulaires les plus vulnérables. L'Union européenne s'est

en tout cas déclarée prête à poursuivre et à renforcer son soutien à ces pays afin de les aider à réduire leur vulnérabilité et à s'adapter au changement climatique. Cette aide devrait à mes yeux consister entre autres à assister ces pays à l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes d'action nationaux d'adaptation, à fournir des mesures d'incitation économique en faveur de la protection des forêts, à faciliter l'accès de ces pays aux projets du mécanisme pour un développement propre, tout comme à améliorer leur préparation aux catastrophes naturelles. De manière générale, il conviendra d'assister les pays en voie de développement à intégrer systématiquement le changement climatique dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

La mise à disposition de ressources financières, le transfert de technologies modernes permettant de sauvegarder l'environnement, et la nécessité de construire des capacités de développement propres dans les pays en voie de développement constituent le corollaire logique des engagements politiques de ces pays.

Le Luxembourg a la ferme volonté de continuer à aller de l'avant. À Kyoto, nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de CO₂ de 28%. Objectif ambitieux et difficile à réaliser. Au niveau national, nous avons mis en place un programme de promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Ainsi, en moins de trois ans, notre pays est devenu le leader mondial en ce qui concerne la puissance photovoltaïque installée par habitant, avec plus de 50 watts par habitant. Aussi, nous venons de restructurer la taxe perçue sur les véhicules routiers. Cette taxe, en application du principe pollueur-payeur, est désormais calculée sur base des émissions de CO₂. Les recettes supplémentaires ainsi générées, ainsi que celles en provenance d'un relèvement du taux des accises sur les carburants, seront affectées au fonds de financement des mécanismes de Kyoto que nous avons créé en 2004. Ce fonds, doté en 2007 de 100 millions d'euros, aura à sa disposition près de 600 millions d'euros sur la période 2007-2012 et nous permettra, à côté de nos efforts nationaux, de participer à des projets CDM et JI. Ces projets devront s'inscrire dans la logique de notre aide publique au développement, qui atteint actuellement 0,89% de notre PIB, et qui s'adresse en grande partie aux pays les plus démunis.

Monsieur le Président,

Nous avons le devoir de lancer un processus aboutissant à un nouveau régime climatique multilatéral à la fois équitable et efficace d'un point de vue environnemental et économique. Seule une approche basée sur la solidarité, la responsabilité partagée et la coopération entre toutes les parties nous permettra d'y arriver, dans l'intérêt de nous tous et des générations futures.

L'avenir est entre nos mains; à nous d'en faire l'héritage d'une génération qui a su réagir à temps face à une menace sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Je vous remercie.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du débat général à la 62^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York

28 septembre 2007

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Année après année, la communauté internationale se retrouve à New York au mois de septembre pour délibérer des grandes questions qui préoccupent l'humanité. Ce rendez-vous traditionnel revêt une importance majeure en ce qu'il nous permet d'appréhender de manière plus immédiate et plus intensive, dans toute leur complexité, les défis auxquels nous sommes confrontés, mais aussi de renforcer notre détermination à rechercher des solutions communes. Telle est l'essence même du multilatéralisme, ce multilatéralisme efficace que mon pays, le Luxembourg, a mis avec conviction au centre de son action internationale.

Et quelle illustration plus forte de cette perception partagée des enjeux globaux et de cette volonté de rechercher des solutions viables dans le court, moyen et long, voire très long terme, que l'événement à haut niveau organisé début de la semaine à l'initiative de notre secrétaire général et consacré à la problématique du changement climatique?

Comme l'a indiqué avant moi le Premier ministre du Portugal en tant que représentant de l'Union euro-

péenne, dont j'appuie pleinement les propos, il est essentiel de lancer avec succès, fin de l'année à Bali, les négociations sur un régime post-Kyoto efficace et viable. C'est là notre responsabilité la plus élémentaire devant la génération actuelle et les générations futures! Pour sa part, en tant que membre de l'UE et État partie du protocole de Kyoto, le Luxembourg – qui a d'ores et déjà pris des engagements individuels très lourds – est prêt à s'engager avec grande détermination dans la recherche de solutions innovatrices et courageuses.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Pour traiter avec succès de la problématique du changement climatique, il nous faut l'aborder dans toute sa complexité. À cet égard, il convient de constater que faute d'une action internationale concertée et énergique, le risque est grand que les pays et les populations qui ont le moins contribué à la naissance du phénomène seront ceux qui risquent d'en porter les conséquences négatives les plus lourdes. Il s'agit là, selon moi, d'un problème politique et je dirais même, moral, de premier ordre. Plus que jamais, la question du développement – et donc d'un développement durable, au Nord comme au Sud –, doit donc rester au premier plan de l'attention internationale. Des décisions importantes ont d'ores et déjà été prises: je citerai à cet égard en particulier la décision de l'UE intervenue en 2005, sous présidence luxembourgeoise, d'atteindre l'objectif de 0,7% d'APD en 2015. Face à un risque de tassement de l'APD, il convient de redoubler d'efforts pour faire face à nos engagements. Membre du groupe encore trop select du G-0,7 – avec une APD qui a atteint en 2007 près de 0,9% du RNB en attendant d'atteindre l'objectif d'un pourcent que nous nous sommes fixés –, le Luxembourg ne pourrait que se réjouir d'un élargissement rapide de ce club.

L'année qui s'ouvre devant nous est cruciale sous l'angle du développement. Il s'agira de mener de front et de manière convergente, les négociations commerciales au sein de l'OMC, le suivi de Monterrey en matière de financement du développement, ainsi que la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ce n'est que dans la mesure où nous adopterons des politiques généreuses et courageuses que nous serons en mesure de consolider les avancées et réduire les retards qui malheureusement subsistent, notamment dans un certain nombre de pays

d'Afrique subsaharienne, en matière de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. La convocation en 2008 d'une réunion de haut niveau sur la mise en œuvre à mi-parcours des OMD serait certainement une bonne occasion pour faire le bilan et relancer les efforts. Je salue à cet égard également la mise en place récente, à l'initiative de notre secrétaire général, du groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique: je suis persuadé qu'il apportera une contribution significative en matière de coordination et d'intensification des efforts en direction d'un continent avec lequel le Luxembourg maintient des relations de coopération intenses et multiples.

Monsieur le Président,

L'évocation des problématiques liées du changement climatique et du développement soutenable me permet d'aborder un autre sujet qui me tient à cœur et qui est au centre de l'activité internationale du gouvernement luxembourgeois: celui de l'action humanitaire.

En discutant pour la première fois de la question du changement climatique, le Conseil de sécurité a mis en lumière les interactions multiples et complexes qui peuvent exister entre catastrophes naturelles, intensification des conflits violents à l'intérieur et entre États, et catastrophes humanitaires en divers points du globe. Il convient d'aborder ces situations d'urgence sur le plan opérationnel avec le souci d'une action aussi efficace et rapide que possible. Mais il faut aussi, de plus en plus, replacer ces situations d'urgence dans leur contexte politique, socioéconomique et culturel afin d'essayer d'en atténuer les effets et, dans la mesure du possible, d'en prévenir la résurgence. C'est dans cette perspective qu'une nouvelle stratégie du gouvernement luxembourgeois en matière de gestion des crises humanitaires a été présentée récemment, stratégie qui repose désormais sur trois piliers:

- l'aide d'urgence;
- la réhabilitation/reconstruction dans la phase transitoire, et finalement;
- la prévention.

Sur base du constat établi par les Nations unies selon lequel un euro investi dans la prévention permet d'épargner huit euros dans la réaction et la résolution des crises, désormais près de 5% du budget humanitaire luxembourgeois sera consacré, dans une approche proactive, au volet prévention.

Monsieur le Président,

Le document final du Sommet mondial de 2005, qui constitue plus que jamais la feuille de route de l'action internationale, a insisté sur ce constat fondamental selon lequel «le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'Homme sont inséparables et se renforcent mutuellement».

J'estime, pour ma part, qu'il s'agit là d'un principe cardinal qui devrait inspirer et orienter toute l'action des Nations unies et de ses États membres dans une perspective d'ensemble cohérente sur les grands problèmes de l'heure. Qu'il s'agisse des conflits en Afrique – et je pense plus particulièrement aux situations aux conséquences humanitaires dramatiques qui se présentent actuellement au Soudan, en Somalie, en RDC ou encore au Zimbabwe –; qu'il s'agisse du Proche-Orient, où il importe de soutenir pleinement les efforts israélo-palestiniens en cours et de progresser enfin vers une solution négociée de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité, mais aussi d'œuvrer en faveur d'une solution durable pour toute la région; qu'il s'agisse enfin de l'Afghanistan, de la Birmanie/ Myanmar ou d'autres foyers de violence ou d'instabilité encore, la prise en compte simultanée des dimensions de la paix et de la sécurité, des droits de l'Homme et de l'État de droit et du développement socioéconomique est une exigence incontournable.

Qu'il me soit permis ici d'évoquer d'un mot le courage des moines et citoyens birmans qui expriment depuis des semaines de manière pacifique leur aspiration à la démocratie et au respect des droits de l'Homme. Je condamne dans les termes les plus fermes la violence des forces de sécurité à l'égard de ces manifestants pacifiques et appelle les autorités à y mettre un terme.

Cette exigence que je viens d'évoquer ressort également avec grande clarté des travaux menés par cet organe nouveau et innovateur – dont le Luxembourg est membre depuis le début de l'année – qu'est la Commission de consolidation de la paix. Les stratégies intégrées de consolidation de la paix avec chacun des pays concernés devront prendre en compte l'ensemble de ces facteurs pour briser définitivement les cycles de la violence et placer ces pays sur un parcours stable de développement. J'aimerais mentionner dans ce contexte également la dimension essentielle de la réconciliation et la lutte contre l'impunité, en

saluant tout particulièrement l'action des différentes juridictions internationales et notamment de la Cour pénale internationale.

S'agissant de la protection et de la promotion des droits de l'Homme qui constituent l'un des axes primordiaux de la politique étrangère luxembourgeoise, je continue à placer un grand espoir dans le nouveau Conseil des droits de l'homme qui vient d'achever la mise en place de ses structures institutionnelles, avec, en particulier, le système des examens universels périodiques qui constitue une innovation significative.

Fidèle à ses convictions et à ses engagements, le Luxembourg s'associe pleinement aux initiatives annoncées par un groupe d'États de toutes les parties du monde visant à faire avancer le débat international en matière d'abolition de la peine de mort.

Monsieur le Président,

Dans ce rapide survol de la situation internationale en matière de paix et de sécurité, vous me permettrez de m'arrêter un instant sur cette question importante qui préoccupe tant les Nations unies que l'Union européenne qu'est le Kosovo.

Dernier acte de la tragédie yougoslave, le dossier du Kosovo doit désormais trouver une solution urgente. L'envoyé spécial du secrétaire général, le président Ahtisaari, a déployé une activité considérable pour dégager, en ligne avec les principes directeurs établis, les bases du statut futur du Kosovo. La troïka de représentants de l'Union européenne, des États-Unis et de la Russie est actuellement engagée dans une dernière tentative de rapprocher les deux parties et ces efforts se sont poursuivis ces derniers jours ici à New York. Elle a convenu de livrer son rapport au secrétaire général pour le 10 décembre. Je voudrais réitérer à cette tribune que l'Union européenne est prête à assumer pleinement ses responsabilités dans une région pour laquelle un avenir européen est tout tracé.

Monsieur le Président,

Je voudrais également consacrer mon attention à un autre dossier qui préoccupe l'opinion publique internationale et dont l'impact potentiel sur la paix et la sécurité internationales est très préoccupant: je veux parler du dossier du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Voici quelques jours, j'ai eu l'occasion d'exposer les vues du gouvernement luxembourgeois à la tribune de la Conférence générale de l'AIEA à Vienne.

Ici à l'Assemblée générale, il m'importe de plaider encore une fois en faveur de la poursuite des efforts en matière du désarmement nucléaire et d'un renforcement du régime en matière de non-prolifération, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste, et doit rester, la pierre angulaire.

Qu'il me soit également permis d'insister brièvement sur ces autres types d'armes aux effets déstabilisants, ou aux conséquences inacceptables pour les civils, que sont, d'une part, les armes légères et de petit calibre et, d'autre part, les sous-munitions. J'ose espérer que des avancées significatives pourront être enregistrées en particulier pour ces deux catégories d'armes dans un proche avenir. Le gouvernement luxembourgeois compte, pour sa part, participer activement à ce débat et prépare actuellement un projet de loi interdisant la fabrication, le stockage, l'utilisation et le commerce des armes à sous-munitions.

Monsieur le Président,

Si la poursuite du désarmement international et le renforcement des régimes internationaux en matière d'armes de destruction massive restent des objectifs constants du gouvernement luxembourgeois, ce n'est pas sans une préoccupation sérieuse que nous devons observer certaines évolutions en cours en matière de respect des normes internationales actuellement en vigueur, et notamment s'agissant du dossier iranien.

Alors que l'accord qui vient d'être conclu entre le secrétariat de l'AIEA et la République islamique d'Iran va dans la bonne direction, nous notons cependant avec inquiétude que l'Iran n'a toujours pas pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec les trois résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je voudrais lancer à cette tribune un nouvel appel à l'Iran d'y donner enfin suite et de suspendre toute activité liée à l'enrichissement.

Monsieur le Président,

Dans l'ensemble des dossiers que je viens d'évoquer, la Charte a confié un rôle central au Conseil de sécurité. Il est essentiel que le Conseil de sécurité soit adapté aux réalités géopolitiques de ce début du XXI^e siècle à travers un élargissement de sa composition dans les catégories des membres permanents et non permanents, en garantissant une place adéquate pour les petits États qui représentent la vaste majorité des États membres de cette organisation. Il est tout aussi

important de moderniser ses modes de fonctionnement en vue d'assurer une efficacité et une transparence accrues, tout en associant plus largement l'ensemble des États membres. Sur base de la décision qui a été adoptée par consensus dans les derniers jours de la session précédente de l'Assemblée générale, j'ose espérer que des progrès significatifs pourront être accomplis en matière de réforme du Conseil de sécurité dans les mois à venir.

Soucieux d'apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de la Charte et d'assumer sa part de responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales, mon pays, le Luxembourg, aspire à devenir pour la première fois depuis qu'il a apposé sa signature en 1945 à la charte de San Francisco, membre non permanent du Conseil de sécurité pendant les années 2013-2014.

Monsieur le Président,

La réforme du Conseil de sécurité constitue une part importante de l'agenda de réforme des Nations unies défini lors du sommet de 2005. Si le recours à des formules multilatérales, avec les Nations unies au cœur, doit être crédible, il faut que l'instrument mis à la disposition de la communauté internationale soit pleinement en phase avec les évolutions de notre temps et puisse répondre de manière adéquate aux attentes d'efficacité et d'efficience des États et des populations du monde entier.

L'effort de réforme doit être poursuivi et appuyé avec conviction par une Assemblée générale revitalisée, exerçant avec énergie et discernement ses prérogatives et réalisant ses objectifs prioritaires. La réforme – et donc la modernisation du multilatéralisme – ne peut réussir que si elle repose sur une volonté partagée des États membres.

Ceci s'applique en particulier au domaine de ce qu'on appelle la «*system-wide coherence*» en matière d'activités opérationnelles. Dépasser une fragmentation qui s'est développée au cours des plus de soixante années d'histoire onusienne, redonner au système et à ses acteurs une capacité d'action plus efficace, notamment au niveau des pays et des populations concernés, renforcer la cohérence opérationnelle dans les huit domaines couverts par le rapport du Groupe de haut niveau, tels sont des objectifs de première importance pour la performance et, partant, la

crédibilité du système des Nations unies, telles sont aussi des décisions qui doivent être prises avec courage et volontarisme dans les enceintes pertinentes.

Alors que le succès de la réforme se traduira par une situation «gagnant – gagnant – gagnant» pour les pays donateurs, les pays récipiendaires et les Nations unies dans leur ensemble, comme l'a si bien dit M. Ban Ki-moon, l'échec de la réforme risque fort de marginaliser le système dans son ensemble dans le long terme. Le choix est clairement posé devant nous, à nous d'exercer les responsabilités politiques qui sont les nôtres.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Plus que jamais, le multilatéralisme efficace reste un grand espoir de nos populations animées du désir d'un monde plus juste, plus pacifique et plus prospère, où les grands équilibres écologiques sont préservés et où chaque homme et chaque femme puissent vivre dans la dignité et dans la pleine jouissance de leurs droits humains.

Ne décevons pas cette attente.

Et rappelons-nous de cette phrase empreinte de sagesse du philosophe romain Sénèque: «Ce n'est pas parce que c'est difficile que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que c'est difficile.»

Je vous remercie de votre attention.

Discours de François Biltgen à l'occasion de la conférence «Emploi en Europe: perspectives et priorités» à Lisbonne

8-9 octobre 2007

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les remerciements les plus vifs de mon Premier ministre Jean-Claude Juncker pour célébrer le 10^e anniversaire du sommet de Luxembourg et donc de la stratégie européenne pour l'emploi. Jean-Claude Juncker, qui en tant que Premier ministre fut à l'époque fut président du Conseil européen, mais aussi ministre du Travail et

de l'Emploi – je lui ai succédé 18 mois plus tard, aurait bien voulu fêter avec nous, mais malheureusement n'a pas pu le faire.

Lorsque nous célébrons aujourd'hui le 10^e anniversaire de la stratégie européenne pour l'emploi, je veux d'abord me remettre en mémoire la situation dans laquelle nous nous trouvions – en Europe – il y a 10 ans.

Nous étions à 15 États membres confrontés à un taux de chômage de 11% de la population qui représentait à ce moment 375 millions d'habitants. Ce taux de chômage de 11% équivalait à 18,3 millions de chômeurs – dont pratiquement la moitié étaient des chômeurs de longue durée. La situation la plus critique était observée dans l'un des grands États membres – d'ailleurs le voisin du Portugal –, qui affichait un taux de chômage de 21,4%.

Dans l'Union européenne, nous avons connu une perte de quatre millions d'emplois au cours de la période 1991-1996 et un taux de croissance qui n'arrivait pas à dépasser les 1,6% en moyenne annuelle.

D'un point de vue économique, la situation à laquelle nous étions confrontés tient en quelques mots:

- croissance faible;
- chômage élevé;

et le tout assorti de

- politiques budgétaires plutôt laxistes;
- d'une inflation non maîtrisée et
- de déficits qui n'arrêtaient pas de se creuser.

D'un point de vue social, le tableau n'était pas encourageant non plus. Les politiques de l'emploi étaient majoritairement passives car elles se concentraient trop souvent sur le «simple» versement de prestations de chômage.

Dans de nombreux États membres, l'on essayait d'endiguer le nombre de chômeurs par le recours à des systèmes de retraites anticipées. Le passage de l'école au travail n'était pas toujours simple puisque les systèmes d'éducation et de formation étaient en déphasage par rapport aux besoins des entreprises lesquelles se trouvaient confrontées à de rapides mutations technologiques.

Dix ans après le commencement de la stratégie pour l'emploi, la situation est toute autre. Le taux de

chômage est descendu à 6,7% pour une Union européenne à 27 États membres. D'un point de vue purement arithmétique, l'on peut dire qu'en l'espace de 10 ans, l'Union européenne s'est agrandie de 112 millions de nouveaux habitants et qu'en parallèle, le nombre total de chômeurs à l'intérieur de nos 27 États membres a diminué de deux millions et demi de personnes.

Mais dans les années 1990, nous étions très loin de la situation actuelle. Les problèmes économiques et la montée du chômage étaient sur le devant de la scène politique.

Les premières discussions qui sont à l'origine de la stratégie européenne pour l'emploi remontent à 1993 et au livre blanc du président Jacques Delors, dans lequel figurait le premier fondement d'une coopération véritable en matière de politiques de l'emploi.

Ce fondement s'est développé ensuite à travers le Conseil européen d'Essen en décembre 1994 et de plusieurs autres réunions successives des chefs d'État ou de gouvernement. Les réflexions menées pendant ce temps ont débouché, en juin 1997, sur le traité d'Amsterdam et sa base juridique spécifique, consacrée à la stratégie coordonnée pour l'emploi.

En l'espace de ces 4 ans, les politiques nationales de l'emploi étaient devenues une «question d'intérêt commun». Cette «question d'intérêt commun» était tellement forte que le Conseil européen d'Amsterdam demanda au Luxembourg de convoquer au 2^e semestre 1997 une réunion extraordinaire des chefs d'État ou de gouvernement consacrée exclusivement à ce sujet.

Pire, les conclusions du sommet d'Amsterdam en juin 1997 nous avaient donné mandat d'anticiper les dispositions du traité d'Amsterdam – lequel ne devait entrer en vigueur que deux ans plus tard. Cette «invitation» de la part du Conseil européen allait nous causer nos premiers soucis puisqu'il était loin d'être évident de rendre opérationnelle une disposition d'un traité qui n'avait pas encore été ratifié.

En conséquence, il fallait beaucoup d'efforts de persuasion pour convaincre l'un ou l'autre pays un peu plus récalcitrant de se «lancer dans l'aventure».

Certains d'entre vous se rappellent peut-être que les discussions officielles ont commencé à l'occasion de la réunion informelle des ministres du Travail et de l'Emploi à Echternach le 4 juillet.

Pour l'anecdote, Echternach est une petite ville médiévale qui est connue dans le monde entier pour sa procession qui rassemble chaque mardi de Pentecôte 8 000 danseurs et 50 fanfares en hommage à saint Willibrord, véritable Européen, car Anglais de naissance, éduqué en Irlande, il s'est fixé après un pèlerinage à Rome au Luxembourg d'où il a au VIII^e siècle surtout missionné dans les actuels Pays-Bas et l'Allemagne du Nord. Les participants à la procession traversent la ville en effectuant un rythme qu'on décrit de trois pas en avant – puis de deux pas en arrière. Ce rythme allait aussi être celui qui nous a été imposé dans la préparation du Conseil européen des 20 et 21 novembre 1997.

Trois pas en avant, deux pas en arrière. Mais tout comme la procession dansante d'Echternach, nous avons finalement avancé et sommes arrivés à bon port.

Au-delà de cette anecdote, il faut savoir que nous avons essayé de mobiliser tout une série d'acteurs pour contribuer à la réflexion sur ce qui devait être la stratégie européenne pour l'emploi:

- États membres et au plus haut niveau politique;
- partenaires sociaux européens et nationaux;
- organismes institutionnels les plus divers et
- de nombreux acteurs – économiques comme sociaux – reconnus pour leurs compétences en matière de politiques de l'emploi.

Entre juillet et novembre 2007, il ne s'est pas passé un seul jour sans trois ou quatre réunions bilatérales, trilatérales ou multilatérales entre la Présidence – représentée au plus haut niveau politique – et des interlocuteurs intéressés au débat sur l'emploi.

Je n'irai pas jusqu'à évoquer les innombrables entretiens téléphoniques passés à gauche et à droite – de tôt le matin jusqu'à tard le soir..., mais je garde seulement un mauvais souvenir de la note téléphonique qui nous avons dû régler au cours de ces quelques mois.

Il fallait «défricher le terrain», convaincre les nombreux hésitants, séduire les uns, persuader les autres, mais aussi contourner de multiples obstacles.

Le 20 novembre 1997, nous étions enfin prêts.

Prêts à accueillir à Luxembourg les chefs d'État ou de gouvernement de nos États membres. Prêts aussi à négocier ce qui allait devenir la stratégie européenne

pour l'emploi. Avec le recul, je dirais aujourd'hui que les discussions entre chefs d'État ou de gouvernement et les interventions des uns et des autres étaient constructives.

Bien sûr, les débats sur quelques dispositions des lignes directrices – comme par exemple les «objectifs chiffrés» – étaient plus difficiles.

Mais nous n'étions pas disposés à abandonner le mot d'ordre qui nous a guidé pendant tous les mois de préparation: «Pas de littérature, mais des mesures concrètes et vérifiables.»

Reste que le sommet a réussi à définir une stratégie d'ensemble pour coordonner, au niveau européen, les politiques nationales de l'emploi. Cette coordination comprenait une série d'objectifs ciblés, encadrés par ce que l'on appelait à l'époque les «quatre piliers»:

- l'insertion professionnelle;
- l'esprit d'entreprise;
- l'adaptabilité et
- l'égalité des chances.

Je n'oserai pas faire une comparaison entre le cadre qui a été fixé à Luxembourg en novembre 1997 et les «lignes directrices emploi» que nous connaissons aujourd'hui. Pourtant, force est de constater que les lignes directrices d'aujourd'hui ne diffèrent pas fondamentalement des priorités politiques qui furent entérinées à l'époque lors de ce sommet extraordinaire.

La première ligne directrice emploi du cycle actuel de la stratégie de Lisbonne demande par exemple aux États membres d'«améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises». Il y a dix ans, ceci figurait dans une ligne directrice qui s'intitulait: «encourager la capacité d'adaptation des entreprises et de leurs travailleurs»!

La deuxième ligne directrice du cycle actuel demande aux États membres notamment de prendre des mesures pour «permettre une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée».

À l'époque, cela s'appelait «concilier vie professionnelle et vie familiale» et figurait en titre de la ligne directrice 17.

La troisième ligne directrice exhorte les États membres à «développer de nouvelles sources d'emplois dans le secteur des services aux personnes et aux entreprises notamment au niveau local».

Traduit dans la terminologie de 1997, cela s'appelait «exploiter complètement les possibilités offertes par la création d'emploi à l'échelon local (...) et dans les nouvelles activités liées aux besoins non encore satisfaits par le marché».

Pour le volet «formation professionnelle», la ligne directrice 23 d'aujourd'hui demande aux États membres d'«établir des stratégies efficaces d'apprentissage tout au long de la vie».

En 1997, nous demandions aux États membres et aux partenaires sociaux, au titre de la ligne directrice 5, de «s'efforcer de développer des possibilités de formation tout au long de la vie».

Bref, avec ces quelques exemples que l'on pourrait multiplier à l'infini, vous aurez compris que le cadre actuel des lignes directrices n'a pas fondamentalement changé par rapport aux politiques et aux mesures qui avaient été retenues par le Conseil européen extraordinaire de novembre 1997.

Exprimé autrement, cela signifie que les domaines définis il y a dix ans ont gardé toute leur actualité: «Le Sommet européen de 1997 avait visé juste – les lignes directrices emploi de cette époque sont à la base de l'actuelle stratégie européenne pour l'emploi et n'ont jamais été démenties!»

Au-delà de ce constat, il ne faut pas oublier que l'une des évolutions importantes de ces dix dernières années fut la coordination entre différentes politiques telle qu'elle fut construite ici à Lisbonne pendant la Présidence portugaise au printemps 2000.

Le sommet de Lisbonne a clairement démontré que l'on peut renforcer l'emploi, engager des réformes économiques, garantir la cohésion sociale, le tout dans le cadre d'une économie fondée sur la connaissance.

Les conclusions de ce sommet parlent non seulement d'une économie européenne plus compétitive, mais d'un lien étroit entre «performances économiques» et «amélioration quantitative et qualitative de l'emploi», respectivement «plus grande cohésion sociale».

Permettez-moi la remarque que ces éléments ont eux aussi gardé toute leur valeur dans les débats d'aujourd'hui.

Quelles conclusions faut-il tirer de dix ans d'expérience dans le domaine de la stratégie européenne pour l'emploi?

Le processus de Luxembourg a préfiguré la méthode ouverte de coordination, qui quelques années seulement plus tard allait être consacrée par la stratégie de Lisbonne.

La stratégie européenne pour l'emploi, autonome jusqu'à la révision de la stratégie de Lisbonne, s'est désormais fondue dans les lignes directrices intégrées. Mais ses principes demeurent. Ses résultats aussi.

Les chiffres montrent – et je vous rappelle ceux que j'ai mis en avant au début de mon intervention – que le fonctionnement des marchés du travail dans les États membres s'est fortement amélioré. Le chômage structurel a considérablement baissé et les marchés de l'emploi répondent beaucoup mieux – et plus vite – aux changements dans nos économies.

Les mesures nationales prises au titre des lignes directrices emploi – pour investir dans l'éducation et la formation, pour améliorer le fonctionnement des services publics de l'emploi, pour offrir de nouvelles chances à ceux qui recherchent un emploi, pour mieux organiser le dialogue social, pour mettre en œuvre le principe de l'égalité des chances et bien d'autres encore – ont toutes produit leurs effets. «Le chemin sur lequel nous nous sommes engagés en 1997 était le bon.»

Pour terminer, je dirais que si quelqu'un d'entre vous – la présidence par exemple – me demanderait de me projeter dans le futur – mais là, je suis dans les mains de Monsieur Socrates et de José Vieira, voire aussi de Vladimir Spidla – je dirais que l'on ne devrait pas changer fondamentalement le cadre des lignes directrices existantes.

Je soumettrais simplement à votre réflexion les trois éléments suivants que l'on pourrait renforcer dans le prochain cycle de lignes directrices:

- 1) les systèmes d'éducation et de formation dans tous nos États membres se modernisent. Cette modernisation devrait viser aussi les instances qui ont comme rôle de guider et de conseiller les jeunes dans leur choix de leurs études. C'est une question d'orientation professionnelle qui doit permettre aux élèves et aux étudiants de choisir des formations qui débouchent sur de réelles possibilités d'emploi(s);
- 2) les entreprises privées qui opèrent sur nos marchés du travail s'investissent de plus en plus dans un

partenariat avec les services publics de l'emploi. Il faut les encourager pour que cette collaboration – souvent très fructueuse – soit développée;

- 3) au niveau de nos entreprises, il y a encore une bonne marge de manœuvre pour établir une vraie stratégie de gestion prévisionnelle des ressources humaines. Celle-ci est indispensable dans le contexte des mutations rapides de nos tissus économiques et notamment dans le cas de restructurations. Elle mériterait d'être renforcée.

Je ne terminerai pas mon intervention sans remercier encore une fois la Présidence portugaise.

J'ai accepté avec beaucoup de plaisir – et aussi avec un peu de fierté – son invitation pour vous parler du 10^e anniversaire de la stratégie européenne pour l'emploi. Et, rassurez-vous, je ferai de même en 2017 – au moment où l'on fêtera le 20^e anniversaire du «processus de Luxembourg».

Discours de Luc Frieden à l'occasion du dépôt du budget 2008 à la Chambre des députés

10 octobre 2007

Här President,
Här Staatsminister,
Dir Dammen an Dir Hären,

Et ass an deem Kader deen de Staats- a Finanzminister elo grad exposéiert huet wou mir dëse Budget opgebaut hunn: Onsécherheete wat d'Recetten an d'Situation économique ubelaangt a Steierreduktioun, déi selbstverständlech op dëse Budget een Afloss hat. An deem Kader géing ech mengen, datt dëse Budget véier Haaptcaractéristiquen opweist.

Et ass e Budget, dee sech duerch eng ganz zolitt Budgetdisziplin characteriséiert. Dat heescht, eis Depensë klamme manner schnell wéi d'Recetten a klamme manner schnell wéi d'mëtterfristegt Wirtschaftswuesstem.

Zweetens, dëse Budget characteriséiert sech doduerch, datt mir eist Zil erreecht hunn fir d'ëffentlech Finanzen am Equiliber ze hunn no den europäesche Berechnungen. Ëffentlech Finanzen am Equiliber mat enger

niddreger Schold an erëm méi héigen Reserven, déi mir an der Gesamtbetruechtung musse selbstverständlech matkucken.

Drëttens. Et ass e Budget, deen inhaltlech d'sozial Kohäsion hei am Land stäerkt duerch déi Moossnahmen, déi elo grad scho genannt gi sinn, plus anerer, an deen och d'Wirtschaftswuesstem duerch eng Rei Moossnamen am Steier- an Investitionsberäich dreift.

A véiertens ass et e Budget, dee sech characteriséiert duerch eng grous Virsicht, well et muss ee mat Staatsfinanze virsichtig sinn, mä och e gewëssene virsichtegen Optimismus an deem Sënn, datt mir awer eng wirtschaftlech Croissance hunn, déi elo grad beschriwwen ginn ass, déi vläicht méi lues ass wéi d'lescht Joer, mä iwwert där läit vun der Eurozone.

An et sinn am Fong rondrëm déi véier Caractéristiquen, Här President, wou ech wollt e puer Illustratioune mat Zifferen ginn, och drop hiweisend, datt mir lech dëst Joer och eng ganz Rei Tableaun ausdeelen, déi lech déi vill Zifferen méi einfach och an enger mehrjähreger Perspektiv z'analyséieren, ginn.

Ech hu gesot eis Staatsfinanze sinn am Equiliber. Den europäesche Sold, de Sold vun der Währungsunioun vun den ëffentleche Finanzen, dat heescht, déi gesamt ëffentlech Finanzen esou wéi een se an Europa vergläicht schléissen of mat engem lwwerschoss vun 0,8% vum Bruttoinlandprodukt. Mir haten eis zum Zil gesat dat 2009 z'erreechen. Mir hunn dat Zil elo schon erreecht. Mir wäerten dofir suergen, datt mir mat enger virsichteger Budgetpolitik och dat Zil weider bäibehale kënnen. Dat hängt natierlech ganz vill vum ekonomeschen Ëmfeld och an deenen nächste Méint an am nächste Joer of.

Dat Resultat, an dat gesitt dir op deem éischten Tableau, dee mir lech ausgedeelet hunn, weist eng kloer Tendenz, déi mir eis ginn hate fir op engem Wee ze sinn vu Budgetskonsolidéierung. Mir haten 2004 dat schlechste Resultat, well mir do e Budgetsdefizit hate vu minus 1,2% vun den ëffentleche Finanzen. Mir konnten dat verbesseren a mir hunn déi Trajectoire, déi mir eis ginn hunn, zanterhier all Joers verbessert. D'Chiffre vum Joer 2007, déi Dir op deem Tableau fannt, sinn net déi Chiffren, déi mir d'lescht Joer hei beim Budget deposéiert hunn. Well dee Moment huet een d'Chiffre vum Budget voté, esou wéi en dee Moment virläit,

deemools war dee Chiffer minus 0,7. Dat hei, dee Chiffer plus 1, ronn plus 1, dat ass deen, wéi mir elo mengen, datt d'Joer 2007 géing ginn. Dat ass deen, dee mir elo den 1. Oktober an der Notifikatioun vun eiser Stabilitéitsprogrammnotifikatioun op Bréissel gemaach hunn. Wa mir also mengen 2007 kéime mir op 1%, dat hânt e bëssen dovun of wéi d'Enn vum Joer ofschléisst, da gesitt Dir, datt mir 2008 an där Trajectoire bleiwen. Et ass liicht manner 2008 no eisen aktuelle Berechnungen an dat ass den Impakt vun deene Steierreduktiounen vun deenen de Staatsminister elo grad geschwat huet. Hätte mir deen Impakt net, hätte mir also weder déi Steierreduktioun gemaach nach kee Kannerbonus ageféiert, da wier de Chiffer vun der Administration publique, öffentlech Finanzen 2008, eppes bei plus 1,8%. Et muss een also ëmmer an der Betuechtung den Impakt vun där Steierreduktioun an deem Kannerbonus och op deene Chiffre kucken. Mä och onofhängeg dovun, well dat war eis Zilsetzung, mir maachen näischt wat irresponsabel ass fir d'Staatsfinanzen. Mir géigefinanzéieren déi Moossnahmen duerch eng net total Upassung vum Steiertarif un d'Inflatioun, an dofir hu mir also eist Zil erreecht.

Mir gesinn och, datt mir een zweet Zil erreecht hunn. An dat ass dat, datt mir eis zum Zil gesat haten, d'«*Depensé par rapport zum Bruttoinlandprodukt*» erofzekeréien, d'«*Gesamtlaascht*» also déi um Staat läit par rapport zum Wirtschaftswuesstem erofzekeréien. An Dir gesitt um Tableau vun deenen «*Depensé*» vun der Administration publique, dat ass dee mat de grénge Kolonnen, datt mir d'«*Depensé par rapport zum PIB*» iwwert dës Legislaturperiod vun 42,5% op 37,5% erofkritt hunn. An Dir gesitt bei de Recetten, dat heescht, datt d'«*Steierlaascht*», dat wat de Staat ewech huet aus dem Wirtschaftsschafung, datt mir och dat vun 41% op 38,5% erof kritt hunn. De Staat hält also haut manner ewech vun der Economie, vun de Leit wéi dat 2004 de Fall war. Dat ass och eng Tendenz, déi mir wëlle viruféieren, quitte datt een déi net éiwech ka viruféieren, mä déi Tendenz, déi muss weider esou stëmmen.

Selbstverständlech muss een innerhalb vun deenen öffentleche Finanzen och e Bléck werfen op d'Administration centrale. Dat heescht, de Staat, dat sinn d'«*Etablissements publics*», alles dat wat finanzéiert gëtt iwwert staatlech Institutiounen, déi net direkt am Staatsbudget sinn, sief dat Bauten um Kierchberg oder op de Frichen am Süden. Déi muss een an der Admi-

nistration centrale och berücksichtegen, grad esou wéi d'«*Transferte vum Staat un d'Sozialversécherunge*» virun allem un d'«*Pensiounskeesen*».

An do gesäit een op deem zweeten Tableau, datt d'Administration centrale bei minus 1,4% Defizit ofschléisst. Dora berücksichtege muss ee selbstverständlech d'«*Chiffre*» vun der «*Sécurité sociale*», well een Iwwerschoss an der «*Sécurité sociale*» zu engem larken Deel natierlech aus dem Staatsbudget gespeist gëtt. D'nächst Joer bezitt de Staat 1 Milliard aus dem Staatsbudget an d'«*Pensiounskeesen*». Dat heescht, déi Chiffre muss een zesumme liesen. An dofir gëtt jo och am Ausland just d'«*Administration publique*» gekuckt, well de Gesamtpak vun den öffentleche Finanzen muss gekuckt ginn. Och bi deene minus 1,4% muss een am Kapp sech deen 1% ofrechnen deen u Steierreduktioun de Kannerbonus kënnt, wann een deen ofrechent, da gesäit een, datt mir och do un enger wesentlecher Verbesserung vun eise Staatsfinanzen, och beim Staat selwer, sinn an och dee Wee ass op där Trajectoire, ass op deem Wee, dee mir eis fir 2009 ginn hunn. D'«*Konsolidéierung*» vun de Staatsfinanzen geet virun. Trotz, wéi gesot, héigen Investissiounsausgaben op déi ech nach kommen, trotz Steierreduktioun.

An déi minus 1,4% deen Dir do gesitt, do géing ech lech och nach eng «*Kéier*» gären an Erënnerung ruffen wat mir do d'«*lescht Joer*» an de «*Previsiounen*» haten, minus 2,8%. Mir hunn eis also vun engem Joer op dat anert ëm d'«*Halschent*» verbessert. Ech mengen, dat ass dee richtege Wee, dat ass dee Wee, dee mir eis virginn hunn an op deem mir wäerte weidergoen. Mä e beweist awer och, datt mir eng ganz Rei Problemer weider behalen un deene mir mussen all zesumme schaffen. Dat heescht och, datt mir keng irresponsabel Schrëtt dierfen och an deenen nächste Jore maachen. Et ass net alles méiglech wat ee gären hätt wann ee wëllt och an Zukunft öffentlech Finanzen am Iwwerschoss hunn oder am Equiliber hunn. Dat Zil erreche mir erëm zanter 2006. Mir géngen et och gär weider errechen.

Doraus entsteet och, datt et zu eiser Opfaassung vun öffentleche Finanzen gehéiert, datt mir d'«*Reserven*», déi Suen, déi mir op d'«*Säit*» leeë fir laangfristeg Investitiounen ze tätigen, déi sech net an dem Maastricht-Chiffer refletéieren, datt mir déi och weider musse gutt opstocken. Déi aner Länner hunn een Defizit a kënne net finanzéieren ouni Sue léinen ze goen. Mir hu bei der Administration centrale een Defizit, a mir hunn bei

der Administration publique een Iwwerschoss, a mir kënnen dat finanzéieren duerch Reserven. Mir hunn et ëmmer als eis Pflicht ugesinn, déi Reserven ze konstituieren. All Kéiers, souwuel 1999 wéi 2004, ass gesot ginn, wann d'Wahlen eriwwer sinn, da wäert dir gesinn, d'Keese sinn eidel. Duerfir hunn ech lech een Tableau ausdeele gelooss, wou Der d'Evolution vum de Reserven zanter 1999 gesitt. Mir hunn drop gehalen – an dat ass fir mech eng deeglech Aufgabe – fir ze kucken, datt wa mir Iwwerschëss hunn, déi direkt an d'Reservë maachen. Dir gesitt, datt d'Reserven 2006, dat ass um 31. Dezember 2006, also um Ufank vum dësem Joer, méi héich sinn wéi se 1999 waren, an datt mir no enger Diminution vum de Reserven an deene Jore wou et méi schlecht gaang ass, dofir sinn d'Reservë jo och do, elo erëm d'Reservë gespeist hunn am leschte Joer a mir wëllen och domatter weider goen. Mir brauche Reservë fir déi grouss Investitiounen ze finanzéieren, déi an deenen nächste Joren op eis zoukommen, déi ugefaangen hunn an déi mir weider musse finanzéieren.

An dofir huet d'Regierung och decidéiert, datt deen Iwwerschoss an de Staatskonte vum Joer 2006, deen ongeféier 240 Milliounen Euro betrëfft, deen ausschliesslech an d'Reserve vum den Investitionsfongen ze ginn. Dat si keng Suen, déi mir direkt ausginn. Dat si keng Suen, déi héchstwahrscheinlech dës Regierung ausgëtt, mä déi sinn do fir Investitiounen ze tätigen. An dofir wollt ech lech och, Här President, als Zeeche vum där politescher Ausso a vun där virsichteger Budgetpolitik och de Projet de loi deposéieren deen d'Affectation vum Resultat vum Compte général 2006 virgesäit. Déi 240 Milliounen ginn also an déi Fongen, déi de gréisste Finanzierungsbedarf an de nächste Joren huet op Grond vum deenen Tableauen, déi Dir kennt, déi Projeten, déi d'Chamber gestëmmt huet. Domat preparéiere mir d'Zukunft, mir wëllen net mat eidele Keesen déi Zukunft preparéieren.

Dat selwecht gëllt niewent de Reservë fir d'Staatsschold. Ech war ëmmer allergesch op Staatsschold. A wann ech gesinn, wéi d'Ausland hir Defiziter finanzéieren, da mengen ech, datt dat an eisem Land net gutt wier an enger klenger Economie – et ass och net gutt an enger grousser, mä besonnesch an enger klenger net –, dat heescht, éischtens héich Zënse zeréckbezuelen, an zweetens, den nofolgende Generatiounen Laaschten ophalsen. Mir hunn d'Staatsschold – dat ass iwwregens net nëmme d'Staatsschold, dat ass och d'Schold vum der Administration publique au sens large, dat ass d'Loi

de garantie, dat ass d'Schold, déi d'Etablissements publics gemaach hunn, d'ëffentlech Schold ass am Fong e besseren Ausdrock – bleibt konstant op eppes 6,9%, ënner 7%. A wann Dir kuckt op deem Tableau, da gesitt Dir, datt zanter 1999 eis Staatsschold par rapport zum PIB net geklommen ass.

Och am Budget fir d'nächst Joer froe mir just wéi déi Jore virdrun, een neien Emprunt vu jee 100 Milliounen Euro fir d'Ausgabe vum Fonds du rail, an 100 Milliounen Euro fir d'Ausgabe vum Fonds des routes. Dat si Projeten, déi sech iwwer laang Jore strecken. Dat si Projeten vum deene Generatiounen an eisem Land wäerte beneficiéieren. An dofir ass déi Zomm ze justifiéieren. Dat huet jo och d'Chamber an hire leschte Rapporten ëmmer esou gesinn, iwwregens iwwer zwou Legislaturperioden ewech. An domat wäerte mir weider fueren. Mä d'Schold klëmmt net fir aner Depensen ze tätigen.

Wann ech dann dee Gesamtblock do kucken: ëffentlech Finanzen am Equiliber, d'Tendenz fir den Defizit vum der Administration centrale ze reduzéieren, niddreg Staatsschold, da gesinn ech – a wann ech dat an europäesche Chiffrë vergläichen –, datt mir wäit aus besser Finanzsituation hunn wéi eis dräi Noperen, déi et net fäerdeg bréngen hir ëffentlech Finanzen am Equiliber ze hunn, a mir sinn an den Top 5 vum der Eurozone. Et ginn nëmme fënnef Länner, déi eng Staatsschold hunn, déi manner wéi 60% vum Bruttoinlandsprodukt ass an déi keen Defizit vum den ëffentleche Finanzen hunn. Mir sinn eent vun deene fënnef Länner a mir hätte gären, datt dat géing esou an deenen nächste Jore bleiwen.

Ech hu gesot, de Budget characteriséiert sech och duerch eng ganz zolitt Budgetdisziplin. Bei Recetten, déi méi staark gi sinn, hu mir net dat gemaach wat een am Fong am léifste gemaach hätt, andeem een einfach gesot hätt, ma da loosse mir d'Depensen och ëm souvill klammen. Mir hätte méi Leit am Land zefridde gestallt, mir hätte manner Kritik kritt, mir hätten awer domat, mengen ech, net verantwortungsvoll fir d'Zukunft gehandelt a mir wären net op deem Konsolidierungskurs virufuer. An duefir huet d'Regierung an deem Budget, dee mir lech haut hei virstellen, drop gehalen, datt d'Depensen vum Staat nëmme ëm 5,3% wuessen, wougéint d'Recetten am Staatsbudget vum nächste Joer ëm 7,6% wuessen. D'Depensë

wuessen also ëm iwwer 2% manner wéi d'Recetten. D'Depensë wuessen och manner wéi d'mëttelfristeg Wirtschaftswuesstem.

Mir hätten no Regele wéi se mol fréier och a Budgets-dokumenter vun der Chamber a vun der Regierung gerechent gi sinn, hätte mir d'Depensen vläicht kënnen ëm 7% wuesse loossen. Mä net wa mir wëllen op deem Konsolidéierungskurs viru kommen, net, well mir net wëllen och an deenen nächste Joren d'Steiere massiv héigen a well mir och net wëllen, datt mir mussen op eemol aner Moosnamen huelen, déi eis et schwiereg géinge maache fir 2009 och equilibréiert ëffentlech Finanzen ze hunn. D'uefir also d'Depensë wuessen nëmmen ëm 5,3%. Wann een do nach d'Inflatioun ewech rechent, well mir mussen déi jo och an deem dote Chiffer berücksichtegen, da gesitt Dir, datt et eng ganz kleng Croissance vun den Depensen nëmmen ass, ronn 3%, déi de Budget wisst.

An deenen Depensë vun 2008 ass och eng Index-tranche dra gerechent. Eng Index-tranche, déi mir age-saat hunn vum März 2008 un an déi mat ronn 120 Milliounen Euro am Budget hire Nidderschlag fënnt. Mir kënnen och déi Depense-croissance vu nëmme 5,3% errechen duerch déi Brems, déi mir durch eng ganz Rei vu Moosnahmen, déi an der Tripartite an duerno hei an der Chamber decidéiert gi sinn, erreecht hunn. Et wier ouni déi Moosnahmen, déi an der Suite vun der Tripartite vun dëser Chamber decidéiert ginn, net méiglech gewiescht nëmmen eng Croissance vu 5,3% ze hunn. Et wier och net méiglech gewiescht wann d'Kollegen der Regierung net alleguerten och op eng Rei Depensen verzicht hätten. Mä mir maachen dat fir gesond Staatsfinanzen ze hunn.

Zu de Recetten, géing ech wëlle folgendes soen. Ech hunn elo grad gesot, datt se ëm 7,5% d'nächst Joer wuessen. Ech géing dozou just e puer Beispiller nennen. Dat ass ëmmer eng schwiereg Aschätzung vun de Recettë vun de Steieren, op Grond vun deem wat de Staats- a Finanzminister virdu gesot huet, besonnesch schwiereg, well et selbstverständlech an dësem Zäitpunkt, heiheem an an Europa, ganz schwiereg ass z'evaluieren, wat fir en Impakt déi amerikanesch Immobilienkris op d'Lëtzebuerger Finanzplaz wäert hunn, wat natierlech eng international Finanzplaz ass. Ech soen also, datt mir hei virsichtegen Optimismus awer gëlle gelooss hunn, mir hu net direkt d'Chiffren alleguer substantiell erfogeholl, mä mir hu versicht op

verschiddene Posten deem awer Rechnung ze droen. Esou zum Beispill bei der Taxe d'abonnement, déi jo bezuelt gëtt vun den Investmentfongen zu Lëtzebuerg, déi Steuer setze mir d'nächst Joer mat 700 Milliounen Euro an. Si wäert dëst Joer am Resultat méi héich leie wéi 700 Milliounen. 700 Milliounen ass awer nach ëmmer substantiell méi wéi dat wat mir d'lescht Joer am Budget gemellt haten, mä wéi gesot dat hängt vun den internationale Boursen of, eng Steuer, déi ganz schwierig ass millimetergenau z'evaluieren.

D'Kierperschaftssteuer, déi och zu engem ganz groussen Deel, zum allgréissten Deel vun der Finanzplaz an hiren Akteure bezuelt gëtt, fixéiere mir d'nächst Joer op 1,43 Milliarden Euro. Dat ass eng Croissance an eise Chiffre par rapport zum Budget vum leschte Joer vun 10%. Dir gesitt also, datt mir do och deem Rechnung droen, där méi schnellwuessender Konjunktur, déi mir an de Chiffre vun 2007 fir de Moment gesinn.

D'Steieren op de Gehälter, déi setze mir d'nächst Joer quasi d'nämlecht an wéi dëst Joer, well do fënnt den Impakt – dat wat de Staatsminister virdu gesot huet – vun der Adaptatioun vum Tarif un d'Inflatioun, gekoppelt selbstverständlech mat der Croissance économique. De Statec geet dovun aus, datt et d'nächst Joer eppes 3,8% méi Aarbechtsplaze wäerte ginn, d'Masse salariale geet all Joer och an hirem Block erop. Mä mir mussen natierlech dobäi ofrechnen déi 200 Milliounen, esouwuel bei der Gehältersteuer iwwregens wéi bei der Assiettebesteuerung. A wann een also déi zesumme kuckt, dann hu mir d'nächst Joer d'Gehältersteuer an d'Steier, déi op der Assiette gerechent gëtt – dat sinn also virun allem Fräiberuffler – wäerte mir déi a setze mat 2,2 Milliarden Euro. Dat ass also d'nämlecht wéi dat Joer virdrun. Also do fannt Dir den Impakt ganz kloer vun der Steierreduktioun, déi d'Regierung mécht an déi all deene profitéiert, déi Steiere bezuelen.

D'TVA, fir dat als lescht Beispill nach vun der Steuerland-schaft ze zitieren, do gesi mir, datt och am Joer 2007 d'TVA méi schnell klëmmt wéi mir dat erwaart haten. Mir setzen déi Steuer d'nächst Joer op 2 Milliarde fest, dat ass d'Brutto-TVA. Dat ass eng Croissance vu 16%. Mir ginn also dovun aus, datt op Grond vun de Chiffre vun dësem Joer déi Recette kann op deem do héigen Niveau vun 2 Milliarde ronn fixéiert ginn.

Alles dat selbstverständlech muss een ëmmer mat där Nuance gesinn, datt et schwierig ass an dësem Zäitpunkt, vläicht ass dat am Dezember wann de

Budgetsrapport virgestallt gëtt scho méi kloer, well een da gesäit wéi d'Banken dorop reagéieren obschonns, datt ech och mengen – dat muss d'Rapporteurin awer bis dohinner gesinn –, datt et am Januar, Februar eréischt ass, wou ee Kloeerheet huet well d'Provisiounen, déi d'Banken le cas échéant constituéieren, déi gi meesch-tens eréischt am Ufank vum Joer constitutéiert, well se hir Konte maachen an da gesäit een eréischt richteg wat fir een Impakt dat kann hunn. Bei der Bourse gesäit een et wéi gesot schonn éischter, mä et ass mat där Virsiicht awer wou mir dee Budget do op der Recettésäit opgestallt hunn.

Am Budget hu mir an engem Beräich eng ganz zolitt Stäip fir d'Lëtzebuenger Wirtschaft, an domatter och fir déi Leit, déi an der Lëtzebuenger Wirtschaft schaf-fen, gemaach, andeem mir d'Investitiionsausgabe genausou getätegt hunn wéi ech dat zanter dräi Joer hei an de Budgetriede soen, nämlech e ganz héigen Niveau vun Investitiionsausgaben, mä se net permanent par rapport zum PIB uwuesse loossen. Deen héigen Niveau vun den Investitiionsausgabe fannt Dir och am Joer 2008 erëm. D'Investitiionsausgabe belafen sech d'nächst Joer op 1,66 Milliarden Euro. D'lescht Joer waren et iwwregens 1,54 Milliarden Euro, mir ginn also méi Sue wéi d'lescht Joer an d'Economie, a par rapport zum PIB sinn dat 4,1% vum Bruttoinlandpro- dukt. Och dat ass vill méi wéi dat, wat eis Nopeschlän- ner maachen. Dat ass eng zolitt Stäip fir d'Lëtzebuenger Wirtschaft, fir de Bau, fir d'Handwierk, fir déi Leit, déi doranner schaffen. A wann Dir dat vergläicht op deem Tableau deen ech lech ausgedeelt hunn iwwert d'Dépenses d'investissement, da gesitt Dir, datt mir och do méi héich leien, wéi an de Joren 1999 bis 2001, och méi héich leie wéi 2006. Mir behalen héich Investitiionsausgaben. Dat erlabt eis och, eist Land ze moderniséieren, déi Infrastruktur ze bauen, déi et brauch fir Wirtschaft z'encouragéieren, fir d'Problemer vun der Natur a vun der Ëmwelt och mat ze begleeden, well eng ganz Reih Investitiionsausgabe si jo och am Beräich zum Beispill vum ëffentlechen Transport erëmzefannen.

Wann ech kucken, 2008, déi Investitiionsausgaben – an ech vergläichen déi nëmme mam Ufank vun dëser Legislaturperiod – da gesi mir, datt mir d'nächst Joer 450 Milliounen Euro méi ausginn fir Investitiionsaus- gabe wéi mir dat 2004 gemaach hunn. An op e Joer gekuckt, 120 Milliounen méi ausginn, do ass also viles

fir d'Betribler zu Lëtzebuerg drann. Par rapport zum PIB awer, an dat war eist Zil, hu mir déi Depensé plafonnéiert.

Wat gëtt mat deene Sue gemaach? Onméiglech selbst- verständlech hei am Detail dorop anzegoen. Ech géing lech awer gären dräi Bléck nennen vun deenen 1,6 Milliarden.

Dee gréisste Block geet an den ëffentlechen Transport, an d'Schinnennetz. 246 Milliounen ginn an de Fonds du rail, ginn Ausgabe vum Fonds du rail. Am Héichbau hu mir 242 Milliounen, an am Stroossefong 113 Milliounen Depensen. Am Fonds du rail, dat sinn zolitt Depensen, dat si Projeten, déi elo wirklech um Lafe sinn. Déi am Joer 2008 héich Depensé mat sech bréngen. Ech wëll der nëmme dräi nennen: dat ass d'Zweegleisegkeet vun der Streck Péiteng-Lëtzebuerg, dat ass d'Gare op Belval, op de Frichen, an dat ass d'Streck vun der Gare-Findel-Kirchbiérg. Dräi gréisser Projeten an dem Fonds du rail, déi ech hei wollt mentionnéieren. Am gesamten also 246 Milliounen.

Am Héichbau 242 Milliounen, wat schléit do esou zu Buch am nächste Joer, mä ech géing nëmme e puer Projeten och do mentionnéieren. Mir hunn zwee Lycéeën, Lycée Jonglënster a Lycée Belval, déi d'nächst Joer am Bau sinn. Mir hunn d'Universitéit, déi d'nächst Joer och zu Buch schléit, a mir hu Projeten, déi zum Beispill am Beräich vun der Sécherheet sinn, wéi d'Sécherheetsmoossnahmen am Prisong zu Schraasseg oder de Centre de rétention fir illegal Aus- länder deen och am Joer 2008 an den Héichbauten säin Nidderschlag fënnt. Am Fonds des routes hu mir d'nächst Joer 113 Milliounen Depensen, dat sinn déi grouss Projeten, déi weider ginn. Ech wëll nëmme do erënneren un d'Nordstrooss, déi weider an den Aus- gaben eng gréisser Depense ass, respektiv d'Liaison Micheville zu Belval, déi och am Joer 2008 eng gréisser Zomm Geld kascht, déi Tunnellen, déi mir amgaange sinn op der Nordstrooss ze bauen, sinn amgaangen, an déi Depensé fannt Dir selbstverständlech och am Detail am Budget. Mä ech ginn elo net op all déi Chif- fren an, well et soss zevill gëtt, mä mir kréie selbstver- ständlech d'Geleeënheet an der Finanzkommissioun dat ze maachen.

Ech wëll och der Chamber soen, datt de pluriannuel- len Investitiionsprogramm esou wéi ech dat d'lescht Joer hei annonciéiert hat, och vun haut un disponibel ass. Mir hunn deen traditionell e puer Wochen duerno

gemaach. Et ass dank enger ganz intensiver Aarbecht am Finanzministère, an der Finanzinspektioun, eis méiglech gewiescht, datt mir och haut den zweete Volume vum Budget kënnen deposéieren. Iwwregens sinn all déi Dokumenter, soen ech och hei, vun de Moien un um Internetsite vun der Regierung a vum Finanzministère disponibel. Déi, déi also wëllen dat am Detail och déi Projeten do kucken, kënnen dat vun 11 Auer un de Moien och maachen.

D'Depensë klammen d'nächst Joer nëmmen ëm 5,3%. Trotzdem ass ganz viles an deem Budget. Dat ass, bei aller Budgetdisziplin, eng bewosste Politik fir sozial Kohäsioun a wirtschaftlech Entwécklung ze fuerderen. Wann ech duerch dee Budget bliederen, da gesinn ech e ganz kloert a staarkt Akzent op do wou de Staat muss täteg sinn a wou e wëllt hëllef Problemer ze léisen. An zwee Beräicher stiechen do ganz kloer an d'Aen: dat ass Wunnen, Kanner, Schoul. Wunnen, Kanner, Schoul – dat geet oft zesummen.

An duefir géing ech och hei wëllen ervirsträichen, datt dat wat de Staat am Wunnensbau am nächste Joer hëllef ëm 22% op 118 Milliounen klëmmt. Nëmmen dräi Chiffren oder véier Chiffren doraus stellverriedend genannt: 70 Milliounen gi mir u Primen un d'Haushalter fir hinnen z'erlaben hir Zënsen ze bezuele wa se Prêtë gemaach hunn fir een Haus ze bauen. Mir ginn 10 Milliounen fir déi éischt Etapp vum Pakt Logement tëscht dem Staat an de Gemengen an deem Budget. Mir ginn och 10 Milliounen der SNHPM, déi domadder Terrainen ka kafe goen fir Haiser ze bauen, dat wäerte ronn eng dausend Haiser ginn, wou mir den Terrain kafen, an déi da kënnen zu engem méi bëllege Präis verkaf ginn. A fir datt de Fond de logement säi Programm nach méi schnell duerchzéien, gi mir och eng extra Dotatioun vu 5 Milliounen un de Fonds du logement. 22% méi Sue vum Staat fir d'Entwécklung vum Wunnensbau hei zu Lëtzebuerg.

Am Beräich vun de Kanner, och do sinn d'Depensë vill méi staark wéi déi vum normale Wuesstem vum Budget. 12% wisst de Budget méi fir d'Ausgabe fir den Accueil vun de Kanner. Mir ginn do op 119 Milliounen Euro erop. Alleng an deenen 119 Milliounen sinn 44 Milliounen fir d'Maisons relais – 22 Milliounen fir de Fonctionnement, 22 Milliounen fir d'Konstruktioun vun neie Maisons relais. Duefir alleng an deem Beräich schaaft de Lëtzebuurger Staat duerch seng Contributiounen d'nächst Joer 2 500 zousätzlech Plazen an

deene Maisons relais, an deene Betreuungsstrukture vun de Kanner ronderëm d'Schoul, fir déi Kanner, déi am schouflichtegen Alter sinn. Mir kréien also um Enn vum Joer 2008 mat deenen Hëllef, déi de Staat gëtt fir ronn 14 000 Kanner Plaz an deene Strukturen.

Selbstverständlech geet och eise Programm weider fir Crèchen. Déi, déi also nach net an der Schoul sinn. Och do wäerten et d'nächst Joer ronn 100 Plaze méi ginn. Mir wäerten dann do op eng 1 600 Plaze kommen. Och déi Sue sinn am Budget virgesinn, an deenen 119, 120 Milliounen, déi ech lech gesot hunn. Dat klëmmt also ëm 12 Milliounen.

D'Schoul behält och eng grouss Prioritéit am Budget. De Budget vun der Schoul beleeft sech d'nächst Joer op bal eng Milliard: 970 Milliounen. Dat sinn zum gréissten Deel selbstverständlech d'Gehälter vun dem Léierpersonal, dat sinn awer ganz zolitt Montanten an déi wuessen och selbstverständlech deementsprieche, well och d'nächst Joer d'Zuel vun den Enseignanten ëm 50 zousätzlech Plazen am Budget 2008 erhéicht gëtt. Niewent deenen, déi a Pensioun ginn, gesäit de Budget also 50 zousätzlech Professerplazen am Budget 2008 vir.

Zu de Kanner gehéiert selbstverständlech och hir Gesondheet. Et ass net nëmmen eng Prioritéit fir d'Kanner, mä ech géing an deem Kontext och wëlle soen, datt mir eis och ëm d'Problemer, déi sech bei de Kanner oder duerno bei de Leit stellen, bekëmmert hunn. An ech géing nëmme stellverriedend do e Kredit mentionéieren. Mir gesinn zum Beispill am Budget vir, datt an Zukunft an d'nächst Joer fänke mir dat mat engem ganze Joergank un, och e ganze Joergank vu jonke Fraen, vu Meedercher op Staatskäschte geimpft ginn géint de Gebärmutterhalskrebs. Duefir si 600 000 Euro am Budget virgesinn. Och dat gehéiert zu enger uerdentlecher, staatlecher Betreuung a Virbeugung vu Problemer am Kontext vun de Kanner. An och esou eng Reih Krediter fannt Dir am Budget.

Well ech bei der Gesondheet sinn, erlabt mer och do ze soen, datt selbstverständlech d'Gesondheet net nëmmen ass bei deenen, déi manner wéi 18 Joer hunn. Och wëlle mir duefir am Budget vun 2008 Krediter virgesinn fir eng national Réckeschoul op d'Been ze setzen, iwwregens zesumme mat den Aarbechtsmedeziner fir deene Problemer, déi vill Leit hunn mam Réck

op der Aarbecht, kënnen méi aktiv entgéintzetrieden. An domatter och vill Suerge vun de Leit kënnen hëllefen e bësse manner grouss ze maachen.

De Budget wëllt och d'Zukunft preparéieren. Wa mir Suen ausgi fir d'Kanner, ass dat ëmmer Zukunfts-preparatioun. Wa mir investéieren, ass dat Zukunfts-preparatioun. Mä selbstverständlech, déi laangfristeg Zukunft preparéiert een och andeem ee massiv an d'Fuerschung investéiert. Dat gesäit een net direkt wat dat bréngt. Dat bréngt awer eppes mëttelfristeg, ass och konform zur Lissabonstrategie, wat eng richteg Strategie ass fir eng modern kompetitiv Economie ze schafen. An duefir wuessen d'Krediter fir d'Fuerschung d'nächst Joer ëm 21% a belafe sech op 170 Milliounen. Dat ass déi öffentlech Fuerschung. Déi öffentlech Fuerschung beleft sech domatter op 0,43% vum PIB. Do muss een dobäi rechnen ronn 1,5% d'Fuerschung vum Privatsektor, fir d'Gesamtfuerschung zu Lëtzebuerg ze gesinn.

D'Regierung ass der Meenung, datt mir d'Fuerschung nach méi mussen encouragéieren. An dofir wäert d'Regierung an deenen nächste Wochen och nei fiskal Dispositionen nach presentéieren fir d'Investissioune vun de Betriber an der Fuerschung extra z'ënnerstëtzen. Mir mussen also beim Staat weider op där Schinn do fueren. Well och d'lescht Joer waren déi Krediter schonn ëm 20% geklommen bei der öffentlecher Fuerschung, a mir wëllen domatter e staarke Push och nach ginn der Fuerschung, déi am Privatsektor gemaach gëtt.

Am Kontext vun der Fuerschung denkt een natierlech och un d'Universitéit. D'Universitéit, déi all Joers zanter 2004 gréisser Augmentatiounen am Budget kritt huet. D'nächst Joer fuere mir mat deem Programm virun. D'Krediter vun der Uni wuessen ëm 10% op 58 Milliounen Euro am nächste Budget.

Mir wëllen e Budget hunn, deen d'Zukunft preparéiert an d'Economie ënnerstëtzt. A wa mir d'Economie ënnerstëtzen a wa mir dee staarke Wirtschaftswuesstem hunn, da wëlle mir och, datt mir d'sozial Kohäsion zu Lëtzebuerg behalen an duefir eng zolitt Sozialpolitik maachen. Déi Sozialpolitik ass scho beschriwwen ginn duerch déi Aspekter vum Kannerbonus wat en zolitte Bäitrag ass zur sozialer Kohäsion hei zu Lëtzebuerg. Déi Sozialpolitik refletéiert sech natierlech och am Budget duerch déi grouss Transferten, déi mir maachen un d'Sécurité sociale. Erënnert lech u meng éischt

Remarques, et muss een d'Administration centrale an d'Sécurité sociale, well déi eng transferéiere Suen op déi aner an hëllefen de Mënschen hei am Land. Dat ass besonnesch wouer bei der Krankekeesefinanzéierung. De Staat gëtt d'nächst Joer 730 Milliounen an d'Krankekeese fir de Finanzéierungsbedarf vun de Krankekeesen, säin Drëttel dozou bäizedroen. Ech hu scho gesot wat mir an d'Pensiounskeese ginn, ronn 1 Milliard. Mir ginn och 140 Milliounen, esou wéi mir dat gesot haten an d'Flegeversécherung. Alles in allem sinn dat ronn 2 Milliarden, déi mir an d'Krankekees, d'Pensiounskees an d'Flegeversécherung ginn. Dat ass eng Croissance vu 7,5% par rapport zum leschte Joer.

D'Regierung wëllt och weider den handicapéierte Beräich zolitt ënnerstëtzen. Dat si Mënschen, déi sinn ugewisen op d'Solidaritéit vun der Gemeinschaft. Duefir ginn d'nächst Joer 52 Milliounen an de Beräich vun dem Handicap. D'Regierung engagéiert sech och d'nächst Joer erëm eng Kéier 50 zousätzlech Plaze beim Staat fir Handicapéierter z'offréieren. Do huet de Staat eng besonnesch Flicht fir deene Leit z'erlaben och enger Aktivitéit nozegoen an och dat ass am Budgetgesetz fir d'nächst Joer virgesinn.

An deem Kontext vun der Sozialpolitik géing ech lech och gäre matdeelen, datt d'Regierung decidéiert huet d'nächst Joer d'Heizungszoulag, déi di Leit mat klengem Akommes kréien ëm 10% z'erhéigen. Déi Depense fir d'Heizungszoulag gëtt am Budget 2008 op eppes 8 Milliounen Euro geschat. Déi geet also d'nächst Joer ëm 10% erop fir op déi héich Uelechpräisser ze reagieren an de Leit mat klengem Akommes bei där grousser Depense ze hëllefen.

Am Beräich vun der Sozialpolitik, am Beräich vun der Hëllef vum Staat an der efficacer Interventioun vum Staat, do wou dringende Misère ass, wëll ech och soen, datt de Budget 2008 eng substantiell Ännerung beim Equipement vun der Protection civile virgesäit. Mir hunn decidéiert, datt mir en bloc all Véhicule de sauvetage vun der Protection civile ersetzen. Well mir der Meenung sinn, datt et noutwenneg ass, datt ee kann schnell an efficace kënnen intervenéieren. Mir hu fir 5,5 Milliounen virgesinn all déi Véhicules de sauvetage plus véier héichmodern Ambulanzen ze kafen, fir datt esou schnell wéi méiglech an esou gutt wéi méiglech ka gehollef gi wann Akzidenter geschéihen.

Ech hu vill vu jonke Leit geschwat. Selbstverständlech fiert d'Regierung och viru mat hirem Programm fir déi eeler Leit. Am Budget vun 2008 sinn 63 Milliounen Euro virgesi fir den Accueil vun den eelere Leit adäquat ze begleeden, am ganze Beräich vun den Altersheimer vum Accueil gérontologique sinn déi Suen do virgesinn. Dir gesitt deen Detail och am Budget.

Fir eis ass wichteg Solidaritéit a Sozialpolitik no bannen, fir eis ass och wichteg Solidaritéit mat deenen déi vill, vill, vill manner hu wéi mir an der Welt. D'Entwécklungshëllef beleeft sech d'nächst Joer op 0,91% vum Bruttoinlandprodukt. Mir bleiwen also do bei deene véier, fënnef Länner an der Welt, déi par rapport zum Bruttoinlandprodukt den héchste Beitrag hunn. A Chiffren ausgedréckt sinn dat d'nächst Joer 296 Milliounen Euro, déi mir also wëllen hëllefen de Misère an der Welt e bësse méi kleng ze maachen.

Ech géing gären nach e puer aner Beräicher och ervirhiewen. Den öffentlechen Transport hunn ech lech scho genannt. Dat ass eng Prioritéit vun der Regierung, ech hunn et genannt am Kontext vum Fonds du rail. Ech géing et och gäre mentionnéieren am Kontext vun dem Fonctionnement vum öffentlechen Transport verbonne mat den Investissementer. Wann ech also de gesamtöffentlechen Transport kucken, da wisst deen d'nächst Joer ëm 13% op ronn 660 Milliounen. Dat ass also méi wéi déi normal Progressioun vum Budget, well d'Regierung mengt, dat mir domatter kënnte bei enger erwuessener Awunnerzuel de Problemer vun der Mobilitéit an der Modernisatioun vun eisem Réseau vun de Bussen an den Zich verbessern.

E wichtegen Akzent ass och an dësem Budget, sou wéi déi véier Joer virdrun d'Ausgabe fir d'bannescht Sécherheet. Mir loossen déi Depensen op 263 Milliounen Euro wuessen. De Budget vum nächste Joer gesäit d'zousätzlech Astellung vun 30 Poliziste vir. D'Regierung hätt der och gären nach méi agestellt, mä et kommen der am nächste Joer net méi aus der Schoul, well och eng ganz Rei Departen an d'Pensioun sinn. Et kommen also 30 zousätzlech Polizisten dobäi. Et kommen och an dem Budget vun der Sécherheet ronn 10 zousätzlech Sécherheitsbeamten am Prisong dobäi.

Mä mir hunn am Budget 2008 och e besonneschen Akzent geluecht op de sozialen Encadrement vun de Gefaangenen esouwuel zu Schrasseg wéi zu Givenich. Duefir gesäit dee Budget Krediter vir fir 12 zousätzlech Leit fir d'sozial psychiatresch a berufflech Betreierung

vun der wuessender Zuel vu Gefaangenen an eisen zwee Prisongen. Sécherheet ass also fir eis e Begrëff, dee souwuel um präventive wéi um repressive Beräich an dësem Budget zolitt bedéngt gëtt. Déi Depensé sinn zanter 2004 iwwregens am Sécherheitsberäich ëm 25% geklommen.

Mir ënnerstëtzen d'Wirtschaft duerch déi héich Investitionsausgaben. Mir ënnerstëtzen awer och d'Wirtschaft duerch ganz héich Contributiounen, do wou de Staat begleet wann Investitiounen am Privatsektor getätegt gëtt. Wann ech kucke wat mir d'nächst Joer am Beräich vun der Ënnerstëtzung vun de Betriber maachen, esouwuel de grouse Betriber, wéi de mëttelstännege Betriber, wéi de Betriber am Agrarsektor wat meeschtens mëttelstännege Betriber sinn, da gesäit een, dat déi Gesamtkrediter ëm 15% op 127 Milliounen klammen. Dat ass eng zolitt Hëllef vum Staat un eng wirtschaftlech Entwécklung vum Land, d'Moderniséierung vun eise Betriber, eng Hëllef fir, dat eis Betriber och konkurrenzfähig bleiwen.

Betriber a Mënsche mussen dozou bäidroen, dat hir Ëmwelt propper bleiwt, dat och d'Zesummeliewe méiglech bleift. Duefir läit selbstverständlech e staarken Akzent d'nächst Joer op der Ëmweltpolitik. Ech géing do stellvertriedend niewent deenen héigen Ausgaben, déi mir hunn am Beräich vun der Kläranlagefinanzierung, wou eng Rei Kläranlagen amgaange si gebaut ze ginn, wëll ech och mentionnéieren, dat d'Depensé fir de Kyoto-Fong d'nächst Joer ëm 34% klammen a belafen sech dann op 90 Milliounen. Wann een dat kuckt par rapport zu 2006, dann ass dat eng honnerprozenteg Augmentatioun well mir dunn eréischt ugefaangen hunn, dat heescht, dat sinn nei Politikfelder, déi mir mussen a wëlle betätegen, well et gëtt näischt méi Wichteges fir d'Zukunft wéi de Schutz vun eiser natierlecher Ëmwelt. An duefir muss een och souwuel dat wat mir maachen am öffentlechen Transport wéi wat mir maachen am Beräich vum proppere Waasser a vun de Reduktiounen vun CO₂ am Fong alles addéieren, fir déi Efforte vun der Regierung an deemdote Beräich ze gesinn.

Och aner Beräicher hunn hir Konsequenzen am Budget 2008. Mir haten 2007 extra Depensen am Beräich vun der Kultur. Ech wëll hei soen, dat d'Regierung wëllt, dat d'Kulturjoer och hir Spuren am Budget 2008 hannerléisst. Mir hunn also net einfach all déi extra Depensé vum leschte Joer zrëckgeféiert, mä mir hunn eng Rei Krediter agesat, fir dat dat Kulturjoer net e

One-Shot-Event war. Mir hunn zum Beispill 1,1 Milliounen virgesi fir Projeten di sech dëster Joer am Kader vun der Rotonde ofgespillt hunn an déi sech besonnesch un e jonke Public adresséiert hunn, fir déi och kënnen an Zukunft weiderzeféieren.

Grad esou wéi mir am Beräich vun dem Sport och eis Efforte wëlle weider verstärken. Ech wëll lech zum Beispill soen, datt d'Participatioun vum Staat un den Indemnitéiten un de Trainere vun de Federatioune sech d'nächst Joer substantiell erhéicht, ëm 20%. Datt mir och eng ganz Rei Krediter virgesi fir d'Promotioun vum Kompetitiounssport. Sou, datt d'Depensé vum Sportberäich d'nächst Joer ronn 1 Millioune op 4,4 Milliounen Euro klammen. Och dat mengen ech ass zum groussen Deel Jugendarbecht. Déi muss een also och gesi mat deem wat mir bei de Kanner maachen oder wat mir bei der Gesondheet maachen, well de Sport huet jo och do eng sozial an eng gesondheetlech Finalitéit. Ech géing also gäre wann een eng Analys vun de Budgetsdepensé mécht e bëssen déi Depensen zesumme leeën, an de Budget muss een och an där Perspektiv a mengen Ae liesen.

De Budget fuerdert d'Wirtschaftswuesstem zolitt duerch déi Investitiounsausgaben, e kënnt e Betriber entgéint doduerch, datt mir entgéint deem wat d'Nopeschlänner gemaach hunn, a wat ëmmer eng Solutioun ass wann ee Sue brauch, dëse Budget erhéicht net d'TVA nodeem Däitschland an Holland se gehéicht hunn, si mir wäit ënnert deenen anere Länner. Mir maachen dat net, well mir weder de Leit nach de Betriber an deem Moment wëllen domatter eng Brems an d'Wee leeën. Am Géigendeel gesäit de Budget niewent där zolitter Steierreduktioun fir d'Privatpersounen, déi de Staatsminister virdu beschriwwen huet, gesäit de Budget och eng nei wichteg Steiermoossnahm vir, déi eng zolitt Stäip ass fir d'Weiderentwécklung vun de Betriber, andeem mir den Droit d'accord, déi Kapitalsteuer, déi nei Betriber op hirem Kapital bezuelen oder wa se d'Kapital erhéigen, déi haut op 1% sech beleeft, datt déi vun 1% op 0,5% erofgesat gëtt an datt déi spéitstens 2010 ofgeschaf gëtt. Domat ënnerstëtze mir d'Aktivitéite vun der Finanzplaz. Mir encouragéieren d'Betriber Kapital ze constituéieren. Mir verstärken d'Kompetitivitéit vun der Lëtzebuerger Economie.

An deem Kontext och wëll ech lech soen, datt d'Regierung de leschte Freiden an där Entrevue, déi de Staatsminister virdrun ugeschwat hat, déi d'Regierung

hat mam Patronat, och ofgemaach huet, datt schonn am November e gemeinsamen Aarbechtsgrupp eng Kéier duerch de ganze Gaart vun der Besteuerung vun de Betriber wëllt goe fir ze kucken wat een an der Perspektiv 2009-2010 do muss eventuell adaptéiere fir och do een attraktivt Steuerëmfeld ze hunn, fir datt d'Betriber weider och kënnen zu Lëtzebuerg déi adäquat Aarbechtsplaz fannen fir Aarbechtsplazen ze schafen. Mä hei ass eng éischt wichteg Etapp, déi Dir am Budgetgesetz fannt.

Här President, ech hu mengenech scho méi Chiffre gesot wéi een der ka verhalen, mä et huet mir geschéngt, datt an engem Budgetdokument wat esou vill 100 Säiten huet, villes dran ass. Ech wëll hei nach eng Kéier soen, datt de Budget deenen Ziler, déi mir eis ginn hunn, gerecht ginn ass. Éischt Zil war d'Budgetsdisziplin, plus 5,3% manner wéi d'Croissance vun de Recetten, manner wéi d'Croissance vun der Wirtschaft mëttel-fristeg gekuckt. Zweetens hu mir öffentlech Finanzen, déi am Equiliber sinn. Mir si besser wéi eis dräi Nopeschlänner, mir hunn eng niddreg Staatsschuld a mir hunn d'Reserven erëm opgestockt, mä mir musse virsiichteg bleiwen. Mir mussen eis bewusst sinn iwwert d'Fragilitéit vun eise Recetten. Et ass net de Moment – weder elo, nach 2009 – fir grouss Spréng ze maachen, wa mir gäre laangfristeg och eng Rei vun eise Politiken notament am Investitiounsberäich mussen tätegen a well mir och laangfristeg e Finanzéierungsproblem vun der Sécurité sociale behalen. Deen dierfe mir net aus den Ae verléieren, och net an de Budgetsdebatten, déi an deenen nächste Méint stattfannen. Et ass e Budget, dee méi Sue virgesäit fir Famille mat Kanner. E Budget, deen zolitt sech ëm Famille mat Kanner och op der Ausgabesäit beschäftegt. Et ass e Budget, dee manner Steiere fir jiddweree virgesäit. Et ass e Budget, deen eng Reduktioun vun enger Steuer, déi belaaschtend op der Neigrënnung vun Entreprisë war, virgesäit. Et ass e Budget, dee modern Infrastrukturen zu Lëtzebuerg op eng an Europa eemoleg Aart a Weis ënnerstëtzt.

Duefir mengen ech, datt et e Budget wier, dee bei enger sachlecher, vu Parteipolitik lassgeléister Analys misst am Fong eng breet Ënnerstëtzung an deem Haus fannen. Mä mir kréie jo d'Geleeënheet an deenen nächste Wochen an ech menge schonn e Freiden an der Finanzkommissioun am Detail duerch dat Staatsbudgets-dokument do ze goen a mir freeën eis op déi Debatt.

Merci.

Intervention de Jean-Claude Juncker à l'occasion du dépôt du projet de budget 2008 à la Chambre des députés

10 octobre 2007

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,
Léif Kollegen,

ech wollt eng Rei vu méi allgemengen Observatiounen maachen a menger duebeler Qualitéit an dann ee Wuert méi soen iwwert d'Steier- an d'Sozialpolitik vun der Regierung, ouni dat awer haut ze laang ze zéien, well doriwwer kréie mer jo nach an deenen nächste Wochen a Méint vill ze schwätzen. An da muss ech leider fortgoen, mä den Här Frieden, deen ass ee flächendeckend tätege Geescht an dee kann also alleguer déi Froen, déi gestalt gi beäntweren, étant entendu, datt mer déi Steuer- a Sozialdébatte souwisou wäerte kréien.

Ech wollt zum allgemengen Hannergrond, virun deem sech de Budgetsprojert fir d'Joer 2008 ofspilt an an deen e muss Agank fannen, soen, datt mer an deem Moment wou mer de Budget gemaach hunn, Gott sei dank hu mer en eréischt, a Broch mat vorherigen Traditiounen, am Hierscht gemaach an net schonn am Summer, datt dat een Hannergrond ass, dee sech duerch eng grouss Onsécherheet auszeechent, well et ganz schwierg ass, mat engem Bléck z'erfaassen a mat engem Wuert ze résuméiere wéi d'wirtschaftlech Evolutioun an der Welt, an Europa an heiheem sech am Joer 2008 wäert präsentéieren.

Mir ginn dovun aus, datt mer ee plus ou moins stabil Wirtschaftswuesstem an der Welt behalen. Mä kee kann dat honnertprozenteg gesinn, well nach net richtig gespuert gëtt wéi déi amerikanesch Immobilienkris an déi Perturbatiounen op de Finanzmäert, déi doropshin agetruede sinn, sech op de Weltwirtschaftswuesstem wäert nidderschloen. Mir ginn dovun aus, wat d'Eurozone ubelaangt, wat eisen natierleche Raum ass an deem mir Handel bedreiwen, an deem mer als national Economie an als Land täteg sinn, datt et par rapport zu de Previsiounen, déi mer nach am Fréijoer vun dësem Joer haten, e Wirtschaftswuesstem an der Eurozone vun 2,6% zu enger liichter Einrübung, op Grond vun där Finanzmaartturbulatioun vun 0,1% kënn, esou datt d'Wirtschaft an der Eurozone wäert um Enn vum Joer 2007 ëm 2,5% gewuess sinn. Mir

mussen d'Prévisiounen vum Mount November ofwaarderen, fir méi e genauen Iwwerbléck ze kréien iwwert déi méiglech Impaktbildung vum där Finanzmarktkris op de Wuesstem an der Europäescher Unioun. Mir ginn dovun aus, datt deen am Joer 2008 an der Eurozone selwer net dramatesch wäert sinn, mä d'Risiko weise ganz däitlech no uewen. Et kënn zu engem méi luese Wirtschaftswuesstem am Joer 2008 an der Eurozone, déi par ailleurs och mat engem dach awer historesch héigen Aussecours vum Euro par rapport zu deenen anere Währungen, Dollar, Yuan a Yen ze dinn huet, wat de positiven Effekt huet, datt eis Uelegimporter doduerch an hirer Präisentwécklung no uewe staark ofgebremst ginn, wat awer och als Negatives no Branchen an no Secteuren spezifesch ze beuerteelen huet, wat den Opbau vun den Exportvolumen vum der Eurozone ubelaangt.

Zu den Uelegpräisser, déi sech an deene leschte Jore mat 400% no uewe beweegt hunn, ass ze soen, datt wa mer nach an engem System wiere wou mer dee staarken Euro net hätten a wa mer nach an engem System vun nationale Währungen wieren, ee virsichtige Schätzungen no dovu kënn ausgoen, datt de Benzin- an den Diesels- an de Mazoutspräis zu Lëtzebuerg 38% méi héich wär, wéi en dat de Moment ass. Den Euro schützt eis also an där Bezéiung op eng ganz considéabel Aart a Weis, besonnesch déi méi akommesschwaach Haushalter.

Den Drock op d'Exportfähigkeit vum der Euroindustrie, notament soufern wéi se Wuere hirstellt, ech schwätzen net vun de Services, deen ass net esou grouss wéi gemengt gëtt, mä deen ass awer do, en ass net liicht se quantifizéieren. Wat ee quantifizéiere kann, dat ass wéi d'Eurowirtschaft sech vum Joer 2001 u bis haut beweegt huet an do fält engem op, datt doduerch, datt mer den Euro hunn, mer also kee Wiesselkurschängerisiko méi an der europäescher Währungszone hunn, dat also do keen Impakt huet, den Euro seng Weltmarktdeeler par rapport zum Dollar, am Vergleich mam japanesche Yen staark ausgebaut huet. Mir hunn also méi staark als Eurozone vum Weltwirtschaftswuesstem a vun dem Opgoe vun neie Mäert, China, Indien, aner emerging Countries profitéiert. Trotzdem bleift e grouss Raum, och fir Lëtzebuerg, zur Gestaltung fräi gesat, wat notament déi emergent Mäert an dem asiateschen a südostasiateschen Raum ubelaangt, wou d'Amerikaner u sech méi e groussen Undeel hunn, onnatierlecherweis, wéi mir.

Wéi dat sech also elo auswierkt ass, an der Somme am Joer 2008, weess een net, et wierkt sech jiddwerfalls aus mat engem manner staarke Wirtschaftswuesstem zu Lëtzebuerg an an der Eurozone. Mir schätzen en zu Lëtzebuerg op 4,5% an, den Zouwuess vun der nationaler Wirtschaftskraaft am Joer 2008. Dat ass däitlech manner wéi am Joer wat leeft, däitlech manner wéi an deem Joer wat d'Nummer 2006 gedroen huet. Eis Wirtschaft wäert also manner séier wuessen, mä awer nach ëmmer zweemol méi séier wéi den duerchschnëttleche Wirtschaftswuesstem an der Eurozone. Dat ass also keng katastrophal Entwécklung. Dat ass een Tassement vun eisem Wirtschaftswuesstem an déi eigentlech gutt Richtung, well mat 4,5% wuesse mer nach ëmmer méi wéi eist Wuesstemspotenzial dat eigentlech ausweist. Mir wuessen also méi séier, wéi mer reng theoretisch kënnte wuessen. Mir sinn also eng vun deene wéinigen Economien, déi sech wierklech a gudden Zäite befannen, déi dofir och gutt Staatsfinanze misst produzéieren an eng vun deene wéinigen Economien an der Eurozone, déi iwwert hirem Wuesstemspotenzial läit, wat net de Regelfall de Moment ass, obschonns d'Eurozone an hirer Gesamtheit no ronderëm hirt Wuesstemspotenzial evoluéiert am Joer 7 an och am Joer 8.

Mir ginn dovun aus, datt et zu kenger notable Correctiounen no ënne vun den Uelegpräisser kënn. Mir mengen, datt mer eis mussen drop astellen, esouwuel an der Eurozone, wéi da logescherweis och heiheem, datt d'Uelegpräisser héich bleiwen, mat alle politesche Konsequenzen, déi sech doraus aginn a mat och deenen inflatiounsimpaktbildenden Niewenelementer, déi dat zur Folleg huet. Mir ginn dovun aus, datt d'Inflatioun sech ronderëm 2,3% am Joer 2008 wäert bewegen, wat also däitlech iwwert deem Inflatiounskanal ass, deen d'europäesch Zentralbank zu engem Haaptcritère vun hirer Geld- a Währungspolitik gemaach huet. Hätte mer den Euro net, da misste mer eng richtig Zënspolitik maachen, wieren d'Zësen zu Lëtzebuerg däitlech méi héich wéi se haut sinn, wou d'Zësen op de ganzen Euroraum vun der Zentralbank zu Frankfurt festgeluecht ginn. Mir profitéieren also duerch den Euro duebel. Mir kréie méi bëlleg, manner deier muss ee soen, Uelegimporter a mir hu méi niddreg Zësen, wéi mer se hätten, wa mer alleng op eis, dat heescht op d'Belsch gestalt wieren. Dat ass de globale Kader, dee vun Onsécherheet, mä een awer nach vu schëtzegem Wuesstem fir d'Joer 2008 zu

Lëtzebuerg. Deen allgemenge Kader war stengsetzend fir d'Aarbechten, déi de Budgetsminister huet musse maachen.

Dir hutt gesinn, datt mer zesumme mam Budgetsprojert 2008 och eng Rei vun Ëmstellungen am Beräich vun der Besteuerung vun de physische Persounen an am Beräich vun der Sozialpolitik virhuelen. Ech wëll mech elo net breet doriwwer ausdrécken, well dat jo Agank fënnt nach a parlamentaresch an an aner politesch Debaten, sauf fir ze soen, datt mer bei deem wat mer virschloen eis an der Linn befanne mat deenen Ofmaachungen, déi mir am Comité de coordination tripartite am Abrëll 2006 getraff hunn, Ofmaachungen, déi Agank fonnt hunn an d'Budgeten Enn 2006, 2007 an 2008.

Mir haten ofgemaach mat de Sozialpartner an dat och hei esou an der Chamber verteidegt, datt mer prinzipiell keng Adaptatioun vum Steiertarif un d'Inflatioun géife maachen. Dat steet nun emol an deem Dokument an dat war och d'Absicht vun der Regierung, fir prinzipiell dat net ze maachen. An et steet doran, wéinst der entre-temps a Kraaft getruedener Desindexierung vun enger Rei vu Leeschtungen, déi iwwert d'Kannergeldkees ausbezuelt gëtt, géife mer, zesumme mat de Sozialpartner, probéieren, virum 1. Januar 2008, een Accord iwwert e Steierkredit an d'Aféierung vun deemselwechten ze fannen. Ech hat hei bei der Erklärung zur Lag am Mee gesot, ech géif mat de Sozialpartner doriwwer Verhandlung feieren am Juni an am Juli. Dat war awer net méiglech, well oo eemol fonnt ginn ass, ech hätt e Stéck Träip zevill. Dat hunn ech elo manner, mä dat huet mech awer dovun ofgehalen, am Juni an am Juli déi Gespréicher ze feieren, do hunn ech se méi spéit gefouert, fir datt mer an der Chamber kënnte mat engem Budgetsprojert untrieden, deen all deem géif Rechnung droe wat ofzemaache war. Et war also der Chamber kloer, mengen ech, wann een nogelauschtert huet, an dat ass jo de Regelfall heibannen, datt Verhandlung mat de Sozialpartner misste stattfannen. Déi hunn ech de leschte Freiden ofgeschloss, an engem leschte Gespréich mam Patronat. Dofir hu mer dee ganze System elo stoe fir de Projet de Budget vum Joer 2008.

Ech wëll just e puer Sätz soen: fir d'éischt mol déi Inflatiounsupassung vum Steiertarif. A moins datt ech net opgepasst hätt, dat trauen ech mer jo duerch zou, mengen ech net, datt ech als solchen, wéi de Kant gesot hätt, mat deem ech mech awer net wëll

vergläichen, bis haut dat Wuert Steierreform nach net gebraucht hunn. Et handelt sech hei ëm eng Steier-erliichterung bei där Tarifadaptatioun un een Deel vun der Inflatoun an net ëm eng tariflech Strukturreform, esou datt ech den Ausdrock Reform am Zesammenhang mat der Steierofsenkung net revendiquéieren, ech revendiquéieren dat Wuert Reform am Beräich vun der Ëmverdeelung a Richtung Steierkredit, dee mat där tariflecher Ofsenkung parallel verleeft.

Dat Zweet, déi Inflatounsupassung huet sech net zwéngend erginn. Ech liesen an ech héieren och a méi revendikativ orientéierten Interventiounen, datt de Steiertarif misst 16% un d'Inflatoun ugepasst ginn, well och schonn déi Indexbranche, déi am Mäerz vum Joer 2008, dat steet och am Budget, erfält, muss se schonn an d'Inflatounsbemessung an domatter un d'Inflatounsupassungsnoutwennegkeet agerechent ginn. Ech hat hei am Parlament gesot, am Mee, mir hätte vun 1991 bis haut eng Inflatounsupassungs-avance am Beräich vun der Tarifofsenkung vun 340%. Zanter 1991 falen d'Steieren 3,4 mol méi séier wéi d'Inflatoun klëmmt. Ech hat gesot, wann een awer géif d'Compteuren am Joer 2002 festhalen, da misst et zu enger méi héiger prozentualer Upassung kommen, déi beleeft sech entre-temps, wann een d'Joer 2008 mathält an d'Géigend vu 16%. Ech wëll awer just an Erënnerung ruffen, datt mer déi lescht Regierung, CSV-DP-Regierung, eng Tarifreform gemaach hunn an de Joren 2001 an 2002, déi insgesamt betruecht an enger Netto-Tarifentlaaschtung vu 86% resultéiert ass. Dat heescht, alleng vum Joer 2002 un, dat lescht Joer, wou déi lescht Regierung eng Steierreform gemaach huet an déi sech mat 36%, alleng déi, am Joer 2002 par rapport zur Inflatounsupassungsnoutwennegkeet ausgewisen huet, et ass wéi wa mer am Joer 2002 de Steiertarif 36% ugepasst hätten, ergëtt sech, datt och wann een d'Aueren am Joer 2002 stoeléisst, deemools esouvill ofgesenkt ass, datt all Inflatounsbildung, déi duerno geschitt ass, antizipatoresch duerch déi Tarifofsenkung am Joer 2002 virausgeholl ginn ass.

Ech wëll dat just an Erënnerung ruffen. Wann ech kucken, datt alleng an de Joren 2001 an 2002 an Inflatounsupassungstermen ausgedréckt, eng Ofsenkung komm ass vu 86%, gëtt iwwregens däitlech, firwat datt déi lescht Regierung fir d'Joren 3 a 4 keng Inflatounsupassung un den Tarif konnt maachen. Dat wier deraisonnabel gewiescht, esou ass dat deemools och gesi ginn a wann ech déi 86% huelen an ech zéie vun

deenen déi 16% of, déi zanter 2002 un Inflatoun entstanen ass, dann hu mir nach ëmmer eng Avance vun iwwer 50%, wat d'Inflatounsupassung ubelaangt. Dat wollt ech just mol eng Kéier an Erënnerung ruffen, well ech einfach es bal midd sinn, déi Steierdemagogie do a sech all Dag steigernde Volumen do musse wahrheitswiddreg zur Kenntnis ze huelen. Et ass einfach falsch, datt mer e Retard bei der Inflatounsupassung hunn. Mir hunn eng Avance, alleng op d'Joer 2002 gekuckt, vun iwwer 50%.

Nun huet sech am soziale Bild, duerch dat wat an der Welt geschitt ass, eeneges geännert, an et gëtt eng Rei vun Haushalter, déi staark an anerer maner staark, duerch dat wat geschitt ass, notamment am Energieberäich, déi Präisser sinn iwwregens e puer Prozent maner héich wéi d'lescht Joer ëm des Zäit, déi sech erginn. An dofir hu mir eng Kombinatioun wëlle maachen, dat hunn ech der Regierung den 20. September virgeschloen, a graffen Ëmresser, gesi mir eng Inflatounsupassung vu 6% vir. Ech wëll soen, dat vergréissert d'Avance, déi mer an Termë vun Inflatounsupassung vum Tarif hunn. Dat verkierzt se net, et vergréissert se. Mir sinn elo erëm op 56% Inflatounsupassung méi wéi eigentlech d'Inflatounsbildung et noutwenneg gemaach hätt. Mais quoi qu'il en soit, a well déi Zuele jo och keen intresséiere, well soss muss ee jo seng Rieden erëm alleguer änneren, senke mer den Tarif ëm 6% of.

Hätte mer 16% ofgesenkt, esou wéi dat vun eenzelne verlaangt gëtt, hätt dat e Steierausfall oder e Steier-einnahmeréckgang vun iwwer 520 Milliounen zur Konsequenz gehat, dat wieren 1,7, 1,8% vum Bruttoinlandprodukt. Ëm déi Zuel, ëm déi 1,7, ëm déi 1,8% Bruttoinlandproduktpunkten hätt sech d'Finanzlag vum lëtzebuerger Staat och deementspreechend verschlechtert. Dofir kënne mer nëmme 6% maachen a 16% wollte mer net maachen, éischtens well mer eng Avance hunn an zweetens, well se all deene Leit, déi keng Steiere bezuelen, op Grond vun eisem aktuellen Tarif, näischt bréngt a well se deenen déi Steiere bezuelen, wéi ech fannen, disproportional vill bruecht hätt an et schéngt mer méi richteg ze sinn nëmme 6% Inflatounsupassung ze ginn an e Kannerbonus anzeféieren, deen deene Leit profitéiert, net nëmme, mä haaptsächlech, déi maner gutt dru sinn, déi kleng oder mëttel Akommes hunn, woubäi déi, déi mëttler Akommes zu Lëtzebureg hunn, och nach net an d'Kategorie vun de sozialen Noutfäll anzestufen ass. Et

kann een dat gutt vergläiche mat Arel, Tréier an Thionville, wann een dat gäre mécht. Dat wëll ech awer hei net maachen.

Eng Famill, déi zwee Kanner huet, bestuet an zwee Kanner, muss e Revenu imposable vu méi wéi 2 900 Euro de Mount hunn, fir datt se iwwerhaupt Steiere bezilt. Wann ech also 16% ofsenken, da profitéiert keng bestuete Famill mat zwee Kanner dovun, déi e Revenu imposable huet vu manner wéi 2 906 Euro de Mount. Serait-ce raisonnable, fir déi eidel ausgoen ze loossen, bei enger 16-prozenteger flächendeckender Tarifofsenkung an anerer dovun profitéieren ze loossen oder ass et net méi raisonnabel eng Kombinatioun ze sichen, wou d'Tarifofsenkung, wat eng Steiererleichterung ass, keng Steierreform a vun Aféierung vum Kannerbonus. Duerch déi Kombinatioun vun Tarifofsenkung a vun Aféierung vu Kannerbonus, kritt awer elo e bestuetenen Haushalt mat zwee Kanner, deen 2 500 Euro Revenu imposable huet, een Nettogewënn am Joer vu 1 506 Euro. 16% Steierofsenkung null Euro. D'Kombinatioun vun Tarifofsenkung 6% an Aféierung vum Kannerbonus ass een Nettogewënn vun 1 506 Euro d'Joer, dat ass d'Resultat vun där kombinierter Approche, déi mer gewielt hunn an déi schéngt mer richtig ze sinn.

D'Leit ginn am Joer 2008 esou besteiert, duerch déi 6-prozenteg Tarifofsenkung, wéi wa se 6% manner géife verdingen. Si ginn op engem Niveau vu 6% ënnert hirer Pei, déi se hunn, besteiert, doduerch datt mer d'Tranche ëm 6% verréckelen. Dat wierkt sech prozentual séier ënnerschiddlech aus an deenen eenzelne Compositiounen vun de Menagen, déi Steiere bezuelen oder keng bezuelen. Wann Dir zum Beispill e Jonggesell hutt, well ech ëmmer liesen d'Jonggeselle géifen net profitéieren vun deene Moosnamen hei, wann Dir e Jonggesell huet, deen de qualifizéierte Mindestloun verdingt, 1 885 Euro de Mount, sinn dat, dee bezilt d'nächst Joer 11% manner Steieren. Net 6%, 11% manner Steieren. Wann ech eng Famill ouni Kanner huelen, wou deen ee Partner 3 500 an deen anere Partner 2 500 Euro verdingt a besteiert kritt, déi bezuelen 8,4% manner Steieren. Wann ech eng Koppel huelen, wou een 6 000 Euro verdingt an deen aneren 3 500 Euro, also 9 500 Euro zesummen, mengt net mir hätten där keng, déi bezuele 5% manner Steieren. Déi 6-prozenteg Tarifentlaaschtung kascht oder bréngt dem Staat manner, je nodeem wéi een dat wëllt ausdrécken, e Betrag vun 195 Milliounen Euro. Déi 6-prozenteg

Tarifofsenkung, déi sech prozentual ënnerschiddlech auswierkt, je no Familjestruktur an no Akommeskategorie, kascht insgesamt 195 Milliounen Euro. Jiddwerfalls huet de Budgetsminister 195 Milliounen, dat heescht fir et einfach ze maachen, 200 Milliounen Euro manner fir säin Ausgabeprogramm kënnen ze bedingen an dat huet Konsequenzen, wann een 200 Milliounen Euro manner huet wéi een se hätt, wann een déi 6-prozenteg Tarifofsenkung do net gemaach hätt, ëmsou méi wou mer eng grouss Avance op d'Inflationsuppassungsnoutwennegkeet hunn.

Zweet Operatioun: déi Leit, déi Steiere bezuelen, dat heescht, 60% vun deenen, déi theoretisch Steiere bezuelen, well 40% vun de Steiermenagë bezilt keng Steieren, op Grond vun der permanenter Erhéigung vun de steierfräie Grondbezich. Wann ee sech ukuckt wéi dat haut ass, kréien d'Leit, déi Steiere bezuelen an eenzelner bezuele keng, well se dat kréien, eng Kannermoderatioun am Steiertarif vun 922,5 Euro. Dat schafe mer of. Mir huelen dat aus dem Tarif eraus a mir besteieren dat. Doduerger entsteet dem Staat eng Mehreinnahme vu 85 Milliounen Euro. Déi, déi haut 922,5 Euro fir hirt Kaner kréien, iwwert de Wee vun der Steierermässegung, déi se doduerch kréien, déi behalen déi 922,5 Euro, well déi ginn tel quel eriwwegefouert an de Kannerbonus. Een, deen also 922,5 Euro manner Steiere bezilt, well en e Kand huet, dee kritt 922,5 Euro iwwert de Wee vum Kannerbonus, well en e Kand huet. Dat heescht, déi, déi de Maximum vun der Kannerermässigung bei de Steieren hunn, behalen dee Maximum.

Mir hunn 200 000 Kanner, déi hei am Land Kannergeld kréien. 100 000 vun deene Kanner profitéieren iwwert de Wee vun der Besteierung vun hiren Elteren oder vun hirem alleinerziehenden Elterendeel vun deem Maximum vun 922,5 Euro. 15 000 vun deenen 200 000 Kanner profitéiere vun engem Deel vun där Kannerermässegung vun 922,5 Euro, a 85 000 Kanner, deenen hir Eltere profitéieren ratzekahl guer net vun där Kannermoderatioun, déi et iwwert de Steierwee gëtt, an déi kréien esouwuel déi een Deel dovun profitéieren, wéi déi, déi iwwerhaupt net dovun profitéieren, dee ganze Betrag vun 922,5 Euro iwwerwisen an domat augmentéiere mer deenen hire Revenu disponible op eng ganz zolitt Aart a Weis. Esou zwar, datt eng Famill mat zwee Kanner, déi e Revenu imposable vun 2 500 Euro huet, handelt et sech ëm een Aarbechtermenage, 1 570 Euro méi Suen zur Verfügung huet am Joer 2008 wéi am Joer

2007. Ech wëll lech net domat belästegen, wann ee géif ausrechnen, wat fir enger Erhéigung vum Kannergeld datt dat géif entsprechen, wann een dat géif maachen. Dat läit tëscht 35 an 41% an deene meeschte Fäll. Nei ass heirunner an dofir ass et eng selektiv Moosnam an dofir ass et eng wichteg Moosnam an dofir ass et eng fundamental Ännerung vun eiser philosopheschen Approchen iwwert d'Kombinatioun vu Steieren a vu Sozialpolitik, nei ass, datt déi Famillen, déi duerch d'Tarifosenkung näischt kritt hätten, Nettogewënner sinn, duerch d'Aféierung vun deem Kannerbonus. Déi hätten nogekuckt, wann een nëmmen d'Steieren erfogesat hätt, elo hu se eppes méi zur Verfügung fir hir Käschten, déi se mat Kanner hunn, nieft der Freed, déi ee mat Kanner huet, déi se kënnen zur Verfügung hunn.

200 000 mol 922,5 Euro d'Joer, dat kascht 184,5 Milliounen. Korrekterweis muss ee soen, vun deene 184,5 Milliounen, déi dat kascht, muss ech ofzéien, well mer jo 85 Milliounen méi Steieren erakréien, well mer d'Kannermoderatioun ofschaffen a se duerch e Kannerbonus also, ouni Verloscht fir d'Leit vun 922,5 Euro ersetzen, datt den Nettokäschtepunkt vun deem Kannerbonus also 99,5 Milliounen Euro ass. Dofir muss een déi Rechnungen, déi op eenzelne Pressekonferenzen déi lescht Deeg gemaach ginn, am Liicht vun deem richtegen Zuelematerial do zurechtrécken. Den Nettokäschtepunkt vum Kannerbonus ass 99,5 Milliounen Euro. Bruttokäschtepunkt 184,5 Milliounen Euro, minus 85 Milliounen méi Steieren, gëtt een Nettokäschtepunkt vun 99,5 Milliounen. Fir ze gesi wat geschitt ass, muss een deen Nettokäschtepunkt vun 99,5 Milliounen huelen an déi Somme, deen Ausfall vun 195 Milliounen Euro Tarifberengung dobäirechnen, da kënn een op e Gesamtentlaaschtungsprogramm par rapport zu 7 am Joer 8, vun 294,5 Milliounen Euro. Dat ass dat wat hei geschitt. Dat ass ongeféier 0,81, 0,82% vum PIB, dee beweegt gëtt duerch déi Steieradaptatioun an duerch déi mol gläichbleiwend, mol sech nettomésseg ëmmer méi steigernd Aféierung vun dem Kannerbonus vun 922,5 Euro.

Mir hunn lech eng Rei vun Tableaun ausgedeelt, déi sollen d'Debatte an deenen nächsten Deeg méi liicht maachen. Ech wëll just dobäi soen, datt déi Besteuerung vun der Modération d'impôts, datt dat natierlech net eréischt apparent gëtt an zwee Joer vun elo, mä vum 1. Januar un apparent gëtt fir all Steierzueler, deen elo déi Kannermoderatioun ka bei de Steieren net méi bei sech wäert wierksam gesinn an dee Kannerbonus

probéiere mer am Mäerz vum nächste Joer auszebeziehen. Mir sinn awer technesch nach mat eis selwer a Gespréicher ob et net gutt wier am éischte Joer dat de, 1. Juli ze maachen, well dat jo awer mat villen administrative Problemer verbonnen ass.

Voilà, Här President, eng Rei vu séieren Explikatiounen, déi dem Här Frieden natierlech ze laang gedauert hunn, wat ech verstinn an da komme mer op déi steier-a sozialpolitesch Elementer nach eng Kéier am Laf vun den nächste Méint méi wéi eng Kéier, denken ech, ze schwätzen, well de ganzen Duerchbléck kritt ee jo eréischt wann een och mol kuckt wat am Kannerbetriebsberäich nach vun neie Saachen am Joer 2008 par rapport zum Joer 2007 dobäi kënn. A wann ee sech dann d'Budgete fir d'Familljen ausrechent, fir d'Famillje mat Kanner, da gesäit een, datt den Impakt vun der Kannerbetrieung a vun der materieller Ënnerstëtzung vu Famillje mat Kanner duerch d'öffentlech Hand wiesentlech méi grouss ass am Joer 8 wéi am Joer 7.

Merci.

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire d'automne 2007 à Luxembourg

13 octobre 2007

Altesse Royale,
Excellences,
Dir Dammen an Dir Hären,

Virun dräi Joer hunn ech fir d'éischte Kéier als Wirtschafts- an Aussenhandelsminister d'Hierschtfoire opgemaach. Säitdem ass an der Duerstellung vun eisem Land a senger Economie no baussen viles geschitt. An Dir, Monseigneur, sou wéi och de Prënz Guillaume, waart ganz oft doru bedeelecht.

An dësem Zesammenhang ass fir de Rescht vun dësem Joer nach eng Rei Aktivitéiten virgesinn, an zwar am Oktober eng Chinaree am Kader vun der Virbereedung vun der Weltexpo 2010 zu Shanghai, mä awer och vun enger Konferenz zum Thema Energieeffizienz, wou mer zu Peking wëllen innovativ Technologien „made in Luxembourg“ presentéieren. Duerno, am November, furen ech mat lech a mat der Grande-Duchesse souwéi mat iwwer 60 Geschäftsleit an de Chile an a Brasilien.

2008 geet et da weider mat Wirtschaftsmissiounen a Saudi-Arabien, Russland, d'Tierkei, Südkorea an/oder Japan.

Natierlech féiere mir och eise Programm vu Gemeinschaftsstänn op Foiren weider, souwuel op den traditionelle groussen Evénementen an Europa wéi och op Foiren an Iwwerséi. Meng Servicer probéieren hei och innovativ ze sinn, an nei sektoriell Foiren an de Programm mat eran ze huelen, op deene Lëtzebuerg bis elo net présent war. Eis Economie ännert sech, also mussen och eis Aktiounen changéieren.

Viru ganz genee engem Joer hunn ech op dëser Tribün annoncéiert, dass ech géif zesumme mam Minister Luc Frieden eng national Agence de promotion grënnen, déi eis Economie an hirem Ensemble géif verrieden. No laangen Diskussiounen mat allen Acteuren koume mer zur Conclusioun, dass d'Besoinen zwar ähnelech, mä trotzdem verschidde sinn an amplatz ee Kompromëss ze fannen, dee kee wierklech zefridde gestallt hätt, hun mer zwou Strukture virzegesinn, di méi deene spezifesch Demandé vun hiren „Clientèle“ kënnen gerecht ginn an awer musse ganz enk zesummeschaffen.

Wat gëtt Luxembourg for Business?

- **Representativ:** mir wäerten e groussen Deel vun der Economie ofdecken, andeems mer mat dem Minister vun de Classes moyennes an dem Tourissem, der Chambre de commerce, der Chambre des métiers an och der FEDIL zesummeschaffen. Donieft bréinge mer d'spezifesch Expertise vum Office du ducroire an der SNCI an de GIE Luxembourg for Business an.
- **Onbürokratesch:** mir baue keen neien Apparat op. Déi nei Struktur koordinéiert a formaliséiert d'Relatioun tëscht hire Memberen. Si gräift dofir gréisstendeels op di bestoend Ressourcë vun hire Memberen zréck. Si kofinanzéiert Projeten, déi an hir Strategie passen. Luxembourg for Business huet net d'Absicht, Mechanismen ze ersetzen, di lo scho gutt funktionéieren. Si wëll se punktuell méi effizient maachen an hire Memberen Ressourcë gi, fir méi ze leeschte wie haut.
- **Flexibel:** Luxembourg for Business wëllt all Associatiounen federéieren, déi d'Lëtzebuurger Land am Ausland promovéieren. Wa mer wëllen op e gemeinsamen Nenner an eiser Promotiounsstrategie kommen, da mussen mer eis och emol all un een Dësch

setzen. Dëst schéngt eis dat eenzegt Mëttel ze sinn fir ze verhënneren, dass jidderee weider an sengem Eck seng eegen Zopp kacht.

Monseigneur, mat Ärer Hëllef a mat Luxembourg for Business hoffe mer, Lëtzebuerg nach besser no bausen duerstellen ze kënnen an domat eis all eng erfollegräich Zukunft ze verschafen.

J'ai l'habitude de commenter d'entrée quelques chiffres-clés:

- **13 000:** c'est le nombre d'emplois salariés créés entre juin 2006 et juin 2007. Cette création nette est largement au-dessus de celle de nos voisins. Il y en aura toujours qui vont ergoter sur la proportion des résidents vis-à-vis des frontaliers. Mais, soyons tout de même fiers de cette performance.
- **4,4%:** c'est le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières. Il stagne depuis de longs mois. Cette stabilisation n'est peut-être pas satisfaisante, je le concède, mais ce fléau semble au moins endigué. La politique de l'emploi et de l'éducation devra réduire le socle des chômeurs de longue durée.
- **2,2%:** le taux d'inflation national pour cette année, selon la prévision du Statec. La hausse des prix à la consommation devrait remonter sensiblement vers la fin de l'année. L'inflation reste au-dessus de la moyenne de la zone euro.

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le professeur Bouba-Olga, auteur d'un ouvrage sur la globalisation et les délocalisations, a posé clairement le problème des pays développés. Pour être compétitif, il n'y a que deux logiques de base: la logique de coût, d'une part, et la logique d'innovation, d'autre part. Les deux logiques ne s'excluent pas.

S'agissant de la logique coût, Bouba-Olga rappelle que la minimisation des coûts de l'entreprise ne se limite pas aux coûts de production dont les salaires font partie intégrante. On oublie souvent une deuxième composante essentielle appelée «coûts de coordination» entre les acteurs impliqués dans le processus productif. Le professeur cite le cas d'une entreprise européenne qui choisit de se délocaliser en Chine. Cette entreprise doit supporter des coûts liés aux taux de change, aux coûts et aux délais de transport, aux

barrières linguistiques, à la qualité des biens fabriqués, à la fiabilité des prestataires, à la formation des salariés, et encore bien d'autres. Lorsqu'on intègre l'ensemble de ces éléments, on constate que la guerre des coûts est loin d'être perdue pour les pays développés. Il y aura peut-être une période transitoire difficile à passer, mais j'estime que les délocalisations ne sont pas une fatalité et la désindustrialisation n'est pas notre destin.

Des indicateurs concordants montrent une dégradation continue de la compétitivité-coût de notre économie par rapport à celle de nos principaux partenaires commerciaux. L'enjeu des coûts appelle aussi le débat sur l'inflation.

Au Luxembourg, l'inflation constitue un sujet d'inquiétude que les bons chiffres de la croissance économique ne doivent pas occulter.

Je voudrais tout d'abord faire table rase de quelques préjugés à l'emporte-pièce que l'on entend à propos de l'inflation luxembourgeoise.

L'évolution des prix à la consommation dépend de nombreux facteurs. Je ne parlerai même pas de la politique monétaire de la Banque centrale européenne qui fixe pourtant le cadre macroéconomique général de la zone euro. Je me contenterai de citer simplement le cours du pétrole fixé sur le marché international, le coût de la main-d'œuvre négocié par les partenaires sociaux et, *last but not least*, les prix imposés par les pouvoirs publics.

Il n'est pas possible de fixer par règlement grand-ducal les prix d'innombrables biens et services vendus au Luxembourg. C'est une illusion dangereuse que de préconiser un contrôle des prix généralisé «à la soviétique» pour juguler l'inflation. L'Office des prix, qui compte apparemment encore quelques nostalgiques, a été remplacé – sur recommandation de l'Union européenne – par une Autorité de la concurrence. Cette approche est bien plus efficace que la voie dirigiste.

Je voudrais illustrer mon propos par deux exemples vécus. Prenons la fixation des prix maxima des courses en taxi: elle n'a pas empêché que ces courses sont parmi les plus onéreuses au monde. Les accords-cadres fixant des prix maxima pour l'essence et le diesel n'ont pas incité les stations-services et les compagnies pétrolières à offrir leurs produits à un prix inférieur à la barre fixée.

De façon générale, on constate que la fixation des prix renchérit les produits et services car elle étouffe la concurrence. Il est plus judicieux de faire jouer la compétition entre les acteurs, y compris ceux de la Grande Région. J'ai d'ailleurs entrepris de simplifier la loi sur la concurrence afin d'améliorer le fonctionnement des gardiens de la libre concurrence.

Le gouvernement a d'ailleurs arrêté un plan de «maîtrise de l'inflation excessive» comprenant plusieurs axes:

- la désindexation partielle des contrats publics;
- la création d'un indice comparatif des prix dans la Grande Région;
- la création d'une fiche d'impact des lois et règlements sur la hausse des prix dits administrés;
- l'amélioration des contrats de concession et de distribution.

Dans le cadre de l'accord tripartite d'avril 2006, les partenaires sociaux ont avalisé ces mesures. Et j'insiste sur un point: c'est ensemble que nous devons peser sur les excès de la hausse des prix à la consommation.

Suite aux études comparées sur les prix des produits alimentaires offerts dans la Grande Région, je vais inviter les commerçants et les distributeurs à conclure des accords volontaires de modération des prix.

La stratégie d'innovation est la deuxième grande stratégie de base proposée par le professeur Bouba-Olga. Elle est sans conteste la voie royale pour les entreprises des pays développés. Elle permet en effet de sortir de la guerre des coûts en proposant des produits différenciés.

C'est dans cette optique qu'il faut voir la réforme du dispositif d'incitations en faveur de la recherche-développement et de l'innovation dans le secteur privé. Ce projet viendra compléter les mesures que mon collègue de l'enseignement supérieur et de la recherche est en train de mettre en œuvre dans le domaine de la recherche publique.

Les deux paquets de mesures doivent nous rapprocher, en termes de dépenses consacrées à la R & D, de l'objectif fixé à 3% du PIB à l'horizon 2010.

La nouvelle initiative législative viendra à la fois:

- renforcer le dispositif de soutien actuel;
- élargir le cercle des bénéficiaires potentiels;
- privilégier l'aide aux PME;

- encourager l'acquisition de droits de propriété intellectuelle;
- favoriser le recrutement de personnel hautement qualifié;
- inciter à l'innovation en matière d'organisation.

Je proposerai également que tous les moyens financiers que l'État consacrerait au soutien de la recherche-développement et de l'innovation des entreprises soient regroupés dans un Fonds pour l'innovation.

S'y ajoute le paquet fiscal que le gouvernement proposera avant la fin de l'année. Celui-ci s'adresse à un large éventail de formes de propriété intellectuelle, à la fois technique et commerciale. La mesure proposée exemptera de l'impôt sur le revenu des collectivités 80% des bénéficiaires que les entreprises tireront de l'exploitation de leur propriété intellectuelle qu'elles gèrent à partir du territoire luxembourgeois.

Les nouvelles mesures s'articulent par ailleurs avec le dispositif existant en faveur de l'investissement productif des PME ainsi qu'avec la réforme de la législation en matière de développement économique régional que j'ai déposée à la Chambre des députés le 19 septembre dernier.

L'abandon des restrictions à la libre circulation des travailleurs des nouveaux États membres de l'UE à l'exception de la Bulgarie et de la Roumanie, les réformes de la législation relative à l'immigration et à la mobilité des chercheurs contribueront à attirer les compétences humaines – européennes et mondiales – nécessaires au développement de la société de la connaissance, alors que notre pays n'est pas en mesure de générer actuellement lui-même toutes les compétences nécessaires à sa croissance durable.

Évidemment, ces mesures s'inscrivent aussi dans notre politique de multispécialisation sectorielle. Je compte bientôt proposer au gouvernement un plan d'action dans le domaine des écotecnologies qui complète ceux établis dans les domaines de la logistique et des technologies de la santé.

Dans le domaine de la logistique, je tiens à relever les progrès que nous réalisons dans la mise en place des infrastructures, de la promotion et de l'implantation d'activités nouvelles. À ce titre, l'expérience de CFL-Cargo s'avère être une surprenante réussite.

En ce qui concerne les infrastructures, le couple rail-route à Dudelange-Bettembourg avec les infra-

structures de ferroutage de Lorry-rail se développe harmonieusement avec les activités de chargement et déchargement de conteneurs sur la nouvelle zone Eurohub-Sud. Je proposerai prochainement au gouvernement la participation de l'État au capital d'une société d'exploitation pour une partie du site WSA qui créera un centre logistique d'une superficie d'une vingtaine d'hectares. En attendant le redéploiement des surfaces disponibles, un certain nombre des halls et bâtiments existants sont d'ores et déjà loués à titre temporaire.

Les infrastructures de la zone d'activité économique de Contern sont prêtes pour accueillir des bâtiments destinés à des opérations de logistique comme le conditionnement, la gestion des commandes, l'organisation des flux, la programmation des approvisionnements, la facturation, etc.

Les infrastructures aéroportuaires jouent évidemment un rôle préminent dans le développement de la logistique. Je relèverai en particulier l'extension du centre de fret Luxair avec augmentation correspondante de la capacité de traitement de fret et d'emplacements pour avions, de même que le nouveau hangar de maintenance de Cargolux qui est en voie de construction à l'aéroport du Findel.

Dans le domaine de la promotion de la logistique, je compte également mettre un accent renforcé sur le fret maritime, fort des liens dont nous disposons avec des opérateurs de cette branche.

Il ne s'agit pas simplement d'aller à la recherche d'enregistrement de navires, mais d'attirer des firmes maritimes qui intègrent des activités de rail et de routes. Ceci permettra également de créer des liens avec les infrastructures portuaires.

Enfin, une proposition législative a été élaborée en vue de la réintroduction de la représentation fiscale en matière de TVA.

Voilà bien un exemple d'une parfaite collaboration entre différents départements, en l'occurrence le transport, les finances et l'économie.

Je n'ai plus besoin de réitérer ni mon attachement aux nouvelles technologies de l'information et des communications, ni ma passion pour cette matière.

Renforcer la confiance dans les services en ligne est aujourd'hui vital. Avertir des dangers qui guettent l'est

tout aussi. Les vers, virus, chevaux de Troie et autres *phishing* sont un véritable fléau qui guette les échanges sur internet.

CASES, un projet fort intéressant de mon ministère, vise à sensibiliser le public aux attaques informatiques malveillantes et à familiariser les utilisateurs avec des moyens de protection efficaces.

Je vous invite à consulter le site internet CASES et le stand ici à la foire. Le succès de CASES est tel que ses services s'élargissent continuellement, notamment vers le secteur financier dans le cadre d'une étroite collaboration avec l'ABBL.

Je ne cesserai de répéter qu'il est extrêmement urgent d'investir aujourd'hui dans la sécurité de l'information. Demain, ce sera déjà trop tard.

Parlant de sécurité informatique et de confiance dans les outils électroniques, comment ne pas évoquer LuxTrust?

L'énorme atout de la solution LuxTrust, par rapport à des initiatives comparables à l'étranger, est qu'il s'agit d'une solution nationale fondée sur un partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

La société LuxTrust S.A., créée en novembre 2005, a mis en place une infrastructure à clé publique qui a commencé à offrir les premiers services d'authentification et de signature. Je citerai la production des premiers passeports biométriques et les échanges avec le Registre de commerce et des sociétés. Et bientôt, nous assisterons au lancement de solutions dans la banque en ligne et des applications citoyennes.

Mais avec mon collègue Claude Wiseler, nous donnons plus de détails dans un bref avenir.

Une des conditions de base pour le développement de notre économie est un approvisionnement sûr et sécurisé en énergie. La hausse des prix des produits énergétiques nous rappelle constamment la rareté des ressources dans le monde.

Mon ministère a travaillé beaucoup sur le thème de la sécurité de l'approvisionnement en poursuivant une double stratégie: d'une part, l'amélioration de l'accès aux productions d'énergie et aux énergies primaires et, d'autre part, l'augmentation de la qualité des infrastructures nationales dans le domaine du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité.

Les nouvelles lois sur l'organisation du marché de l'électricité et du gaz naturel accentueront la sécurité et la qualité des infrastructures de transport et de distribution. Les gestionnaires de réseau établiront des plans d'investissement pluriannuels qui seront contrôlés et supervisés par mon ministère.

Afin de garantir la mainmise de l'État sur les infrastructures nationales, je persévère dans la politique de rapprochement des acteurs nationaux.

Dans le domaine des énergies renouvelables, le système et les mécanismes d'aide ont été fondamentalement réformés à la suite d'une étude sur notre potentiel en énergie renouvelable. Adoptée en juillet dernier par le Conseil de gouvernement, la nouvelle réglementation réalisera une bonne partie du potentiel ambitieux aussi bien au niveau de la chaleur que de l'électricité et des carburants. Ces projets innovent du fait qu'ils englobent toutes les technologies possibles et sont accompagnés d'une simplification administrative substantielle au niveau des procédures.

Avec le ministère de l'Environnement, nous sommes en train de finaliser un concept de conseil en utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables; sous peu, nous lancerons une campagne de sensibilisation pour promouvoir le certificat de performance énergétique et les énergies renouvelables.

L'étude du potentiel sur les renouvelables nous a cependant montré que nous serons loin de satisfaire nos besoins nationaux en énergie renouvelable.

En définitive, l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique sont les seuls domaines qui n'échappent pas à notre contrôle.

Les nouvelles dispositions réglementaires sur la performance énergétique des bâtiments d'habitation, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008, constituent un pas important dans cette direction.

Dans le cadre du programme d'action national en matière d'efficacité énergétique, un workshop réunira en novembre les acteurs concernés pour discuter de nos principaux potentiels.

D'ailleurs, mon programme de travail de la semaine prochaine sera marqué par une mission éco-économique aux Pays-Bas. Cette visite me donnera l'opportunité de m'informer de près sur les réalisations concrètes dans le domaine des énergies renouvelables

et de l'efficacité énergétique auprès de nos partenaires du Benelux. Elle donnera aux participants l'occasion de nouer des contacts nouveaux pour des projets à réaliser chez nous.

Altesse Royale,
Dir Dammen an Dir Hären,

Virun zwee, dräi Joer hu mer nach méi pessimistesch an d'Zukunft gekuckt, ewéi mir dat haut kënne maachen. Ech hu schonn am Mee un lech all appelléiert, dass mer trotz deene méi optimistesche Virzeechen net um halwe Wee vun der Moderniséierung vun eiser Economie sollen stoe bleiwen.

Ech sinn dofir elo ganz zefridde wann ech mierken, dass esouwuel d'Patronen ewéi och d'Gewerkschaften nach ëmmer mat der Regierung un engem Strang a Richtung Erneuerung zéien.

Entgéint deem wat munnechmol behaupt gëtt, sinn ech dovun iwwerzeegt, dass den Dialog, deen de Moment tëscht de Sozialpartner an der Regierung stattfënnt, zefriddestellend an equilibréiert ass.

Ech hunn a menger leschter Ried kloer gemaach, dass de Modell Lëtzebuerg nëmme weider funktionéiere kann, wa mer d'ganz Gesellschaft um Wuelstand vun eisem Land deelhuele loossen. Duerch Decisiounen ewéi d'Aféiere vum Eenheitsstatut, déi ugekënnegt Steierreform an déi nei Mesuren am Beräich vun de Kanner beweist dës Regierung zesumme mat de Sozialpartner, dass mer der Saach scho bësse méi no kommen.

D'Lëtzebuenger Economie ass haut net méi déiselwecht, déi se nach virun 10 Joer war, a gleeft mer, se wäert och an 10 Joer net méi esou sinn ewéi mer se haut nach kennen. Dëse Wandel maache mir mat, mä mir probéieren, dëse Prozess esou ze gestalten, dass e mam Modell Lëtzebuerg ze vereinbaren ass.

Ech soen dat speziell fir eis jonk Generatioun.

Di jonk Leit wäerten deemnächst missen d'Relève huelen. Si sinn et, un déi ëmmer méi Ufuerderunge gestallt wäerte ginn, wann se am beruffleche Liewe wëlle reusséieren. Si mussen esou forméiert sinn, dass se sech an engem ëmmer méi komplexen a staark concurrentiellen Ëmfeld kënne behaupten.

Sécher wäert et an Zukunft nach vill méi wei haut drop ukommen, gutt ausgebildt ze sinn a vill Fläiss an Ima-

gnatioun un den Dag ze leeën. Fir niddereg qualifiziert Leit wäerten an Zukunft ëmmer manner Dieren opstoen, op een dat wëllt oder net.

Dofir soen ech mat de Wieder vum Antoine de Saint-Exupéry: «Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.»

Ech soen lech Merci!

Intervention de Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés à l'occasion de l'heure d'actualité au sujet du traité réformateur

23 octobre 2007

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

vun un datt et d'Europäesch Unioun gëtt, obschonns, ier se esou geheescht huet, war hir Konstruktioon déi gelonge Vermëschung vun déiwen Iwwerzeegungen, vu periodeschen Zweiwelen, déi beäntwert gi sinn, a vun der Kraaft vum Kompromëss deen déi zwee matenee versöhnt huet. Genau déi Intersektioun do, déi Schnittmenge wéi se déi aner Säit vun der Musel soen, war och d'virherrschend Atmosphär bei dem europäesche Conseil vu Lissabon déi lescht Woch an därselwechter Stad.

Wann een de Wee kuckt, dee mer déi lescht siwe Joer laang gaange sinn, da war dat e Wee deen holpreg war, dee sech heiansdo a sech selwer an op sengen Niewepistë verlaf huet, jiddwerfalls e Wee deen net riicht war.

Mir hunn e Vertrag vun Nice am Dezember 2000 ofgeschloss, vun deem ech heibanne gesot hunn, géint liicht Opgebierde vun aneren, déi dorunner bedeelegt waren, dee Vertrag wär gutt fir Lëtzebuerg awer e wier net gutt fir Europa. Dat huet sech och séier erausgestallt, well dunn hu mir eis op de Wee gemaach fir no engem Konvent, wat eng extraordinär Virbereedung war vun demokratescher Breet a vun Intensitéit an der Déift vun de Berotchloungen, zu engem europäesche Verfassungsvertrag. Dee war gutt, fir deen hu mir eis agesat, iwwert deen hu mir e Referendum ofgehalen. Elo kréie mer e Vertrag vu Lissabon, deen ass net esou

gutt wéi den europäesche Verfassungsvertrag, en ass gutt genuch fir Europa, en ass ganz gutt fir Lëtzebuerg. E wier besser fir Lëtzebuerg, wann e ganz gutt fir Europa wier, mä en ass net schlecht fir Europa a fir Lëtzebuerg.

Ech fille mech obligéiert, sentimental an inhaltlech, hei nach eng Kéier deene Merci ze soen, déi dëst Haus an dem Konvent, deen zum europäesche Verfassungsvertrag, an indirekt och zu dem Vertrag vu Lissabon, gefouert huet. Stellvertriedend fir se all, wëll ech besonnesch d'Roll, d'Duerchsetzungsfähegkeet, d'Beharrlechkeet am Denke vun eisem Kolleg Ben Fayot hei belobend erwähnen, deen eist Parlament, zesumme mat senge Kollegen, brilliant vertraueden huet, an dee virdu schonn, wéi och duerno, an Europa iwwert en exzellenten Numm verfügt, wéi ech dëser Deeg, erwähnen ech anekdotenhaft, an engem Gespréich mam italieenesche Staatspräsident Napolitano konnt feststellen. Et ass gutt, an him en treie Weebegleeder an europäesche Saachen ze wëssen an och heiansdo d'Gefill ze hunn net ganz alleng ze sinn, wann een d'Geschichte vu gëschter probéiert an Zesummenhang ze bréngen mat der Geschicht vu mar.

Dee Vertrag, dee mer zu Lissabon ausgehandelt hunn an un deem sengen Zustandekommen och eisen Ausseminister e groussen Undeel huet, dee wëll ech hei net erklären am Detail, well d'Chamber, déi jo dëse Vertrag soll ratifizéieren, well d'Noutwennegkeet fir iwwert de Wee vun engem Referendum ze fueren entfällt, well iwwer 90% vun der Substanz vum Verfassungsvertrag och Agank fonnt hunn an deen neie Vertrag, well Dir nach d'Geleegenheet kritt, ech denken am Joer 2008, sech am Detail iwwert d'Dispositiounen vun deem Vertrag auszeschwätzen. Ech wëll hei en europäescht Stëmmungsbild schilderen, wat gläichzäiteg national Atmosphär-Elementer reflektéiert.

Deen neie Vertrag, dee mer kréien an deen den Numm vun der portugiesescher Haaptstad wäert droen, ass e Vertrag, ech hunn et scho gesot, deen am wiesentlechen déi inhaltlech Elementer reflektéiert, déi och Agank fonnt haten an den europäesche Verfassungsvertrag, zu deem d'Lëtzebuurger den 10. Juli 2005 en däitleche Jo gesot haten. Et bleift virun allem dobäi, datt déi institutionell Neierungen, déi de Verfassungsvertrag ugeduecht hat, och ouni Ofstréck Agank fonnt hunn an deen neie Reformvertrag, dee kee Minivertrag ass, wéi anerer soen, well en huet jo grouss Substanz-

strecke vun deem ale Verfassungsvertrag iwwerholl an deen och kee vereinfachte Vertrag ass. C'est un traité simplifié, très compliqué. An doduerch, datt mer de Choix getraff hunn, net e ganz neie Vertrag ze schreien, mä déi al Verträge ofzeänneren, ze amendéieren, ass e vun enger totaler Illisibilitéit op den éischte Bléck a gëtt eréischicht richteg verständlech am Nobléck an am Réckbléck op dee méi einfache Verfassungsvertrag, dee mir ugeholl hunn an deen anerer ofgelehnt hunn.

Bei den institutionellen Neierungen bleift et awer. Mir kréien eng onwahrscheinlech Ausbreedung vun deene Felder wou d'Europäesch Unioun, hire Ministerrot mat qualifizierter Majoritéit decidéiert. Mir entkommen definitiv der Trappe vun der Unanimitéit, déi engem heiansdo hëlleft, wéi rezenterweis nach, wéi ech géint eng nei TVA-Directive alleng hu mussen e Veto ofleeën, mä deen een am Reegelfall genéiert, well et e Refuge ass fir reng national Iwwerleeungen an Europa zum Duerchbroch ze hëllegen. Iwwerall do wou de Ministerrot mat qualifizierter Majoritéit ofstëmmt, bis op ganz ganz wéineg Ausnahmen, wäert och d'Europäescht Parlament iwwert Codecisiounsrechter verfügen, gëtt also gläichberechtigte Gesetzesgeber mam europäesche Ministerrot, gëtt en fait finale Gesetzesgeber, am Zweiwelsfall, an dat ass e Fortschritt vun Demokratie op engem Kontinent op deem de Parlamentarismus et esou dacks schwéier hat an op deem et, wann no ville géif goen, et och soll schwéier behalen. Et ass déi definitiv kontinental Victoire vum demokratesch legitimierte Parlamentarismus.

Mir kréien en héige Verrieder fir Aussepolitik, dee mer wollten, déi, déi Verstand hunn, europäeschen Ausseminister nennen. Déi, déi nëmme Sënn hu fir Practicalities a fir Pragmatesches, déi nennen en elo, esou datt kee Mënsch méi weess, ween dee Mann eigentlech ass, héije Verrieder fir Aussen- a Sécherheetspolitik, Generalsekretär vum Conseil vun de Ministere vun der Europäescher Unioun. Ech wëllt dat net op menger Visitekaart stoen hunn. Mä wichteg ass, datt d'diplomatesch Geschécker an enger Hand zesummegefouert ginn an datt d'Effizienz vun der Aussen-duerstellung vun der Europäescher Unioun, duerch d'Schafe vun deem Posten onwahrscheinlech vill wäert gewannen.

Mir kréien eng permanent Presidentschaft vum Conseil vun der Europäescher Unioun an der Persoun an an der Funktioun vum President vum Conseil euro-

péen. Vlächicht kënnen nach méi intensiv un de Saachen intresséiert Kollege sech drun erënnere, datt ech radikal géint d'Schafung vun deem Poste war. Fir d'Lëtzebuerger Regierung ass d'Schafe vun deem Poste e Kompromëss un d'Intergouvernementalitéit an et ass just ze hoffen, datt deen deen dat gëtt, dat net gëtt fir de President vun der Europäescher Kommissioun an den Eck ze spillen, fir d'Motorfunktioon vun der Europäescher Kommissioun auszehiewelen, mä datt dee seng Aarbecht an den Déngscht stellt vun den institutionellen Equilibren, déi de Succès vun der europäescher Method bis haut ausgemaach hunn.

Mir kréien en Europäescht Parlament vu 751 Memberen, dat war jo nach e grousst Gespréich, wat mer dëser Deeg zu Lissabon haten. Fir d'Lëtzebuerger Regierung ass et evident, datt de President vun dem Europäesche Parlament, dee 750 plus een Deputéierten, deen Italien zougesprach gëtt, selbstverständlech Stëmmrecht verfügt. Mir wëlle keng emasculéiert Présidence vum Europäesche Parlament. Dat wäert och am Endtext vun deem Vertrag ganz kloer gemaach ginn. Lëtzebuerg behält an deem Vertrag sechs Deputéierten, Fortschrëtt par rapport zu dem Resultat vun dem Konvent, deen eigentlech mat véier Deputéierte sech averstanen erkläert hat. Mir hunn déi fréier Regierung, d'Madame Polfer an ech, déi jetzeg Regierung, den Här Asselborn an ech, staark dofir plädéiert, datt Lëtzebuerg géif sechs Deputéierte behalen.

Mir hunn an deem neie Vertrag eng Formel agefouert, vun där kee méi wousst, datt et se géif ginn, obschonn et se zanter 1994 gëtt an déi nennt sech d'Formel vu Ioannina. Dat ass eng Stad a Griechenland. Esou griechesche Premierer huet e mussen erkläre wat dat wier, déi Decisioun vu Ioannina. Dat ass kee Mechanismus deen d'Decisionsfindung vun der Europäescher Unioun a vun hirem Ministerrot géif onméiglech maachen. Dat ass e Mechanismus, deen d'Decisioun ka retardéieren, mä dee se net kann evitéieren, well mer de Mechanismus vu Ioannina net zum Primärrecht an der Europäescher Unioun gemaach hunn, mä en um Stadium vun enger Decisioun vum Conseil belooss hunn, mä an engem Protokoll däitlech gemaach hunn, deen ass rechtsverbindlech, datt deen nëmme einvernehmlech, dat heescht mat de Stëmme vu jiddwengem kann ofgeännert ginn. Dat ännert näischt drun, datt de President vum Conseil op Grond vum interne Reglement vum Ministerrot kann all Moment zu engem Vote opruffen, soit well heen et selwer esou

wëllt, soit well e Member vum Conseil vun de Ministeren dat géif mat der Approbatioun vun der Majorité simple vun de Memberstaaten esou verlaangen. Et ass kee Blockademechanismus, dat wier e ginn, wann een en an d'Primärrecht agefouert hätt. Et ass en *delating mechanism*, wéi dat op lëtzebuergesch heescht, duerch d'Kombinatioun vun Deklaratioun a vu Protokoll. Dir entdeckt dat, wéi mir heiheem soen, *in due time*.

Et ass e Vertrag, deen d'Méiglechkeeten, datt Staaten, déi et wëllen, déi et kënnen, Staaten, déi eng Ambitioun deelen, méi séier an ouni opgehal ze ginn duerch anerer, déi dat net wëllen, iwwert de Wee vun der verstärkter Zesummenaarbecht europäesch Fortschrëtt kënnen an d'Wee leeden – dat ass wouer an alle Beräicher vun der Politik – an et ass e Vertrag, deen Ofännerungsreegele vum Vertrag virgesäit, déi et net all Kéier noutwenneg maachen eng Regierungskonferenz an eng Ratifikatioun duerch d'national Parlamenter. Heiansdo kann de Conseil européen, d'Staats- an d'Regierungsscheffe selwer decidéieren eppes ze änneren, à condition datt kee Parlament, keen Nationalparlament dogéint opponéiert. Heiansdo kënnen Ännerunge virgeholl ginn, awer nëmme wann déi 27 Parlamenter, no hiren nationale Ratifikatiounsprozeduren deenen Ofännerungen hir Zoustëmmung ginn. Dat verspricht, net datt d'Kompetenze vun der Europäescher Unioun ausgewäit ginn, dat ass ausdrécklech net virgesinn, mä datt d'Effizienzsteigerungsmechanisme kënnen importéiert ginn a Beräicher wou et déi haut nach net gëtt. Dat ass besonnesch wouer do, wou laut Vertrag muss Eestëmmegkeet herrsche wann ofgestëmmt gëtt a wou ee kann, duerch einfache Beschloss vum Conseil européen, d'Majorité qualifiée erbäiféieren, mä dann ëmmer mat Approbatioun vun den eigentleche Vertragswäerter, an dat sinn déi national Parlamenter.

Et ass e Vertrag, dee méi Demokratie bréngt an dee méi Subsidiaritéit bréngt an dee méi Transparenz bréngt. E bréngt méi Demokratie, méi Rechtssécherheet do duerch datt en d'Charta vun de Fundamentalrechter an der Europäescher Unioun, rechtsverbindlech fir jiddwengem, mat Ausnam vu Groussbritannien, mécht.

Déi nei polnesch Regierung, mat där hirem designéierte Premier ech um halwer fënnel en Telefons-Rendez-vous hunn an dofir um halwer fënnel och muss dat Haus hei verlooss hunn, envisagéiert och, duerch vill vun eis dozou opgefuerdert, déi Charta do integral

ze ratifizéieren. Dat ass eng vun de positiven Erst-Konsequenze vun dem Sanéierungsvotum dat d'polnescht Vollek de leschte Sonndeg virgeholl huet.

Déi Tatsaach, datt an Europa jiddwereen iwwert déiselwecht Grondrechter verfügt, déi Tatsaach, datt jiddwereen, mat Ausnahm vum englesche Vollek, déi Rechter och kann, falls et sech ëm europäesch Legislatioun an hiren Transmissiounsmechanismus an nationale Recht handelt, akloen, ass en aussergewöhnleche Fortschrëtt, dee just a Länner, déi scho laang an der Sonn vun dem integrale Respekt vun de Mënscherechter liewen net ze appreciéiere wëssen. Et gëtt näischt an deem neie Vertrag, och wann déi Charta nëmmen duerch eng Proklammatioun kënnt, mä awer rechtsverbindlech via Vertrag erkläert gëtt, wat méi wegweisend ass fir den europäesche Gesellschaftsmodell, fir d'europäescht Mënschebild, fir d'Aart a Weis wéi Natiounen a wéi Eenzenler matenee sollen zesumme liewen, wéi déi Charta do.

D'national Parlamenter kréie méi Rechter. Déi, déi an den nationale Parlamenter sëtzen, wëssen net, datt dat eng ëmstridde Saach ass. Well déi, déi am Europaparlament sëtzen, gesinn dat net esou ganz gär, datt d'national Parlamenter iwwert d'Hannerdier vun deem Vertrag Rechter kréien, déi se duerch d'europäescht Vertragsgebung, eigentlech indirekt verluer hätten. Doduerch datt d'national Parlamenter d'Kontrollere gi vun der richteger Applicatioun vum Subsidiaritätsprinzip, gëtt deen noutwennege Lien tëscht demokratesch-parlamentarescher Legitimitéit an Europa an hirer Réckféierung op hir Ursprungsnationalbase hirgestalt.

Et kënnt zur Aféierung vun engem Biergerbegieren, der Demande, déi 1 Millioun Bierger vun der Europäescher Unioun un d'Kommissioun kënnen richten, fir a bestëmmte Fäll gesetzesgeberesch Initiativen ze huelen. Mir hunn dat zu Lëtzebuerg nach net. Mir kréien et elo an Europa. Mir hunn awer e Gesetzesprojet hei am Haus leien, nach vun der virrechter Regierung, niewebäi bemierkt, wou dat virgesinn ass. Ech géif et relativ gelunge fannen, wa mer en europäesche Vertrag géife stëmmen, wou dat geet, an an der nationaler Legislatioun dee Mechanismus do net géifen zréckbehalen. Ech profitéiere vun dëser Geleegeheet fir nach eng Kéier d'Chamber opzeruffen, dee Gesetzesprojet a sengen noblen Deeler, esou séier wéi méiglech ze stëmmen.

Et ass e Vertrag, deen d'Kompetenze wäert delimitéieren tëscht der Europäescher Unioun an den Nationalstaaten. Dem Programmrausch vun der Kommissioun gi Grenze gesat. Dem Iwwergräife vun der kompetenzbildender Allmacht vun der Kommissioun gi Grenze gezunn. D'Nationalstaate wëssen an Zukunft woufir si zoustänneg sinn, d'Europäesch Unioun muss sech mat dem begnüge wat d'Nationalstaaten net besser kënnen maache wéi si selwer. Nach ni ass de Kompetenzkatalog, ech wëll soen d'Kompetenzuedung, tëscht Europa, den Nationalstaaten, de Regiounen an de Gemengen esou kloer gezu ginn wéi dat an deem neie Vertrag wäert sinn.

Dee Vertrag, deen héft Pilieren op, déi mer an deenen ale Verträge haten a féiert all Politiken an e gemeinsam politescht Begründungs- an demokratescht Entscheidungsstringenz zesummen. Dat ass besonnesch wichteg an de Beräicher Justiz a bannenzecht Ugeleegeheeten, Kampf géint dat internationalt grenziwwerscheidend Verbriechen. D'Sozialkompetenz vun der Europäescher Unioun gëtt ausgebaut, well horizontal muss gekuckt ginn, bei all Propositionen déi gemaach gëtt, ob déi och sozialverträglech genuch ass, an den allgemenge Prinzipie vun der Politikleeung vun der Europäescher Unioun entsprécht.

Mir kréien eng nei Rechtsbasis fir d'Services d'économie générale ze maachen, wou et wichteg ass, datt déi erhal ginn a wou däitlech gemaach gëtt, datt europäescht Awierke begrenzt ass, datt et national Ausleeunge vum Prinzip, vum Service économique d'intérêt général ass.

Den Euro gëtt verselbstständegt, doduerch datt den Eurogrupp eegen Entscheidungs- a Decisionsmechanisme kritt, déi net méi ofhängeg kënnen gemaach gi vun der Beschlussfassung vun deene Staate vun der Europäescher Unioun, déi net Eurostaate sinn. Den Eurogrupp kritt en diesbezüglech no uewe verréckelte Statut.

Mir kréien eng nei Basis fir Energiepolitik a mir kréien eng nei Basis fir Klimaschutzpolitik. Am Datschutz, eng wichteg Fro, kënnt et zu der Aféierung vun der Codecisioun duerch d'Europäescht Parlament, dat heescht duerch eng Parlamentariséierung vu fundamentalen Aspekter vun dem Bewahren vun de biergerleche Rechter. Iwwerhaupt gehéiert nieft dem Europäesche Parlament den Europäesche Gerichtshaff hei zu Lëtzebuerg zu de grouse Gewënner vun

deem Reformvertrag, dee mer elo kënnen, op de Wee schécken. A fir e konnten op de Wee ze schécken, hu mir selbstverständlech, och als lëtzebuergesch Regierung musse Konzessiounen maachen, op Grond vun där aler Weisheet, datt Europa eng Coge buert ass vu vernünftegem Abléck a bleiwende Convictionen, a vum Erbäiverhandele vu vertriebare Kompromisser.

Ech hu gesot, dee Vertrag wier net lisibel, e gëtt et eréischt wann e koordinéierten Text iwwert deeselwechte virläit. Déi, déi dem Verfassungstext virgeworf haten e wier net ze liesen, déi kann ech nëmmen dozou invitéieren déi 17 Verträge déi bleiwen, nach eng Kéier am Detail nozeliesen a sech iwwert all Artikel vun deene 17 Verträge seng Meenung ze maachen. Da vergläiche mer dat eng Kéier mam Verfassungsvertrag an dann diskutéiere mer deen nei, dee Verfassungsvertrag, deen an allen Hinsichten besser war wéi deenen, well e méi Duerchbléck de Bierger erlaabt huet an déi eigentlech Saache vun der Europäescher Unioun.

Et ass ze bedauern, datt d'Charta net an all Land applicabel ass, mä dat muss den Här Brown a säi Virgänger den Engländer erklären, datt déi manner Rechter hu wéi d'Kontinentaleuropäer. Wann dat den Engländer egal ass, dann ass et mir och egal, datt si déi Grundrechter net hunn. Wann et en net egal wier, hätt ech gär gehat, datt eng zukünfteg englesch Regierung, dat kann erkennbarerweis keng konservativ gefouert Regierung sinn, där Charta kënn bätreden, ouni datt mer elo erëm missten an all Land eng nei Vertragsrevisioun misste virhuelen. Dat ass eng Faiblesse vun deem Traité, grad wéi et eng Faiblesse vun deem Traité ass, datt mer zevill *Opting-out*, Aussteigmöglichkeiten, aus dem Vertragswirk hunn, besonnesch genotzt vun der britescher Regierung a leider Gottes benotzt am Beräich, dee wichteg ass fir d'Europa vun de Bierger, fir dat sech soss normalerweis ëmmer staark agesat gëtt, och op de briteschen Inseln, an de Beräicher Justiz, Verbruechen, Asyl, Polizei an ähnlech. Dat hu mir net gär gemaach, dat hu mir awer musse maachen fir d'Zoustëmmung vun eisen englesche Kollegen ze kréien. D'lëtzebuergesch Regierung huet, duerch eng Deklaratioun Nummer 39, däitlech gemaach, datt d'Konsequenze vun dem Ausklammen aus deene Mechanisme musse mat Bléck op de Bannemaart präzis beduecht ginn a sech Rekursmöglichkeiten verschafe fir den europäesche Conseil mat där Fro ze befaassen, falls en *Opting-out* vun der britescher Regierung géif genotzt ginn.

Esou gëtt dat hei e Vertrag, Här President, dee méi Demokratie bréngt, méi Transparenz bréngt, well d'Regierung musse Faarw bekennen an hire Votum oppe leeën an ëffentlechen Ofstëmmungssitzungen an déi méi Effizienz bei der Decisionserbäiféierung a bei der Decisionsfindung mat sech bréngt.

Alles an allem ass dat doten e Vertrag, deen eng europäesch Kris op en Enn féiert. Et ass e Vertrag, deen dat wiesentlecht vum Verfassungsvertrag a sech selwer wäert iwwerhuelen. Et ass e Vertrag, deen et der Europäescher Unioun erlaabt Loft ze kréien a sech rëm op dat eigentlech politescht Dagesgeschäft ze besënnen a sech domat ze beschäftegen.

Net wat an engem Vertrag steet ass wichteg. Wichteg ass eenzeg an alleng déi Politik, déi Regierungen a gewielten Deputéierten an Europa maachen. Ech hoffen, datt se dat besser kënnen maache wéi virdrun.

Ech verstoppen lech net, datt ech mengen, datt déi, déi mengen, déi Ratifizéierung vun deem Vertrag wier e Spazéiergang duerch 27 Parlamenten, datt déi sech fundamental ieren. Och dee Vertrag hei brauch staark Appuien, staark Affekoten, staark Plädoyeren, fir sech kënnen an deene 27 Länner duerchzesetzen. A falls e sech net duerchsetzt weess ech net wéi et virugeet. Falls e sech awer duerchsetzt, hoffen ech, datt e vun deenen, déi Politik net als Partisanen-Schaukampf betruuechten, mä als d'Zesummebréngung vun deene Stécker vun Iwwerleeës, déi et brauch fir d'Mënschen an Europa virunzebréngen, datt e genotzt gëtt fir aus Europa e Kontinent ze maachen, op deem d'Mënsche sech méi wuel spieren, wéi se dat am 20. Jorhonnert esou oft an esou tragesch d'Geleeënheet haten net kënnent ze maachen.

Merci.

Discours de François Biltgen à l'occasion de la cérémonie des HR Awards

24 octobre 2007

Mesdames et Messieurs les organisateurs de HR One,
Cher Monsieur Roden,
Madame la Commissaire du gouvernement,
Mesdames et Messieurs,

Comme toutes les années c'est un grand plaisir pour moi que d'ouvrir la journée HR qui rassemble presque 800 responsables du domaine appelé des ressources humaines. Votre journée est devenue une belle tradition et un rendez-vous important. Il y a donc un besoin manifeste, pour employer un beau terme français, de créer un network entre professionnels. Ce réseau intéresse aussi les autorités publiques compétentes, en ce qu'il leur permet de prendre acte des réflexions des professionnels, mais aussi de faire passer certains messages.

J'en saisis une nouvelle fois l'occasion.

Les sujets que vous comptez traiter sont hautement intéressants aussi pour le ministre du travail et de l'emploi. En effet, les besoins en main-d'œuvre, l'*employer branding* et la gestion de la diversité sont autant de points qui rentrent, d'une manière ou d'une autre, dans le champ d'application du sujet que je voulais aborder aujourd'hui. Il en est de même d'ailleurs de certains aspects «RH» d'une réorganisation, voire restructuration, que ne manquera certainement pas d'aborder votre invité d'honneur.

Je voulais en effet vous dire quelques mots au sujet de ce qu'on appelle, par une expression assez barbare, la flexicurité. Le débat entre dans la dernière ligne droite, tant au niveau européen, où le sommet des chefs d'État ou de gouvernement de décembre sera appelé à formuler ses recommandations, qu'au niveau national, où le Conseil économique et social, organe tripartite, est saisi du sujet et travaille actuellement sur son avis.

Je suppose par ailleurs que le sujet pourra aussi intéresser les responsables des ressources humaines qui seront appelés à en discuter avec leur hiérarchie et leurs fédérations et qui devront négocier avec les partenaires sociaux les éléments de mise en œuvre pertinents pour leur entreprise ou leur secteur.

Il m'est apparu nécessaire d'aborder le sujet sur cette tribune, parce que le débat me semble totalement biaisé au Luxembourg, en ce que tant les employeurs que les syndicats semblent défendre des positions qui ne correspondent nullement au vrai contenu de la notion, ni aux résultats qu'on peut attendre de la mise en œuvre du concept.

Les uns, les employeurs et leurs fédérations, réduisent souvent la notion au seul aspect de flexibilité, et notamment à la manipulation du droit du travail et les autres, les syndicats, ressentent la notion de flexibilité comme voie à sens unique dans l'intérêt des employeurs et redoutent précisément le démantèlement du droit du travail par le biais de la flexicurité.

Ce dialogue de sourds risque de nous priver d'un débat constructif que le concept et son éventuelle utilité méritent sans doute, d'autant si l'on sait que la définition des contours de la notion et ses éventuelles applications possibles au Luxembourg relèvent très largement du dialogue social plutôt que de l'intervention ex cathedra des pouvoirs publics.

Un récent document de la Fondation européenne de Dublin pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, appelé *Typology of working time flexibility*, démontre d'ailleurs qu'en pratique, une bonne flexibilité arrangeant toutes les parties, comme on peut en trouver en Scandinavie, n'existe presque pas au Luxembourg. 23% des entreprises ont une flexibilité faible, 43% des entreprises ont une flexibilité moyenne, et, pour la moitié en ce qui concerne les heures supplémentaires, alors que 21% des entreprises connaissent une flexibilité haute orientée sur l'entreprise et uniquement 13% une flexibilité haute orientée sur les salariés.

Sur base de ce constat préliminaire, je voudrais commencer par vous dire ce que la notion de flexicurité ne peut pas être, aux yeux du gouvernement luxembourgeois, avant de vous dire ce que le concept pourra être.

Mesdames, Messieurs,

La notion de flexicurité ne peut en aucun cas être le simple prétexte à un démantèlement du droit du travail, avec l'argument que les entreprises ont besoin de plus de flexibilité. Je m'opposerai jusqu'au bout à toutes les tentatives de réformer le droit des licenciements, d'abandonner l'obligation de motivation d'un licenciement voire d'introduire un renversement de la

charge de la preuve en cette matière. De telles tentatives non seulement n'apporteront rien à la solution des problèmes d'emploi et de chômage, mais bloqueront dès le départ toute discussion constructive, et je dirai même, ce à juste titre.

J'ai dit que la simple libéralisation du droit du travail, surtout en matière de droit du licenciement, n'apporterait rien. En effet, comme l'analyse des chiffres luxembourgeois sur le marché du travail le prouve – notre chômage est structurel et non conjoncturel –, ce ne sera pas une libéralisation de la législation sur les licenciements qui créera plus d'emplois, ni ne réduira le taux de chômage.

Je laisse ouverte la question si une libéralisation du droit du travail permettra à plus d'*outsiders* d'intégrer le marché de l'emploi tout en ne mettant pas les *insiders* à la merci de l'arbitraire de l'employeur. En effet, si je lis attentivement les statistiques sur le marché du travail je ne pense pas que nous ayons un problème d'*insiders/outsiders*. Même si les jeunes mettent quelques semaines de plus qu'il y a deux ou trois ans pour intégrer le marché du travail, je n'y décèle pas, surtout au regard du taux de chômage qui reste bas, une problématique d'*insiders/outsiders*. Je concède que le faible taux d'emploi des travailleurs âgés (cette catégorie débute avec la tranche d'âge des plus de 50 ans, parfois même de 45 ans) pourrait être décliné en termes d'*outsiders*, même s'il nous faudrait plus d'analyses à ce sujet. Je conteste cependant que plus de travailleurs de cette catégorie d'âge seront embauchés si on affaiblit la protection contre le licenciement. Il y a d'autres mécanismes notamment de politique active de l'emploi qui peuvent aider les employeurs, dont le recours au contrat à durée déterminée qui est plus ouvert qu'on ne le dit souvent pour l'embauche de certaines catégories de personnes, le recours aux stages et au contrat d'initiation-emploi, qui justement permet de tester une personne sans toutes les contraintes du droit du travail pendant une année, à des coûts réduits, tout en offrant une perspective d'emploi réelle au demandeur d'emploi, etc. Je constate toujours que ces instruments sont top peu utilisés.

Vous me direz, oui, mais qu'en est-il de la question de plus de flexibilité pour les entreprises? Là encore je vous renvoie aux dispositifs législatifs existant en matière d'organisation du travail et de temps du

travail, voire des possibilités assez larges d'ouverture à un contrat à durée déterminée voire, dernière solution pour moi, le travail intérimaire.

Je m'inscris par contre totalement en faux contre cette idée simplificatrice et réductrice consistant à dire que la flexibilité se décline simplement en termes de libéralisation des procédures de licenciement. Le droit du travail actuel contient des éléments de flexibilité (CDD, travail intérimaire, organisation du travail, etc.) qui permettent de trouver des solutions: celles-ci doivent certes être négociées, mais le partenariat social est de toute évidence le seul levier viable dans toute la discussion sur la flexicurité. Sans dialogue social l'idée ne sera pas soutenue et restera lettre morte même s'il savérait que le concept pourrait servir les intérêts communs des salariés et des entreprises dans certains cas bien déterminés.

La flexicurité ne peut pas non plus être une simple transposition d'un modèle étranger (on cite souvent le *golden triangle* danois, à savoir, large possibilité de *hire and fire*, solides politiques actives de l'emploi, y compris de formation, et protection sociale élevée aussi en termes de revenu). En effet les contextes historiques et socio-culturels sont si différents d'un pays à l'autre, de même que les problèmes à résoudre, que la transposition d'un modèle restera un simple exercice théorique. D'ailleurs, la communication de la Commission du 27 juin 2007 le dit aussi. Ceci dit, je constate que très souvent que les défenseurs et les adversaires du modèle danois ne citent qu'un seul des éléments constitutifs. Oui, il y n'y a pas de protection légale contre licenciement. Mais le dialogue social et les conventions collectives l'ont réintroduite en partie. Car le dialogue social développé au Danemark est un modèle de partenariat social au plus haut niveau. Et puis, c'est un modèle très cher de par sa politique de protection sociale et d'activation qui allient éléments incitatifs et sanctions.

La flexicurité ne sera pas non plus la panacée ou la solution universelle mais un simple instrument pour arriver à une combinaison avantageuse, pour toutes les parties, de plus de flexibilité, mais aussi de plus de sécurité. D'ailleurs, et je reviendrai à ce point, essentiel: la flexicurité n'est pas une voie à sens unique mais peut servir les intérêts communs ou complémentaires des entreprises et des travailleurs.

Et j'en arrive donc à ce que la flexicurité peut contribuer à réaliser.

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous renvoyer dans ce contexte à la communication de la Commission européenne du 27 juin 2007: «Vers des principes communs de flexicurité.» Je vous prierai de considérer cette communication, très bonne dans son équilibre, comme la base de la discussion actuelle.

La Commission considère la flexicurité comme un instrument destiné à trouver la bonne balance entre des situations d'emploi flexibles et des transitions sécurisées entre emplois, notamment en vue de créer des emplois et des emplois de meilleure qualité, ce que le vice chancelier allemand Franz Muentefering appelle «*gute Arbeit*», du travail décent selon la terminologie du Bureau international du travail, l'idée étant de ne plus considérer flexibilité et sécurité comme opposées mais comme complémentaires.

La flexicurité concerne aussi des modèles d'organisation du travail flexibles dans le cadre desquels les travailleurs peuvent combiner leurs responsabilités professionnelles et familiales, où ils peuvent consacrer du temps à la remise à niveau de leurs compétences et la formation professionnelle continue sur base d'un horaire de travail flexible.

L'idée concerne par ailleurs les possibilités de donner aux employeurs et aux travailleurs, donc les deux, un environnement du travail plus flexible notamment en vue de transitions dans l'emploi.

La flexicurité signifie encore «sécurité dans l'emploi», donner aux personnes l'encadrement légal et, surtout, les formations nécessaires lors des transitions de carrière, tout en les faisant bénéficier d'indemnités de chômage ou de prestations sociales élevées pour leur assurer la sécurité nécessaire durant les périodes de transition au cas où il devraient passer par une période de chômage et n'auraient pas les possibilités de rester dans un emploi.

Je voudrais en tirer dès le début quatre constatations:

La flexicurité n'est pas un simple trade off entre flexibilité et sécurité, un marchandage bon marché entre les deux composantes, mais est conditionnée par des arrangements négociés où flexibilité et sécurité sont les deux côtés d'une médaille, donc nécessairement complémentaires. Je donne toujours l'exemple suivant: la flexicurité ne peut pas signifier que là une protection de droit du travail importante existe, on n'aurait pas

besoin d'investir dans la formation ou vice versa: non, il s'agit de trouver dans chaque cas la bonne balance dans les systèmes négociés adaptés à chaque situation nationale voire d'entreprise.

La flexicurité n'est pas faisable suivant le schéma «*one size fits all*». La Commission le reconnaît dorénavant elle-même; le schéma de flexicurité doit être adapté à chaque cas, à chaque problème, à chaque pays.

La flexicurité est nécessairement dans l'intérêt des deux parties: et cela devrait vous intéresser particulièrement en tant que responsables du personnel: une entreprise peut avoir besoin de flexibilité, le travailleur certainement aussi (conciliation vie familiale et professionnelle, formations à faire, éléments de vie privée, comme congé sabbatique, etc.).

Cependant dans le même esprit, tant l'entreprise que les travailleurs ont besoin de sécurité: le travailleur évidemment, pour se sentir en sécurité dans le cadre de relations contractuelles qui ne le mettent pas à la merci de chaque soubresaut conjoncturel ou structurel, l'entreprise aussi, et j'y insiste, pour laquelle des travailleurs sécurisés, dans l'entreprise ou lors des transitions, sont un facteur de production compétitif et efficace; sécurité signifie aussi motivation, donc productivité!

Je vous donne un exemple qui devrait vous donner à réfléchir en tant que responsables du personnel, exemple d'ailleurs tiré du fameux modèle danois: au Danemark, le système de flexibilité combiné à un certain degré de sécurité engendre ce qu'on appelle le job hopping: un quart de la main-d'œuvre change volontairement d'emploi chaque année, ce qui engendre pour les entreprises danoises une perte de know-how permanente, de même que des coûts de formation exorbitants: la fidélisation des salariés me semble donc une voie alternative qui sera certainement bénéfique aussi aux entreprises. Toujours dans ce modèle danois, un tiers (800 000 salariés) de la population active passe chaque année par au moins une période de chômage: est-ce que nous voulons un tel système, le financement revenant d'ailleurs largement aux entreprises? Je conseille donc la plus grande prudence en parlant de trop de flexibilité.

Ce qui m'amène à répéter – et je crois que beaucoup d'entre vous le savent – que la fidélisation des salariés reste un souci permanent des entreprises, surtout en

période de boom. Donc il faut les retenir, et non pas les inciter à partir. Et il faut les retenir par des considérations autres que l'inflation des salaires. Comme l'a écrit aujourd'hui votre DRH de l'année passée, Vinciane Istace: «La surenchère salariale est un refuge facile mais pernicieux... Il faut apporter un plus pour garder un élément sur le long terme.» C'est ce que j'appelle la politique de «bien-être au travail».

Finalement la flexicurité, pour qu'elle fonctionne, ne peut être imposée, mais doit être négociée entre partenaires sociaux aux niveaux appropriés.

La flexicurité ne peut être apportée par les lois. Elle ne peut fonctionner que dans un cadre de dialogue social soutenu et complet, et ceci à tous les niveaux.

Mesdames, Messieurs,

La flexicurité a donc quatre grandes composantes, se décline donc en quatre grands principes que chaque État doit mettre en œuvre selon ses problèmes et son approche politique.

1) La recherche de relations contractuelles assez flexibles, mais fiables, et ce dans l'intérêt des deux parties, selon les problèmes constatés dans chaque situation précise.

Ces relations plus flexibles peuvent contribuer à résoudre un problème d'*insiders/outsiders*, là où il existe: donc aider les personnes employées dans des contrats à durée déterminée ou précaires, notamment intérimaires, ou qui sont sans emploi (les *outsiders*), et qui viennent d'ailleurs souvent de groupes appelés à risque sur le marché de l'emploi, dont les femmes, les jeunes, notamment peu qualifiés, les personnes plus âgées ou encore les migrants, à trouver des emplois stables.

Je donne comme exemple l'Espagne, qui a radicalement combattu le fléau de la surcote de contrats précaires (35% à l'époque) en instituant des contrats à durée indéterminée après deux ans de travail déterminé ou intérimaire, respectivement deux renouvellements de tels contrats, et en réduisant dans ce cas le délai de préavis de 45 à 33 jours par année de travail; dans cet arrangement trouvé entre partenaires sociaux, tant les travailleurs que les entreprises trouvent leur compte: depuis 2005, un million de contrats à durée indéterminée ont été ainsi conclus en Espagne.

Des organisations du travail modernes devraient augmenter le taux de satisfaction dans l'emploi et rendre par là même les entreprises plus productives et compétitives.

Finalement dans ce contexte, la flexicurité doit aider les *insiders* avec des contrats à durée indéterminée de se préparer à des changements d'emplois notamment en cas de restructurations, souvent inévitables.

On peut donner comme exemple la législation luxembourgeoise sur le maintien dans l'emploi (loi du 22 décembre 2006: articles L. 513-1 et suivants du Code du travail): en cas de licenciements économiques de cinq personnes au cours de trois mois ou de huit licenciements au cours de six mois, qui doivent désormais être signalés au secrétariat du comité de conjoncture, le comité de conjoncture peut inviter, après examen approfondi de la situation dans l'entreprise, les partenaires sociaux aux niveaux appropriés, à négocier un plan de maintien dans l'emploi, avant toute négociation de plan social, le but étant d'éviter aux salariés de devoir passer par la «case chômage» et de rester dans un emploi au sein de l'entreprise ou dans une autre entreprise. Différents instruments doivent être explorés à cette fin, dont des périodes de référence plus longues, le recours à des comptes épargne-temps, des formations ou reconversions en vue d'un emploi tant dans la même entreprise que dans une autre entreprise, l'usage du prêt temporaire de main-d'œuvre, etc. L'État accompagne d'ailleurs financièrement beaucoup de ces mesures.

Je crois que chaque entreprise aura intérêt à remplacer dorénavant les plans sociaux par des plans de maintien dans l'emploi. Elle épargnera les indemnités de départ qu'elle pourra investir dans la formation et l'accompagnement des salariés qui quitteront l'entreprise. Et elle se donnera une bien meilleure image d'entreprise socialement responsable. Et aura en plus anticipé la restructuration au lieu de l'avoir repoussée ou subie.

Je renvoie aussi aux possibilités de flexibilisation négociée de l'organisation du travail contenues déjà actuellement dans le code du travail; évidemment ces modèles sont sujets à des négociations entre partenaires sociaux. Je pense que c'est la seule approche viable; de toute façon le modèle ne peut vivre que sur base d'une philosophie de «donnant-donnant».

Je ne peux donc qu'inviter à essayer d'utiliser les ouvertures négociées figurant au code du travail, sachant évidemment que la flexibilité le cas échéant obtenue doit être compensée par des éléments de sécurité. Mais je pense qu'il vaut la peine d'innover dans la négociation collective en y intégrant les éléments dont je viens de parler et de s'éloigner de plus en plus de simples négociations salariales.

2) Des stratégies cohérentes de *lifelong learning*; la formation tant initiale que continue étant un élément indispensable dans toute discussion sur la flexicurité.

L'idée est que tous les travailleurs aient au moins finalisé des études secondaires, sinon supérieures (alors que 56% des emplois créés au Luxembourg sont des emplois requérant une qualification Bac +), qu'ils développent une variété très large de compétences clé et qu'ils acquièrent de nouvelles connaissances et compétences ou mettent à jour leurs compétences et connaissances par une stratégie de formation continue. Il s'agit donc aussi d'une politique incitant les entreprises à investir plus dans le capital humain et à permettre à leurs salariés de développer leurs connaissances.

Je citerai deux exemples concrets de la législation luxembourgeoise.

D'abord la loi de 1999 sur le soutien de la formation professionnelle continue qui finance largement les plans de formation continue développés par les entreprises ainsi que toute la politique de développement de la formation continue, où il reste beaucoup à faire au Luxembourg.

Et puis, innovation remarquable, qui démontre d'ailleurs que le dialogue social peut conduire à des résultats intéressants pour toutes les parties, l'accord interprofessionnel sur l'accès individuel à la formation continue, coulé entretemps dans le projet de loi sur le congé formation (projet 5337) voté par le Parlement et entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

L'accord trouvé au niveau interprofessionnel national tel que déclaré d'obligation générale par le règlement grand ducal du 30 mars 2006 vise l'accès individuel à la formation continue en dehors de la loi de 1999 (accès dit collectif). L'accord vise un droit au congé sans solde pour formation, qui est de deux années de calendrier par employeur au bénéfice d'un salarié, la durée minimale d'un congé étant de quatre semaines

consécutives par année de calendrier et de six mois maximum par année de calendrier, le contrat étant évidemment maintenu et suspendu durant cette période.

Cet accord se complète de la loi portant création d'un congé individuel de formation qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain et qui crée un droit au congé individuel de formation payé de 80 jours maximum par travailleur au cours de sa carrière, dont 20 jours au maximum par deux ans, la durée minimale étant de un jour. Le congé est de droit et payé, l'indemnité y relative égale au salaire journalier moyen avec un maximum de quatre fois le salaire social minimum non qualifié étant remboursée par l'État à l'entreprise.

Voilà donc un vrai système de formation tout au long de la vie qui peut sous-tendre un modèle de flexicurité, ensemble d'ailleurs avec les formations spécifiques s'adressant aux chômeurs.

Dans le cadre des deux premiers éléments de la flexicurité on peut citer aussi les préparatifs de l'introduction d'un compte épargne temps à vie comprenant des possibilités de compte formation, prévu par le projet de loi sur le statut unique; un avant projet pourrait être finalisé dans les prochains mois, les problèmes techniques étant complexes. Ce compte pourrait être alimenté par des congés dépassant le congé légal, les heures supplémentaires et les jours fériés usuels par exemple; ce sera un modèle visant toute la carrière professionnelle du salarié utilisable à son gré pour motifs privés, de formation, de transition professionnelle, etc.

Le gouvernement entend créer un système légal de base que peuvent choisir toutes les entreprises, s'il y a accord entre salariés et employeur. Ce système doit notamment assurer la transférabilité et la transportabilité des droits. Au-delà de ce système légal de base, les conventions collectives peuvent aller plus loin.

3) Ce qui m'amène au troisième élément de la flexicurité, à savoir des politiques actives de l'emploi performantes.

Je renvoie aux récentes réformes des mesures actives dont le contrat appui emploi et le contrat initiation emploi, ce dernier permettant aux entreprises d'embaucher pour une année des demandeurs d'emploi aux fins de formation et dans la perspective d'un emploi, sans contrainte de droit du travail, le contrat étant entre l'ADEM et l'entreprise, et à des conditions financières intéressantes; ces mesures combinent donc

facilités financières et juridiques pour l'employeur avec des perspectives presque fixes d'emploi pour les demandeurs d'emploi. Je citerai aussi la réforme en cours de l'ADEM et le projet en cours de coopération entre ADEM et entreprises de ressources humaines, notamment les entreprises intérimaires en vue du placement à long terme surtout de catégories difficiles à placer de chômeurs.

Ces éléments de politique active de l'emploi sont indispensables si un modèle de flexicurité doit fonctionner.

4) Reste le quatrième élément constitutif, un système de sécurité sociale performant, la sécurité du revenu étant évidemment essentielle dans un modèle de flexicurité visant notamment les transitions et la sécurité dans l'emploi. Il faut ce filet de sécurité. Le débat concernant le montant et la durée des indemnités de chômage ou encore du revenu minimum garanti est donc en fait un faux débat. Si j'entends réaliser presque toutes les recommandations de l'audit de l'OCDE sur la réforme de l'ADEM, il y a une proposition que je ne réaliserai pas, celle de la modification des indemnités de chômage. Les indemnités de chômage limitées en principe à un an, doivent permettre au demandeur d'emploi de passer le temps dit du «chômage frictionnel», celui de la recherche active d'un nouvel emploi sans devoir subir des chutes trop fortes de ses revenus. Il faut qu'il puisse continuer pendant ce – court – temps à servir ses prêts et à entretenir sa famille.

On ne peut pas tout avoir. Plus de flexibilité ne se fait pas si on démantèle les filets de sécurité.

Mesdames, Messieurs,

Voilà donc les éléments qui doivent rentrer dans le débat sur la flexicurité au Luxembourg qui sera entamé par le Conseil économique et social et aura sans doute des suites au niveau du dialogue social bi- et tripartite.

Dernière remarque à l'attention plus particulière des directeurs du personnel. En effet on parle de flexicurité interne et externe. Je voudrais notamment porter à votre attention la flexicurité interne à l'entreprise, qui, si elle est bien faite évite parfois le recours à la flexicurité externe. Il n'est pas nécessairement question de changer d'office l'entreprise. La flexicurité est aussi une question d'organisation interne des entreprises et de leur anticipation des changements ou encore de leur gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Des entreprises bien organisées (et c'est ici que vous intervenez de manière déterminante) sont plus capables de gérer de nouveaux besoins en qualifications et de procédés de production. Cette capacité renforce leur force économique et améliore en même temps les conditions de travail et la qualité de l'emploi. Je suggère des réflexions sur les points suivants: des structures hiérarchiques plus planes, une implication plus prononcée des travailleurs dans la prise de décisions, une grande autonomie des travailleurs dans l'exécution de leurs tâches, et un contenu plus riche des emplois, de même plus d'autonomie dans l'horaire de travail en vue de combiner travail et vie privée.

Je rappelle, comme la Commission, qu'un modèle unique ne peut être transposable partout et qu'il doit être négocié en fonction des besoins constatés dans un pays ou dans un secteur ou une entreprise.

Je vous renvoie notamment aux annexes de la communication où la Commission décrit, sans en faire des modèles, quatre *pathways* vers la flexicurité qui visent les quatre situations suivantes: segmentation du marché de l'emploi, flexicurité interne et transitions, traiter les «skills and opportunity gaps» et améliorer les chances d'insertion pour les bénéficiaires des prestations sociales et les travailleurs illégaux.

À chaque État membre, à chaque structure concernée de cerner ses problèmes et de choisir des modèles adaptés.

Je suis ouvert à toute discussion constructive au Luxembourg.

Merci de votre attention.

Discours de Luc Frieden devant l'académie militaire de West Point aux États-Unis

24 octobre 2007

It is a great pleasure to be with you today at this prestigious, world famous military academy. This academic environment reminds me of course of my fascinating time as a student at Harvard Law School almost twenty years ago. I have come back many times ever since to the US and I always enjoy the hospitality and the friendliness of the American people. It's nice to be back.

As a citizen of Luxembourg, a country that was liberated in the Second World War by the US Army, I can imagine no better place than West Point to speak to you today about a topic that has been dear to my heart for many years: the relations between the United States of America and Europe and their roles in shaping the future of the world.

And although I have come here today to speak to you about the future, I cannot do so without mentioning the great sacrifices that the American people suffered to liberate Europe in the last century. In Luxembourg alone, more than five thousand US soldiers, among them a West Point man, General George Patton, are buried at the US military cemetery. They are a constant reminder of what America did for my country in World War II. To paraphrase a sentence which I saw at the Korea War Memorial in Washington DC, "we shall always honor and remain grateful to those soldiers who came to liberate countries that they hardly knew and to fight for people they never got to know". I believe that one can only build the future if one understands past experiences.

And then there was 9/11. A terrible experience for America. A day that changed the world and will have an impact on all of us for many decades. On that awful day of September 2001, we were all Americans. As minister in charge of internal security I know of the many new challenges that lie ahead in the fight against terrorism and fundamentalism.

And finally, as a Harvard man and as a European, I would like to remind us in the context of transatlantic relations of the famous speech at Harvard University of June 1947 during which General George Marshall launched the idea of the Marshall Plan. "The remedy lies," Marshall said, "in restoring the confidence of the European people in the economic future of their own countries and of Europe as a whole... The United States should do whatever it is able to do to assist in the return of normal economic health in the world, without which there can be no political stability and no assured peace."

I could add, of course, many other historic events that go through my head when I think of European-American relations, but my purpose today is to speak about the future of those relations. Because despite the fact that many Europeans continue to like to wear jeans, like to see Hollywood movies and listen to

American music, it has become popular for quite a number of European politicians to surf on an anti-American wave. To stand up against American policy has been a successful political tactic in some European elections over the past few years. European media regularly make reference to more pro-American statements by European politicians as something rather unusual. Americans, on the other hand, do not always understand the challenges and goals of building a united Europe, turn to the problems of the Middle East, Iraq and Afghanistan, and do wonder why Europe should matter to them, now that the Soviet-communist threat has disappeared.

There have always been more difficult periods and disagreements in transatlantic relations, but as the world sees the emergence of new powers and faces new threats and challenges which are global in nature, we must have an in-depth reflection on what role the US and Europe should play, separately or together to help shaping the world's future. Whereas some seem to favor a stand-alone strategy for Europe and the US, or even a friendly divorce of the transatlantic alliance, I personally argue for a stronger institutionalized cooperation between Europe and the United States. A cooperation that survives individual governments and that will make our countries stronger in building the future of the globe and in managing its numerous challenges.

The values and the role of America

"O beautiful for spacious skies,
for amber waives of grain,
for purple mountain majesties
above the fruited plain!"

Like many Americans, I love the song America the beautiful; it reflects so nicely your nature and history. But I also like in Americans their friendliness, their strong sense of solidarity, their healthy patriotism. I know no other country where the respect and unity around the national flag is so strong as in the US and each European visiting the United States is struck by the huge number of American flags in front of private houses.

All this reveals important values of the American people from which we certainly can learn. But America is also a historic symbol of freedom and fundamental rights. The 1787 Constitution of the United States, with

its institutional checks and balances, and the first ten Amendments, known as the Bill of Rights, have served as a model to many countries in the world.

Let us not forget that the French human rights declaration, the *déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen* of 1789, demonstrates forcefully how close we are on what has been and will remain our main task, as citizens and politicians: to protect and preserve the fundamental rights of mankind and democracy: the right to live, freedom of speech, free elections, rule of law, equal rights independent of race or creed, equal rights for men and women, justice, security, to name only a few.

America represents those values in many parts of the world. You only need to talk to the citizens of many central and Eastern European countries to get the true sense of what I am saying. Because America did not only enshrine those values in its Declaration of Independence or its Constitution, but also repeatedly sent its soldiers to many places around the globe to defend the values of freedom and democracy. This American sense of sacrifice for a great cause, which my country and others gratefully acknowledges, is something that is difficult to be found in any other nation around the world. As President Kennedy put it in his impressive inaugural address: "Let every nation know, whether it wishes us well or ill, that we shall pay any price, bear any burden, meet any hardship... in order to assure the survival and the success of liberty."

Americans and Europeans share the same values. This is no old-fashioned cliché. If we compare our way of life on both sides of the Atlantic to those of many other parts of the world, this becomes even more evident. As long as there are dictatorships around the world, as long as there are people who want to destroy our free societies and democracies, be they Islamist fundamentalists or extreme right or extreme left political parties, the discussion about values, and the defence thereof remains necessary, remains modern.

The Statue of Liberty which proudly looks over New York was given to America by the French. Americans and Europeans must give the same statue to many other nations in the world, not separately, but together, bound by the same values.

The values of Europe and Europe's future

The European Union of today is a unique community of values, based on the rule of law. Without the unification of Europe after the World War II, I am not sure whether we would have lived in peace and stability for more than sixty years now on the European continent. It needed permanent institutions and the definition of common goals – free movement of citizens, capital and goods – to ensure that negotiations would for ever replace the sounds of weapons in Europe. Yugoslavia in the 1990's reminded us brutally that the threat of war did not disappear in Europe unless there are strong instruments to organize peace.

For many years – I remember well the papers I had to write on this issue during my studies – Europeans discussed whether they should first build a political union among themselves or first enlarge the European Union to new member states. Remember that the European Union was first created among six countries (the Benelux countries – Belgium, the Netherlands and Luxembourg –, France, Germany and Italy) and was only later joined in different years by others. The end of the Cold War led to a quick answer to the dilemma.

The European Union represents values that had been refused to the people of those countries for many years. The European Union was the symbol of stability, democracy and prosperity for the new democracies of central Europe, NATO their security guarantee. We could not welcome the end of the communist era in Europe and not allow those countries to join the EU.

However, and this is something which is often underestimated in the US, a majority of citizens were, and still are, reluctant to the enlargement of the EU. This has to be seen against the background of the great economic discrepancies between most of the founding members of the EU and some of the new entrants. Those citizens believe that enlargement entails a higher risk of delocalisation of companies to those low wages countries, more immigration from those new member states and more criminality. Enlargement in my view was the right choice for reasons of freedom, stability and democracy. It also opens up new markets for the economies of Western Europe.

But, we need to take the concerns of the people seriously. We must make sure that there is fair economic competition within the European Union with minimum

labor law standards applicable everywhere. We must strengthen the instruments of police cooperation to deal with networks of criminals. We must ensure that the external borders of the EU are controlled according to the best European practices. We must urgently adopt new decision making rules, because a Europe of twenty-seven countries cannot function like a community of six or even fifteen member states. I hope we can do so with the new treaty which was approved last week by the EU heads of state and government and which should enter into effect at the latest in 2009.

In order for the EU to function efficiently, we cannot enlarge the EU indefinitely. The EU is not the UN general assembly. It is an organization of countries that have decided, in certain areas, to take decisions that are legally binding on the members. For organizational and political reasons, the EU must have borders and must soon finish the enlargement debate, which blocks many other issues. I believe that the European Union should include all democracies on the European soil that wish to join, i.e. I am in favor of an identity between the geographical and political Europe. Asian, African or Middle East countries cannot join the European Union. For those countries, those that are neighbours and friends of the EU or those who do not want to join, we should establish strong tailor-made partnership agreements. The bilateral agreements between Switzerland and the EU can serve as useful example in this regard.

Europe is a success story, despite all the difficulties it faces. Within the European Union, all countries share the same fundamental rights, some for many centuries, others only much more recently. One of the great historic achievements is to have a guaranteed peace, stability and democracy in all countries of the European Union, with a reunited Germany and a reunited Europe. Quick and peaceful reforms must be encouraged in the Eastern neighbouring countries of the EU, in particular in the Western Balkans, the Ukraine and Belarus. They must become trusted partners and eventually members of the EU.

I also consider it an unprecedented achievement that in 2002, the people of twelve nations of Europe changed their currency from one day to another into the euro, which has since become a world currency, making Europe less vulnerable to external shocks.

The European Union is more than a free trade agreement or a single market in which persons, goods and

capital can move freely without barriers. It has a political origin and purpose, i.e., to bring together the people of the European continent to ensure peace and prosperity. It is quite amazing how in this context the framers of the preamble of the Constitution of the United States and the authors of the treaty establishing the European Union found similar wording.

If Europe wants to keep its importance and be beneficial to the people of its various member states, it must further develop its common competences. I believe that in particular in the areas of justice and, what is called in this country, homeland security, we must become more European. I am a strong defender of having a closer cooperation in criminal matters, among others by drafting a European criminal code for serious crimes and by making our police cooperation more European. In particular, I believe that we should have more permanent exchange of information between European police forces, set up a truly European criminal police for serious crimes as well as a European border guard. I shall continue to argue forcefully for these controversial proposals as I am strongly convinced that the contribution of the EU to internal security is of vital value added to the national tasks of the European countries. I believe that Europe can learn a lot in this context from the federal structure of the United States.

The other important task for Europe is to speak and act with a common voice in international organizations and conferences as well as on international issues. A European foreign and defence policy is necessary for the rest of the world to understand what Europe wants. The voice of Europe will only be heard if it is a common voice. I know that this is not an easy task, as the countries of Europe were used, for many decades, to have individual foreign policies. This cannot be achieved from one day to another. We need a president of Europe and a secretary for foreign affairs to give a face to Europe, both vis-à-vis its citizens and the rest of the world. I hope that the countries of Europe will support the creation of those important functions by ratifying the new treaty on the EU.

And when you see the path Europe is going, a path that is not so different as to its goals from the one that the representatives of the various states of America were going two hundred years ago, one wonders of course on this side of the ocean what Europe has in mind with regard to the world and the United States.

Europe's necessary partnership with the US

For some, Europe must be or become a counterweight to the United States. The defendants of this line of thought believe that Europe should restrain the power and leadership of the US. Others believe, often without saying it expressly, that Europe should develop and defend its own policies on international issues independent of the attitude of the United States, thus arguing for a friendly divorce or loosening of the transatlantic relationship. They believe that the interests of both Europe and America are too divergent to be continuously linked.

Based on what I have seen as a citizen and above all over the past ten years as cabinet member of Luxembourg in charge of issues such as justice, internal security, financial services and, for some time, defence, I believe that there is a strong case for the EU and the US for joining forces, now more than ever. I call for a new transatlantic partnership, because the challenges that lie ahead will be better faced by common positions of those two unique groups formed by the people of the US and of the EU, which, may I say it again, are bound by history and common values.

Facing the common challenges

Among the major global challenges that lie ahead are the fight against terrorism and religious fundamentalism, international organized crime, the reduction of poverty, hunger and aids, the elimination of weapons of mass destructions, the management of climate change and the organization of the global economy.

I believe that we are most powerful if Europe and the US join forces, and use our privileged historic position in many organizations and places in the world to make their voice heard. Of course, there may be one or the other issue where separate positions may lead to success. And the US may on some occasions find it more useful to look for ad hoc allies to defend some causes. But in the long run and for the serious long term challenges such as those I mentioned a moment ago, we, the US and EU need to consult, discuss, eliminate disagreements and cooperate.

Europe needs America, because the unique military and economic power of the US make it a key and indispensable player and when it comes to solve the most important international issues, including those political issues that require the threat or even the use of military

force. Europe needs America, but America also needs Europe. Despite all of its might, America will not be able to bring sustainable solutions to the world problems without the cooperation of the EU. The historic role of Europe, its achievements and contacts around the world are such that the channels the EU can open and maintain are of prime importance to contribute to the solution of some of the most difficult issues facing humanity.

The EU and the US must achieve a common agenda on how to best deal with the world's problems. Together, we must eradicate the causes of islamist terrorism by supporting moderate muslims, by stopping their sources of funding and their recruitment processes. Within the framework of our democratic societies based on the rule of law, we must find common solutions on how to deal with people who are threats to our nations and how to prevent them from committing terrorist acts.

Together we must act to stop the spread of aids in many parts of the world, together we must influence international decisions to halt global warming and to make international trade open and fair. The US and the EU have the know how and the resources to do so, and to influence many others, if they act together.

I do not want a Europe that has as its goal to become a new superpower that merely wants to stand up to the US. I do not want a Europe that automatically accepts US decisions. I want a very close partnership between the US and the EU that define together common positions on a broad range of world issues: how to deal with dictators and failed states, with poverty, with aids, with environmental issues, with security threats, and, of course the Middle East. Because we share the same historic roots, the same constitutional values and the same view of freedom of mankind, we must stand together. International global organizations, as useful as they are, cannot solve all of the conflicts because of the diversity of their membership. Let us not forget that there are still many dictatorships around the world and many threats that face our free nations. If we want to succeed, Europe and America must listen to each other, discuss and decide on common actions.

A permanent framework for the new atlantism

So, despite of the end of the Cold War that kept the US and the EU united, I believe that there is no reason

for competition or divorce, but rather an urgent need to strengthen the transatlantic relationship. The regular meetings between the EU and the US are useful, but I believe that we need something more to deal on a regular and continuous basis with international issues. Whereas the work of organizations such as the OECD and NATO have been very successful to organize this dialogue in economic and military areas, we have no permanent platform to discuss all of the other issues. Moreover the membership of those organizations are broader.

It would therefore be most useful in my view to set up a permanent EU-US organization or secretariat which would prepare and structure our dialogue, suggest solutions, provide for efficient decision making mechanisms. In a democracy, leaders come and go, but organizations remain. With regard to NATO, let me stress that I am convinced that NATO remains an essential tool for discussing global security issues. In today's world where security issues are complex, NATO should, in my view, evolve from a military defence organization to a transatlantic political organization in which all security issues of a global nature should be discussed. It should be able to suggest and implement security solutions that exceed the military domain, in particular in the areas of building democratic institutions based on the rule of law.

There is a lot to be done in the world. I believe that it is our duty to actively contribute to achieve justice, liberty, and security in the world. But we will fail if we do it on our own. Europe needs America and America needs Europe to promote our democratic values, to fight for the rule of law, for economic development and against those who dislike our open, free, modern societies. European nations must join their forces to make Europe's voice heard in the world and to better ensure prosperity and security within the various countries of Europe. But outside Europe, we will achieve more if we act together with the United States of America. And America will be more efficient in achieving its goals if it acts in a structured partnership with Europe.

May I conclude with a paraphrase of a statement by President John F. Kennedy: My fellow citizens of America, ask not what Europe will do for you. My fellow citizens of Europe: ask not what America will do for you; but what together we can do for the freedom of man.

Déclaration de politique étrangère prononcée par Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, devant la Chambre des députés

13 novembre 2007

Här Prääsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

Wéi ech d'lescht Joer virun lech stung, hunn ech gesot, datt 2007 e wichtegt Joer fir d'Europäesch Unioun giff ginn, e Joer, wou d'Jalone misste gesat gi fir datt den Integrationsprozess weidergeet, fir datt d'Unioun sech weiderentwéckelt, e Joer wou mir mat gemeinsamen Ambitiounen d'Zukunft vun Europa gestallte missten.

Ech mengte soen ze kënnen, datt déi Jalonen iwwert déi lescht Méint gesat gi sinn, datt mir nom Accord zu Lissabon nees no vir kënnen kucken an eis voll a ganz den Erausforderungen unhuele kënnen déi sech um europäeschen, mä och um internationale Plang, stellen.

Sécherheet, Klimawandel, Aarmutt an der Welt, Migratioun, nohalteg Entwécklung... all dës Froe werfen Erausforderungen op, deene mir eis stelle mussen, no bannen an no baussen.

An dat kënnen mir nëmmen zesummen.

Nëmmen zesummen, an engem staarken Europa an duerch e staarkt Europa, kënnen mir d'Globaliséierung matgestalten an aus Erausforderungen Opportunitéite schafen.

Dir Dammen an Dir Hären,

Fir dat staarkt Europa ze hunn, dat mir brauche fir proaktiv d'Globaliséierung op eis Manéier ze konzipéieren, war et wichteg, datt mir eis zu Lissabon d'Dir opgemaach hu fir den 1. Januar 2009 en neie Vertrag kënnen ze hunn.

Gewësse Kompromësser waren néideg fir zu 27 nei starten ze kënnen. Trotzdem huet den neie Vertrag vu Lissabon awer déi wichtegst Elementer vun dëser reorganisierter Form bäibehalen, an hien enthält all fundamental Innovatiounen vum Verfassungsvertrag, souwuel am institutionnelle Beräich, ewéi an de Politiken.

Dës Chamber huet schonns d'Haaptelementer vum Kompromëss duergestallt kritt an och hir Meenung

ausgedréckt. Ech géif awer hei nach gären déi méi politesch Bedeitung vu verschiddenen Neierungen ënnersträichen.

Dee Vertrag, deen den 13. Dezember an der portugisescher Hauptstadt ënnerschriww gëtt, schaaft eng Unioun, déi all Politike begräift, an dat mat enger eenzeger juristescher Personalitéit. Dat ass symbolesch wichteg, mä och formell, well duerch deen Akt kann d'Unioun an den internationalen Institutiounen ganz anescht handelen an oprieden. D'Unioun kann als solch internationalen Organisatiounen bäitrieden, an och zum Beispill Member vun der europäescher Mënscherechtskonventioun ginn.

Mir kréien eng Unioun ouni Piliere, dat heescht, déi selwecht oder ähnlech Entscheedungsprozedure ginn ugewandt fir all Politiken, besonnesch och am Beräich Justiz an Innenpolitik, a méi wéi virdrun an der Ausse- a Sécherheetspolitik. Domadder sinn dës Politiken nach méi no un déi klassesch communautaire Method erubrecht ginn. Et ass jo déi Method, déi eis Unioun sans cesse plus étroite geschafen huet an och soll weider entwéckelen. Entscheedungen gi bis op Ausnahme gréisstendeels mat qualifizierter Majoritéit am Conseil geholl a mam Co-Decisionenrecht vum Europaparlament. Eis Decisionenmechanisme gi méi kloer, méi efficace a méi demokratesch.

Déi nei Unioun gëtt méi demokratesch a méi biergerno, esou wéi dat schonns zu Laeken gewollt war, an am Verfassungsvertrag festgehale gouf. D'Petitionsrecht, e Biergerbegieren, grad esou wéi méi direkt Rechter fir d'national Parlamenter am europäeschen Decisionenprozess sinn nei. Si wäerten eis erlaben, d'Initiative vun der Kommissioun méi am Detail an op enger méi breeder Basis ze diskutieren. Och d'Regierung an d'Chamber wäerten op den europäeschen Dossiere vill méi enk zesummeschaffen, an dat vun deem Moment un, wou d'Propositionen vun der Kommissioun um Dësch leien, duerch déi verschidden Etappe vun den Aarbechten am Conseil, bis zur Entscheedung.

D'Charta vun de Grondrechter, op déi mir ganz staark halen, wäert den 12. Dezember vu Conseil, Kommissioun an Europaparlament feierlech ënnerschriww ginn, an duerno publiziert. Den Traité enthält eng Referenz op dës Charta, a gëtt dës doduerch genau dee selwechte Wäert, dee si am Verfassungsvertrag hat. Domadder ass eng vun eise Konditiounen fir dësen neie Vertrag z'ënnerstëtzen erfëllt. Leider hu

Groussbritannien, a bis elo och Polen, dës Charta net konne mat droen. Hire Opt-out ass méi wéi bedauerlech, ech brauch dat net extra ze betounen, an ech kann nëmmen hoffen, datt en esoubal ewéi méiglech opgehuewe gëtt. Et gëtt eng kleng Chance, datt déi nei Regierung zu Warschau dovunner profitéiere wäert, datt den Traité nach net ënnerschriwwen ass, fir nach op hiren Opt-out ze verzichten.

Här Präsident,

Och d'institutionnell Struktur vun der Unioun changéiert mat deem neie Vertrag. Den europäesche Rot gëtt eng Institution a kritt e permanente Präsident fir zwee an en halleft Joer, erneierbar eng Kéier. Dës nei Funktioun muss nach hir richteg Plaz kréien tëschent dem Präsident vun der Kommissioun an dem Verrieder fir Aussepolitik, dem eigentlechen europäeschen Ausseminister. An deem Krees huet jiddfereng seng Roll ze spillen a seng Kompetenzen, a vollem Respekt vun deenen Aneren. Fir eis ass wichteg, datt déi unique Roll a Plaz vun der Kommissioun voll bäibehale gëtt. Eis läit och vill drun, datt dës nei Gestaltung am Sënn vu méi Kohärenz, Efficacitéit a Visibilitéit no bausse fonctionnéiert.

D'Kohärenz vun der europäescher Aussepolitik ass menger Meenung no besser geséichert duerch déi duebel Kompetenz vum Verrieder fir d'Aussepolitik. Als Vize-Präsident vun der Kommission huet hien d'Charge, fir d'Mëttele vun dëser Institutioun ze bëndelen, an als Präsident vum Conseil „Relations extérieures“ kritt hie vun de 27 Ausseministere d'Mandater fir am Sënn vun der Unioun an hire Prinzipien a Wäerter ze handelen. Europa ass ëmmer méi präsent a Krisegebiddere mat all deene Mëttele déi zur Verfügung stinn, mat zivilen oder militäreschen Missiounen, mat diplomatesche spezielle Verrieder, mat technescher Assistenz a mat Hëllef.

Fir eis Instrumenter besser, mä och méi oft a méi gezielt ze gebrauchen, muss de Verrieder fir Aussepolitik Leit hunn, déi genee dat zesumme bréngen. Dofir gëtt den europäeschen diplomateschen Déngscht geschaf, deen aus Beamte vun der Kommissioun, vum Conseil an aus all de Memberstaten bestoe wäert.

Wann den Traité den 1. Januar 2009 a Kraaft trëtt, da fänken dës nei institutionnell Instrumenter un ze schaffen. Bis dohinner mussen nach vill Detailler geregelt ginn. Mat weem schafft de Präsident vum Europäesche

Rot zesummen? Wat genau mécht an Zukunft nach d'Présidence semestrielle, déi jo bäibehale gëtt? Wéi grouss muss de Service extérieur sinn fir unzufänken? Wou gëtt en installéiert, wee geréiert sai Budget? Dës Froen an nach vill anerer wäerte mir iwwert d'ganz nächst Joer musse klären. Vun dësen Äntwerten hänkt och d'Efficaciteit vum zukünftege System of. Fir Lëtzebuerg ass et kloer, dass d'Unioun hir Responsabilitéit an der Welt verstärkt muss huelen. Dat erwaarden d'Lëtzebuurger an d'Europäer vun deem neie Vertrag, an dat mat Recht.

Nieft den institutionellen Innovatiounen huet de Verfassungsvertrag, an och de Vertrag vu Lissabon, awer och Neierungen an de Politike bruecht. Esou zum Beispill ass, ewéi am Verfassungsvertrag, eng horizontal Sozialklausel do, déi eis et erlaabt, all nei legislativ Initiativen ënnert dem soziale Bléckwénkel ze préiwen. Mir hunn eng speziell Basis fir den europäesche Bannemaart vun der Energie opzebauen, an eng méi kohärent Method fir d'Thema vun de Services d'intérêt général unzepaken. Och a Sécherheets- a Verteidigungs-froe kënnen an Zukunft d'Memberstaten am Kader vum Traité, mä no spezielle Regeln, hir Kapazitéite fir ze handele verbessern an esou Missiounen, déi d'Unioun hinne gëtt, besser erfüllen.

Mir sinn net frou, dass am Beräich Justiz an Innenpolitik Groussbritannien, an och Irland, en Opt-out-Recht hunn fir all Propositionen. Mir hoffen natierlech, dass si dës Méiglechkeet esou wéineg wéi méiglech gebrauchte wäerten. Well eist Zil muss et jo sinn, zesummen dës Politike fir Sécherheet vun eise Bierger z'entwéckelen an ze beräicheren, mä et ass och e wichtege Zousatz zum Bannemaart. Wann en Opt-out aus enger Initiative Konsequenze kéint hunn, déi eis besonnesch am Bannemaart net akzeptabel schéngen, da mussen mir dem Conseil an, wann néideg, de Staats- a Regierungschefen, dat kënnen virleeën, an d'Kommissioun zu Rot zéien. Dat Recht ass eis geséichert an enger Erklärung vun der Regierungskonferenz. Et ass elo un eis an un anere fir Gebrauch ze maache vun deem Recht, wann dat néideg ass.

Ech wëll hei net nach eng Kéier op déi Themen zréckkommen, déi eis nach zu Lissabon beschäftegt hunn, wéi de Mechanismus vu Ioannina, oder d'Zuel vun den Deputéierten, déi Italien am Europaparlament kritt. Si sinn dee Moment wichtege gewiescht, fir déi Länner déi betraff waren, a fir eis all duerch d'méiglech

Konsequenzen. Wann dann awer bis eng Solutioun fonnt ass, mat der Hëllef vu ville Säiten, da ginn dës Froen manner wichtege. Mir si frou, dass de Mechanismus vu Ioannina net am Traité ass, an dass hien d'legislativ Prozedur an der Unioun net op eng onbestimmten Zäit vertagen kann. Wat d'Europaparlament ubelaangt, esou si jo elo am Traité dräi Zuele festgehalten, den Total vun de Memberen, 751, de Minimum pro Memberstat, sechs, an de Maximum, 96. Dat mécht zukünftege Diskussiounen iwwert d'Zesummesetzung vum Europaparlament fir Lëtzebuerg méi einfach wéi fréier.

Wa mir scho bei spezifesch Lëtzebuurger Elementer vum Traité sinn, géif ech nach gäre soen, dass och Lëtzebuerg als Siège vun den Institutiounen bestätegt ass, an domadder och an der Unioun vu 27 konsolidéiert ass.

Mir wëssen, wéi wichtege dës Präsenz fir de Prestige vun engem Land wéi Lëtzebuerg ass, a mir sinn eis och bewosst dass déi ronn 10 000 Fonctionnäre fir eis Wirtschaft, eis Kultur, eis Gesellschaft am allgemengen duerstellen, a wat fir eng Bedeitung ee staarken europäesche Pôle zu Lëtzebuerg fir d'Attraktivitéit vum Land als méigleche Standuert fir privat Investisseuren huet.

D'Anhale vun de Siège-Ofkommen, déi souwuel eng staark quantitativ wéi och qualitativ Verriedung vun den Institutiounen zu Lëtzebuerg garantéieren, bleift eng Erausforderung, där mir eis och am vergaangene Joer gestallt hunn.

Et koom zu enger Eenegung mat der Kommissioun iwwert en neie Standuert um Kierchbiereg. D'Gesetzesprojeten iwwert de Centre de conférences an déi nei Europaschoul konnten der Chamber virgeluecht ginn: ech hoffen, dass dës zwee wichtege Dossiere geschwënn, mat Ärer Hëllef, ofgeschloss kënnen ginn.

Ech wëll an dësem Kontext och nach eng Kéier drun erënneren, dass Lëtzebuerg dës Joer eestëmmeg als Siège fir den zukünftege Registre ferroviaire international designéiert gouf.

All dës Efforten a Succès wäeren net méiglech gewiescht ouni déi ausgezeechent Zesummenaarbecht déi eis vun anere Ministären an Administratiounen entgéintbruecht gouf. Ech wëll dofir op dëser Plaz besonnesch de Kollege Wiseler a Frieden Merci soen.

Dir Dammen an Dir Hären,

Lëtzebuerg brauch eng staark Europäesch Unioun, an d'Unioun brauch deen neie Vertrag, an dat séier. Dofir ass et elo un de Memberstate fir d'Randifikatioune esou séier wéi méiglech nom Dezember anzeleeden. Et wär ideal, wann all d'Randifikatioune kéinten am Laf vum éischte Semester 2008 geschéien. D'Regierung wäert dofir direkt Ufank Januar dëser Chamber an dem Conseil d'Etat de Gesetzestext virleeën. Ech sinn iwwerzeugt, datt mir op Är Zesummenaarbecht kënnen zielen.

A wann dann d'Jalone gesat si fir datt den Integratiounsprozess weidergeet, da kann Europa sech och verstärkt op déi nei Realitéite vun der Globaliséierung konzentréieren, déi, ewéi schonns gesot, souwuel Opportunitéiten ewéi Erausforderunge mat sech bréngen.

Ech wëll dat ënnersträichen: mir dierfen d'Globaliséierung net als eng Gefor duerstellen an eis wëllen an enger „forteresse Europe“ verschanzen. Dat entsprécht weder eiser Geschicht, nach eiser Visioun vun der Welt.

Et géllt villméi, d'Ëmstänn ze schafen, fir datt eis Stärkte voll zum Droe kommen an den europäeschen Intressi respektéiert ass. A wann ech europäeschen Intressi soen, da mengen ech natierlech net just d'Zomm vun de jeweilige Intressie vun de Memberstaten, an och net nëmme d'Zomm vu eise Maartundeeler, mä och den Asaz, an der internationaler Communautéit, fir héich sozial Standarden, fir Ëmweltnormen, déi zu enger nohalteger Entwécklung bäidroen, fir de Schutz vun der intellektueller Proprietéit, fir nëmme dës Beispiller ze nennen.

An deem leschte Joerzéngt huet d'Weltwirtschaft déifgräifend Ännerungen erliewt. Dës si sécherlech bedéngt duerch eng Rei vu Facteuren, mä d'Revolutioun an de Kommunikatiounstechnologie schéngt mir haaptsächlech ausschlaggebend fir dës Entwécklung gewiescht ze sinn. Dat huet eng nei Aarbechtsopdeelung um internationalen Niveau mat sech bruecht.

Déi impressionnant wirtschaftlech Entwécklung vu verschiddene Schwellelänner ass déi aner Säit vun dëser Realitéit. China, Indien, Brasilien, fir nëmme dës Länner ze nennen, veränneren déi grouss ekonomesch Gläichgewichter. Mir kënnen eis nëmme felicitéieren,

datt d'Situatioun vun hire Bevëlkerungen sech verbessert, och wann dës Verbesserung vum Liewensstandard net ëmmer gerecht verdeelt gëtt.

Mir si mam Opkomme vun neie Mäert konfrontéiert, déi vun hiner Gréisst hir eemoleg sinn. Fir europäesch Exportgesellschaften ginn et do immens Opportunitéiten z'ergräifen, souwuel wat d'Exportatioune am allgemengen, wéi och wat d'Investitioune ugeet. Och fir den europäeschen Déngschtleeschtungssecteur ass de Wuesstumspotenzial op deene Mäert enorm. E Beweis dofir ass zum Beispill, datt keng Woch vergeet, ouni datt héichkaräteg Wirtschaftsmissiounen aus EU-Memberstaten an Asien an a Latäinamerika ginn. An dat zielt och fir Lëtzebuerg. 2007 ware sechs Missiounen op Ministerniveau a China, an Indien, a Brasilien, fir nëmme déi dräi Beispiller ze nennen.

Aner Regiounen vun der Welt dinn sech méi schwéier fir déi richteg Konditiounen fir de Wuesstum ze schafen. Denke mir besonnesch un Afrika. Fir dës Géigende, muss dofir gesuergt ginn – an Europa huet hei eng speziell Responsabilitéit –, datt d'Globaliséierung net als Konsequenz huet, déi kleng Produzenten, wéi och déi industriell, kommerziell a finanziell Strukture vun nach ufällegen Ekonomien ze ruinéieren.

Wou steet déi europäesch Wirtschaft? Et ass net u mir fir haut hei en déifgräifende Gesondheitsbilan ze zéien am Kontext vun enger Ried iwwert d'Aussepolitik. Loosse mer nëmme soen, datt d'Resultater vun der europäescher Wirtschaft am allgemenge gutt sinn, d'Eurozone mat abegraff.

D'Erweiterung vun der Unioun huet eng nei intern Aarbechtsopdeelung ervirbruecht, déi mir net sollten als negativ ugesinn oder déi eis misst fir d'Zukunft fäerten doen – am Géigendeel. Dofir huet d'Regierung decidéiert, fir d'Derogatioune vun der fräier Zirkulation fir d'Bierger aus de Memberstaten, déi 2004 bäigetruede sinn, mat Effet op den 1. November, opzehiewen.

Um europäeschen Niveau gesi mir déi éischt Erfollegszeeche vun der Strategie vu Lissabon: en zolitte Wuesstum, e verbesserten Aarbechtsmaart, nei Akzenter déi an der Educatioun an an der Recherche gesat gi sinn. Fir deen Trend ze konsolidéieren, muss d'Unioun hir Reformen awer weiderhi wëllensstaark duerchsetzen, hir Intressien no baussen offensiv verdeedegen, hir Wäerter, hir Standarden an Normen mat nach méi Determinatioun fördern.

Déi europäesch Wirtschaft ass leider nach net kompetitiv genuch. Mir müssen also nach méi Efforte maachen, fir déi Reformen an Ajustementen weiderzedreiwen. Europa, mä och all eenzelne Memberstat, muss verstärkt Wäert op d'Education an d'Recherche leeën. De Mangel un ausgebildete Fachkräften op eisem Aarbechtsmaart bremst d'Innovation an d'Entwécklung vun eiser Economie. Nach ëmmer verlossen Dausende Chercheuren Europa fir sech an der USA z'etablieren. Dat musse mir änneren.

D'Mëttel fir Recherche an Entwécklung ze bedriewen müssen verstärkt ginn, an dat souwuel an der Recherche fondamentale wéi och an der ugewandter Fuerschung, der Recherche appliquée. D'Europäesch Union huet sech global en Zil vun 3% ginn am Kader vun der Revisioun vun der Strategie vu Lissabon. Lëtzebuerg huet schonns grouss Efforten gemaach a wäert och an deem Sënn weiderfueren.

D'europäesch Politik muss natierlech dës Zilsetzung ënnerstëtzen, net nëmme andeems se d'Fuerschung ënnerstëtzt, mä och andeems se d'Mobilitéit vun eise Studente fördert: duerch, zum Beispill, d'géigesäiteg Unerkennung vu Qualifikatiounen an Diplomer, duerch akademesch Austauschprogrammer an och duerch eng intelligent Immigrationpolitik.

Dëst ass keng akademesch Fro: Indien an China, fir dës zwee Länner erëm eng Kéier z'ernimmen, „produzéieren“ Ingenieuren a Wëssenschaftler a groussen Zuelen. Et wier och falsch ze mengen, dass hir Formation manner gudd wier wéi déi, déi hir Fachkollegen hei an Europa kréien – ganz am Géigendeel. Mir müssen also d'Bedingunge schafen, fir dass eist Bildungswiese weiderhi kompetitiv bleiwt an den Uspréich vun eiser Wirtschaftsentwécklung gerecht ka ginn.

Dir Dammen an Dir Hären,

Europa muss de Potential vu sengem Bannemaart voll ausschäffen. Dëse muss eng gewësse kritesch Mass hunn fir sech och weiderhin an der Zukunft mat deenen anere groussen a ganz groussen Economie kënnen ze moossen.

Nieft den Efforte vun der Harmonisation an der géigesäiteger Unerkennung vun den Normen muss dëse Bannemaart vu verschiddene fundamentale Prinzipien animéiert ginn. Do ass de Prinzip vum Urspronksland nawell ee vun deene wichtegsten, deen, dass sief just niewebäi erwähnt, zu engem groussen Deel den

Erfolleg vun eiser nationaler Economie explizéiert. Déi schwéier Diskussioun haut am Conseil „Ecofin“ muss een och ënnert deem Bléckwénkel gesinn.

D'Kompetitivitéit vun der Wirtschaft däerf sech net um Ofbau vun dem sozialen Acquis moossen, wéi verschidder dat wëlle gesinn. Et müssen Efforte gemaach ginn, op dem europäeschen an och op dem nationalen Niveau, fir den Aarbechtsmaart méi upassungsfähig ze gestalten. Hei denke mir, dass dëst éischter duerch d'Weiderbildung an d'liewenslaangt Léiere soll geschéien. Ech wëll ënnersträichen, dass d'Akzeptanz vun der Globalisierung an d'Bereitschaft, fir hir Erausforderungen unzehuelen, och op dem Vertraue berouen, deen d'Salariéen an de politeschen, ekonomeschen a soziale System hunn. Um europäesche Plang setzt d'Lëtzebuerg sech weider an fir sozial Mindeststandarden, wéi zum Beispill e Mindestloun, dee Funktioun ass vum BIP. A mir plaidéieren och weiderhin dofir, dass dës Mindeststandarden och op dem internationale Plang sollen duerchgesat ginn, natierlech esou wäit ewéi d'Situatioun vergläichbar ass. De Respekt vun de sozialen Eckwäerter kann net aus der Diskussioun iwwer d'Konditiounen vum internationalen Handel verschwannen.

Schlussendlech müssen d'Politike vun der Union och de Kritär vun der Nohaltegkeet erfëllen an dëst zu engem fundamentale Bestanddeel vun der Aussepolitik vun der Union maachen.

D'Union spillt eng wesentlech Roll beim Ëmsetze vum Kyoto-Protokoll. Si muss och weiderhin déi dreiwend Kraaft bleiwen, fir déi nei Reduktionsziler vun Ofgaswäerter erreechen ze kënnen, am Hibleck op en neien internationale Vertrag fir d'Period no 2012. Am Dezember zu Bali schléit d'Union e Gesamtkonzept vir, fir dass dës Verhandlung kënnen 2009 ufänken.

Verschiddener vun deene besteende Mechanisme wäerte wahrscheinlech müssen adaptéiert ginn, ech denken do un den Austausch vun Emissionswäerter, fir dass deen Handel sech och op dem Weltmaart kann duerchsetzen. No Bali, am Januar 2008, soll d'Kommission eng Method virschloen, fir d'Reduktionsziler an all Memberstat z'erreechen.

Déi Efforten, déi mir scho gemaach hunn, wéi och d'Ziler, déi mir op nationalem Niveau ugekënnegt hunn, iwwert déi ganz Period zënter 1990, misste vun der Kommission a Betruecht geholl ginn, wann et

heescht, d'Laascht vun den neien Engagementer op eng gerecht an objektiv Manéier tëschent de Memberstaten ze verdeelen.

Bei der Ëmsetzung vum europäeschen Zil, dat um Fréijoerssommet 2007 fixéiert ginn ass, an dat de Gebrauch vun 20% vun erneierbaren Energien virschreiw, musse d'objektiv Emstänn vun deenen engen an deenen aneren an der Unioun an Betruecht gezu ginn, wann et dann elo drëm geet, fir dësen Effort ënnert de Memberstaten ze verdeelen, och mat eventuellen Zousazmechanisme vum Bannemaart. Ech wéilt ënnersträichen, datt fir eis d'Nuklearenergie natierlech net a Betruecht kënn fir dëse Kritär vun 20% erneierbaren Energien z'erfëllen. Aus der Siicht vun der Regierung ass méi Atomstrom keng Äntwert fir d'Reduktioun vun den CO₂-Wäerter.

D'europäesch Approche a Saache Klimawandelschéngt mir richtungsweisend ze sinn fir dat, wat d'europäesch Aussepolitik a Saache Globaliséierung sollt sinn: op eng entscheidend Art a Weis deelhuelen um Festleeë vun Normen an Standarden, mat dem gudden Beispill virgoen an e multilateralen Effort ustriewen fir sech ze vergewësseren, datt d'Konditiounen och an der internationaler Konkurrenz fir jiddfereen déi nämlecht sinn.

Parallell dozou muss d'Unioun d'Entwécklung vu propere Technologien an effiacen Energien ënnerstëtzen.

An enger Weltwirtschaft, déi weider um Expansionskurs fiert, ginn d'Energien ëmmer méi rar an ëmmer méi deier. D'Vervollstännegung vun engem richtege Bannemaart, notamment am Secteur vum Gas an dem Elektresch, dierft eis erlaben, d'Zouliwwerungen ze rationaliséieren an doduerch och d'Käschten ze drécken. Mir musse awer och oppassen, datt doduerch keng Monopolsituatiounen entstinn, wat e besonnesche Risiko an deene kleng Reseauen ass, an wat net zu eisem Zil, fir d'Präisser ze reduzéieren, bäidréit.

Den europäesche Fréijoerssommet vun dësem Joer huet eis erlaabt, e wesentleche Schrëtt no vir ze maachen, an der europäescher Energiepolitik, an och an hirer aussepolitescher Dimensioun.

D'Unioun huet sech fir en Ofsécheren vun der Energieversuergung duerch Diversifikatioun ausgeschwat.

Viru kuerzem huet d'Kommissioun proposéiert, datt d'Drëttlänner, wat d'Investissementer am Energiesektor ugeet, d'Reziprozitéit respektéieren musse.

Déi rezent Turbulenzen op den internationale Finanzmäert beweisen, datt an eiser globaliséierter Welt keen à l'abri vun de Konsequenze vun den Akte vun Drëtten ass. D'Kris vun de sougenannten „subprimes“ ass e Beweis hefir. D'Onduerchsichtegkeet, d'Abstraktioun an d'Distanz zu de Konsequenze mat deene verschidde Finanzakteuren agéieren, huet en erschreckende Grad erreecht.

Och hei ass d'Unioun gefuedert, an nei Richtungen ze denken an zum Beispill der Iddi vun engem „early warning system“ nozegoen.

Här Präsident,

D'Unioun däerf net zécken, op rigoréis Weis hir Wäerter, hir Normen, hir Intressen an hir Bierger ze verdeeden. Eis Grondpositioun soll d'Géigesäitegkeet an de Respekt vun europäesche Standarden, wat d'Santé, de Konsumenteschutz, d'Ëmwelt oder d'sozial Normen ugeet, bleiwen. Den Entwécklungsniveau vun engem Land muss natierlech mat a Betruecht gezu ginn.

Lëtzebuerg wäert och weiderhinn opmierksam bleiwen, fir datt d'Anti-Dumping Instrumenter vun der Unioun net ofgeschwächt ginn. Eng kloer Definitioun vum communautairen Intressen a vum europäesche Produzent muss dofir etabléiert ginn am Fall vun enger Reform vun dësen Instrumenter.

Loosst mech an deem Kontext och nach e Wuert soen zu de Verhandlungen am Kader vun der Welthandelsorganisatioun. Trotz aller Méi muss ee feststellen, datt dës Verhandlungen, déi 2001 zu Doha lancéiert gi sinn, nach ëmmer net ganz wäit komm sinn. An deenen nächste Wochen a Méint misste mir wëssen, ob déi sougenannten Doha-Entwécklungsrönn erfollegräich ofgeschloss ka ginn oder net. En Echech géif net nëmme de Multilateralismus schwächen, mä hätt virun allem negativ Konsequenze op déi ärmste Länner, deenen d'Doha-Rönn soll hëllefen, sech besser an den internationalen Handel z'integréieren. D'EU däerf dofir weiderhi keng Méi scheien, fir datt et zu engem Succès kënn.

Här Präsident,

Dir Dammen an Dir Hären,

Dir gesitt, mir hu significative Atouten fir als Europäesch Unioun d'Erausfuerrunge vun der Globaliséierung unzehuelen a matzestalten.

Mir sinn doriwwer eraus ee vun deene raren Akteuren, dee kapabel ass, aussen- a sécherheetspolitesch Problemer opzegräifen. Dat bréngt eng speziell Verantwortung mat sech. D'Uniou ass sech där Verantwortung bewusst an huet sech iwwert déi lescht Jore verstärkt d'Instrumenter ginn, fir um internationale Plang z'agéieren.

Eisen Objektiv muss et dobäi sinn, de Friddensprojet „Europa“ auszeweiden, oder wéi de Javier Solana et kierzlech ausgedréckt huet: „[...] to act as a credible force for the good [...] from a continental agenda, we should move to a global agenda; from building peace in Europe to being a peace-builder in the world [...]“.

Eis Politik muss dobäi eng europäesch sinn: europäesch net nëmmen am Sënn vun enger gemeinsamer Aussepolitik, mä och am Sënn vun enger spezifesch europäescher Approche. Eng Approche déi Diplomatie, Finanzmëttelen a Sécherheetsinstrumenter zesummebréngt, déi op Synergie setzt, déi op Zesummenaarbecht setzt amplaz op Allenggäng, eng Approche déi zwar militäresch Mëttel net ausschléisst, mä dës ni als eenzeg Léisung ugesäit.

D'Zäit feelt mir fir hei e kompletten Tour d'horizon vun der internationaler Aktualitéit ze maachen, dat ass och net den Zweck vun der Deklaratioun zur Aussepolitik. Ech wéilt mech konzentréieren op e puer Regiounen a Beräicher wou d'Uniou, à différents degrés, en Akteur ass, am Zesummespill mat den internationalen Organisatiounen, mat eisen amerikanesche Partner, mat Russland an, ëmmer méi, och mat China.

A kenger Géigend huet Europa esou eng determinant Roll ze spillen wéi am Balkan, an do besonnesch am Kosovo.

Wéi ech d'lescht Joer op dëser Tribün stung, hat ech d'Hoffnung, datt 2007 de Kosovo-Prozess kéint ofgeschloss ginn. Net datt ech gemengt hunn et giff einfach ginn; dat kann et net sinn wann et ëm esou eng fundamental Fro geet wéi de Statut vun engem Territoire, wann esou ënnerschiddlech Positiounen an Aspiratiounen openeen treffen, wéi dat am Kosovo de Fall ass, wa Grond-Prinzipie vum internationale Recht wéi de Respekt vun der territorialer Integritéit vun engem Land an d'Recht op Selbstbestëmmung vun engem Vollek sech géigeniwwer stinn. Et huet deemols awer esou ausgesinn, wéi wann d'Weichen definitiv gestallt wäeren.

Haut, e Joer méi spéit, ass de Statut vum Kosovo nach ëmmer net gereegelt. Den Här Ahtisaari, deen am Numm vum Generalsekretär vun der UNO 14 Méint laang tëschent Belgrad a Pristina verhandelt hat, hat ufanks dës Joers missen zur Konklusioun kommen, datt weider Verhandlungen néierens géifen hiféieren, d'Positiounen vun deenen zwou Säite waren einfach ze wäit auserneen. Dee Statut, deen hien doropshi proposéiert huet war deen eenzeg, deen him – an eis – realistesch geschéngt huet, wann een d'Entwécklung vum Kosovo an deene leschte Joren an d'Realitäten um Terrain kuckt: eng international iwwerwaachten Onofhängegkeet, mat enger wäitgefächerter ziviler a militärescher Präsenz bei där d'Europäesch Uniou d'Haaptresponsabilitéit géif droen.

D'Uniou huet dës Propositionen voll a ganz ënnerstëtzt, och wann dat fir deen een oder anere vun de Memberstaaten aus interne Grënn net ëmmer ganz einfach war. Déi iwwerwaachten Onofhängegkeet schéngt mir och haut nach déi beschte Léisung, fir der Aspiratioun vun der grousser Majoritéit vun der kosovarescher Bevëlkerung Rechnung ze droen, déi sech d'Onofhängegkeet tout court wënscht, a gläichzäiteg d'Rechter vun de Minoritéiten am Kosovo, virun allem där serbescher, ze garantéieren, hire Patrimoine ze schützen, hir Représentatioun am Stat op allen Niveauen ze garantéieren an sou d'Multiethnizitéit am Kosovo ze präservéieren.

Wéi der wësst huet de Sécherheetsrot vun der UNO keng Decisioun iwwert de Kosovo konnten huelen an dat obwuel dem Här Ahtisaari seng Propositionen kloer all d'Grond-Prinzipien, déi vum Kontaktgrupp fir de Statut vum Kosovo definéiert gi waren, respektéiert. Moskau huet de Prozess, un deem et selwer jorelaang matgeschafft an deen et Schrëtt fir Schrëtt endosséiert hat, net méi wollte matdroen. Et huet sech hannert Belgrad gestallt, dat eng Onofhängegkeet vum Kosovo ënnert egal wéi enger Form kategoresch refuséiert.

D'Troika vun der Kontaktgrupp déi doropshi vum Generalsekretär vun der UNO agesat ginn ass, soll elo nach eng leschte Kéier – d'Deadline ass den 10. Dezember – Verhandlung mat de Serben an den Albaner aus dem Kosovo féieren, d'Verhandlung vun der leschter Chance gewëssermoossen. Mir ënnerstëtzen der Troika hir Aarbecht voll a ganz: falls dach nach e Kompromiss kënnt fonnt ginn, wär dat jo nëmmen ze begrëssen. Leider gesäit et am Moment net wierklech dono aus: d'Positiounen vun deenen zwou Säite si weiderhinn

diametral opposéiert. All Effort muss trotzdem bis den 10. Dezember gemaach ginn a béid Parteie musse bis dohinn all Deklaratiounen a Schrëtter ënnerloossen, déi d'Sécherheetsituatioun um Terrain kéinten a Gefor bréngen.

Dir Dammen an Dir Hären,

An deenen nächste Méint kommen nach schwiereg Diskussiounen an der EU iwwert de Kosovo op eis duer, a schwiereg Decisiounen, besonnesch wann, no engem Echec vun de Gespréicher, de Kosovo seng Onofhängegkeet géif unilateral declaréieren. Ech hu mech a wäert mech och weiderhinn an der Unioun dofir asetzen, datt mir gemeinsam, datt mir koordinéiert virginn, wat de Kosovo ugeet. Et ass dëst eng kruzial Fro fir d'Stabilitéit vum Balkan, mä och fir Europa. Wa mir et hei net fäerdeg bréngen, zesummen eng Linn ze definéieren, eis Positiounen a Reaktiounen ofzestëmme, da sinn eis grouss Deklaratiounen iwwer Responsabilitéit a gemeinsam europäesch Aussepolitik net vill wäert.

Mir kënnen och nëmme op d'Ënnerstëtzung vun eise Partner zielen wa mir weisen datt mir et éierlech mengen, an eis d'Mëttele ginn, fir déi Roll ze spillen, déi mir fir d'Unioun invokéieren. Dofir ass et och esou wichteg, datt d'Preparatiounen fir d'PESD-Missioun weiderlafen. Ech si frou datt Lëtzebuerg, mat Ärer Ënnerstëtzung, schonns Engagementer geholl huet fir bei där Missioun matzemaachen. Mir wëllen – mir mussen – prett sinn, soubal de Statut tranchéiert ass.

D'europäesch Balkan-Politik limitéiert sech awer natierlech net op de Kosovo. Den europäesche Prozess am Balkan huet et iwwert déi lescht Joren erlaabt, esou munech Fortschrëtter ze maachen, an dofir musse mir dee Prozess, hinn zu méi Demokratie, zu Friden, Sécherheet a Wuelstand, och weiderhinn ënnerstëtzen. Zënter dem Europäesche Rot am Juni 2003 zu Thessaloniki hunn d'Balkan-Länner all eng europäesch Perspektiv, also Vocatioun, eng Kéier Member vun der EU ze ginn, wann si d'Kritären erfëllen: dozou sti mir!

Déi europäesch Perspektiv wäert vum 1. Januar 2008 un e bësse méi gräifbar sinn, wann d'Visa-Accorden a Kraaft trieden, a ville Leit am Balkan et wäerten erlaben, méi einfach e Visa fir an d'EU ze kréien an d'europäesch Länner kennenzeléieren, als Tourist, als Student, als Akademiker oder als Business-Partner. Virun e puer Wochen hu mir och den Accord de

stabilisation et d'association mam Montenegro ënnerschriwwen, en éischte Schrëtt a Richtung Integratioun. Ähnlech Accorden hu mir, wéi der wësst, schonns mat Albanien an der ehemoleger jugoslawescher Republik Mazedonien ofgeschloss.

Och mat Serbien ass e sougenannten ASA negociéiert ginn. D'Negociatiounen waren eng zäitlaang ënnerbrach, well Serbien net zefriddestellend mam Krichsverbriechertribunal zu Den Haag zesummege schafft huet, ee vun de Kritären am Stabiliséierungs- an Assoziéierungsprozess. Wéi déi nei serbesch Regierung am Fréijoer dëst Joer an d'Amt komm ass an hire feste Wëlle bewisen huet, fir besser mat Den Haag zesummenzeschaffen, sinn d'Negociatiounen awer nees opgeholl an elo ofgeschloss ginn. De Kommissär fir Erweiterung, den Olli Rehn, huet leschte Mëttwoch den Accord mat der serbeschere Säit paraphéiert, an esou den Text definitiv fixéiert. Déi nächst Etapp ass elo d'Ënnerschrëft vun de 27 Memberstaten – an déi Ënnerschrëft ass openeits ofhängeg vun der serbeschere Zesummenaarbecht mam Krichsverbriechertribunal.

Belgrad huet, wéi gesot, an deene leschte Méint Efforten a senger Zesummenaarbecht gemaach, mä et feelt nach un där leschter Portioun politischem Wëllen, fir konkret Resultater an der Sich no Mladic a Karadzic z'erreechen, si op Den Haag auszeliwweren a viru Geriicht ze stellen, an domadder en däischtert Kapitel an der Geschicht vum Balkan endlech kënnen zouzemaachen.

Serbien ass e groussen an e wichtige Partner am Balkan: d'Dir zur Unioun steet och Serbien op. Am Intressi vu Serbien hoffen ech, datt Serbien sech fir eng europäesch Zukunft decidéiert.

Schlussendlech nach e Wuert iwwer d'Situatioun a Bosnien-Herzegowina. Zënter Méint zeechnen sech hei ëmmer méi grouss Differenzen haaptsächlech tëschent Serben a Moslemen a Bosnien of, ass de politeschen Dialog op e Minimum reduzéiert an de Reformprozess quasi gestoppt.

Ech wéilt op dëser Tribün en Appel un d'politesch Kräfte a Bosnien-Herzegowina lancéieren, sech op d'Dayton-Accorden ze besënnen, fir d'Land op der Schinn vu senger euro-atlantescher Integratioun ze halen. Déi verschidde Communautéiten a Bosnien hunn d'Accorden vun Dayton acceptéiert, a mussen sech drun halen. Et ass net akzeptabel, datt d'serbesch

Politiker a Bosnien, um Hannergrond vum Kosovo-Statut, probéieren, de politesche Kader an d'international Präsenz a Bosnien a Fro ze stellen.

Här Präsident,

Nieft dem Balkan ass de Noen a Mëttleren Oste sécher déi Regioun, wou d'Unioun am engagéiertsten ass, an dat an allen Hisiichten: politesch, finanziell a wat d'zivil a militäresch Präsenz ugeet. D'aktiv Participatioun am Quartett, déi iwwer 600 Milliounen Euro u finanzieller Hëllef pro Joer fir déi Besate Palestinensesch Gebidder, den TIM (Temporary International Mechanism), d'PESD Missiounen an der Gaza-Sträif, d'europäesch Contributioun zur UNO-Fridenstrupp am Libanon, d'EU3 Initiativ am Iran... sti fir dësen Engagement.

En Engagement deen eigentlech och net erstaunen dierft: ouni Léisung vum Israelesch-Palestinensesche Konflikt ass kaum drun ze denken, déi aner Problemer an der Regioun an de Grëff ze kréien, sief dat am Libanon, a Syrien, am Irak oder am Iran; an ouni Friden am Noen a Mëttleren Osten, keng nohalteg Stabilitéit un de südleche Grenze vun der Unioun.

Leider huet d'Situatioun an der Regioun sech trotz intensiven diplomatesche Beméiungen am vergaangene Joer net gebessert.

Am Géigendeel, d'Situatioun an de Besate Palestinensesche Gebidder huet sech weiderhi verschlechtert. D'Efforte vum Präsident Abbas, fir eng Regierung vun der nationaler Eenheet op d'Been ze stelle si gescheitert, d'Gewalt tëscht de palestinensesche Fraktiounen huet deeglech zougeholl an et ass dat geschitt wat mir ëmmer vermeide wollten: en Opspléck vum de Palestinensesche Gebidder an d'Gaza-Sträif op där enger an d'Westjordanland op där anerer Säit. D'EU-Missioun zu Rafah huet missten ofgezunn, de Grenziwergank mat Egypten ass zougemaach an déi méi wéi 1,4 Milliounen Awunner am Gaza si vun der Bausewelt ofgeschnidde ginn, mat allen dramatesche Konsequenzen, déi dat mat sech bréngt. Zënter datt d'Israelesch Regierung d'Gebidd als Reaktioun op d'Rakéitenugrëff op Israel zur „feindlecher Entitéit“ deklaréiert huet, huet d'Lag sech nach zougespëtz.

An dach besteet nees Hoffnung.

Fir d'éischt zënter ganz laangem gëtt et erëm e krediblen Effort fir eng Relance vum Friddensprozess, fir e Retour un de Verhandlungsdësch. All Aan sinn op d'international Reunioun gericht, déi Enn November

oder uganks Dezember zu Annapolis bei Washington soll stattfannen. Nach sinn net all Hürden iwwerwonnen, net all Parteien aus der Regioun u Bord, nach ginn d'Erwaardunge vun Israeli a Palestinenser auserneen, mä fir d'éischt zënter Joren gëtt nees iwwer Jerusalem, d'Grenze vun engem zukünftege Palestinensesche Stat, d'Recht op de Retour vun de Flüchtlingen, de Problem vun den Israelesche Kolonien, d'Sécherheet vun Israel an d'Waaserverdeelung, déi sechs Themen, déi kruzial fir en nohaltegen Accord sinn, geschwat.

Uganks leschter Woch hunn ech zu Lissabon un enger Debatte am Kader vum EUROMED deelgeholl, wou nieft der EU an den arabesche Mëttelmierländer, souwuel d'Israeli ewéi d'Palestinenser vertruede waren.

Kloer war do ze spieren, datt Israel a Palestina Fridde schlësse wëllen!

D'Israeli sinn zënter dem Krich am Libanon d'lescht Joer um Punkt, ze verstoen an z'akzeptéieren, datt hir Sécherheet net mat militärescher Stärkt ka garantéiert ginn. Eenzeg an eleng e Friddensvertrag mat de Palestinenser, also d'Schafe vun engem Palestinensesche Stat, bréngt Israel déi Existenzsécherheet déi him zousteet.

D'Palestinenser brauchen e Kalenner, si wëllen net ewéi beim Osloprozess ouni zäitlech Grenzen an d'Verhandlung goen. Dat ass machbar.

Et muss dofir alles drugesat ginn, datt d'Reunioun vun Annapolis en Erfolleg gëtt, datt d'Chance genotzt gëtt fir der Spiral vun Terror, Gewalt, an Deemiddegung en Enn ze setzen, an datt net, eemol méi, d'Extremisten op béide Säiten d'Iwwerhand behalen.

D'Europäesch Unioun ass bereet, hiren Deel ze leeschten. Den Aktionsplang, deen d'EU amgaangen ass auszuschaffen, ass geduecht fir d'Parteien z'ënnerstëtze während dem Verhandlungsprozess, mä och dono, während der Ëmsetzungsphase. Et gëllt zum Beispill, Perspektive fir d'wirtschaftlech Entwécklung vun engem Palestinensesche Stat z'entwéckelen; nëmmen esou ka Friden a Stabilitéit nohalteg gesécheret ginn. Datt och Lëtzebuerg bereet ass, säi Bäitrag ze leeschten, hu mir eemol méi während dem leschte Joer ënner Beweis gestallt. D'Regierung huet net nëmmen hir finanziell Hëllef un d'Palestinenser kontinuéierlech eropgesat, mä mir sinn och um Terrain eise Responsabilitéiten am Kader vun der EU nokomm. Zu deem Engagement wäerte mir och weiderhi stoen.

Esou wéi mir zum Libanon stinn!

Hei si gëschter keng gudd Nouvelle komm. Schonns fir déi 3. Kéier huet d'Wiel vum Präsident misste ver- luecht ginn well sech kee Konsenz op ee Numm eraus- geschielt huet. Nach méi negativ ass d'Tatsaach datt a Saachen International Tribunal oder Relatiounen mat Syrien kee gemeinsamen Nenner ze fannen ass.

Déi nächsten Deeg a Wochen si kruzial fir d'Zukunft vun dësem Land, fir eng Chance op souverän an onof- hängeg Institutiounen, fir e Wee eraus aus der Kon- frontatioun an der Gewalt. De Premier Minister Siniora brauch méi ewéi je d'Ënnerstëtzung vun der EU.

Dir Dammen an Dir Hären,

Den Iran, nach en Dossier wou déi nächst Zäit hof- fentlech méi Kloerheet bréngt a mir endlech en Alenke vun den iraneschen Autoritéite gesinn.

D'international Communautéit, an un der Spëtz d'Euro- päesch Unioun, huet et ganz kloer gesot: d'Dir fir Ver- handlung mam Iran steet weider op, de substantielle Paquet, deen d'lescht Joer vum Javier Solana ënner- breet ginn ass, läit weider um Dësch, den Accord, deen den Iran am Summer mat der AIEA ofgeschloss huet, ass, wann ëmgesat, e Schrëtt an déi richteg Rich- tung, mä all dat ännert näischt dorun, datt den Iran seng international Obligatiounen muss anhalen. Den Iran muss sech a Konformitéit mat de Resolutiounen vum Weltsécherheetsrot setzen, hie muss endlech all nuklear Uräicherungs- a Verschaffungsaktivitéite sus- pendéieren, soss féiert kee Wee un neien Sanktiounen verbäi.

Mir wëllen eng diplomatesch Léisung. Ech hunn et schonns dacks gesot: Aussepolitik déi mat Krich dreet, huet schonns versot.

Einfach nokucke kënne mir net, wann de Risiko besteet, datt e Land nuklear Energie fir militäresch Zwecker entwéckelt.

Eist grousst Zil bleiwt, och dat wéilt ech hei nach eng Kéier widderhuelen, eng Denuklearisatioun vum ganzen Noen a Mëttleren Osten. Hei giff e Friddens- accord tëschent Israel a Palestina nei Dimensionen erschléissen.

Eng Proliferatioun vun de Massevernichtungswaffen, en général, ass a kengem sengem Intressi.

Gradesou wéi et a kengem sengem Intressi dierft sinn, zréckzegoen an eng Zäit vum Wettrüsten. Mir müssen oppassen, datt mir kengem liichtfankeg e Virwand liiw- weren, fir d'Reaktivéiere vun ale Waffesystemer oder fir d'Opkënneg vun internationalen Ofrüstungsverträg. Och, a besonnesch an dësem Beräich, musse mir enk zesummeschaffe mat eisem wichtigste Partner, de Vereenegte State vun Amerika, mä och mat Russland, mat deem mir eis dëse Kontinent geographesch dee- len. Och hei muss den Dialog priméieren, an dat op allen Niveauen, an der Unioun, an der NATO a bilateral.

Dir Dammen an Dir Hären,

„Unsere Sicherheit beginnt am Hindukusch.“ Dat ass e Saz, deen hutt Dir all schonns héieren. Et ass een ten- téiert, en als grëffeg Slogan ze verwerfen, mä et ass méi wéi nëmmen e Slogan. An dëser ëmmer méi globa- lisierter Welt reflektéiert dee Saz duerchaus eng Rea- litéit. D'Erausforderungen, déi sech am Afghanistan stellen, sinn a grousem Mooss globaler Natur: Terro- rismus, reliéisen Extremismus, Drogen D'Prinzipien, déi et ze verteidege gëllt, sinn universell: Demokratie, Respekt fir d'Mënscherechter, Rechtsstatlechkeet...

Mir sinn also duerchaus betraff!

Wann ech mech dowéinst hei kloer fir e weidert Enga- gement vun der internationaler Communautéit, a vu Lëtzebuerg, am Afghanistan ausschwezen, an dat souwuel am politeschen, am militäresche wéi am finanzielle Beräich, sou wëll ech awer och soen, datt d'afghanesch Autoritéite verstärkt hir Responsabili- téite mussen huelen, no bannen an no baussen.

Déi rezent Evenementer am Pakistan hunn d'Situatioun natierlech net vereinfacht. Net vereinfacht, wat d'Re- latiounen tëschent Afghanistan a Pakistan ugeet, an och net, wat d'Stabilitéit an de Fridden an der Regioun ugeet.

D'Ausruffe vum Ausnahmezoustand an d'Aussetze vun den demokrateschen Institutiounen kënnen awer op kee Fall d'Äntwert op den Terrorismus sinn.

Mir fuederen d'pakistanesch Autoritéiten op nees op de Wee vun engem demokratesche Prozess an enger ziviler Regierung zréckzegoen.

Här Präsident,

Ech wéilt dës aussepolitesch Deklaratioun net of- schléissen, ouni iwwert e Kontinent ze schwätzen, deem Europa laang Zäit net déi Wichtigkeet zouge-

mooss huet déi em zousteet – Afrika – mä mat deem mir iwwert déi lescht Jore kontinuierlech d'Fondementer fir en neien Typ vu Relatioun geluecht hunn: eng Relatioun, déi net op enger Approche „donateur-bénéficiaire“ baséiert, mä op engem wierkleche, globale Partenariat.

Éischt Konkretisatioune vun där Approche kënnen an der Zesummenaarbecht a Krisengebieder wéi dem Sudan oder Somalia gesi ginn, wou d'Europäesch Unioun ënnerstëtzend intervenéiert; de Friddenseffort, d'Friddenstruppen – AMIS respektiv AMISOM – awer vun der Afrikanescher Unioun geleet ginn. D'African Peace Facility ass en anere Schrëtt an déi Richtung: duerch dëse Mechanismus sinn iwwer déi lescht Joren d'Kapazitéite vun der Afrikanescher Unioun, fir zivil a militäresch Krisen an Afrika ze geréieren, konsequent ausgebaut ginn.

Wat net heescht, dass d'Unioun net bereet wier, Verantwortung ze droen a sech um Terrain z'engagéieren: esou ass d'EU haut präsent mat Missiounen an der Demokratescher Republik Kongo a geschwënn och am Oste vum Tchad, fir d'Géigend ëm d'Flüchtlingscampen ze securiséieren an den Accès fir d'international humanitär Hëllef fir déi méi wéi 400 000 Flüchtlingen an intern Deplacéiert an der Grenzregioun zum Darfur ze verbesseren. D'lescht Joer huet d'Präsenz vun enger limitéierter Zuel vun europäeschen Truppen an der RDC d'Duerchféiere vun den éischten demokratesche Wahlen zanter iwwer 40 Joer erlaabt, eng Missioun un där iwwregens och Lëtzebuurger bedeelegt waren.

D'Unioun sicht awer geziilt d'Kooperatioun an d'Partenariat.

E Partenariat, dat um EU-Afrika Sommet, deem den 8. an 9. Dezember zu Lissabon stattfënnt, ënnermauert soll ginn duerch eng „Gemeinsam EU-Afrika Strategie“. Eng Strategie déi, wéi den Numm et seet, gemeinsam mat eisen afrikanesche Partner ausgeschafft ginn ass, an déi véier grouss Prioritéiten identifizéiert: Fridden a Sécherheet; Bonne gouvernance a Mënscherechter, Handel a regional Integratioun, an Entwécklungsfroen.

D'Ëmsetzung vun där Strategie soll duerch 2- bis 3-jähreg Aktionspläng garantéiert ginn, vun denen deem éischten um Sommet zu Lissabon adoptéiert gi soll. Dësen éischten Aktionsplang gesäit, nieft de Prioritéite vun der Strategie, Partneriat a Gebieder wéi Energie, Klimawandel oder Migratioun vir.

Ech hat de Mëtteg schonns d'Geleeënheet iwwert dat eent oder anert vun dësen Themen ze schwätzen, iwwert d'Erausforderungen, deene mir eis an deenen Domaine stelle mussen. Et schéngt mir ganz wichteg, dass mir déi Sujeten och am Kader vun engem Partenariat mat Afrika uginn.

Dat gëllt och, a vläicht nach méi, fir e Beräich wéi d'Migratioun.

Eng éischt euro-afrikanesch Ministerkonferenz, un där den delegéierte Minister Nicolas Schmit deelgeholl huet, huet d'lescht Joer am Juli zu Rabat stattfonnt. Eng zweet, am November 2006, zu Tripoli.

Déi zwou Säite waren sech dobäi eens, dass d'Zesummenaarbecht a Froe vu Migratioun an Entwécklung wesentlech ass, an dass nëmme e Partenariat, dat op gedeelter Verantwortung baséiert, an eng global Approche, Äntwerten kënnen ginn op d'Erausforderungen, dei sech um Niveau vun de Ursprungs-, Transit- an Destinationslänner stellen.

Et war een sech och eens, dass d'Migrationsfluxen net zu neien Antagonismen tëschent Norden a Süden däerfe féieren, dass et gëllt, d'Migratioun ze geréieren, hir iwwerwiegend positiv Aspekter zum Droen ze bréngen, mä och zesumme géint illegal Migratioun a Mënschenhandel virzegoen.

D'Moossnahmen, déi am Aktionsplang vun Tripoli festgehal sinn, reeche vun der verstärkter Bekämpfung vun Aarmutt an Ënnerentwécklung, iwwer Kooperatioun a Krisenmanagement, dem Austausch vu „best practices“ a Mobilitéitsprogrammer, bis bei d'Förderung vu legaler Migratioun.

Et ass dëst e wichtige Bestanddeel vun der gemeinsamer EU-Afrika-Strategie an dem Partenariat, dee mir zu Lissabon wäerte beschléissen.

Och wann d'Verhandlungen iwwert d'Accords de partenariat économique net zu de formellen Theme vum Sommet gehéieren, wäerten si awer sécher vun eisen afrikanesche Partner ugesprach ginn. Véier vun deene sechs Regiounen vun den ACP-Staten, mat deenen d'Europäesch Unioun dës Accorden wëll ofschléissen, sinn an Afrika. Ausserdeem fungéiert den Handel and d'regional Integratioun als eng vun de Prioritéite vun der Gemeinsamer Strategie.

Well der Unioun hire preferentiellen Handelsregime mat den ACP-Länner net OMC-konform ass, si mir obligéiert, nodeem mir schonns eng nei Frist gefrot haten, déi elo och ofleeft, dësen z'ersetze bis Enn des Jores.

En Hauptvolet vun dësen Accorden ass den Handel besser als Mëttel fir d'Entwécklung anzesetzen. Et geet och drëm, eise Partner d'Méiglechkeet ze ginn, duerch konkret Ennerstëtzung – mat de Mëttele vum 10. FED a mat Zousazhëllefen – regional Mäert opzebauen oder ze verbessern. Et geet net drëm, dës Länner ze forcéieren hir Mäert vun haut op muer ganz opzemaachen. Et gétt sécher eng Komponent Reziprozitéit an dësen Accorden, mä si muss an der Zäit ganz stark gestaffelt sinn, iwwer 10-15 Joer, a liéiert un eis Ennerstëtzung. Verschidde sensibel Produkter musse ganz eraus kënnen geholl ginn. Mir sinn iwwerzeegt, datt d'Approche vun der Unioun, déi den nächste Méindeg vun de Ministere vun der Unioun och nach eng Kéier am Sënn vum Développement verbessert gétt, fair an equilibréiert ass, an datt et am Intressi vun all den ACP-Länner wär, op dëser Basis d'Negociatioun bis Enn des Joers ofzeschléissen.

Här Präsident,

Et ass also méi ewéi genug Substanz do fir Gespréicher mat eisen afrikanesche Partner.

Leider huet déi lescht Méint d'Diskussioun sech net esou ëm d'Substanz vun eise Relatiounen gedréint, mä méi ëm den Här Mugabe a seng eventuell Präsenz um Sommet zu Lissabon. Ech wëll et hei ganz kloer soen: mir hunn net déi geréngste Sympathie fir e Mann, dee säi Vollek veraarme léisst, dee seng Leit zwéngt, hir Heemecht ze verloossen, deen d'politesch Oppositioun brutal ënnerdréckt... Mir sti voll a ganz zu de Sanktiounen, déi am Februar 2002 vun der Europäescher Unioun géint d'Dignitären vun deem Regime imposéiert an zënterhir regelméisseg verlängert gi sinn. Et sinn dat iwwregens keng ekonomesch Sanktiounen, wéi den Här Mugabe et wëll gleewen doen. Et si villméi geziilte Sanktiounen, déi sech géint d'Hauptwiederträger vum Regime richten: Reesverbued, Afréiere vu Konten, Waffenembargo, asw.

Et kann also keng Diskussioun doriwwer sinn, datt och mir méi wéi frou wäeren, wann den Här Mugabe an engem Mount net zu Lissabon giff erschéngen. Mir mengen awer och, datt et hei ëm méi geet wéi ëm d'Relatiounen vun der Europäescher Unioun mam Zimbabwe a sengem

Präsident. Et geet hei ëm d'Relatioun mat engem ganze Kontinent, ëm d'Relatiounen tëschent zwou regionalen Organisatiounen, ëm Zesummenaarbecht, ëm Dialog... Et geet ëm viles a mir sollten et net engem eenzelen iwwerloossen, d'Relatiounen tëschent der EU an Afrika ze diktéieren. Dofir ass d'Partenariat eis ze wichteg.

Ech kann lech awer eppes versécheren: d'EU wäert sech d'Geleeënheet net entgoe loossen, fir am Här Mugabe senger Präsenz ganz kloer op d'Manktumen a Saache Mënscherechter an op déi katastrophenal Lag am Zimbabwe hinzewiesen an d'Positioun vun der EU zu deem Fall onmissverständlech an haart z'erläuteren.

Här Präsident,

Dir Dammen an Dir Hären,

Virun 18 Joer ass d'Berliner Mauer gefall. Domadder huet d'Geschicht, an d'Vëlker déi d'Geschicht maachen, opraume wëlle mat Nationalismus, Rassismus an Haassideologien, deenen déi fuerchtbar Evenementer vum 20. Joerhonnert zouzeschreiwe sinn.

De Fall vun der Mauer ass och d'Symbol vum Zerbrüche vun engem Regime wou d'Denk- an d'Aktiounsfreiheet vun Mënsch konditionéiert war.

Et ass deemols e Ruck duerch d'Welt gaangen, deen onmissverständlech eis all gesot huet, datt de Mensch Fräiheet esou néideg brauch fir ze liewen ewéi Loft fir ze otmen.

Aussepolitik haut, EU-Aussepolitik an der Welt vun haut, am Europa vu 27, setzt de Mensch, seng Dignitéit, seng Rechter, seng Sécherheet, an de Mëttelpunkt vun hirer Aktioun.

An deem Sënn handele mir am Balkan, am Noen a Mëttleren Osten, an Afrika, setze mir eis an um internationale Plang an an de verschiddene multilateralen Organisatiounen.

Lëtzebuerg wäert weider seng Verantwortung huelen, seng Roll an der europäescher Aussepolitik spillen, op seng Manéier seng Plaz an der globaliséierter Welt behapten.

D'Menschheet dierf ni méi duerch Mauere gedeelt ginn, mä muss duerch Solidaritéit zesummebruecht ginn.

Ech soen lech Merci.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'hôtel de ville de Santiago lors de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République du Chili

22 novembre 2007

Excellentissimo Señor Alcalde,
Excellentissimo Ayuntamiento de Santiago,

Il me tient à cœur de vous remercier, au nom de la Grande-Duchesse et au mien, de l'accueil chaleureux que nous a réservé la ville de Santiago, dont vous êtes les plus éminents représentants.

Nous venons de prendre part à la cérémonie de remise des clés de la cité, une vieille tradition qui, malgré son caractère à première vue quelque peu désuet, s'est perpétuée jusqu'à ce jour.

J'apprécie évidemment dans ce geste hautement symbolique, d'abord le signe de bienvenue et de sympathie qui m'est ainsi adressé par la municipalité dans son ensemble. Il traduit de façon éloquente tant le caractère ouvert de la ville que l'attachement indéfectible de sa population aux vertus ancestrales d'hospitalité et de générosité.

Mais la remise spontanée des clés de la cité revient à signifier en même temps la confiance et la foi de la ville en ses propres forces et ressources. Depuis sa fondation en 1541, Santiago de Chile n'a pas toujours été épargnée par les calamités naturelles ni par les revers de l'histoire. Il n'en demeure pas moins que même dans l'adversité la plus écrasante, elle a systématiquement réussi à redresser la situation grâce à la détermination, à la persévérance et au courage de ses habitants.

C'est devant cette toile de fond qu'il m'importe, ainsi qu'à la Grande-Duchesse, de rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui gèrent ou ont géré les affaires de votre capitale et plus particulièrement à vous, Señor Alcalde, qui avez lancé l'an dernier un plan ambitieux de rénovation urbaine qui mérite tous nos encouragements.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Il reste bien entendu beaucoup d'autres sujets d'intérêt et de bonheur dans et autour de l'hôtel de ville de Santiago. Je m'en voudrais de ne pas mentionner dans

ce contexte la statue équestre de Pedro de Valdivia, fondateur de la Cité, érigée sur la Place d'Armes et qui interpelle tout visiteur intéressé.

Je ne vous cache pas non plus mon émotion sincère en découvrant, et ce notamment sur le frontispice de votre prestigieux hôtel de ville conçu par le fameux architecte Joaquín Toesca, le Blason octroyé à la Cité en 1522 par Charles-Quint. Il comporte en effet le lion rouge et les coquilles Saint-Jacques, qui ne sont pas sans rappeler de façon frappante les grandes armoiries de la maison grand-ducale de Luxembourg rassemblant les mêmes éléments.

Ce matin, j'ai eu l'occasion de m'incliner devant le mouvement national en l'honneur de Bernardo O'Higgins, figure emblématique de votre histoire, avant de me rendre au palais de la Moneda, témoin de maints événements aux répercussions dépassant de loin les limites de votre territoire.

En cours de matinée, j'ai pu rencontrer les plus hauts dignitaires et autorités de votre pays. J'en retiens un trésor foisonnant de chaleur humaine et de sagesse pragmatique.

Avec la Grande-Duchesse, je me réjouis d'avoir encore pu ménager la possibilité d'entrevoir toute la richesse architecturale et spirituelle de la cathédrale de Santiago, construction néoclassique du XVIII^e siècle, dont le créateur ne fut d'ailleurs autre que Joaquín Toesca ci-avant évoqué.

Demain, je visiterai le Musée d'art précolombien retraçant des millénaires d'une culture hors pair. Le lien avec la joie de vivre et la culture contemporaines s'effectuera tout à l'heure avec le spectacle de danse au rez-de-chaussée de votre hôtel de ville et qui aiguise d'ores et déjà notre plus vif intérêt.

Excellentissimo Señor Alcalde,
Excellentissimo Ayuntamiento de Santiago,

Votre ville a su concilier tradition et modernité, passé et avenir.

Sachez que nous en garderons un souvenir des plus enthousiastes et permettez-nous d'exprimer à la municipalité entière, ainsi qu'à tous vos concitoyens, nos meilleurs souhaits de réussite et de bonheur.

Allocution de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner offert par S.E. Mme Michelle Bachelet, présidente de la République du Chili

22 novembre 2007

Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Les aimables paroles que vous venez de prononcer à l'adresse de mon pays me touchent profondément. Avec la Grande-Duchesse, et au nom de tous ceux qui nous accompagnent, je vous remercie de l'accueil chaleureux que vous nous réservez ici au Palais de la Moneda, emblématique à plus d'un titre: symbole d'une démocratie bafouée, mais aussi d'une démocratie reconquise.

Votre pays vient à nouveau de faire l'objet de violentes secousses telluriques. Au nom du gouvernement et du peuple luxembourgeois, je voudrais assurer la population de notre compassion et de notre solidarité.

Toujours est-il que c'est un immense plaisir pour moi d'effectuer ma première visite d'État au Chili, un pays connu pour sa grande diversité géographique et la beauté sublime de ses paysages. Vos compatriotes ne racontent-ils pas, non sans humour, qu'après avoir créée presque toute l'Amérique du Sud, Dieu prit tout ce qu'il restait – désert, montagnes, vallées, glaciers, forêts et littoral – et créa le Chili?

Votre patrie est surtout admirée dans le monde entier comme une terre de culture. Le nom de Pablo Neruda, à la poésie sentimentale et provocatrice, et au parcours personnel mouvementé, est sur toutes les lèvres. Mais à côté de l'auteur du *Chant général*, j'évoquerai une autre figure du Panthéon mondial de la littérature, en la personne de Gabriela Mistral. Celle qui fut l'institutrice de Neruda et qui partagea son amour de la poésie, offrit en effet à l'Amérique du Sud son premier prix Nobel de littérature.

Madame la Présidente,

La visite que nous effectuons est en quelque sorte une première. Cependant, des liens profonds d'amitié existent déjà entre nos deux pays et entre nos deux peuples. En des temps difficiles, les Luxembourgeois

ont manifesté leur solidarité à l'égard des ardents défenseurs des valeurs de démocratie, de liberté et de paix contre le pouvoir autoritaire et l'oppression.

Je suis fier qu'à l'époque sombre durant laquelle la population chilienne, tout comme vous-même, Madame, avez connu la plus douloureuse épreuve, certains de vos concitoyens aient pu trouver au Luxembourg une terre d'accueil et de réconfort. Parmi ceux-ci, certains sont restés dans notre pays. Je veux ici leur rendre hommage, tout comme je tiens à rendre hommage à tous les réfugiés chiliens qui prirent le chemin de l'exil en poursuivant leur engagement politique, fidèles à leur patrie, et soucieux de son destin.

Votre engagement personnel, Madame, votre détermination, votre charisme, mais aussi votre générosité dans le combat pour la démocratie et la liberté vous valent l'admiration de nous tous.

Madame la Présidente,

En langue aymara, Chili signifie «lieu où se termine la terre». Cependant, le Chili contemporain est pleinement intégré au monde. C'est un pays ouvert, dynamique et rayonnant, qui constitue un exemple de transition démocratique réussie au point que la démocratie chilienne, reconnaissant au citoyen des droits, mais aussi des obligations, fait maintenant figure de modèle. C'est un pays qui enregistre des performances économiques impressionnantes et qui s'engage pour une communauté internationale plus juste et plus solidaire.

Sachez que le Luxembourg appuie sans réserve votre volonté, Madame la Présidente, de conjuguer une gestion économique performante avec une politique d'inclusion sociale et de progrès humain. L'action politique que vous menez est éloquente à ce propos. Votre accession au pouvoir a donné le signal pour des changements fondamentaux au niveau de la société, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes. Sous votre impulsion, votre gouvernement a par ailleurs fait de l'amélioration des programmes éducatifs une de ses priorités d'action.

Madame la Présidente,

Le développement de l'économie chilienne et la transformation profonde de la société vont de pair avec un rôle plus affirmé sur la scène internationale. Le Chili a vocation à être l'un des moteurs de l'intégration régionale en Amérique latine.

Les rapports entre nos États s'inscrivent naturellement dans le cadre plus vaste des relations entre l'Union européenne et le Chili, en particulier dans celui de l'accord d'association global, signé en 2002. Sur la base des valeurs fondamentales qui nous sont communes, la voie est ouverte pour un partenariat privilégié, renforçant la coopération en matière de développement économique et social.

Le Luxembourg encourage les pays latino-américains dans leurs efforts d'intégration régionale. En effet la consolidation d'ensembles régionaux constitue à n'en pas douter un moyen de renforcer le système multilatéral et d'être ainsi mieux armé face aux grands défis de notre temps.

Évoquons dans ce contexte la dimension planétaire que prennent les problèmes de préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Nous nous rejoignons sur des priorités politiques essentielles, comme le développement durable. Il y a aujourd'hui une véritable prise de conscience globale de la gravité de la situation, en particulier en ce qui concerne le réchauffement climatique.

Nos concitoyens en appellent à une démarche plus déterminée et plus cohérente.

Madame la Présidente,

L'orientation de nos deux économies présente des similitudes. Entourées de grands voisins, elles sont résolument tournées vers l'extérieur. De par leur rôle et leur position géographique, nos deux pays facilitent l'accès aux marchés de l'Amérique latine et de l'Europe. Le Chili comme le Luxembourg souscrivent par ailleurs aux principes d'un libre-échange juste et équitable. Ils œuvrent tous deux pour établir des règles de commerce international qui permettent à l'ensemble des pays de la planète, quel que soit leur niveau de développement, de bénéficier des effets positifs de la mondialisation.

L'émergence de nouveaux produits, rendue possible par le progrès technologique, transforme profondément la structure de nos économies. Les services y occupent désormais une place prépondérante. Le séminaire que nous organisons demain dans votre capitale nous donnera l'occasion d'évoquer le volet financier de l'économie luxembourgeoise. Je formule de façon générale le vœu que cette visite d'État intensifie nos échanges.

Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La qualité des relations entre nos deux pays ainsi que l'amitié sincère et profonde qui lie nos peuples sont de bons augures. Puisse notre visite affermir et renforcer encore ces affinités et ces solidarités.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir lever votre verre et de boire en l'honneur de Madame la Présidente Bachelet et à l'amitié entre le Luxembourg et le Chili.

Discours de Jean Asselborn à l'Université catholique de Santiago de Chili: «EU as a global player: the view of Luxembourg»

23 novembre 2007

Dear Chairman,
Dear M. Van Klaveren,
Dear students,
Ladies and Gentlemen,

Thank you very much for your kind words and, first and foremost, for inviting me to join you this morning.

It is always a particular privilege for Europeans to come to Latin America, because the geographic distance that separates us is inversely related to our natural attachment and likeness.

What I would like to do this morning is speak about the role of Luxembourg and Europe in global politics, but also share my views on why the partnership Europe and Latin America is substantial.

Allow me first to give you a few elements of history to put Luxembourg's position in Europe and in the world today into perspective.

With a total of 2 586 square kilometres and 476 000 inhabitants, Luxembourg is not exactly a so called "big country", and has never been, although it was geographically bigger a few centuries ago. Our country suffered a lot in the two World Wars, especially in the second, when its neutrality was once more baffled by German troops, its territory invaded and the country annexed to Nazi Germany. The Government and the

Grand-Ducal family went into exile in London, putting an end to the neutrality of the country to firmly take the side of the Allied powers.

After the War, the Luxembourg authorities were determined to engage the country in the emerging multilateral system and chose to be a founding member of all major international organisations that were created to mitigate the danger of another World War, like the United Nations, NATO, or the Council of Europe. Luxembourg had at that point already committed in a close cooperation with Belgium and the Netherlands, in the Benelux community.

As Luxembourg's leaders were convinced that the lasting reconciliation of France and Germany was a precondition for peace and security on the European continent, it was only natural that Luxembourg would also become one of the driving forces behind integration in Europe.

Since the creation of the European Coal and Steel Community in 1952, of which Luxembourg was one of the six founding members, all successive governments have been convinced that what was good for an integrated and unified Europe could only be good for Luxembourg as well, and have therefore positioned Luxembourg at the forefront of the European integration movement. Very frequently, Luxembourg has been able to play the role of the mediator between bigger Member States, to help advance the European integration. Today, we are proud to be a founding member of that "Ever closer Union" that the founding fathers had dreamed about, a Union that developed from an economic Union into a political Union through small steps creating real solidarities among its Member States.

The European Union has indeed come a very long way since its creation: it started out as a peace project, aiming at bringing together the nations and the peoples of Europe. As a peace project, it has been largely successful. As an economic community, with a single market, it soon asserted its position on the international scene. And as the Union grew bigger and expanded its fields of competence and of responsibility, its relations with the rest of the world evolved accordingly. Nowadays, the Union wants to share its values with other parts of the world, and promote peace and security in regions where they are needed, drawing on its own experience of peace-building in Europe after the War.

Over the years, the range of activities covered by the European Union has increased in a spectacular way as Member States realized the benefits of joining efforts in a variety of fields. From coal and steel to agricultural policy at the start, to the customs union to the internal market, justice and home affairs, there is today almost no sector that is left out of the cooperation among the Member States of the European Union. For all Member States, small or large, European policies have become national policies, with direct implications on the lives of citizens and on our national laws. This is as true for Luxembourg as for any other Member State, or maybe even truer: being a small country very strongly engaged in the European integration process, Luxembourg might possibly be the most "European" Member State that you are going to come across.

The same goes for our foreign policy: Luxembourg's foreign policy is very tightly linked to the European Union and its policies – where, as in all other policy fields, we participate very actively in the decision-making process. Foreign and security policy is a relatively new field of cooperation in Europe – but a very obvious one if one considers the European Union's position in the world: Today, the European Union has a population of almost 500 million people – almost the same size as the Latin American population and more than the population of the United States and Russia taken together –, it generates a quarter of the world's wealth and gives more aid to developing and poor countries than any other donor. The Euro, our common currency, comes second only to the US dollar on the international financial markets. It is therefore only natural that we try to spread the peace and security that lie at the heart of our European project beyond our borders. To achieve this goal, the European Union has developed, over the last fifteen years, a Common Foreign and Security Policy (CFSP, in short), as well as a European Security and Defence Policy (ESDP), that allow us to deliver on our commitment to act as a force for stability and understanding in the wider world.

This security and defence policy is the European Union's very own strategic concept to address threats where they arise, from regional conflicts, from terrorism, from proliferation or in failed states. It is a policy field that is constantly expanding, providing the EU with credible means to intervene and act around the world, in the military as well as the civilian field. I am not sure whether you know that European forces, military and

police, have been deployed in 3 different continents and that Europe today has more than 70 000 troops deployed in various peace support missions across the globe, if you consider ESDP missions as well as other international peacekeeping missions by NATO or the United Nations.

- Last year, in the Democratic Republic of Congo, a European military mission, has contributed, in cooperation with the United Nations, to securing the first free and democratic elections in forty years in this war-torn country.
- In Aceh in Indonesia, a European Union monitoring mission oversaw the implementation of the peace agreement concluded in August 2005.
- In Iraq, the European Union's civilian mission is training senior Iraqi officials and executive staff from the judiciary, the police and the penitentiary in the fields of management and criminal investigation, to assist the Iraqi people to build a peaceful and secure country. More than 1 200 judges, senior magistrates and police have already participated in the EU-sponsored training. No later than last week, a group of Iraqi judges was in Luxembourg, as part of a Benelux training course in the context of the EUJUST Lex Mission.
- European troops today provide the backbone of the international community's presence in trouble spots like Lebanon or Kosovo.

In most of these cases, the European Union was the obvious choice as peacekeeper, advisor or observer, because it was acceptable to all forces and actors involved, or because it could react quickly and efficiently, without intervening in a too disruptive fashion. Luxembourg is contributing to these European missions, financially or with personnel, as much as we can, without forgetting our commitment to NATO: we continue to also provide troops to NATO missions in Afghanistan and Kosovo, for example: Luxembourg troops have been part of ISAF in Afghanistan since 2003 and of KFOR in Kosovo since 1999.

One of Europe's most important commitments as a responsible global actor lies indeed with our immediate vicinity, the Balkans, where the European Union has been able to act as a stabilising force over the last years inter alia through the perspective of eventual EU integration. A major challenge remains, however, in this

respect, ahead of us: the settlement and implementation of the future status of Kosovo and, related to it, our relations with Serbia. From the beginning of the efforts of the United Nations to find a solution for Kosovo's status, the European Union has been a supporter of the process, and has stated its willingness and determination to fully play its role in Kosovo, and to become the driving force behind the future international presence there, working in cooperation with all the other international actors on the ground.

We are therefore already preparing for the biggest civilian mission that the EU has so far organised under the European Security and Defence Policy, in the fields of the rule of law and the judiciary, to help the authorities and the people of Kosovo to implement the new status and develop a well-functioning and modern democracy capable of being integrated into the European Union in a long-term perspective. Here again, Luxembourg stands ready to do its share as a member of the EU and has already confirmed initial contributions to this important mission.

Dear students,
Ladies and Gentlemen,

In his report to the General Assembly in March 2005, the then Secretary General of the United Nations Kofi Annan stated that "Humanity will not enjoy security without development, it will not enjoy development without security, and it will not enjoy either without respect for human rights".

We certainly share the view that there is a need for an integrated concept of collective security; that development, security and human rights are interdependent and mutually reinforcing and we aim at reflecting this approach in the EU's policy on the global stage.

I have tried these last few minutes to illustrate through various examples how the Union is aiming to contribute through political, civil and military crisis management to promote peace and security.

As far as development is concerned, let me mention some key facts that speak, I presume, for themselves: the European Union and its Member States together account for 55% of worldwide official development assistance (ODA). In this important field, as well as in others that I am going to come back to, the European Union is trying to set new standards, acting as a forerunner on the global scene. Indeed the EU, in the

run-up to the 2005 UN Summit and the 5 year review of the Millennium Development Goals, showed its concrete commitment by reaffirming its determination to attain the internationally agreed target of development aid of 0.7% of Gross National Income by 2015, a decision which will result in an additional 20 billion euros a year in ODA.

Development policy is again a policy field of the European Union in which Luxembourg is very strongly involved. I am proud to say that Luxembourg is indeed one of the very few countries around the world that devote more than 0.7% of GNI to official development assistance. We have reached 0.89% in 2006, and we are aiming to attain 1% of GNI in the next few years. We will continue to push our partners in the European Union for increased commitment in this field, to make sure that the European Union will be able to honour its ambitious targets.

This commitment to fight global poverty stems not only from the moral obligation to help those poorer than we are, but resides also in the recognition that it will help to build a more stable, peaceful, prosperous and equitable world, reflecting the interdependency of its richer and poorer countries. Thus the need to pursue and step up our efforts and our assistance, which despite being substantial and more important than that of all the other donors, is far from being sufficient as long as some 1 200 children die of poverty every hour and a billion people are struggling to survive on less than a dollar a day.

Dear students,
Ladies and Gentlemen,

I will not have time to address all the major global challenges that Luxembourg, Europe and the international community are facing, but let me mention one more field in which the European Union tries to act as a global leader, to set an example and encourage the rest of the international community to act in turn: energy, environment and climate change. This does not only reflect the conviction of our public opinions, but has become a necessity.

At the European Council of March this year, we have taken groundbreaking decisions in this field: European leaders agreed on a long-term strategy on energy policy, setting binding targets to slash greenhouse gas emissions, develop renewable energy sources

and promote energy efficiency. These targets are very ambitious: by 2020, at least 20% of the energy used in the EU should come from renewable sources and emissions should be reduced to 20% below the levels of 1990. To incite other big consumers of energy, like the United States, Russia, China, India or Brazil to follow suit, the European leaders also agreed to increase the emissions cap to 30% if those countries agree to cut their emissions as well. The European Union is actively working to prepare the period after 2012, when the Kyoto Protocol will have expired.

Dear students,
Ladies and Gentlemen,

I have tried to give you a short overview over the European Union's, and within it, Luxembourg's, policies to address challenges in the field of foreign relations and security. In a world of global threats, our security and prosperity depend increasingly on an effective multilateral system. The EU understands its action on the global stage as a contribution to such an effective multilateral system, a stronger international society, well-functioning international institutions and a rule-based international order. In our interdependent world, the active European foreign and security policy does therefore go hand in hand with important bilateral relations with third countries and other multilateral organizations. I would not want to end this speech without sharing my thoughts on our relations with other actors on the world stage and especially Latin America and giving you my views on the kind of partnership Europe and Latin America should be developing in the future. Should it be a samba, where we dance apart from each other, or a lambada, which is a closer dance, more intimate?

Latin America is, without any doubt, an important partner to the EU. We could first stress the economic figures: Europe is Latin America's second largest trade and investment partner, with rapidly expanding and prosperous business ties. But of course, the ties which unite us are not just about trade, because Europe and Latin America are also natural partners. Our relations are based on long-standing historical and cultural ties and shared values. Thus we are in a better position to understand each other, boosting our potential for joint action considerably.

In today's world, Europe and Latin America need to form an alliance and work in synergy in order to be

stronger in the international arena. I would even go further by saying that the cooperation is crucial for the interests of both regions.

Let me point out what I see as the main challenges.

First we need to strengthen the influence of both regions in the world. As I already mentioned, our large consensus on the global agenda is an important axis of the multilateral world order. Together we are better outfitted to face some of today's common international challenges, challenges that know no borders: climate change, security, crime, poverty, sustainable development, just to mention a few. These global issues, whether in Latin America, Europe, in the Middle East or in Africa, affect us all.

A second important issue is the promotion of further regional integration and of economic exchanges. Let me first stress that the EU fully supports the process of regional integration, but not only for the sake of it, nor for the simple reason that "you should copy us as we are one ourselves". We believe that this form of cooperation will substantially increase Latin America's weight on the world stage; it will attract foreign investors and decrease exposure to economic shocks. It will provide strong support for political stability and conflict prevention. Regional integration helps countries to become more active and influential partners rather than dependent spectators in global developments.

An idea like a single market in Latin America seems to me to merit further consideration as it holds many benefits. I understand also that some of your neighbouring countries have floated the idea of a common currency. Without wanting to engage here in a discussion on the pros and contras of such an instrument, I would just like to point out the enormous impact the Euro, the European common currency, had on the stability of our economy. The Euro is also an important instrument in the context of globalization.

I'm well aware that your country has until now adopted a more reserved attitude concerning regional integration, choosing not to completely integrate organizations like Mercosur or the Andean Community. I'm however deeply convinced that Chile with its great potential could bring an important contribution to these processes.

Another core element of our cooperation is the fight against social inequalities. The region remains, despite important efforts in this respect, one of the most

inequitable region in the world. This particularly affects women, children and the indigenous populations. The number one priority for social cohesion is to create the necessary conditions for tackling poverty, social exclusion and inequalities, as the first steps towards sustainable growth and development.

Let me make it clear, that it's not my intention to give lectures in social policy. Social cohesion is also at the heart of Europe's own agenda. If the challenges facing the Europe and Latin America in their efforts to encourage more cohesive societies may differ in scale, degree and intensity, the issues concerned are basically the same. I am strongly convinced that the EU and Latin America must join forces against social inequalities.

Dear Chairman,
Ladies and Gentlemen,

Europe needs to have strong, solid and reliable partners in Latin America like Chile. I believe Chile and Europe have in common a shared progressive vision of society and a shared commitment to effective multilateralism, to making international institutions work, and to upholding our common values.

Chile is often considered as the country setting an example in Latin America both politically and economically. Over the last seventeen years, your country has made remarkable progress as a stable and robust democracy and as a successful open economy. At the same time, I welcome the deep-rooted concern of the Chilean government to aim at a right balance between social protection and the conditions for keeping competitiveness and to move towards a more integrated and fairer society.

For us, the dialogue with Chile is essential.

I pointed out how the European Union is increasingly active on the international stage. Also in this respect, we value our cooperation with Chile, who plays an active role in the multilateral context promoting stability globally and regionally. It is aware of its responsibilities and has contributed for example both troops and civilian personnel to further United Nations efforts in Haiti, Bosnia-Herzegovina, and Cyprus.

Dear students,
Ladies and Gentlemen,

Before concluding, one word about the EU-Chile association agreement, which came into force five years

ago. I'm happy to say that this agreement is an important milestone and is already leading to good results in all areas and fields contained in the agreement.

Our relationship is an increasingly prosperous one. We need to continue exploiting its full potential.

Ladies and Gentlemen,

I hope that I have managed to give you a sense of how intrinsically Luxembourg's policies, in every field, and in particular in foreign relations, as that is of my competence, are linked to European policies, how closely Luxembourg and the European Union are intertwined.

I also hope that I have been able to convey how the European Union has, over the last years, become a global player that is willing to take its responsibilities on the global scene, in cooperation and coordination with our partners, including our close allies in Latin America. I deeply believe that, though Europe and Latin America – in our case, Luxembourg and Chile – are separated by geography, they are however joined by friendship, mutual understanding, and the humanitarian and democratic values that we share.

Let's bring our already strong relationship to a yet higher level, a partnership in which both sides add strength to each other and which will produce results.

Thank you very much for your attention. I will be happy to answer all questions that you might have.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 15^e réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Madrid

29 novembre 2007

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Comme d'aucuns l'ont déjà souligné, nous sommes à quelques jours de plusieurs échéances importantes qui sont susceptibles d'affecter la situation sécuritaire sur notre continent européen. Nous devons dès lors redoubler nos efforts et travailler ensemble en vue de consolider le rôle de notre Organisation et de la mettre en mesure de répondre à ces nouveaux défis.

Kosovo

Dans moins de deux semaines, la troïka du Groupe de contact remettra son rapport sur les négociations directes qu'elle a menées avec les parties au sujet du statut futur du Kosovo. Je ne vais pas m'attarder à des spéculations sur ce qui va se passer après le 10 décembre – nous en avons déjà largement discuté lors de notre déjeuner hier. Je soutiens la proposition de Bernard Kouchner de prendre en compte la date de l'élection du Président serbe, à la mi-janvier 2008, dans le processus de décision sur le statut du Kosovo. Mais j'aimerais souligner à mon tour que je me refuse à croire que l'OSCE, la seule organisation de sécurité qui réunit tous les pays du continent européen, n'aurait pas un rôle important à jouer dans l'avenir du Kosovo. Et je pense surtout à la mission de l'OSCE au Kosovo, la plus grande entreprise de notre Organisation qui, avec plus de 1 000 personnes, joue un rôle critique pour la stabilité d'un Kosovo pacifique et apporte une contribution de grande valeur à toutes les parties. Voilà pourquoi je plaide à mon tour pour prendre, ici à Madrid, l'engagement de poursuivre les activités de l'OMiK et de proroger son mandat au-delà de la fin de l'année, quelle que soit l'issue des négociations sur le statut du Kosovo.

FCE

Nous sommes également confrontés à la décision de la Fédération de Russie de suspendre, à partir du 12 décembre prochain, la mise en œuvre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. En assurant l'équilibre des forces conventionnelles, le régime institué par ce Traité a amélioré la situation sécuritaire non seulement des États parties, mais de tous les États du continent européen. Il est donc de notre devoir de le préserver. Aussi espérons-nous que les négociateurs sauront faire preuve de suffisamment de créativité et de flexibilité pour trouver des solutions aux préoccupations soulevées au cours de la Conférence extraordinaire du mois de juin, que le Luxembourg a eu l'honneur de présider. Ces solutions doivent évidemment prendre en compte les besoins sécuritaires de tous les États parties au Traité. En attendant de nous mettre d'accord sur ces solutions, nous devons, ici à Madrid, réitérer la validité du régime FCE et convenir de tout mettre en œuvre afin de créer la base pour la ratification de l'Accord d'adaptation pour tous les États parties.

Conflits gelés

Je fais appel au sens global des responsabilités et à la volonté politique nécessaires pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent encore et toujours les conflits en Ossétie du Sud, au Haut-Karabagh et en Transnistrie. La persistance de ces conflits met à mal la crédibilité de notre Organisation. Hélas, depuis la dernière réunion ministérielle à Bruxelles, il y a eu certes des mouvements mais pas d'avancée ni de véritable progrès en vue d'une solution. Il y a même eu un regain sérieux des tensions en Ossétie du Sud depuis l'incident missile de l'été dernier qui a montré que la capacité de réaction de l'OSCE était perfectible, même si notre Organisation dispose déjà de tout un éventail d'instruments nécessaires pour faire face à ce genre de crise. Il convient de rafraîchir les procédures et mécanismes existants et de poursuivre la discussion à ce sujet sur base notamment du papier de réflexion de la Présidence en exercice.

Convention sur la personnalité juridique

L'année dernière j'avais regretté que l'absence de capacité juridique de l'OSCE entravait ses relations avec d'autres acteurs et présentait des inconvénients incontestables. Aujourd'hui, nous disposons d'un projet de Convention sur la personnalité juridique internationale dont la substance bénéficie d'un soutien unanime grâce aux efforts remarquables de la présidente néerlandaise du Groupe de travail, que j'aimerais féliciter ici. Ce serait vraiment dommage si nous ne réussissions pas à saisir cette opportunité pour mener à bon port cette Convention en l'adoptant maintenant.

Présidences futures

Je me félicite que nous sommes prêts à trouver un accord sur les Présidences de notre Organisation en 2009, 2010 et 2011. Cet accord permettra à l'OSCE d'envisager son avenir de manière plus sereine et de mieux planifier ses activités à long terme. J'aimerais d'ores et déjà adresser mes meilleurs vœux à la Grèce, au Kazakhstan et à la Lituanie pour l'exercice de ces responsabilités importantes.

Afghanistan

Je salue également la décision d'étendre le champ d'action de notre Organisation en renforçant la coopération avec l'un de nos pays partenaires, l'Afghanistan. L'assistance de l'OSCE devrait apporter une réponse appropriée aux nouvelles menaces à la sécurité, tel le

trafic des stupéfiants aux proportions alarmantes, qui se posent aux frontières de l'Afghanistan avec trois de nos États participants. Cette nouvelle initiative devra tirer pleinement profit de l'expertise et de l'expérience dont dispose l'OSCE, notamment dans les domaines de la police et du renforcement de la sécurité aux frontières.

Revitalisation du dialogue dans la dimension politico-militaire

J'aimerais exprimer notre reconnaissance au Forum pour la coopération en matière de sécurité pour sa contribution inlassable au renforcement de la première dimension de notre Organisation. Le dialogue sur la sécurité et la mise en œuvre des mesures de confiance existantes a regagné en vitalité au cours de l'année écoulée. Les efforts entrepris dans les domaines de la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et de l'élimination des stocks de munitions conventionnelles en excès, de même que dans la mise en œuvre des résolutions des Nations unies dans la lutte contre le terrorisme doivent être maintenus. Nous soutenons enfin l'initiative du Forum pour une meilleure mise en œuvre du Code de conduite sur les affaires politico-militaire de la sécurité.

Stratégie sur l'environnement et la sécurité

Aujourd'hui plus que jamais les questions environnementales figurent tout en haut de l'agenda de la communauté internationale. Il est par conséquent tout à fait approprié que la Présidence espagnole ait pris l'initiative d'une déclaration sur l'environnement et la sécurité en vue de mobiliser et de coordonner les capacités dont dispose l'OSCE afin de faire face aux nouveaux défis sécuritaires liés à l'environnement. Cette initiative a aussi comme mérite de contribuer au renforcement de la dimension économique et environnementale de notre Organisation.

Dimension humaine – Préserver l'autonomie du BIDDH et l'apport des ONG

Cette année nous sommes confrontés à des tentatives qui visent à remettre en cause la crédibilité de notre Organisation ainsi que certains de ses acquis les plus précieux: l'autonomie et les moyens d'action du BIDDH en matière d'observation des élections et le dialogue franc et ouvert avec la société civile.

L'autonomie d'action du BIDDH est gage de sa crédibilité et, en remettant celle-ci en cause, nous revenons

sur les progrès que nous avons réalisés ensemble à travers des engagements qui vont au cœur de l'objet de cette Organisation. Toute tentative de remettre en cause ces engagements trouvera notre opposition ferme. Tout au long de l'année, le BIDDH a fait rapport des mesures qu'il a prises pour mettre en œuvre les recommandations de la décision 19/06 adoptée à Bruxelles et il s'est ainsi pleinement acquitté de ses obligations.

L'autonomie et la crédibilité du BIDDH doivent aussi être préservées sur le terrain et j'appelle tous les États participants à respecter la lettre et l'esprit des engagements en matière d'observation des élections auxquels ils ont sans exception souscrits. Je regrette vivement que les conditions n'aient pas été réunies afin de permettre au BIDDH d'observer les élections parlementaires qui auront lieu en Russie dans quelques jours.

Quant au dialogue avec la société civile, représentée par les ONG, il doit refléter à l'OSCE le principe de la liberté d'expression qui est le fondement de nos sociétés démocratiques. Par conséquent, ce dialogue ne saurait être entravé par des critères de sélection arbitraires des ONG habilités à prendre la parole aux différentes manifestations de l'Organisation auxquelles elles sont susceptibles d'apporter des contributions importantes.

Enfin, je regrette vivement que cette année encore il n'ait pas été possible d'adopter une décision sur les défenseurs des droits de l'homme qui, parfois au péril de leur vie, œuvrent en faveur du respect des valeurs universelles.

Monsieur le Président,

Au terme de mon intervention, j'aimerais adresser mes meilleurs vœux à la future Présidence finlandaise et l'assurer de notre plein appui dans l'importante et lourde tâche qu'elle assumera au cours de l'année à venir.

Enfin, je tiens à exprimer à la Présidence espagnole et à vous personnellement, Monsieur le Président, mes félicitations pour l'excellent travail accompli tout au long de cette année ainsi que mes remerciements pour l'hospitalité généreuse qui nous est offerte ici à Madrid.

Intervention de Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés au sujet de l'accord intervenu au Conseil «Affaires économiques et financières» sur le paquet TVA

5 décembre 2007

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Mir haten, no e puer Virleef an deene leschte Méint, gëschter eng wichteg Sitzung vun den europäesche Finanzministeren iwver d'Neifestleung vun dem Besteuerungsuert vu bestëmmte Leeschtungen a kommerziellen Echangen, déi der TVA ënnerleien.

Déi Sitzung, déi well mir esou sinn wéi mir gëschter waren, a well mir esou bleiwe wéi mir wëlle sinn, e puermol huet mussen ënnerbrach ginn, huet mat sech bruecht, datt ech entgéint menger ursprünnglecher Planung, un där ech awer schonn éischt Zweiwelen hat, wéi ech se festgeluecht hunn, net konnt gëschter Mëtteg hei an der Chamber sinn, wéi eis Kollegin Madame Lydia Mutsch hire Rapport zum Budget 2008 virgedroen huet.

Ech hat probéiert via eise Wirtschaftsminister hir dat ënner entschëllegender Form matzedeelen, ech wollt mech awer haut nach eng Kéier formell bei der Madame Mutsch entschëllegen, well ech fannen, datt dat dee wichtigste Rapport ass deem am Joer hei virgedroe gëtt.

Ansoufern wéi ech e konnt consultéieren, souwuel dee schrëftleche, wéi och liesen iwver dee mëndlechen, op wéineg Nuancë près, op ganz wéineg Nuancë près, fillen ech mech an déiwer Harmonie domat. An ech wollt och der Madame Mutsch meng Unerkennung soe fir déi exzellent Aarbecht, déi si gelescht huet.

Éierlecherweis muss ech awer soen, datt ech gëschter ganz aner Suergen hat. An déi Suergen hu sech ronderëm d'TVA-Besteierungsregele gedréint.

Mir sinn zënter Joeren am gaangen, zënter laange Joere schonn, schonn am Ecofin zesumme mam Henri Grethen, dee Wirtschaftsminister war an där leschter Legislaturperiode, periodesch eis mussen duerch dee schwierere Bësch do bewegen.

Mir hunn an deene leschte Joere vill doriwwer geschwat a mir sinn eis iwver alles eens ginn, sauf iwwert ee

Punkt wou mir eis net eens gi sinn. An dat ass ee Punkt, dee Lëtzebuerg an engem ganz besonnesche Mooss betrëfft, an dat ass d'Festleeë vun dem Besteierungs- uert vun den elektronischen Déngschtleeschungen, vun den Télévisiounsservicer a vun den Télécommu- nicatiounssservicer.

Wéi war d'Regel, wéi ass d'Regel, wéi bleift d'Regel an e puer Joer? D'Déngschtleeschungen elektro- neschen Zouschnëttes, an deem Beräich deen ech genannt hunn, déi ginn do besteiert, wou déi Plaz ass wou déi Déngschtleeschunge fort ginn. Fir dat iwwe- rsimplistesche ze soen, d'Gesellschaften déi hire Sëtz zu Lëtzebuerg hunn, an déi hir d'Déngschtleeschungen an aner europäesch Länner schécken, déi ginn no de Lëtzeburger TVA-Regele besteiert, dat heescht do wou den Normalsaz vun der TVA-Besteierung, ufällt mat 15%.

Een, deen déi Déngschtleeschungen no Schweden schéckt, oder no Dänemark, dee bezilt net, wéi dat an deene progressistesche, sozialistesche geprägte skan- dinavesche Nordländer ass, mat 25% – dat bezuelen d'Dänen an d'Schweden um Botter, an op den elek- tronischen Déngschtleeschunge –, déi bezuelen dat zu 15%.

An den Här Fayot mécht zu Recht drop opmierksam, datt déi biergerlech Regierungen, déi déi sozialistesche oder sozial-demokratesche Regierungen ofgeléist hunn, natierlech bei deene Prinzipien bliwwen sinn. Wat och erkläert, firwat datt hei am Land, an hei am Haus, peri- odesch Leit optrieden, déi d'Vertuë vun de skandina- vesche Modeller sangen. D'Leit bezuele fir de Modell, an de Modell ass och nach net besser wéi eisen, a bei eis bezuele si 10% manner.

Déi Regel, datt d'TVA-Besteierung am Pays d'origine, am Ursprungsland stattfënnt, war bis viru kuerzem intellektuell Allgemeinut vun der europäescher Com- missioun a vun de Memberstaaten.

Vu datt de gesonde Mënscheverstand sech selte laang hält, huet sech op emol ugefaangen eng Tendenz an déi ëmgedréinte Richtung ze maachen, nämlech déi Leeschtungen an deene Länner ze besteieren, wou déi Leeschtungen higinn. Dat ass nei gewiescht, dat war ni den intellektuellen Usaz, an entsprécht och kenger Bannemaartlogik.

Vu datt, ouni nach eng Kéier en exzessiven Ëmgank mam Possesivpronomen wëllen ze praktizéieren, meng

lescht a meng jëtzege Regierung sech awer am Zesum- menhank mat der Directive Bolkestein géint de Pays d'origine ausgeschwat huet, mä fir de Pays de desti- nation bei den Déngschtleeschungen, hunn eis Rai- sonnementer ugefaangen net méi esou zolitt ze sinn wéi si fréier emol waren. Ech halen dat awer, wat déi fréier an déi jëtzege Regierung an deem Zësummen- hank gemaach hunn, ëmmer nach – sozialpolitesch betruecht – fir absolut richteg.

Et ass also eng Rechtsregel ginn an Europa, an déi wollt, geet d'Leeschung vu Lëtzebuerg fort, gött se zu Lëtzebuerg TVA-méissege steierlech beluecht. Dorops- hin, wéi déi Regel bis agefouert ginn ass, sinn Entrepri- sen no Lëtzebuerg komm.

Et muss ee vläicht zum bessere Verständnes vum Gesamtvirgang rappeléieren – d'Kollegen aus der fréi- erer Regierung wëssen dat nach – datt d'Iwwerleeung deemools war, datt een déi Betriber, déi an Europa era Leeschtunge ginn hunn, elektronischer Natur, an déi quasi keng TVA bezuelen hunn, well et jo extrem schwéier ze kontrolléieren war wann een aus der Tierkei, aus der Schwäiz, oder vun engleschen Inseln déi jo fannen, si géifen net zur Europäescher Unioun gehéieren, an Europa era Leeschtunge ginn huet, fir déi dozou ze bréngen an Europa ze kommen, ass deemools gesot gi vum Ecofin, 2002, Här Grethen war dat, wéi mir dat zesummen, beschloss hunn, datt wann ee sech an engem Land vun der Europäescher Unioun umellt, datt een da vun deem Land aus an all Länner vun der Euro- päescher Unioun, mä zu de Besteierungsregele vun deem Land, wou een ugemellt ass, déi elektronesch Déngschtleeschunge kann offréieren.

Heiansdo gött gesot, datt dee Steierregime dee mir hätten, eppes extraordinaires wier, Nischepolitik wéi am Elementarjournalismus zu Lëtzebuerg geschriw- we gött, géifen duerstellen. Dat ass et net. Et gött hei eng vun all Mënsch an Europa akzeptéiert Rechts- norm applizéiert. An déi Rechtsnorm ass agefouert gi fir d'Intressen vun europäesche Steierzuelerstaaten- bund ze schütze par rapport zu Drëttstaaten. Dorops hi si Betriber op Lëtzebuerg komm, well si gemierkt hunn, datt et avantagéis fir si wier sech zu Lëtzebuerg z'installéieren, well mir déi niddregst TVA an der Euro- päescher Unioun hunn.

Déi niddreg TVA ass och keng Nisch, déi mir géifen exploitéieren. Dat geet zrëck, déi 15% TVA, op deen europäesche Minimum dee mir am Joer 1991, de

24. Juli véirel vir aacht festgeluecht hunn. 15% minimum. Mir hunn de Minimum. Anerer waren och um Minimum, si sinn net méi um Minimum, mir sinn nach ëmmer um Minimum. Dat hu mir gemaach aus sozial-schoulende Grënn.

Eisen Usaz bei der indirekter Besteuerung, soufern wéi d'TVA an och d'Accise betraff sinn, hunn haaptsächlech sozialpolitesch Ambitiounen a sech gehat, wa mir dat esou gemaach hunn. Vu datt awer déi Déngschtleeschungen do, elektronischen Zouschnëtts haaptsächlech TVA belaascht sinn, an de Moment nach manner Akomessteuer belaascht sinn, huet sech erginn, datt déi grouss Entreprises, déi grouss Provideren, déi grouss Opérateuren op Lëtzebuerg komm sinn, dat een niddregen TVA-Steiersaz hat aus soziale Grënn, mä dee kann elo utiliséiert gi fir basic kapitalistesche Geschäfte, am gudde Sënn vum Wuert ze bedreiwen.

Mir hunn also näischt gemaach wat net rechtens gewiescht wier, näischt gemaach wat net ënner morale-sche Gesiichtspunkten akzeptabel gewiescht wier. Mir hunn eng Regel applizéiert, déi mir zu 15 à l'Epoque, zu 27 haut, agefouert hunn. AOL ass komm. Mir hunn hinnen och gutt zougeriet, datt si géife kommen, an anerer si komm, och aus steierlechen Iwwerleeungen eraus.

Ech muss nach eng Kéier u mäi Frënd Henri Grethen appelléieren, fir als Zeien duefir ze stoen, datt eis Absicht net war steierlech Nischen, oder wéi ëmmer och geartet Attraktiounspolitik ze maachen, mä fir Lëtzebuerg zu enger éischer Adress an deem Beräich ze maachen. An AOL, déi contrairement zu deem wat an den Zeitunge steet, natierlech ëmmer nach zu Lëtzebuerg ass, well dat englescht Geschäft vun AOL, no Groussbritannien nach ëmmer vu Lëtzebuerg aus gemaach gëtt, an och zu Lëtzebuerg besteiert gëtt, iwwregens an der Héicht vu 40 Milliounen Euro d'Joer. Dat war quasi d'Einstiegsdrog. An no deem AOL déi weltwäit féierend Gesellschaft zu Lëtzebuerg war, sinn anerer wakreg ginn, an déi successiv Wirtschaftsministeren Henri Grethen, Jeannot Krecké, de Kommunikationsminister Jean-Louis Schiltz hun sech jo op d'Rees gemaach, an doduerch sinn ëmmer méi där Betriber komm. Mä net méi all aus steierleche Grënn.

Anerer si komm, well Lëtzebuerg op emol an deem Rayon do e gudde Ruff hat. Well mir investéiert hunn, well mir eis Konnektivitéit, eis international Konnektivitéit verbessert hunn mat massiven Investissementer.

Amazon zum Beispill, vun där ech ëmmer liesen, där Gesellschaft, déi géif auf Gedeih und Verderb vun deene Regelungen hei ofhänken, fällt iwwerhaupt net ënner déi méi niddreg lëtzebuergesch TVA. Wann Amazon zu Lëtzebuerg ee Buch a Schweden, op Malmö schéckt, da fällt déi schwedesch TVA un. Dat ass ee Geschäftsberäich dee fällt ënner d'Vente à distance. Dat fält net ënner d'Regelunge vum Commerce électronique. Amazon ass zum Beispill net zu Lëtzebuerg dee gréisste weltwäite Buchverdreiberbetrieb aus steierleche Grënn, mä aus ganz anere Grënn, déi mam allgemengen Environnement zu Lëtzebuerg ze dinn hunn. Mä Amazon wier ni op Lëtzebuerg komm, wann AOL net aus steierleche Grënn fir d'éischt no Lëtzebuerg bruecht gi wier. Et sinn d'Rieden aus dem Joer 2003 hei am Haus zu deem Punkt nozeliesen a kritesch ze wäerten, niewebäi bemierkt.

Wat elo proposéiert ginn ass vun der däitscher Presidentschaft, déi amtéiert huet an der éischer Joeres-halschent vum Joer 2007, war, datt de Prinzip géif geännert ginn, datt bei elektronischen Déngschtleeschungen, downloade vu Musek an Ähnlech, géif am Land besteiert ginn, wou de Produkt ukënnt, an net méi am Land géif besteiert gi wou de Produkt fortgeet, also net méi a Lëtzebuerg, mä d'TVA vun deene Länner wou d'Leeschtung higeet. An zwar vum 1. Januar 2010 un.

E brutale Wiessel vum Basisprinzip statt Ursprungsland, Bestëmmungsland. Dogéint hunn ech am Juni hei zu Lëtzebuerg mäi Veto ageluegt. Déi portugisesch Presidentschaft, déi elo am Jauwen ass, huet am November déiselwecht Proposition nach eng Kéier gemaach, an ech hunn nach eng Kéier am Numm vun der Regierung vun eisem Land, als Eenzege mech där Léisung opposéiert. Firwat? Net well ech op emol meng europäesch Verhalensmuster drastesch iwwerpréift hätt, mä well ech fonnt hunn, datt dee steierleche Verloscht, deen dat fir Lëtzebuerg géif mat sech bréngen, esou abrupt net kënnt duerch aner Aktivitéiten, oder duerch eng Ëmgestaltung vun der Weiderféierung vun där selwechter Aktivitéit kënnt absorbéiert a resorbéiert ginn.

Well et muss ee wëssen, datt mir vum Joer 2003 bis an d'Joer 2007, aktuelle Stand, 900 Milliounen Euro Steieren ënner Form vun TVA aus deenen Aktivitéiten ofgezunn hunn. Dat sinn, fir datt mäi Papp mech och versteet – dee, falls e mir nokuckt, vu mir soll gegréisst

ginn – 36,5 Milliarden al Lëtzebuenger Frang. Déi gehat hunn, an déi hunn, an déi net méi hunn, dat mécht, denken ech, och jiddwereen heibannen, déi minimal Impressioun, déi et brauch, fir ze verstoe vu wat ech schwätzen, anerer an Europa beandrockt dat wiesentlech manner.

Mir kréie prévisiblement fir d'Joer 2007, dat ass am lafen, eng Budgetsrecette vun 270 Milliounen Euro alleng iwwer déi elektronesch Déngschtleschtungs-servicer. Dat ass bal 1% vun eisem Bruttoinlandprodukt. Jiddefalls an ale Frang, fir mäi Papp ausgedréckt, 11 Milliarden. Do kann een net einfach soen, dir huet Recht a mir hunn Onrecht, an elo maache mir dat. Da muss een a Gespréicher triede mat de Kollegen.

Vu datt et keng Nischepolitik ass, vu datt mir net eppes gemaach hu wat moralesch verwerflech wier, vu datt AOL den 1. Juni 2003 komm ass op Grond vun enger positiver Rechtsnorm, déi an Europa gesat gi war, vu datt et an Europa drëm gaangen ass eege Steierrecetten ze kasséieren, statt datt déi géifen an den Drëttlänner ronderëm Europa versickeren, hu mir fonnt, datt mir Recht hätten eis géint ee séiert Aféiere vun enger neier Regel, déi Net-Regel war wéi de Bannemaart ugefaangen huet, ze wieren. A mir hunn, wéi ech dat scho gesot hunn, zweemol e Veto gemaach.

Mir hunn dorops hi mat eise portugisesche Frënn, dat si wierklech Frënn vun eisem Land, intensiv Gespréicher, Kontakter, Dialoger gefouert. De Staatsminister ass jo ëmmer am Ausland, ech kenne jo déi Kritik, dat huet heiandsdo seng Grënn, firwat datt ech muss a Bewegung setzen, mir wëssen zwar, datt mir den Nuebel vun der Welt sinn, mä dat huet sech nach net weltwäit an der Erkenntnis duerchgesat, datt dat esou ze geschéien huet, an da muss een op deene Plaze mat de Leit schwätzen, wou een déi Leit ka gesinn, déi jo wa si an der Presidentschaft sinn, och vill beschäftegt sinn.

[...]

Ech kommen zréck zu mengem Thema, mä dat do war mir eng wichteg Remarque, fir ze soen, datt mir mat eise portugisesche Frënn intensiv iwwer déi Matière do geschwat hunn, an déi och vun der Deelrichtegkeet vun eisen Thesen esou iwwerzeegt kritt hunn, datt d'portugisesch Presidentschaft, woufir ech hir dankbar sinn, eis net an d'Situatioun versat huet gëschter, müssen ee Veto géint d'Proposition vun der Presidentschaft anzeleeën, mä déi aner eigentlech

obligéiert huet, well d'Presidentschaft ee groussen Deel vun eise Suggestiounen iwwerholl huet, Veto oder Nee zu de Propositionen vun der Presidentschaft ze soen.

D'Presidentschaft hat proposéiert, datt déi nei Regel net 2010, mä 2015 géing a Kraaft trieden. Dat war eis Haaptexigenz, haten der Presidentschaft matgedeelt.

Zweetens huet si proposéiert, datt no 2015 20% vun den TVA-Steierrecette géifen an deem Land bleiwe wou de Betrib fixéiert ass, an déi aner géifen no de Regele vun deenen aneren Destinatiounslänner un déi verdeelt ginn.

An drëttens, datt ee Rapport géif kommen am Joer 2014 iwwer d'technesch Machbarkeet vun där neier Regelung.

Ech hunn am Ufank vun der Debatt däitlech gemaach, datt mir 2015 gefrot hunn, a vun der Presidentschaft kritt hunn, net fir do Stonne laang ze diskutéieren, wéi ee kënnt op 2012, 2013 ze kommen, wieren net a Kollektivvertragsverhandlungen, dat wier eng sérioux Affaire fir 2015, an eppes anescht géif net goen. Trotzdeem ware 25 Länner géint den Datum 2015, just Malta a Lëtzebuerg war mat der Presidentschaft averstanen.

No laangen Diskussiounen, an nodeem virun allem England, Däitschland, Spuenien, anerer och där neier Länner, déi eigentlech der Lëtzebuenger Diplomatie während de Baitrëtsverhandlungen och a steierleche Saache relativ vill ze verdanken hunn, hu sech géint dee Prinzip 2015 Aféierung ausgeschwat, hu mir dat dann awer kritt während dem Mëttegiesse vun de Finanzministeren, wat ëmmer Aarbechtssitzunge sinn, a wou d'Ministeren alleng sinn, wou also een och ka lëtzebuergesch schwätzen, och wa keen et esou direkt versteet, mä an der Iwwersetzung op franséisch virgedroen, klängt et och iwwerzeegend, jee nodem wat ee seet.

Dat féiert d'Lëtzebuenger Press haut – du stauns wann s de esou aus enger laanger Sitzung vu siwe Stonnen Zodi do erëmkënns – zu séier ënnerschiddleche Kommentéierungen. Ech liesen am *Wort*, dat ass jo déi Zeitung, vun där Dir ëmmer sot, déi géif mir no stoen, dat ass well Dir aus Ären traditionellen Denkschemen net richteg eraus kommt, do steet: „Luxemburg gibt nach“. Am Tageblatt vun Esch, vum Här Castegnaro présidéiert, also e Stéck méi no un der Wourecht, schreift:

„Luxemburg setzt sich durch“. Et ka jo awer nëmmen eppes stëmmen. An ech wëll iech soen, näischt stëmmt, weder dat eent, nach dat anert.

Mir hunn et fäerdeg bruecht, datt déi Directive 2015 a Kraaft trëtt, an net 2010, wat eis budgetsmeisseg betruecht relativ ze séier grouss Problemer geschaaft hätt, déi mir net hätte kënnen transitoresch esou begleeden, datt ee se hätt kënnen opfänken.

A mir kréien am Joer 2015, an am Joer 2016 30% vun där TVA-Recette déi ufält, statt wéi vun der Presidentschaft virgeschloen, 20%, a wéi vun eis virgeschloen, 25%. A mir kréien an de Joeren 2017 an 2018 15%, a mir kréien am Joer 2019 0%, well mir eis dovunner iwwerzeege gelooss hunn, datt et mat der TVA-Philosophie, mat der TVA-Technik kaum kompatibel ass e Partage vun de Recetten, e Revenu-share ze maachen.

Mir hunn zwou Positiounen an där Verhandlung gehat nieft där Declaratioun, déi ech hei net wëll erwähnen. 2015 den Datum, an d'Partagé vun de Recetten. Wichtig ass den Datum. Dat war mam Secteur ofgeschwat, dat gëtt eis aacht Joer Zäit fir ëmzedisponéieren, falls ëmdisponéiert muss ginn.

De Partage vun de Recetten am Fall wou mir, wouvun ech ausginn, nach méi Betriber bäikréien, an um Enn vun där Period och vill Betriber zu Lëtzebuerg hunn, déi dann net méi aus steierlechen, mä aus anere Grënn hei sinn, an déi Akommessteuer bezuele bei hire Leit, a Betrëbssteuer bei sech selwer, komme mir also iwwer déi ganz Phase bis 2019 budgetär, aarbechtsmaartpolitesch an och soss iwwer But.

Dat waren also net Verhandlungen, obschonn ech weess, datt d'Finanzministeren an d'Premieren a besonneschem Mooss dat nawell gäre maachen, wa si vu Bréissel erëm kommen, wa si net verluer hunn, hu si gewonnen. An da soe si voilà, mir hunn deenen aneren et gewisen, déi aner hunn noginn, mir hunn eis duerchgesat. Dat ass net meng Fassong fir Europa ze erklären. Europa, dat ass eng Saach, déi ass vill zevill wichteg, fir där primitiver Gesprécher, déi a ville Parla-menter net hei gefouert ginn, kënnen ze féieren.

Mir haten ee Problem, dee Problem ass am Ufank net vun deenen aneren unerkannt ginn. Mir hunn dee Problem op de Radarschiirm vun deenen anere bruecht, si hunn dee Problem unerkannt. Mir hunn den europäesche Problem, nämlech eng Neiregelung vun der TVA,

an europäeschem Geescht geléist, an et gläichzäiteg fäerdeg bruecht, datt eis eegen Intressen op eng fir eis zefriddestellend Aart a Weis, budgetspolitesch an och soss, zur Kenntnis konnte geholl ginn.

Duefir ass dat een typeschen europäesche Kompromëss. Ech ginn op déi zou, déi 26 Länner, déi et anescht gesinn, an ech forcéieren déi 26 Länner zur Kenntnis ze huelen, wat eise Problem ass.

Anescht kann Europa ni eppes ginn, wann ee sech net esou beweegt. Deen, deen alleng ass, muss sech op déi aner zoubewegen, an déi, déi an enger ekra-nter Majoritéit sinn, am Fall wou Lëtzebuerg alleng ass, ass d'Majoritéit emsou méi ekra-nter, well mir net zu deene gréisste Länner an der Europäescher Unioun zielen, musse sech och op deen zoubewegen, deen, och wann e kleng ass, ee grouse Problem huet.

Ech wëll dobäi soen, datt mir zweemol Veto gemaach hunn, wat ech net gäre maachen, a wat ech och nach ni gemaach hunn a 25 Joer. Déi eenzeg Kéier, wou d'Lëtzebuerger sech e Veto a Steierfroe gemaach huet, hunn ech mech duerch de Staatsminister Santer vertriebe gelooss, well ech et virgezunn hat no engem Akzident déi Zäit am Koma ze verweilen, also ech hu mech net misse mat där Gretchefro do beschäftegen.

Mir hunn zwee mol Nee gesot, well mir wollten eise Problem op een Niveau hiewen, wou e vun deenen aneren vollempfänglech géif zur Kenntnis geholl ginn.

Ech sinn an deenen Debatten, déi schwierig waren, vun Wirtschaftsminister Jeannot Krecké mustergülteg a voll solidaresch an technesch kompetent ënnerstëtzt ginn, esou wéi ech dat och mam fréiere Wirtschaftsminister Henri Grethen gemaach hu wann et em d'Fiscalité de l'épargne gaangen ass, eng e bësse méi schwierig Verhandlung nach wéi déi hei. Näischt wier méiglech gewiescht ouni déi exzeptionell Qualitéit vun de Lëtzebuerger Beamten, dem Direkter vun der Enregistrementsverwaltung, de Romain Heinen, an eiser Ambassadrice zu Bréissel, der Madame Schommer, ouni déi kënn ech lech net soen, datt et gutt ausgaangen ass.

Merci.

Discours de Jean Asselborn à la réunion ministérielle UE-Afrique à Charm el-Cheikh

5 décembre 2007

Messieurs les Présidents,
Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier très chaleureusement notre hôte égyptien, Ahmed Abul Gheit, de nous offrir cette occasion de nous concerter une dernière fois avant le sommet UE-Afrique de Lisbonne.

Ce sommet marque une étape historique dans les relations entre nos deux continents. Pour la première fois, des documents stratégiques déterminant l'avenir de nos relations pour de nombreuses années à venir ont en effet été élaborés conjointement. Les côtés européen et africain se sont fixés ensemble des objectifs communs basés sur des valeurs communes qui sont définis dans la stratégie conjointe. De même, le premier plan d'action a été élaboré conjointement en vue la mise en œuvre des priorités établies dans la stratégie. J'insiste tant sur cette «élaboration conjointe» car elle me semble en effet être l'un des caractères saillants, à côté de son approche globale et intégrée, de notre nouveau partenariat.

Messieurs les Présidents,

L'adoption de ces documents lors du sommet de Lisbonne élèvera notre partenariat à un autre niveau: un partenariat stratégique entre partenaires égaux, entre alliés fiables, qui ensemble s'attèlent à la résolution des nombreux défis qui se posent à nos deux continents. Finie la relation donateur-bénéficiaire qui a trop longtemps réduit nos partenaires africains à des spectateurs passifs, sans que nous, les Européens, nous ayons vraiment apprécié à sa juste valeur la contribution active que les pays africains peuvent apporter à la résolution des défis communs.

Je pense à la paix et la sécurité, à la gestion des conflits régionaux et internationaux, au développement et à la lutte contre la pauvreté, à la création d'une zone de prospérité du cap Nord au cap Horn, mais aussi à la lutte contre le changement climatique et la sécurité énergétique.

L'Union africaine a émergé ses dernières années comme un vrai partenaire, au niveau continental, de l'Union européenne. La stratégie conjointe et le plan

d'action qu'on adoptera dimanche prochain consacreront ce rôle, tout comme celui d'interlocuteur privilégié dans tous les domaines.

Chers collègues,

Un domaine qui me tient tout particulièrement à cœur, et dont je sais que nos partenaires africains partagent l'importance, est la bonne gouvernance et les droits de l'Homme. Si le développement reste la priorité des priorités, il est difficile d'imaginer un développement dans des circonstances où les droits individuels sont bafoués, l'application de la loi n'est pas garantie et où la corruption gangrène tout le système. Ces fléaux doivent être combattus, et le succès que les pays africains connaissent depuis un certain temps en matière de réussite économique s'explique sans doute par les efforts importants déployés dans ce domaine. Je pense notamment au NEPAD, au mécanisme de revue des pairs, à la charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance ou encore à la commission africaine sur les droits de l'Homme et des peuples. Ce sont des développements dont nous ne pouvons que féliciter nos partenaires africains. Dans ce contexte, je tiens à saluer les efforts de la SADC qui, a sollicité la médiation du président Mbeki, en vue de chercher à résoudre la crise politique, économique et sociale au Zimbabwe et à ramener le pays dans le giron des nations démocratiques. Cette crise de gouvernance concerne en effet toute la région et, au-delà, tout notre partenariat: nous nous devons d'en discuter!

La bonne gouvernance est également un des principes de base de la politique luxembourgeoise de coopération au développement. Le Luxembourg consacre actuellement près de 0,9% de son PIB à l'aide au développement; la bonne gouvernance et le respect des droits de l'Homme sont des facteurs qui jouent un rôle très important dans l'élaboration des programmes de coopération pluriannuels avec nos pays partenaires, dont la majorité se trouve en Afrique. Nous comptons poursuivre notre engagement et allons continuer d'œuvrer au sein de l'UE afin qu'on respecte les objectifs qu'on s'est fixés en 2005 dans le cadre de la revue quinquennale des Objectifs du millénaire.

Messieurs les Présidents,

Le Luxembourg est toutefois convaincu de la nécessité d'un concept intégré en matière de sécurité collective. C'est pourquoi, nous ne pouvons que saluer l'approche

retenue en matière de paix et de sécurité dans notre partenariat et la coopération développée dans ce secteur au cours des dernières années. Mon pays a cherché à y apporter aussi sa contribution, en participant p.ex. en 2006, à l'opération EUFOR en RDC destinée à assurer les conditions de sécurité nécessaires à la tenue des premières élections démocratiques depuis plus de 40 ans. Au Darfour, le Luxembourg a soutenu et continue à soutenir les efforts de maintien de la paix de l'UA et de l'ONU. J'espère que le déploiement de la force hybride Unamid pourra désormais se faire dans les meilleurs délais. Enfin, mon pays s'apprête à participer financièrement et en personnel à la mission EUFOR Tchad/RCA qui doit sécuriser la zone autour des camps de réfugiés à l'est du Tchad et au nord de la République centrafricaine.

Un dernier sujet que j'aimerais évoquer est celui de la migration. J'estime qu'il s'agit là d'un phénomène fondamentalement positif dont il importe de mettre à profit tout le potentiel. S'il n'est parfois pas apprécié dans toutes ses dimensions, c'est qu'il est souvent mal compris et surtout mal géré. Les flux migratoires ne doivent pas mener à de nouveaux antagonismes entre Nord et Sud. C'est pourquoi une coopération en matière d'immigration est cruciale, et seul un partenariat basé sur une responsabilité partagée et une approche globale peuvent apporter les réponses aux défis qui se présentent au niveau des pays d'origine, de transit et de destination.

Messieurs les Présidents,

«Humanity will not enjoy security without development, it will not enjoy development without security, and it will not enjoy either without respect for human rights.»

C'est dans l'esprit de cet adage de l'ancien secrétaire général des Nations unies Kofi Annan que j'entrevois le développement de nos relations et le partenariat que nous allons conclure en cette fin de semaine à Lisbonne. Je suis sûr qu'ensemble on réussira à saisir les opportunités qui s'ouvrent devant nous.

Merci pour votre attention.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la conférence d'Eurostat «Modern Statistics for Modern Society»

7 décembre 2007

Dear Commissioner Almunia,
Dear Mr Carré,
Dear Mrs Bohata,
Ladies and Gentlemen,

As politicians and policymakers at the national and the European level, we have a voracious appetite for statistics.

We crucially rely on high-frequency, timely and accurate statistics as input for our political decision-making processes.

In certain areas, the influence of statistics over politics and policies goes well beyond meeting the demands for data. I am thinking in particular about fiscal policy, where monitoring is carried out on the basis of budgetary statistics prepared in accordance with the rules and concepts of ESA95 or about statistics on inflation and their implications for monetary policy.

Yet, one may wonder if the wealth of statistical information which is nowadays available has really improved the policymaking and has really led to a better general understanding of the impact and the consequences of policies.

This problem was already recognized by Albert Einstein, as he understood perfectly well that "information is not knowledge".

The perceived asymmetry between information on the one hand, and knowledge or a better understanding on the other hand does not only pertain to politicians and policymakers. Indeed, it is a problem that concerns our society as a whole.

Since becoming President of the Eurogroup in January 2005, I have turned into something like a roaming ambassador who is traveling across the face of the earth, praising the benefits of the single currency. My arguments are sound and I can rely on solid statistical support. In fact, since the launch of the single currency, some 15 million additional jobs have been created in the euro area. Unemployment has fallen to the lowest level in decades. Inflation has been low and stable. Budget deficits have decreased and many member

states have made significant progress towards the long term sustainability of their public finances. And last but not least, after a lackluster performance during the early years of the current decade, economic growth has rebounded strongly and is proving to be resilient in the face of adverse shocks and a worsening balance of risks.

So I believe that I have a pretty strong case – but the citizens of Europe are not convinced.

In fact, according to a Eurobarometer survey carried out exactly one year ago, i.e. at a time when many of the facts presented above were already true, a full 81% of Europeans associated the euro with higher prices. Less than half of the citizens in the euro area believed that overall, the introduction of the euro has been advantageous. The proportion of respondents who believed that overall, the introduction of the euro had been disadvantageous was highest in Italy and Greece – arguably the two countries that have benefited the most from the low inflation and low interest rates brought about by EMU.

From this experience, I draw two implications. One set of implications concerns your world, i.e. the world of statistics. The other set of implications concerns my world, i.e. the world of politics.

First, with respect to statistics:

If we are measuring one thing and our citizens understand or feel something completely different, I must address the question whether the changing structure of our economies and our societies is adequately reflected in our statistics. Let me return for one second to the example that I used a few moments ago. If the large majority of our citizens feel that prices have increased much more rapidly after the introduction of the euro than before the introduction of the euro although our price indices report exactly the opposite, then this raises a number of questions. Maybe people are myopic and ill-informed. Maybe many people do not realize that many “nominal” price increases are offset by qualitative improvements, leading to a constant or even a lower “effective” price. But maybe the representative basket of goods and services underlying the consumer price index is disconnected from the rapidly changing tastes and consumption patterns of the real consumer. More generally, if we observe a discrepancy between what we measure and between

what we observe, we must thoroughly investigate the root causes of the potential misconception and critically examine the statistical concepts we use. Providing information alone is not enough – the statistical community must also ensure that the public has the means to use the information provided and convert it into knowledge.

Second, with respect to politics:

If the statistics are good, politicians are generally quick to claim the credit and attribute the good results to the good policies which they have implemented. However, if the statistics are bad, politicians are generally quick to blame the statisticians. If I have a budget surplus although a deficit was forecast, it is because I am a fantastic finance minister. If I have a deficit although a surplus was forecast, I can usually get away with blaming it on a reinterpretation by Eurostat of some obscure rules on deficit and debt computations. The temptation to act in this way is immense. However, acting in this way is also immensely irresponsible. In fact, by contributing to undermine the credibility of and confidence in the European statistical system, we are in fact undermining the smooth functioning of the democratic process. As politicians and policymakers, we are well-advised to unconditionally support initiatives that enhance statistical governance and the integrity of the statistical system, while providing the framework conditions for the production of high-frequency, timely, accurate, reliable and independent statistics.

During the first half of the current decade, the European statistical system has gone through a difficult period. In 2003, the Eurostat crisis erupted. In 2004, another big blow was dealt to European statistics in the wake of the “Greek tragedy”. However, under the inspired guidance of Commissioners Solbes and Almunia and under the competent stewardship of its successive directors-general, order has been restored. A fundamental reform of the European statistical System has taken place and I am proud to point out that during the Luxembourg presidency in the first half of 2005, significant progress was made towards to adoption of a European Code of Best Practice on statistics.

The integrity and credibility of the European statistical system and its responsiveness to social and economic change are important elements for the evaluation of the effectiveness and efficiency of public policies and they are also key ingredients for an informed debate and

democratic accountability. The world of statistics and the world of politics are jointly responsible – each one in their own sphere of influence – that these desirable objectives are achieved and that in the public debate, statistics are not used anymore in the same way than the drunken man uses the lamppost: for support rather than illumination.

I wish you a successful conference!

Message de Noël de Son Altesse Royale le Grand-Duc

24 décembre 2007

Léif Matbierger,

Wéi all Joer bidden déi kommend Chrëscht- a Feierdeeg eng gutt Geleeënheet fir jiddereen vun eis sech Gedanken ze maachen iwwert sech selwer, an iwert säin Emfeld an déi Gesellschaft, an där mir liewen.

Wa mer – um Enn vum Joer vun der Kultur, vum Bénévolat an vun der Chancëgläichheet – op eist Land kucken, hu mir eigentlech vill Grënn zefridden ze sinn. D'Hektik vum Alldag erlabt eis leider net ëmmer d'Realitéit richteg anzuschätzen. Am grouse Ganzen kënnen mer awer houfreg sinn, hei zu Lëtzebuerg ze liewen oder ze schaffen.

Eist Land ass international respektéiert an unerkannt. Meng Gespréicher am Ausland an heiheem bestätegen dat emmer erem.

Loosse mer dobäi awer net vergiessen, datt virun e puer Joerzëngten eis Elteren, an déi Generatiounen virdrun, ëm d'Existenz vum Land hun misse baangen. D'Geschicht vu Lëtzebuerg huet sech fréier, vill ze dacks, virun engem däischteren Hannergrond ofgespillt. Haut liewe mer als vollwäertegen an unerkannten Partner an engem friddlechen Emfeld.

Mir all hunn zesummen Villes erreecht. Ganz laang war eist Land aarem: méi ewéi e Véirel vun der Populatioun ass am 19. Joerhonnert ausgewandert fir op der anerer Säit vum Atlantik noo enger besserer Zukunft ze sichen. Haut zéien mer zéngtausenden Leit aus der Groussregioun un, déi um Succès vun der nationaler Economie matschaffen an deelhuefen.

Lëtzebuerg huet eng ganz Rei Trëmp: en harmonescht Zesummenliewen tëschent verschiddenen Nationalitéiten a Kulturen, eng grouss Upassungsfäegkeet un nei Erausfuederungen, an eng Natur, déi zu engem groussen Deel nach ganz gesond ass.

Dat alles, meng Léif Matbierger, sinn dach aussergewéinlech Viraussetzungen, fir d'Zukunft vun eise Kanner virzebereeden. Et ass eis Pflicht deene Generatiounen, déi noo eis kommen, d'Chance ze loosse op dësem Wee weiderzefueren a weider ze verhënnern zwou Gesellschaften an eisem Land zou zeloossen.

Och si hu Recht op eng Liewensqualitéit, déi fir eis haut normal ass. Och si hu Recht op e Land an deem et sech gutt liewe léist.

Näischt as awer garantéiert, viles bleiwt ze iwwerdenken. Den Enjeu vun enger nohalteger Entwécklung ass eng kruzial Erausfuederung fir eise Planéit, fir eist Land a fir jiddereen vun eis.

Eng nohalteger Entwécklung berout och op engem Wuesstum, den équilibréiert ass, deen net op Käschten vun aneren Leit geet oder d'Zukunft verbaut. Dat ass d'Upake vun Problemer, déi een net einfach virun sech wälzen däerf. Et ass zum Beispill och d'Äfrostellen vum emmer méi a vum emmer méi séier.

De sougenannten „développement durable“ ass also an éischer Linn d'Suerg vum Erhalen vun eisem natierlechen Emfeld, mä et bedeit nach vill méi.

Egal wou mer stin, an den Entreprises, an den Institutionen, an den Schoulen, an der Famill, an den Associatiounen: et ass ganz bestëmmt ubruecht iwwert eis alledgelech Decisiounen nozedenken an eis ze froen, ob déi och am Intérêt vun deenen sinn, déi no eis kommen.

Dat verlaangt sécher en Effort, souguer en Ëmdenken. Ech sinn awer iwwerzeegt, datt all déi Léit, déi hei schaffen a wunnen, op Lëtzebuerger oder Net-Lëtzebuerger, bereet sinn sech dësem Défi ze stellen an domat dat Gefill vun zesummen gehéieren, vun zesummen liewen a vun zesummen schaffen ëmmer erëm nees ze stärken.

Léif Matbierger,

Wann et dem Land gutt geet, sollte mer d'Leed an de Misär, déi Einzelner aus eiser Mëtt treffen, nët aus den Aen verléieren. Ech denken dobäi zum Beispill un déi uerg Verkéiers- an Aarbechtsaccidenter, déi all Woch

nei Affer fuerderen. Ech denken och un d'Suiciden, besonnesch vun jonke Leit, an déi vill Froen un eis Gesellschaft, dei domat opgeworf ginn. Mir kënnen net einfach opginn an dat alles als Fatalitéit hin huelen.

Sécher kann net einfach dekretéiert oder légiféréiert ginn, fir dësen Iwwel en Enn ze setzen. Duerch Solidaritéit an duerch ee méi déift Bewosstsinn kann awer Villes besser ginn. Och eng volontaristesche Politik kann hiirt dozou bäidroen.

Ech wëll awer, mat der Grande-Duchesse, besonnesch haut den owend och déi Menschen nët vergiessen, deenen et den Ablack net esou gutt geet, déi a Schwie-regkeeten stiechen oder deenen Onrecht geschitt. Sie sollen d'Hoffnung nët verléieren, nees Gléck, Zefriddenheet an Zouversicht ze fannen. Dat wënschen mir hinnen vu ganzem Häerzen.

Chers citoyens,
Chers amis étrangers,

En cette veillée de Noël, je tiens à vous remercier pour l'enrichissement social et culturel que vous apportez au pays. L'année qui s'achève a montré que la culture implique une affirmation forte de l'identité de soi en même temps que l'ouverture aux autres. Je formule le vœu que l'exemple luxembourgeois continue d'être un modèle et que par-delà les performances économiques, nous sachions garder les recettes d'une cohésion sociale et d'un vivre ensemble qui nous rendent fiers de ce que nous sommes.

Léif Matbierger,

Ech wënschen lech all am Numm vun der Grande-Duchesse, vum mengem Papp dem Grand-Duc Jean, an vun onse Kanner, e schéinen a friddlechen Chrëschttag an dat allerbescht am neie Joer.

Version française

Mes chers concitoyens,

Comme tous les ans, l'approche des fêtes de Noël et de fin d'année est, pour chacun d'entre nous, une bonne occasion de réfléchir sur soi-même, sur son environnement et sur la société dans laquelle nous vivons.

Lorsque – à la fin de l'année de la culture, du bénévolat et de l'égalité des chances – nous regardons notre pays, nous avons, en fait, beaucoup de raisons d'être satisfaits. Malheureusement, le rythme trépidant

de notre vie quotidienne ne nous permet pas toujours d'apprécier à sa juste valeur la réalité. Il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble, nous avons tout lieu d'être fiers de vivre ou de travailler ici au Luxembourg.

Notre pays est respecté et reconnu au niveau international. Mes entretiens à l'étranger et au Luxembourg ne cessent de le confirmer.

Cependant, n'oublions pas qu'il y a quelques décennies, nos parents et les générations qui les ont précédés voyaient l'existence du pays menacée. Autrefois, l'histoire du Luxembourg se déroulait trop souvent dans un contexte sombre. Or, aujourd'hui, nous sommes un partenaire à part entière et reconnu, vivant dans un environnement pacifique.

Tous, nous avons beaucoup réalisé ensemble. Pendant très longtemps, notre pays était pauvre: au XIX^e siècle, plus d'un quart de la population a choisi l'émigration, dans l'espoir de trouver un avenir meilleur de l'autre côté de l'Atlantique. Aujourd'hui, notre pays attire des dizaines de milliers de personnes de la Grande Région, qui contribuent et participent au succès de l'économie nationale.

Le Luxembourg possède toute une série d'atouts: un vivre ensemble harmonieux de différentes nationalités et cultures, une grande capacité d'adaptation face à de nouveaux défis et une nature qui, en grande partie, reste saine.

Grâce à tous ces facteurs, mes chers concitoyens, nous bénéficions de conditions vraiment exceptionnelles pour préparer l'avenir de nos enfants. Et nous avons le devoir de donner aux générations futures la chance de poursuivre dans cette voie et de continuer à empêcher la naissance de deux sociétés dans notre pays.

Ces générations-là ont elles aussi droit à une qualité de vie que nous considérons aujourd'hui comme normale. Elles ont, elles aussi, droit à un pays où il fait bon vivre.

Or, rien n'est garanti, et il reste à repenser beaucoup de questions. L'enjeu d'un développement durable est un défi crucial pour notre planète, pour notre pays et pour chacun de nous.

En plus, le développement durable repose sur une croissance équilibrée, qui ne doit pas se faire aux dépens d'autrui ni ne gêner l'avenir. Il s'agit de s'atta-

quer à des problèmes qu'on n'a pas le droit de pousser devant soi sans rien faire. Il s'agit encore, par exemple, de remettre en question le toujours plus et le toujours plus vite.

Or, si le développement durable est avant tout lié au souci de préserver notre environnement naturel, il va pourtant bien plus loin.

Quelle que soit notre place, dans les entreprises, dans les institutions, dans les écoles, dans nos familles, dans les associations: il est sans aucun doute opportun de réfléchir à nos décisions quotidiennes et de nous demander si elles sont bien dans l'intérêt de ceux qui viennent après nous.

Certes, cela demande un effort, voire une révision de nos conceptions. Cependant, je suis convaincu que tous ceux qui travaillent et vivent ici, Luxembourgeois et non-Luxembourgeois, sont prêts à relever ce défi et, partant, à constamment redonner force au sentiment d'être faits pour nous entendre, de vivre ensemble et de travailler ensemble.

Mes chers concitoyens,

Lorsque le pays va bien, nous devrions néanmoins rester conscients des chagrins et des misères qui frappent certains d'entre nous. Je pense par exemple à ces graves accidents de la route et du travail, qui, chaque semaine, font de nouvelles victimes. Je pense aussi aux suicides, notamment chez les jeunes, et aux nombreuses questions auxquelles ils confrontent notre société. Nous ne pouvons pas simplement baisser les bras, en acceptant tout cela comme une fatalité.

Certes, ce n'est pas simplement en légiférant ou en décrétant quoi que ce soit que l'on met fin à ces fléaux. Cependant, la solidarité et une conscience approfondie peuvent permettre de remédier à beaucoup de problèmes. De même, une politique volontariste peut y contribuer.

Ce soir, avec la Grande-Duchesse, je veux penser particulièrement à ceux qui, aujourd'hui, traversent des moments plus difficiles, qui vivent des situations pénibles ou qui sont victimes d'injustices. Qu'ils ne perdent pas l'espoir de retrouver bonheur, satisfaction et confiance. C'est ce que nous leur souhaitons de tout cœur.

Chers citoyens,
Chers amis étrangers,

En cette veillée de Noël, je tiens à vous remercier pour l'enrichissement social et culturel que vous apportez au pays. L'année qui s'achève a montré que la culture implique une affirmation forte de l'identité de soi en même temps que l'ouverture aux autres. Je formule le vœu que l'exemple luxembourgeois continue d'être un modèle et que par-delà les performances économiques, nous sachions garder les recettes d'une cohésion sociale et d'un vivre ensemble qui nous rendent fiers de ce que nous sommes.

Mes chers concitoyens,

Au nom de la Grande-Duchesse, de mon père, le Grand-Duc Jean, et de nos enfants, je vous souhaite à tous une bonne et harmonieuse fête de Noël et une heureuse nouvelle année.

Septembre

Jean-Claude Juncker accueille Dieter Althaus, ministre-président de Thuringe: «Finaliser le traité modifié sous Présidence portugaise» 5 septembre 2007	49	Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 51 ^e session de la Conférence générale de l'AIEA à Vienne 17 septembre 2007	173
Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE 7-8 septembre 2007	79	Fernand Boden à la réunion informelle des ministres de l'Agriculture à Porto 17-18 septembre 2007	81
Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la Principauté d'Andorre, Albert Pintat 10 septembre 2007	49	Présentation du concept de mobilité intégré pour la Nordstad 18-19 septembre 2007	120
Rapport 2006 de la coopération luxembourgeoise: l'aide publique au développement s'élève à 231 millions d'euros (0,89% du RNB) 10 septembre 2007	122	Visite de travail au Luxembourg de Marc Perrin de Brichambaut, secrétaire général de l'OSCE 19 septembre 2007	51
François Biltgen et Octavie Modert ouvrent l'année académique 2007-2008 11 septembre 2007	145	Lucien Lux assiste à la présentation d'un bus à propulsion hybride 20 septembre 2007	163
Visite au Luxembourg du ministre portugais José Mariano Gago: renforcer la coopération entre le Luxembourg et le Portugal dans le domaine de l'enseignement supérieur 12 septembre 2007	50	Ouverture du marché du travail du Luxembourg aux travailleurs de huit nouveaux États membres de l'UE 20 septembre 2007	165
L'armée luxembourgeoise à l'horizon 2015-2020: le ministre de la Défense présente le projet de réorganisation de l'armée 13 septembre 2007	126	Visite de S.A.R. le Grand-Duc et du ministre Jean-Louis Schiltz auprès du contingent luxembourgeois KFOR/23 au Kosovo 24 septembre 2007	127
Ambition réussite: Mady Delvaux-Stehres présente les priorités de l'année scolaire 2007-2008 13 septembre 2007	133	Présentation de Luxembourg for Finance, l'agence pour le développement du centre financier 24 septembre 2007	148
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Porto 14-15 septembre 2007	80	Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la réunion de haut niveau de l'ONU consacrée au changement climatique: «L'avenir entre nos mains – Les changements climatiques: un défi à relever pour nos dirigeants» 24 septembre 2007	176
Participation de Jean Asselborn à la 51 ^e Conférence générale de l'AIEA à Vienne 17 septembre 2007	117	Visites officielles de Jean-Claude Juncker en Estonie et en Bulgarie 24-26 septembre 2007	12
Présentation du projet de loi introduisant un nouveau régime d'aides régionales à l'investissement 17 septembre 2007	129	Jean Asselborn à la 62 ^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies à New York 24-28 septembre 2007	20

Le ministère de l'Éducation nationale et l'Université du Luxembourg signent une convention de collaboration 25 septembre 2007	135
Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche 26 septembre 2007	82
Bilan compétitivité en 2007: l'indicateur global de compétitivité place le Luxembourg en 5 ^e position au sein de l'UE-27 26 septembre 2007	130
Tourisme: lancement du label ServiceQualitéit Lëtzebuerg pour éveiller l'esprit de qualité dans les entreprises du secteur 27 septembre 2007	161
François Biltgen présente les conclusions de l'audit du service public de l'emploi (SPE) réalisé par l'OCDE 27 septembre 2007	166
Discours de Jean Asselborn à l'occasion du débat général à la 62 ^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York 28 septembre 2007	178

Octobre

Présentation du concept de mobilité intégré: <i>mobil 2020 – Mobilitéit déi beweegt</i> 1 ^{er} octobre 2007	163
Jean-Louis Schiltz au Conseil «Télécommunications»: délai supplémentaire de deux ans pour l'implémentation de la directive de libéralisation des services postaux 1 ^{er} -2 octobre 2007	84
Conseil des ministres des Transports de l'UE: Lucien Lux a réitéré le soutien du Luxembourg au projet Galileo 2 octobre 2007	84
Jean Asselborn à la 1 ^{re} réunion ministérielle Benelux-États baltes: le respect du mandat soumis à la CIG est essentiel 2-3 octobre 2007	85
Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la Mongolie, Miyegombo Enkhbold 5 octobre 2007	52
Réforme fiscale: le Premier ministre Jean-Claude Juncker annonce une adaptation du barème d'impôt et un bonus fiscal pour enfants à charge 5 octobre 2007	149
Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, assiste à la conférence «Emploi en Europe: perspectives et priorités» à Lisbonne 8-9 octobre 2007	86
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 8-9 octobre 2007	87
Discours de François Biltgen à l'occasion de la conférence «Emploi en Europe: perspectives et priorités» à Lisbonne 8-9 octobre 2007	181
Dépôt du projet de budget de l'État pour 2008 10 octobre 2007	149
Première place pour le Luxembourg dans le classement du programme européen Road Safety Performance Index 10 octobre 2007	164

Discours de Luc Frieden à l'occasion du dépôt du budget 2008 à la Chambre des députés 10 octobre 2007	185	Octavie Modert à la 34 ^e session de la Conférence générale de l'Unesco à Paris 18 octobre 2007	125
Intervention de Jean-Claude Juncker à l'occasion du dépôt du projet de budget 2008 à la Chambre des députés 10 octobre 2007	194	Le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 à Washington 19 octobre 2007	90
Le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, en visite de travail au Vietnam, Laos et Japon 10-20 octobre 2007	24	La commissaire européenne chargée de la Politique régionale, Danuta Hübner, en visite au Luxembourg 22 octobre 2007	55
Visite de travail au Luxembourg du chancelier de la République d'Autriche, Alfred Gusenbauer 11 octobre 2007	53	CARE-Millenniumspreis décerné à Jean-Claude Juncker pour son engagement en faveur d'un ordre global économique juste et équilibré 22 octobre 2007	75
Visite de S.A.R. le Grand-Duc à Bucarest et à Sibiu 12 octobre 2007	65	Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg 22-23 octobre 2007	91
Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire d'automne 2007 à Luxembourg 13 octobre 2007	198	Visite de travail du ministre Luc Frieden aux États-Unis d'Amérique 22-25 octobre 2007	66
Visite officielle au Luxembourg du directeur général du Bureau international du travail, Juan Somavia 15 octobre 2007	54	Réunion à Luxembourg du ministre Fernand Boden et de la secrétaire d'État Octavie Modert avec Iztok Jarc, ministre de l'Agriculture de la Slovénie 23 octobre 2007	58
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Luxembourg 15 octobre 2007	89	Intervention de Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés à l'occasion de l'heure d'actualité au sujet du traité réformateur 23 octobre 2007	203
Réunion du Comité quadripartite: équilibre budgétaire fragile des caisses de maladie 16 octobre 2007	159	Nicolas Schmit en visite de travail dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine 23-24 octobre 2007	67
Première mission écolo-économique du ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, aux Pays-Bas 16-17 octobre 2007	22	Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, ouvre la Luxembourg HR Convention 24 octobre 2007	169
Mady Delvaux-Stehres présente les amendements gouvernementaux proposés au projet de loi portant réforme de la formation professionnelle 17 octobre 2007	135	Discours de François Biltgen à l'occasion de la cérémonie des HR Awards 24 octobre 2007	208

Discours de Luc Frieden devant l'académie militaire de West Point aux États-Unis 24 octobre 2007	213
Remise des insignes de docteur <i>honoris causa</i> de l'université Robert Schuman à Strasbourg à Jean-Claude Juncker 25 octobre 2007	76
Visite de travail au Luxembourg de Victor Borges, ministre des Affaires étrangères du Cap-Vert 26 octobre 2007	58
Visite de travail au Luxembourg de Lulzim Basha, ministre des Affaires étrangères de la République d'Albanie 29 octobre 2007	60
Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en mission en Chine 29 octobre-3 novembre 2007	68
Lucien Lux se montre optimiste pour la conférence de Bali après l'accord sur un mandat au Conseil «Environnement» 30 octobre 2007	93

Novembre

Entrevue du Premier ministre Jean-Claude Juncker avec la chancelière allemande Angela Merkel à Berlin 6 novembre 2007	70
Présentation de l'agence de promotion du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg for Business 6 novembre 2007	131
Jeannot Krecké présente deux projets logistiques pour Eurohub Sud 8 novembre 2007	132
4 ^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Burkina Faso 12 novembre 2007	123
Prix Daniel Strasser de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France décerné au ministre d'État honoraire, Jacques Santer 12 novembre 2007	156
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 12-13 novembre 2007	94
Présentation de la nouvelle approche de mise en œuvre du ministère de l'Égalité des chances concernant le programme «Actions positives dans les entreprises du secteur privé» 13 novembre 2007	144
Déclaration de politique étrangère prononcée par Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, devant la Chambre des députés 13 novembre 2007	218
Signature officielle du contrat de mise à disposition de puissance thermique entre Twinerg SA et le GIE-Sudcal, en présence des ministres Jeannot Krecké et Lucien Lux 14 novembre 2007	146

Coudenhove-Kalergi-Plakette attribuée à Jean-Claude Juncker pour ses mérites dans la construction et l'intégration européennes 15 novembre 2007	77	Jean-Claude Juncker devant la commission des Affaires économiques et financières du Parlement européen: présentation de l'analyse de l'Eurogroupe sur l'évolution conjoncturelle et la situation budgétaire des États membres de la zone euro 20 novembre 2007	100
Conférence de haut niveau sur la promotion de services d'intérêt général sûrs, efficaces et durables 15 novembre 2007	96	Bilan des accidents routiers au 1 ^{er} semestre 2007: hausse du nombre d'accidents et de personnes tuées sur les routes 20 novembre 2007	164
Le Conseil «Éducation, jeunesse, culture» adopte des conclusions sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants 15 novembre 2007	97	5 ^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Sénégal 21 novembre 2007	124
Présentation d'une étude sur les compétences et métiers TIC: «Le Luxembourg est dorénavant un lieu central pour les activités TIC» 15 novembre 2007	121	Adhésion du Luxembourg à la Conférence européenne de biologie moléculaire et au Laboratoire européen de biologie moléculaire: visite d'Octavie Modert à Heidelberg 21 novembre 2007	157
Jeannot Krecké à la 3 ^e Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid: révision du Code mondial antidopage 15-16 novembre 2007	160	Le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, participe au sommet commémoratif ASEAN-UE à Singapour 21-23 novembre 2007	101
Marie-Josée Jacobs au Conseil des ministres de la Jeunesse de l'UE à Bruxelles: adoption de conclusions concernant le développement futur des politiques de jeunesse en Europe 16 novembre 2007	97	Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'hôtel de ville de Santiago lors de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République du Chili 22 novembre 2007	230
Nicolas Schmit à la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les migrations 18-19 novembre 2007	98	Allocution de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner offert par S.E. Mme Michelle Bachelet, présidente de la République du Chili 22 novembre 2007	231
Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»: préparation du Conseil européen du 14 décembre 19 novembre 2007	99	Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République du Chili 22-23 novembre 2007	30
Saison touristique 2007 globalement satisfaisante 19 novembre 2007	162	François Biltgen au Conseil «Compétitivité»: le Luxembourg parmi les membres fondateurs du programme sur l'assistance à l'autonomie à domicile 23 novembre 2007	102
Jean-Louis Schiltz participe à Bruxelles aux réunions des ministres de la Défense et des ministres de la Coopération au développement 19-20 novembre 2007	99		

Discours de Jean Asselborn à l'Université catholique de Santiago de Chili: «EU as a global player: the view of Luxembourg» 23 novembre 2007	232
Jean-Marie Halsdorf participe à la réunion informelle des ministres en charge du Développement territorial et de la Politique régionale 23-24 novembre 2007	102
Jean-Claude Juncker honoré par le Conseil de l'Europe: «Un grand Européen et un ami authentique du Conseil de l'Europe» 24 novembre 2007	78
L'intégration et la réussite scolaire des jeunes d'origine cap-verdienne dans le système scolaire luxembourgeois au centre de la visite au Luxembourg de la ministre cap-verdienne, Filomena Martins 26 novembre 2007	60
Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture à Bruxelles 26-27 novembre 2007	104
Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République fédérative du Brésil 26-29 novembre 2007	38
Dialogue macroéconomique entre la zone euro et la Chine: Jean-Claude Juncker en République populaire de Chine 27-28 novembre 2007	105
PIRLS 2006: «Les élèves de la 5 ^e année d'études font preuve de bonnes compétences en lecture» 28 novembre 2007	137
Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 15 ^e réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Madrid 29 novembre 2007	237
Jean Asselborn au 15 ^e Conseil ministériel de l'OSCE à Madrid 29-30 novembre 2007	118

Décembre

Festivités à l'occasion de l'élargissement de l'espace Schengen Décembre 2007	114
Le troisième paquet législatif sur la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité à l'ordre du jour du Conseil «Énergie» 3 décembre 2007	106
Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe: rapport sur la récente visite en Chine 3-4 décembre 2007	107
Conseil «Affaires économiques et financières»: accord sur le paquet TVA 4 décembre 2007	108
Présentation des résultats de l'étude PISA 2006 4 décembre 2007	139
Intervention de Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés au sujet de l'accord intervenu au Conseil «Affaires économiques et financières» sur le paquet TVA 5 décembre 2007	239
Discours de Jean Asselborn à la réunion ministérielle UE-Afrique à Charm el-Cheikh 5 décembre 2007	244
Jeannot Krecké en visite de travail au Liechtenstein 6 décembre 2007	71
Jean-Marie Halsdorf et l'OCDE présentent l'examen territorial sur le Grand-Duché de Luxembourg 6 décembre 2007	151
Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la conférence d'Eurostat «Modern Statistics for Modern Society» 7 décembre 2007	245
Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au 2 ^e sommet UE-Afrique 8-9 décembre 2007	109

François Biltgen et Jeannot Krecké au premier forum «Business meets Research» 11 décembre 2007	158
Signature du traité de Lisbonne 13 décembre 2007	111
Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Bali 13 décembre 2007	147
Jean-Marie Halsdorf signe la convention pour un développement coordonné et intégratif des communes de la vallée de l'Alzette 13 décembre 2007	155
Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles 14 décembre 2007	112
Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien 17 décembre 2007	119
Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche 17-19 décembre 2007	112
Conseil des ministres de l'Environnement: accord politique sur la proposition de directive visant à intégrer le secteur de l'aviation dans le régime communautaire d'échange de quotas d'émission 20 décembre 2007	116
1982-2007: 25 ans de gouvernement pour Jean-Claude Juncker 21 décembre 2007	79
Message de Noël de Son Altesse Royale le Grand-Duc 24 décembre 2007	247

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse